

La Grande Encyclopédie de la Vallée de Joux
No 124

Mise en page Rémy Rochat

**APERCU DE L'HISTOIRE DES CABARETS, AUBERGES, PINTES,
RESTAURANTS, CAFES, BISTROTS ET AUTRES BOUCHONS DANS
LE COURS DES AGES A LA VALLEE DE JOUX**

Volume troisième : **la commune du Chenit**

Editions le Pèlerin
2016

Table des matières :

Introduction	4
L'hôtellerie vue par Auguste Piguet	5
Les cafés du Sentier et environs, listage	19
La liste Golay-Nicole sur les cafés de la Vallée de Joux	23
L'Hôtel de Ville du Sentier, introduction	29
L'Hôtel de Ville du Sentier selon Auguste Piguet	30
Documents divers sur cet établissement	40
Deux inventaires de celui-ci, de 1811 et 1829	59
Ce qu'on y mangeait au milieu du XVIIIe siècle	65
Le Cercle de l'Union créé en 1830	73
Le Café de la Gare	88
L'Hôtel du Lion d'Or	90
Le Café Tempérance du Sentier	101
La Pension Guignard-Vidoudez	107
La Panosse, soit le Café de la Golisse	113
La pension Reymond à la Golisse	113
Quand le Moulin du Rocheray faisait office de buvette	121
L'Hôtel Bellevue au Rocheray	122
Une pension et une brasserie pour Lucien Reymond	132
Le Café vaudois du Solliat	137
Chez Tivoli	139
Des cafés à Derrière-la-Côte	141
Un incendie aux Piguet-Dessus du 27 août 1948	143
Les établissements publics de ce hameau	147
S'arrêter boire un verre à la Combe du Moussillon ne sera pas de trop	147
Derrière-les-Grandes-Roches	149
Le café du Cheval Blanc au bas de la Combe du Moussillon	151
Chez Berger	152
Le Café du Piguet au Bas du	158
La Gentiane ou chez Dalloz au Bas du	161
L'Hôtel de France au Brassus	168
L'Hôtel de la Lande	178
Le Café français	196
Le Café du Pont	197
Le Marchairuz	198
Les logis de L'Orient	222
Quelques documents sur les pintes du Chenit	226
A la recherche des logis de la commune du Chenit, promenade pluvieuse du 1 ^{er} mai 2014	233

Introduction

Les débits furent les plus nombreux dans la commune du Chenit en vertu d'une plus grande population et d'un territoire plus étendu. Ils étaient même si nombreux que l'on peine à comprendre parfois que dans une population sensée être soumise aux règles strictes du calvinisme pur et dur propagées par les pasteurs et les consistoriaux, qu'il n'y ait pas eu plus de réticence de la part de ces messieurs quant à l'ouverture de nouveaux logis. Quel hameau n'en avait-il pas un ?

C'étaient souvent cependant de simples petits bouibouis que ne fréquentait guère que la population locale. Encore qu'il faille comprendre que toujours, ou presque, ces bistrots se situaient sur des lieux de passage, et que par conséquent il pouvait y avoir des moments de la journée où la salle se remplissait volontiers. On arrêtait le triangle devant le café, on s'y posait quand on redescendait du Risoud, on s'y rendait peut-être après avoir été écouter le sermon du pasteur qui en avait remis une bonne couche aujourd'hui. Ainsi, sans avoir rien fait de spécial durant le mois, ou même l'année, on était tous de grands pêcheurs qui n'avaient que la grâce du Christ à espérer pour être absous. On oubliait vite tout cela derrière son verre et dans la fumée des pipes, des cigares ou des cigarettes. On n'y voyait plus goutte, aussi bientôt les yeux vous piquaient et il faisait bon ressortir sur le devant de l'établissement prendre l'air. Comme cela se fait aujourd'hui !

Bistrot par-ci, bistrot par là, et puis les grands, les célèbres, l'Hôtel de Ville, le Lion d'Or, La Lande. Ceux-là, situé au cœur des villages, ils jouaient des partitions de beaucoup plus complexes. Ils servaient à l'officialité. Mais le personnel était en conséquence, tandis que dans tous ces petits établissements, souvent la patronne suffisait. Ou le patron. On n'allait pas engager du monde rien que pour un coup de feu qui ne se donnait que de temps à autre, mais qui ne durait jamais bien longtemps.

Il aurait été intéressant de pénétrer dans chacun de ceux-ci, et d'y prendre connaissance de l'ambiance. De se mettre discrètement à une table et écouter ce que l'on raconte. Le délice des accents, les admirables mots locaux, cette finesse que d'aucuns ne comprennent pas. Humour, ironie, et vanes qui vous mettraient à terre le plus solide ferrailleur.

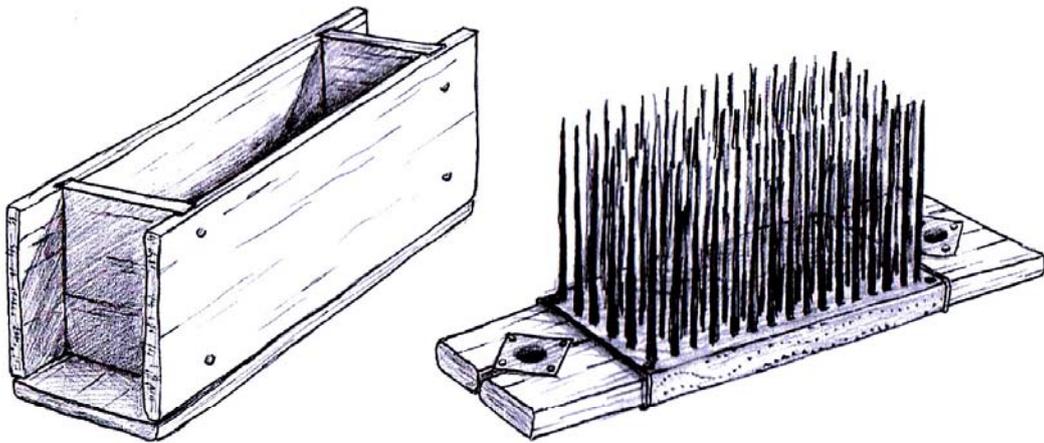
Ils ont servi pendant des décennies, parfois pendant un ou deux siècles. Et puis sous les coups de boutoirs de la nouvelle civilisation, ils ont du finalement fermer. Dans certains cas il n'y avait tout simplement personne pour reprendre.

Il faut remarquer aussi que certains possédaient des noms bien remarquables. Que dites vous ainsi de l'Auberge du cheval blanc, de la Fleur de Lys, du Lion d'Or, du Café de Chez le Poisson

Vous aurez certainement du plaisir à les découvrir.

AUGUSTE FIGUET
VIEUX MÉTIERS
DE LA VALLÉE DE JOUX
NOURRITURE - HABILLEMENT

Leigne à chanvre



MONOGRAPHIE FOLKLORIQUE, CAHIER A
ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 96

Auguste Piguet

VIEUX METIERS DE LA VALLEE DE JOUX

1944 - 1949

Nourriture - habillement

index

Dessins: Pierre-Abraham Rochat

Note: cette brochure, cahier folklorique A, constitue, avec le cahier folklorique B, une réédition partielle de la monographie folklorique du professeur Piguet en 5 cahiers, édition de 1999.

EDITIONS LE PELERIN

1999

Faiseurs de salais. Le chapitre consacré au travail du bois a dit le principal à leur sujet (48-50) . Il n'y a pas de raison d'y revenir.

Hôteliers. Les monastères disposaient chacun d'un hospice. De rares passants laïcs y trouvaient gîte et pitance.

Les religieux de passage, soit surtout les Bénédictins acheminés vers Romainmôtier ou vers Eschnoz logeaient sans doute dans l'édifice monastique principal.

Y eut-il une sorte d'hôtellerie au village du Lieu du temps de la Savoie ? La question ne peut être tranchée faute de documents. On sait, par contre, qu'une auberge existait dans la localité peu après la conquête bernoise. En 1549, divers censitaires prêtèrent reconnaissance de leurs biens dans l'établissement de l'hôte Pierre Meylan. En 1600, égrège Jacques Meylan exerçait conjointement les fonctions de notaire et celles d'"hoste" (Meylan 181 et 349/50) ! On comptait deux hostes au Lieu en 1692 (5 X1) Pour éviter des jalousies, le Conseil ordonna que les dépenses faites par la Commune se feraient chez les deux aubergistes "tant également que possible". L'année suivante en juin, S.S. Baillivale et sa suite s'en vinrent faire la reconnaissance des dîmes. Le souper offert à cette occasion, dans l'une des hôtelleries pour sûr, revint à près de 64 florins. Les deux hostes du Lieu mirent en 1696 le droit de boucherie (v 127). Nouvelle débridée en 1699. Le capitaine d'Eclépens commandant des troupes de la Vallée et son subordonné, Baizenard, logent chez l'hôte Aubert. Les Douze arrêtèrent en oct 1700 (307) que les hôtes et cabaretiers paieront désormais l'ongueil sur le pied de 6 pots par char, l'attavernage sur celui de 2. Le vin sera taxé au prorata. Des excès se produisirent. Pour y remédier, les Douze décidèrent en nov. 1705 que le gouverneur ne ferait aucune dépense dans Le Logis (n'y en avait-il donc plus qu'un à ce moment-là ?), sinon par commandement des Conseillers. Sur demande de S.S.B. Sttettler une attestation de devoir accompli est consenti au Lieutenant Moquin et famille, ex-tenanciers du Logis de l'Ours au Lieu (7II)

1706

Le 15 octobre 1708, la commune du Lieu acquérait du colonel de May, un bâtiment aussitôt converti en maison de commune (Meylan 172e) (Verbaux V 360), le 29 du même mois. La premier amo-diataire de l'établissement communal payait une finance annuelle de 240 florins. Bail consenti à Jean-Pierre Lugrin le 29 octobre de la même année ("Verbaux du Lieu" p 265).

On ne s'entend pas sur les attavernages. En 1732, le grand Conseil désigne à cet effet 3 personnes, dont un Douze à tour, un conseiller et le secrétaire. Ces fonctionnaires auront un pot par char attaverné. (18B) L'année précédente, l'hoste IsDd Rochat fonctionnait comme Petit Gouverneur (14) et recouvrateur de dîmes.

La maison de ville se révélait insuffisante en cas d'affluence; il fallut établir un cabaret d'occasion, la Pintaz. Cet établissement ouvrit ses portes à deux reprises en 1733. à raison de 8 jours par foire du printemps et de l'automne. Outre le droit de vendre vin, le pintier pouvait tuer les bêtes nécessaires et fabriquer le pain nécessaire à ses clients. La licence lui revint à 18 florins (Verbaux 36b). L'expérience réussit. En 1733, l'assemblée générale de tous les chefs de famille, sorte de Landsgemeinde, décida à l'unanimité que dorénavant la pinte, soit ce second logis, serait ouvert toute l'année (Verbaux)

Lors de l'amodiation, en juin, la maison de commune se ramodia pour 3 ans à 375 florins, la pinte à 150 fl. (Verbaux 45B).
En 1734, année de cherté du vin, le débit se réduisit à peu de chose. Le pintier menaçant de renoncer à son bail, on lui rabattit 15 fl.

Les Douze, examen fait de deux courtes de vin le taxent à 5 $\frac{1}{2}$ baches le pot. L'hôte, un certain Reymond, proteste et en vient aux gros mots. L'affaire est portée à Romainmôtier. Reymond s'excuse. Par grâce, on consent au prix de 5 $\frac{1}{2}$ (verbaux, 1736(103)).

Un dîner offert à S.S Bailliale Rodt, à sa famille et à sa suite à l'hôtel de ville. revient à 120 florins environ (Verbaux 191) 27 Vill 1739). La dépense de M. le Major et de sa suite dans le même établissement, lors de la revue, s'élève à 40 fl.

Le sieur ministre offre à l'hôtelier de lui vendre le vin de sa pension. Sur son refus, il le fait débiter par un tiers. Protestation de l'hôte, qui se voit débouté, 1744, (Verb.115).

Par convention de 1747, l'hôte de la maison de communes s'engagea à fournir annuellement 1 douzaine de boudrons et 4 milliers d'ancelles par année; à embumenter le pré de Dernier la Chaux (8^e traînéeaux), à fournir la viande nécessaire à M.le Ministre et aux malades (Verbaux 74). L'année suivante, la cherté des vivres oblige l'hôtelier P.A.Rochat à dénoncer son bail si on ne rétablit pas l'ancien prix de 430 fl.(105).

Le Consistoire se plaint d'un débit de vin clandestin aux Charbonnières.(1756(54) En 1755, le ministre Bruel et le Consistoire ont défendu la vente du vin à leur porter après 10h sur semaine et le dimanche jusqu'à 8h.

Contestation au sujet du vin du mois d'août. Les cabaretiers convoqués à Romainmôtier exposent que la commune n'a aucune sujétion à S.Seigneurie à cet égard, selon l'arrêt pris par son prédécesseur.1757 (65)

On accorde à l'amodieur de la pinte d'être déchargé de son droit de vente à pinte. Seule la pinte des foires demeurera dès le 25 mars 1758 (79).

1759.On se plaint que le cabaretier fait son pain trop petit.(80)

Vu l'établissement du cabaret des Charbonnières, on consent un rabais au tenancier de l'hôtel de ville. 1760/61 de 36 écus petits (12).

Les Douze ayant taxé le vin du cabaretier Reymond à 3 batz 1 crutz le pot, le cabaretier Reymond ne s'obstine pas moins à le vendre 3 $\frac{1}{2}$ batz. L'autorité recourt aux grands moyens. Le Logis sera publié en amodiation 1761 (Verbaux 13). L'année en question, la maison de commune va à 400 fl, la pinte à 50 fl. seulement.

Un cabaret s'ouvre aux Charbonnières le 25 mars 1764.Prix 205 fl (117).

Sa S.B. Lerber s'avise de rechercher la commune pour le longuel des Charbonnières (1764), L'un des gouverneurs, en possession des titres du Lieu dressera un mémoire prouvant que la commune dispose du droit de percevoir la taxe sur les vins (133). 1765. La pinte ne trouve aucun miseur. Demeure à la commune en attendant des temps meilleurs, s'ouvrira seulement aux foires.

1.2 boudrons

On se plaint de la concurrence faite par les cabarets borgnes. (151), Le cabaretier prêtera serment devant le Conseil, celui qu'il avait prêté par attouchement de main devant le vénérable Consistoire ayant été critiqué. Il s'exécute cette fois selon toutes les formalités après lecture du formulaire à lui faite. Des difficultés surgissent au sujet des heures fixées pour la vente sur semaine. S.S.B. Watteville sera consultée à cet endroit. Jugera-t-il suffisant de s'en tenir aux lois consistoriales ? 1769 (250). L'astriktion des conseillers à faire à tour la ronde des cabarets répugne à certains. L'un d'eux, menacé par le V. Consistoire, préfère résigner sa charge de conseiller que d'épier ses combourgeois. On finit par s'arranger, 1769 (261).

Des messeillers seront chargés d'empêcher la contrebande des vins de Bourgogne. Ils doivent, comme tant d'autres fonctionnaires porter le serment requis. 1770 (276).

Aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge, pas même le petit sapin traditionnelle. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776, enfin, une enseigne pendante apparut (442)

1777. La taxe du vin à 15 cruzt le pot mécontenta le cabaretier. Le récalcitrant se voit finalement condamné à 15 fl d'amende (468)

Nouveaux excès des cabarets borgnes et des vendages de vin dans les maisons foraines. Une amende de 50 fl. frappera les fautifs, la moitié étant attribuée au délateur. 1782 (59)

Sous l'Helvétique, les patentes exigées des cabaretiers remplacent l'ohmgeld (Loi du 24 sept 1799) (65). Des gardes police exercent la surveillance des établissements. Mais le zèle de ces surveillants laisse à désirer. On leur infligera 4 batz d'amende en faveur des pauvres en cas de manquement (79).

Ouverture d'un cabaret en Combenoire pour 4 mois (81).

1800. Rien ne va plus. Le marasme des affaires est complet. Le peuple n'a point d'argent. Débit presque nul au cabaret. L'autorité rabat 12 écus petits poids au cabaretier pour l'exercice écoulé (36). En 1801 parvient l'ordre étrange de fermer les 3 cabarets de la commune ou de produire les titres de leur établissement; or, ceux-ci ont disparu par l'incendie de 1691. A défaut de titres, la Régie espose la nécessité d'un vendage à la maison de ville. Quant à l'auberge des Charbonnières, la concessions encore existante date de 1653. Une sentence baillivale le confirme en 1760 (36)-.

1802 Des scandales se produisent à la Belle Etoile des Charbonnières; l'hôte se voit frappé et terrassé (5)

1805 Les auberges feront du pain à la livre pour les nécessiteux. Poids des miches d'un batz fixé à 10 onces; pain blanc de froment à 6½ cruzt la (80). En 1805, il est question de créer un hospice à la Petite Posogne. Pareil établissement serait très utile à nos voyageurs en hiver (8).

1820. La patente des auberges de la maison de ville, du Lieu, de la Belle Etoile des Charbonnières revient à 16 francs, celle de la pinte à 8 fr 3 b. & 24).

La seconde moitié du siècle dernier apporta de nombreux changements au tableau des auberges de la commune du Lieu. La vieille pinte du bas du village disparut. Un café éphémère s'ouvrit à deux pas de là. Le cabaret de Combenoire ferma ses portes. Le Séchéy eut un établissement durable. (La maison de commune du Séchéy, No 110 du Plan Cavat, folio 37, dut être le théâtre de maintes verrées avant d'être démolie pour satisfaire aux exigences de la situation - voyez "Nos anciens Meylan" 313a. le contraire paraîtrait surprenant, car les assemblées des ha-meaux s'y déroulaient. Nous n'avons pourtant aucune preuve qu'il fut permis d'y vendre vin.) Aux Charbonnières, la Belle Etoile fit place au Cygne. Au quartier des Crêtets apparut le Terminus. Son nom rappelle que le pont voisin fut, un certain temps, tête de ligne. sur les hauteurs à occident. il y eut des bouchons : Chez Moysé Cart, à l'Allemagne, Chez Simi, Aux Plainoz et à la Frasse. Ce dernier seul subsiste à cette heure.

Notes(167b et 172b).

En 1700, il est question du longueil de la grenagerie (Comptes 11 160). En 1744, du longueil des foires; 2 chats pour 10 flor.

Ancienne enseigne pendante de l'hôtel de ville à armoirie fantaisiste, voir carnets K (1/2) et Rect 1924 (24).

Cabaret Charbonnières 1762 H XI (84)

1739 (191) Dîner offert au bailli Rodt et familles 119 fl 6 b
Revue du Major, 40 fl.

1799 (25) Lieu patente par vendage de vin.

1800 L(32) 10 florins accordés à un Rochat pour aller consulter le médecin à Morges. 1800 (30) David-Philippe Pignet de Combenoire prête serment de police dans son cabaret. (31) ledit cabaret est mis en contravention.

1801(9) 28 juin. Demande de patente des trois auberges de la commune. Les droits de pinte se trouvent réduits à rien. La commune revendique son droit de boulangerie et de boucherie.

1802(17) Maison de Ville à 950 fl. Etoile à 441.

1803(67) Frasques de l'aubergiste Mercier; évasion; scandale d'un convoi de vin arrivé à la sortie du sermon. 1803(9) Chambre de l'Etoile transformée sans permission en salle de danse (5b. pr les pauvres). 1803(11) Taxe du vin des auberges, 7b. 1804 : 5 1/2 vieux, 4 nouveau - même taxe pour les deux jours de foire (pintes).

1803(9) Vente abusive d'eau de vie aux Charbonnières par l'aveugle Rochat.

1805(29) Projet d'hospice en Petite Posogne et à la Pièce sur Mont La Ville.

1806 (22) L'Etoile fermée pendant 8 jours en punition.

1820 Patente de la Belle Etoile aux Charbonnières.

Abbaye Après désaffectation du monastère, le secteur qui constitue actuellement l'Hôtel de Ville de L'Abbaye échut à noble Claude de Glanno, seigneur de Villardin (1544). La tranche nord se vit convertie en étable. Plus tard, l'étable passa aux mains d'une nommée Claude Figuey v 918; la maison d'habitation fut reprise par noble Jean de Valleyres. Avant l'an 1600, égrège Jacques Berney avait procédé au remembrement. Une pièce de son habitation appelée "la salle de certains membres" paraît avoir été réservée aux autorités de la commune récemment constituée. Sans doute, à défaut de local réservé à cet effet, y appréciait-on de temps à autre le fruit de la vigne. Tel fut, ce me semble, l'embryon de l'Hôtel de Ville.

Cet état de chose devait se prolonger pendant plus d'un demi-siècle. En 1659, la commune de l'Abbaye obtenait le droit d'établir auberge. Trois ans plus tard, elle y ajoutait un Logis. En 1687, elle acquérait pour agrandir l'auberge, une maison attenante pourvue d'un jardin. Nouvelles acquisitions en 1805 et 1839. Dès 1858, l'Hôtel, relevé, compta deux étages: (Logis du Pont, de ceux du Chenit en 1674 Comptes 174)

Les hameaux, toujours friands d'indépendance et disposant d'autorités spéciales, sentirent naturellement le besoin d'un local public. En 1801, le Pont obtenait une patente d'auberge. Cet établissement d'abord appelé prit plus tard le nom de Truite. "Les Trois Sapins" (aujourd'hui disparu) s'ouvrit au en 1852. Un permis de pinte aux Bioux pour "Les trois Suisses" date de 1820.

De la seconde moitié du siècle passé datent le Café du Lac au Pont et les Taches aux Bioux. L'asile de Molendrus vint éteindre la soif de ceux qui franchissaient la montagne. Les hôtels et pensions du Montreux combier (Le Pont) datent du présent siècle (Grand hôtel, Mon Désir, Villa Fouques et autres moins importants) L'essor pris par ces établissements paraissait assuré. Les deux guerres mondiales vinrent tout compromettre. Les deux premiers hébergèrent des escouades de grands blessés français et belges de 1916 à 1918. Le général Pau, le grand Manchot, qui les accompagnait, leur adressa des recommandations bien senties. Il me semble encore l'entendre, cette voix mâle et prenante!

Seule (à ma connaissance) des auberges bayardes, celle des Bioux eut le bon sens de maintenir sa gracieuse enseigne pendante. On y voit, peints sur métal, les trois champions de nos libertés.

Chenit L'abbergement au territoire du Chenit consenti à Herrier (1555) ainsi que ceux consentis aux gentilshommes-verriers (1557) et aux Varro (1573) omettent de signaler si le vendage du vin était autorisé dans leurs établissements industriels (TerrIV, 629/30 et 638 - Annales 396 et 298). Dès la fondation de la commune, nous savons à peu près à quoi nous en tenir à cet égard grâce aux comptes des gouverneurs.

Le hameau du Sentier, alors composé d'une vingtaine de fermes basses, isolées ou groupées en voisinages sur un quart de lieu de longueur, avait plus d'importance qu'on ne l'aurait cru au premier abord. L'église, située au centre, attirait les fidèles des hameaux voisins. A quelques pas au midi du temple, certain bâtiment public servait de maison de commune et d'école. La maison de commune n'eut longtemps pas d'auberge pour la bonne raison qu'il en existait à proximité. Peut-être aurait-on craint qu'un établissement eût gêné les écoliers.

En 1647, le Chenit comptait déjà trois débits de vin: l'un au Sentier; le second (selon grande probabilité) au crêt Meylan; le 3^{me} au Brassus même.

Au Sentier-Haut, Bastian Simon tenait l'auberge la mieux achalandée de la commune à en juger par le longueil (ohmgeld) de 58 florins exigé de lui. (la communauté percevait le longueil. Ce droit fut concédé aux communes de la Vallée par LLEE de 1648. Ce faisant le souverain d'alors confirmait la concession accordée par le Duc de Savoie en faveur des Clées (1470), à la restriction près d'une cense de 25 fl. imposée à l'Abbaye et d'une dite de 30 grévant le Lieu. Le Chenit bénéficia comme de juste de la même faculté de percevoir l'ohmgeld des cabarets tiers. Sa redevance annuelle en faveur de LLEE était de 15 fl.)

Le débit du Sentier-Haut déjà autorisé du vivant du père de Bastian Simon s'ouvrit probablement en 1612 lors de la construction de l'église. Bastian Simon obtint en 1656 de pouvoir prendre pour enseigne la marque de l'Ours (Nicole (370)).

Maître Blaize Graz qui acquit la bourgeoisie du Chenit en 1670 et était d'origine neuchâteloise, cumulait les fonctions de charbonnier, de cultivateur, d'hôtelier. Il payait un longueil de 24 florins seulement.

Le troisième débit de vin signalé en 1647 dépendait de noble Abraham Chabrey, coseigneur du Brassus. Ohmageld de 2 ans consécutifs : 25 fr (moins du quart de ce que Simon déboursait)

La liste des taxes sur le vin imposées aux cabaretiers au cours des âges souffres de maintes lacunes. Le montant de l'ohmgeld pour ce qui concerne le puis les 2 aubergistes su Sentier non indiqué en toutes lettres, se voit souvent compensé par les dépenses d'auberge faites par les autorités (43(50(107(134)).

En 1650, deux hôtes seulement figurent au tableau, B. Simon qui débourse 58 fl., Jacques Migniod qui en doit 2 de plus. L'établissement de ce dernier se trouvait probablement au Bas du Village du Sentier; (37) Paraissent en 1656-1657, Siméon Meylan dont on exige 20 florins seulement, tant pour l'ohmgeld que pour la location du pré dit Cul du Marest. Jacques Migniod s'en tire avec 40 florins, les affaires allaient-elles donc mal au milieu du XVII^e siècle ?

Les verriers vendaient parfois du vin à leurs ouvriers. Nous savons qu'en 1653, les maîtres Jean-Jacques Heugelt et Nicolas Dugalt payèrent le longueil conjointement à la soufferte à raison de 7 fl 6 et de 5 fl. Il devait donc s'agir de quantités infimes de jus divin (91) (105).

Les comptes signalent 2 "hostes" en 1669 (134) Bastian Simon (un moment remplacé par Siméon Meylan) fait réapparition. Son ohmgeld dont nous ignorons le montant sert de compensation partielle aux débridées de l'autorité.

Abraham Capt, nouveau venu, (remplaçant probable de Jacques Migniod), paie un longueil de 35 fl. et une cense de Logis de 2 florins. Cet hôtelier avait obtenu l'année précédente la patente d'établir un logis à la marque du Lion en sa maison (Nicole 373/4). L'ohmgeld exigé de Capt par L.E. trois mois durant fut ensuite perçu de la commune après réclamations justifiées sans doute, 1668. Le Logis de Capt prit de l'extension sous le mon d'Hôtel du Lion d'Or.

1672. Le longueil rentrait mal. Les gouverneurs s'en plaignaient. Un mandat obtenu vint obliger les récalcitrants à s'exécuter. (142) N. Ab. Chabrey y fit opposition. Un voyage à Berne devint indispensable. Discret Jacques Lecoultre et son adjoint, chargés des intérêts de la communauté, dépensèrent à cette occasion 140 florins en 14 $\frac{1}{2}$ jours, à raison de 5 fl par jour (143-144). Lors d'une débridée à la maison Graz, en procédant aux interrogats tant au Brassus que chez les Figuet, les préposés à l'examen religieux des adultes dépensèrent 6 fl. La maison en question (alors non bénéficiaire de patente) devait être la ferme du Crêt Meylan, propriété des Varro. La même année, le juge Nicole (père de l'historien) aubergiste improvisé déboursa 38 fl de longueil et 2 pour le droit de Logis (150) Tenait-il le Lion d'Or ??

1673. Le Gouv. compense à B. Simon par la remise du longueil les dépenses officielles faites au Logis. On procède de même à l'égard de D. Guyoz. (163)

L'attavernage d'un demi-char de vin de Bourgogne revient à 3fl6s

Après le décès du juge Nicole, son fils Pierre paie le longueil jusqu'au 25 mars, pour 2 chars de 4 setiers : 7 florins. Même date, longueil de 41 fl et de 27 fl. payé par Simon et Guyoz, outre la cense du Logis(169)-

Nous disposons pour 1674 de la liste détaillées des encavages faits pour le compte de Dd Guyoz. Son vin provient de St Livres, de Ballems, de Rolle et d'Aubonne..Ll.Ee. lui bonifient 2 sols le pot pour le vin du mois d'août...soit 11 sols....

A la même date, le longueil de B.Simon ascenda à 26 fl(181).

1676. Non moins de quatre hôteliers signalés. Joseph Meylan livre un longueil de 24 fl. Abraham Capt de 34 fl 6s.(201) Sebastian Simon de 24 fl. et Dd Guyoz de 18 fl (191). Peut-être y eut-il double changement de tenancier au cours de l'année ?

1677. Longueil de Simon(60 fl) atteint presque au triple de celui de l'exercice précédent,cequi paraît étayer la supposition ci-dessus.

1678. Le longueil compensé de B.Simon atteint 39 fl.(222)

Abraham Capt encave 8 "chars de vin" ce qui correspond à un ohmgeld de 24 florins.

Pour l'année suivant (1679) nous disposons de la liste complète des attavernages exécutés à la cave de B.Simon. Ses vins blancs (à l'exception d'un $\frac{1}{2}$ char de rouge), lui venaient de Ballems, Bassins et Juriens. (228/9).

Constatation pareille quant aux encavages d'Abr.Capt. Ses fournisseurs résident à Morges, Aubonne et Montlaville(229/30).

Longueils respectifs des deux aubergistes (237) 47 fl 6 et 44fl plus les 2 fl. coutumiers de ceux du Logis.

Un nouvel hôtelier, Abraham Nicouloz fait apparition en 1680.

Sans doute affermait-il le Lion? Longueil et cens, 36 fl 6s pour le Lion, 27 fl6 pour l'Ours (268).

1682: Pierre Aubert (successeur de Simon?) et Abr. Capt livrent le premier 68 fl, le 2d 47 (268)

1683. Abr Capt débourse 103 fl pour son ohmgeld de 2 ans.(298/300)

1686. Longueil et Gense d'Abr.Capt 62 fl 9s, de Pierre Aubert 42fl.

1690. Longueil d'Abr.Capt, 9 chars:54 fl de Pierre Aubert 3 chars 18 fl. de Beaupré(318) 18fl (Beaupré sans doute tenancier de la future Lande. Seul cas où le Chenit en touche l'ohmgeld dès la disparition de la seigneurie. Finance touchée directement par le souverain ?).(315(318).

1691. Longueil d'Abr.Capt 60 fl 9s, de Pierre Aubert 27 fl(323(324)

(328/9) Pots de vin et pain payés au Brassus. (336/37/38)

1692. Longueil d'Abr.Capt, 7 chars :53 fl, de P.Aubert 3 ch,21fl

1693. Longueil Abr.Capt 7 chars, 56 fl. P.aubert 2 chars,15 fl.

1694. " " 79 " " 2 $\frac{1}{2}$ " 20 fl.

1695(35) 62 Dame Aubert 32

1696(43/4) 47 " 18

1697(47)(51) 39 " 23

Dépense chez Debeaupré 19 fl 6s.

1698. Abr.Capt 35 " 3 ch. 24fl.6s.

Acquisitions chez Debeaupré 12 fl.

1699. Le ministre couche chez le secrétaire Meylan au Logis ?

1 fl 9 s (66) Longueil Abr Capt, 32 fl. P. Aubert 17 fl 9s(67&69)

1700. " 8 chars " 26 XXC ch." 20

Longueil de Maîtres Jean Terroux et Abel Lecoultré verriers, 2fl.

1701.(12) Abr Capt 13 chars: 41 fl. P.Aubert 29 fl. Abel Lecoultré,

longueil et gratification 12 florins 6 s. (17/18) Dépenses aux Logis Capt et Aubert.

1702. Dépens (pain) chez l'hoste du Brassus (19 et 23) Abr Capt
29 fl (29) Veuve Aubert 5½ chars : 15 fl plus 1 fl 5.
1703. Dépense au Logis du Brassus : 1 fl 3s. (39/40)
1704. Dépenses chez Abr. Capt (54/5)
1705. D dépenses chez Abr. Capt 12 fl. chez P. Aubert 13 fl 9s (341)
1707. Vin de 4 Cènes chez Abr Capt 33 pots : 15 fl. Longuel, mi-
nistré, 7 chars : 21 fl (é) (vendu par l'officier Simon)
1708. Longuel, ministré, 12 fl (18)
1709 (31) Logis de Jacques Rochat au Brassus, dépensé 2 fl.
Longueil partiel de Dd Capt 7 fl 6 (43) 2 chars et logis : 13 fl 6s
Longueil ministré, vendu en son nom par l'officier Simon 10 fl.
*1710 (56) longueil Dd Capt 15 fl Abr Capt 2 chars : 20 fl. Cène
24 pots (36) Cène, 8 pots : 12 fl.
1711. (60662) D-dépense d'officiers chez Abr Capt, revue 30 fl.
Dépense chez Jacques Rochat, hoste, 2 fl.
Jacques Meylan, hoste à Romr (Dépense au Logis du Brassus (67)
Vin de Cène d'Abr Capt 19 fl de Dd Capt et Desange ? 14 fl (68)
Longueil Abr Capt, 3 chars : 19 fl. Dd Capt 3 chars 15 fl
1712. Vin offert au couronnement du roy (Chenit, (72) (5) SNSB
couche à la cure; frais 45 fl. (7) Longueil des hoirs d'Abr Capt
16 fl de Pre Simon, 5 chars : 20 fl. (9) Vins de Cènes : 14 fl env
1715 Les fils du bailli logent à la Cure (14) Longueil de Dd Capt
L. de Joseph Meylan et Logis 54 fl, L. de Jacques Meylan 12 fl,
L. de David Capt, 9 fl. (19) Jacques Rochat, hoste, part cense du
moulin, 2 fl 3s (20).
1716. Dépense au Logis de Joseph Meylan chirurg. 44 fl (25)
Longuel de Joseph Meylan, 9 chars : 65 fl (28).
1717. Dépenses au Logis Simond, 4 fl 10 s (30).
Dépense chez Jacques Meylan de l'Abbaye, 3 fl
Vin de Cène fourni par Simon, 6 pots : 6 fl. (35)
Longuel Simon, 5 chars : 27 fl.
1718. Baillif et suite chez Jacques Meylan : 30 fl (49).
1719. Hôte Simon (67)
1720. Jacques Rochat, hoste au Brassus. (15)
Isaac Golay, hoste au Sentier, Longuel 12 fl. (36)
1721 " " de l'Abbaye " 7 fl 6s. (22/3)
1722 Abr Golay, hoste, vin de cène 19... Longuel : 42 fl.
(36) Jac. Meylan, " 37... (24) " Mey. secrét. 42 fl.
1723. Longuel de Jacques Meylan, 8 chars : 36 fl. (49)
Ast Simon (52) Abr Golay, longuel et cense (53)
1724. Longuel et cense du secrét. Meylan (64)
1725. Demande de vente de vin à la pinte; refus de LL. Ee. (37)
Longuel Meyln 48 fl (74). Maison de commune, Abr, Simond, rente d
de 54 fr 6s.
1727. Cense des 2 logis du Sentier 4 fl (39).
1728/1729 Daniel Golay, hoste (70)
1729. Mandat contre les hostes (1) vin de cène par Abr Simon, id.
Dd Golay. 47 fl. (7) Longuel d'Abr Simon, 11 chars à 49 fl. (1)
1730. Daniel Golay, longuel, 10 chars...
1731. Longuel et cense de Simon : 29. 6 (35) Hoste du Brassus (39)
1732. Vin de Cène et d'Isaac Benoy (26 pots) 19 fl. (49)
Longuel d'Abr Simon 33 fl 9s. flor.
1733. " " 6 ch 27 fl. D'Isaac Benoît 50 fl 3 et 12 chars, 46
1734. Longuel d'Abr Golay, 8 chars 54 fl.
" Lieut Meylan 12 ch. 75
1735. " " 15 " 90
" Abr Golay 8 43
1736 " " 5½ 41
" Lieut Meylan 8 60

1737. Longuel des 2 Logis 148 fl (65)
1738. id 124
1739. " 137
1741. " du justic.Meylan 55 Longuel de l'Ours 53 1742
1742. " d'Abr.Golay 45 " du Lion 34
1743. Longuel de Jean Aubert, 16 chars : 80 fl.
Jean Ls Loup 15 " : 78 fl.
ferme du cabaret :175 fl.
1744. Longuel d'Abr. Golay 45fl Longuel combiné de J L Loup,
de Jean Aubert 14 chars ets. Rente de 13 mois des Logis de Jean
Aubert 325 fl.
- 1745 Longuel de J.Aubert 8 ½ chars : 43 fl
Ferme de 4 mois de son Logis : 100 fl. Longuel Justicier Mey-
lan 16 chars : 80 fl.(21)
1746. Ferme de Logis 360 fl. Longuel de l'Ours 88 fl. de J.Au-
bert, 10 chars : 60 fl. (47)
1747. Longuel Veuve Aubert 6 chars : 60 fl.Ferme du Logis, Mai-
son de Ville 360 fl. (15)
1748. Longuel Rochat 48 fl. Amod. Logis : 408. Longuel Ls Loup
(10) 68 fl
1749. Ferme du Logis de I Dd Rochat etc 378fl. " "16 ch.108
Longuel Maison de Ville, 12 chars 90 fl (10)L. du Lyon 15ch. 90
1751. Ferme Maison de Ville Jacques-David Rochat 408 fl. Longuel
id. 13½ chars à 4 ½ le pot = 91 fl.(19) L. du Lyon 16 1/4 ch, 100
1752. Rente du Logis de l'Ours 408 fl Longuel Rochat 13 ch. 87.
L. du Lyon (Loup) 16 chars 108.
1753. L. du Lyon, 14 chars 71 fl. L Maison de Ville 13 chars 66fl
Amodiation id. 408 fl.
1754. Rente Cabaret 452 fl Longuel de l'Ours 16 chars à 9b le
pot 81(6)
1755. Amodiation Maison de Ville (2) 452 fl. Longuel id.10 chars
blanc, 2 rouge 59fl. Longuel du Lyon, 20 chars blanc 2 rouge 97 fl
Benoit et Loup entrepreneurssde la rebâtisse à la Maison de Ville
1756. Rabat du Lieut. Meylan, cabaretier de la M de Ville 400 fl
(pour rebâtisse) Longuel de M. de ville 21 chars 94 fl. id Lyon
18 chars 81 fl.
1757. Rente M de Ville (Benoit) 463 fl. Longuel du Lyon 190 chars
(dont 4½ par Loup) le surplus par Abr Reymond) 102 fl.
1758. Rente M de Ville (Benoit) 400 fl Longuel id 16 chars 96fl.
Longuel du Lyon (Abr Reymond et Ls Loup) 96 fl.
1759. Rente de la M de Ville (Benoit) 463 fl. Longuel id 13 ch.
78fl. Rente de Ls Loup (pour l'Hôtel de Vill) 78 fl.
1812. Pinte d'Abel Pignet, indigent Derrière-la-Côte, transférée
à Henry Aubert, marchand, (Municipalité)
1815. Demande de pinte au Brassus pour concurrencer la Lande,
mal desservie,
1816. Ferme de l'impôt sur les boissons du district échut à un
Rochat de Pont à 445 fr(261(269)
1819. Boîtes d'auberge dt de pinte.(40).
1819. Allusion à la Pinte d'Abel Pignet de Derrière-la-Côte.(401)
1846. Cafés de la Pai et Au Rendez-vous des Chasseurs au Sentier
- 1847.(55)Répartition del'impôt sur les boissons : Café de la Paix
100fr. Hôtel du Lac, 100fr, Hôtelde Ville 160 fr. Hôtel de l'U -
nion à Orient, café de l'Orient et Fleur de Lys 96 fr, Pont Pé-
re-y au Bas du Chenit 105 fr.
1849. Ls Band à l'Hôtel de Ville(215) Chs Nap. Meylan fermier
du cercle de l'Union (228)

(326)

an.1850. Les Baud remet l'hôtel de ville à Laffely de Ballaigne,
I.Dd. Rochat prend pour un an le droit d'hôtel de ville au Brassus.
1851 Demande de patente pour le Bas des Mines Lecoultre. (66)
1852: Laffely renonce à l'hôtel de ville; Vallotton lui succède.
Sous-location de la salle des Rouges à l'hôtel de ville.
Renonciation de Piguet à la Pinte du Bas du Chenit. Projet de
fontaine devant l'hôtel de vill.(71)
1853. Vin vendu par les 2 pintiers au stand de la place d'armes
du Sentier, (73)
1854. Terrasse de la M. de Ville.(367).

Deux établissements, le Lion d'or et la Lande peuvent se
targuer de trois siècles d'existence. La Maison de Ville en compte
plus de deux. La Fleur de Lys, les Grandes Roches et l'Hôtel
de France un et demi. (ainsi dénommé parce que..voir note)

Postérieurs à 1850 : la Panosse à la Golisse; le café (Pyèpyè)
vaudois au Solliat; le café Dalloz au Bas du Chenit; les cafés
Toutou et du Pont au Brassus; l'hôtel de la Poste à l'Orient; l'
l'hôtel Bellevue au Rocheray; le café de la Gare au Sentier; le
café français du Brassus (Renaud) 1849 (243).

Ont disparu : le café du Moulin au Rocheray (Matthey); le café
Reymond au Solliat, Tivoli, 1851, fondation; la Brasserie; le
café de la Côte chez les Aubert; les cafés du Jura et chez les
Jacques aux Piguet-Dessus; celui de la Begnietta et de Brinon à
la Combe; celui de Pierre aux Grandes Roches; le Piguet et le café
du Bas-du-Chenit; la Brosse aux Piguet-Dessous; le café du
Commerce chez le Maître(1852); (S.Wenyer); La Croix Fédérale à l'O-
rient; le café de la Paix au Sentier, 1852; Cercle de l'Union,
1849;(228),

Une seule enseigne pendante se balance encore à sa potence :
celle de la fleur de Lys rappelant l'époque où les clients bour-
guignons affluaient.

Les hôtels et pensions d'étrangers jouèrent de quelque vo-
gue : la pension Capt à l'Orient - le futur roi de Serbie Pierre II
et son frère y passaient leurs vacances vers 1890. L'hôtel pen-
sion Bellevue au Rocheray où, peu avant la 2de guerre mondiale,
le duc de Guise et Léon Daudet s'en vinrent déguster les truites
du lac.

Note sur la Panosse : ainsi dénommé parce qu'une "panosse" enve-
lappa quelque temps l'enseigne avant le jour officiel de l'ou-
verture de l'établissement.

Notes de la fin de la nomenclature relative au Chenit.

La coutume d'affermier l'impôt sur les boissons fit apparition sous
le régime vaudois. Un Rochat du Pont en devint concessionnaire en
1816 au prix de 445 fr anciens (Municipalité 261 & 269)
1819 Installation de boîtes pour les pauvres dans les auberges et
pintes (esquipot) (401).
Vins de mises d'auberges partagés entre les pères de famille, 1754
Municip 1847 (79) Charles-Napoléon Meylan, fermier du Lion d'Or.
Les Graz d'abord verrier neuchâtelois admis à la bourg. du Chenit
le 4 IV 1670 (200 fl plus 1fl. par et 6s. par veuve, 1 gran-
de semaisse d'étain et les vins beinz (32/3).

Cet amas de détails sur les établissements du Chenit devra être
remanié et condensé en quelques pages.

(Résumé du Chenit dès la page 176)

Le tableau de l'ohmgeld du dernier siècle et demi de domination bernoise souffre de multiples lacunes, surtout pour ce qui concerne le Sentier. La cense des cabaretiers venait compenser tout ou partie des dépenses faites par les autorités dans les établissements. Les comptes se bornent d'ordinaire à indiquer le revenant bon ou la somme à payer en compensation.

On comptait trois débits dans la commune nouvellement née en 1647. L'un au Haut du Sentier, tenu par Bastian Simon payait 58 florins d'ohmgeld, il prit le signe de l'Ours en 1656 (Nicole 370). Le second, celui de Blaize Graz, fermier du seigneur du Brassus se trouvait certainement au Crêt Meylan, longuelt de 24 florins (voir la note page précédente sur les Graz d'abord verriers, d'origine neuchâteloise). Le troisième qui relevait directement d'Abraham Chabrey, coseigneur, ne saurait avoir été ailleurs qu'au Brassus même. Cet embryon de futur hôtel de la Lande s'en tirait avec un ohmgeld de 12 florins. Le débit peu achalandé devait avoir surtout pour clients des verriers, des flotteurs, les ouvriers sur métaux et sur bois. (En 1687, le souverain mit en vente par lots les biens acquis des Varro. Jacques Rochat du Pont, commis des péages au Brassus, misa la tranche centrale, comprenant le domaine, la maison et les montagnes de la Lande dessus et dessous. Le bâtiment de J. Rochat et de ses successeurs n'exhibait encore que le rez-de-chaussée en 1711 (Plan Vallotton). Cette maison basse abrita sûrement la pinte de Chabrey, puis celle des Rochat et de leurs fermiers. En 1765, l'ouverture de la route du Marchairuz poussa à la construction de l'étage et des ailes formant fer à cheval et rappelant en plus simple le château de Mollens (en partie d'après P.A G Hist III 41 sq).

Il arrivait aux maîtres-verriers de servir du vin à leur personnel. Tel fut le cas en 1669 et en 1700. L'autorité communale perçut, comme de juste, un ohmgeld correspondant.

En 1667, le nommé Abraham Capt établissait un Logis au Bas du Sentier, Il prit la marque du Lion.

Les vins attavernés, presque exclusivement des blancs, provenaient de la Côte. Il est parfois question d'un demi-char de rouge de Bourgogne.

Des difficultés survinrent entre la commune et Abr Chabrey qui refusait de payer l'ohmgeld de ses fermiers. En appel. Chabrey obtint un sursis ("sursoy") jusqu'à éclaircissement de la cause (1672). Désormais, même après la suppression de la seigneurie et son rattachement à la commune du Chenit, il n'est plus jamais question dans les Comptes des Gouverneurs d'ohmgeld payé par l'auberge du Brassus. On s'en étonne. LL.EE auraient-elles perçu directement celui-ci ? (Nicole 378).

Trois ans consécutifs, (1707-1709), le sieur ministre du Chenit dut payer l'ohmgeld du vin de sa pension. L'hôtelier Simon du Haut du Sentier le vendait au nom du pasteur (7 chars en 1707 payant 21 florins).

En 1709, Jacques Rochat tenait le Logis du Brassus. Il doit s'agir d'un fils de l'homonyme aquéreur en 1686 ? De même en 1720

Un troisième débit apparaît au coeur même du Sentier en 1725. La maison de commune où s'abritait l'école se mua en hôtellerie. Le premier tenancier, Abr. Simond paya une cense (ohmgeld?) de 54 florins.

Le Logis de l'Ours, le plus confortable du village du Sentier, où S.S.Bailliale daignait loger à l'occasion, ferma ses portes sans doute en décembre 1755. On y débita cette année-là non moins de 16 chars de blanc (nouveau, vieux et bon vieux) à 9 baches le pot. Longuel 81 florins. Le Lyon payait 97 florins pour 20 chars. La Maison de Ville 59 pour 10 chars. L'ohmgeld, on s'en sera aperçu, se basait non seulement sur la quantité débitée, mais aussi sur la qualité du liquide. Celui de la maison de ville taxé à 6 fl le char valait mieux que celui des établissements concurrents taxé à 5 fl. environ (Au sujet de la vente du vin du mois d'aoust, 1755, comptes gouv. Chenit (24).

L'ohmgeld détesté disparut avec la révolution. Des patentes le remplacèrent. Longtemps l'impôt sur la vente des boissons dans le district s'affirma chaque année. En 1816, un RoCHAT du Pont fut chargé de le percevoir à raison de 445 francs anciens. A cette même date, les boîtes d'auberge et de pintes (alors appelées esquipots) firent apparition.

La population augmentait en dépit de l'émigration. Le bien être apporté par l'industrie aidant, des cabarets s'établirent dans tous les hameaux, même dans les maisons foraines. On en trouvera la liste en note ci-dessous. La plupart disparurent par la suite.

Note-liste. Hôtel du Léman, Café de la Paix, Rendez-vous des Chasseurs et Hôtel de la Gare au Sentier.
Café de la Panosse à la Golisse.
Café du Moulin et Hôtel Bellevue au Rocheray.
Café Reymond Vaudois et Brasserie au Solliat (Bas des Mines ou Tivoli 1851)
Pintes d'Abel Piguet et d'Henri Aubert.
Café de la Côte. Pinte Golay chez le Jacques et Fleur de Lys aux Piguët-Dessus.
Le Béguiette et chez Brinon à la Combe.
Café des Grandes Roches et de Chez Pierre.
Café chez Berger, du Piguët, chez Dalloz et pint Pérey au Bas-du-Chenit.
Hôtel de France, cafés Reymond et du Pont au Brassus, Café Français (Renaud) 1849.
Hôtel de la Poste et Croix Fédérale à l'Orient.
La Bresse et la Café du Commerce aux Piguët-Dessus et Chez-le-Maitre. etc (se référer à p. 183 du manuscrit sous p 100).

Notes en fin de chapitre. L'Hôtel de Ville évoque par son style le commencement du siècle passé. On le croirait conçu tel quel par un architecte. Il n'est à vrai dire que la résultante de nombreux agrandissements et transformantions. Maison basse au seul rez-de-chaussée, il occupait à l'origine la partie centrale seulement de son emplacement d'aujourd'hui.

Henri Aubert, traiteur Derrière-la-Côte eu 1803 (Municip 12)
1820. Police des Pintes. (397)
1852. Café ouvert Chez le Maître par Samuel Wenger, bernois (69)
1853. Autorisation aux trois hôteliers de vendre du vin au stand.
1815. Nécessité de pinte au Brassus, la lande étant mal desservie.

Ohmgeld D.H.S. (Hist XV(73))
Construction du Rocheray-Bellevue 1887 (O.H.(40) par I. Dido.

Les cafés du Sentier

Avec nos différentes monographies, on a tenté de faire le tour de tous les débits du Sentier. Selon différents listages, l'on constate qu'il en manque un certain nombre que nous allons tenter de retrouver ici au moins par un simple nom.

Pour les cafés modernes, on les retrouvera en image dans notre « tournée des bistrots ». Il y a notamment à rajouter aux précédents la Fiesta, la Maison, la Ronde des Pains, le restaurant du centre sportif, etc...

Les oublis restent possibles malgré toute l'attention que nous avons porté à ce domaine sans cesse en mutation. Une auberge ouvre, il y en a deux qui ferment ou qui sont mises en veilleuses.

Pour le Sentier, Auguste Piguet, Folklore A, p. 100, précise : ont disparu... le café de la Paix au Sentier, 1852 ; Cercle de l'Union, 1849.

Alfred Golay-Nicole donne la liste supposée complète des bouchons du Sentier au XIXe siècle :

1849 Café du Sentier

1852 Café de la Paix

1879 Café de la Banque

1883 Café du Commerce – plutôt Chez-le-Maître –

1886 Café de la Poste

1887 Café de la Tempérance (avant le bâtiment actuel)

1895 Hôtel de l'Union (Baud, père et fils)

1895 Hôtel-de-Ville (Desarzens, François)

1895 Hôtel du Lion d'Or (Meylan, veuve & fils).

Pour Chez le Maître :

1855 : Café du Commerce

1883 : Café-restaurant (François Golay)

Pour la Golisse :

1875 Café Industriel

1876 Pinte J. Martin

1876 Café du Lac.

Manuel du Voyageur de 1857 :

Capt Louis, aubergiste à l'Hôtel de ville, billard public

Laffely H., aub. au Lion d'Or

Dictionnaire de 1888 :

Hôtel du Lion-d'Or. Tenu par veuve Meylan, propriétaire

Hôtel de Ville. Tenu par Desarzens, voiturier.

Hôtel de l'Union. Tenu par Baud père et fils. Pension d'étrangers. Vastes jardins, pavillons et promenades ombragées. Voitures et guides à disposition.

La Violette. Café de tempérance. Chocolat, thés, biscuits.

Auguste Piguet, dans son étude folklorique (voir rubrique consacrée à ses écrits) avait parlé de l'Hôtel de l'Ours pour des temps plus anciens, sauf erreur positionné au Haut-du-Sentier.

Restent tous les autres établissements cachés dans les replis de l'histoire, et ceux-ci sont nombreux où souvent personne n'aura plus accès, à moins d'effectuer ce que l'on pourrait appeler des recherches en profondeur, dans les publications diverses dont nous n'avons pas eu connaissance, dans les registres de la commune du Chenit, bien entendu, mais dans celles du canton aussi.

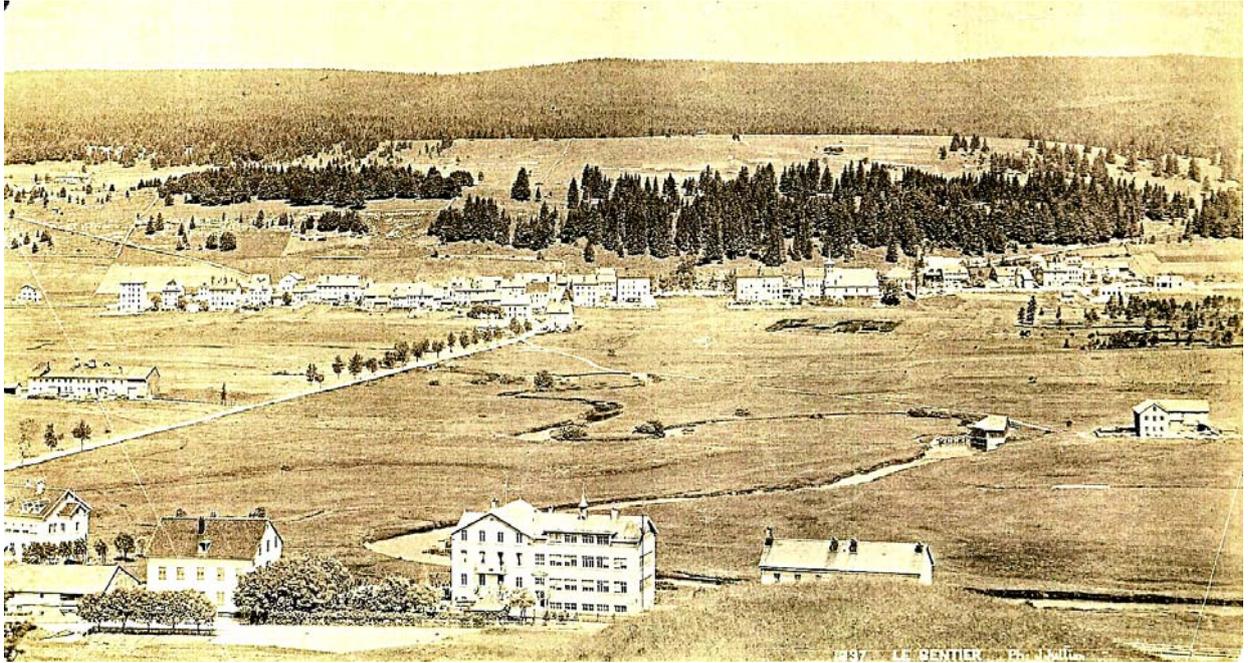
Le tout, un travail de longue haleine que nous laissons volontiers à d'autres !

Du 22 novembre 1851, les auberges de la commune :

Maison de commune au Sentier
Auberge du Lion d'Or au Sentier
Auberge de la Lande au Brassus
Auberge de l'Hôtel de France au Brassus
Auberge de l'Ecusson vaudois au Brassus
Auberge de la Croix fédérale à l'Orient de l'Orbe
Cabaret de la Fleur de Lys Derrière-la-Côte
Cercle de l'Union au Sentier
Café d'Henri Meylan à l'Orient de l'Orbe
Café de Jaques David Rochat au brassus
Pinte de Constant Piguet au Bas du Chenit
Auberge du Marchairuz.

Note : étonnement plus aucun lieu public au Solliat à ce moment-là.





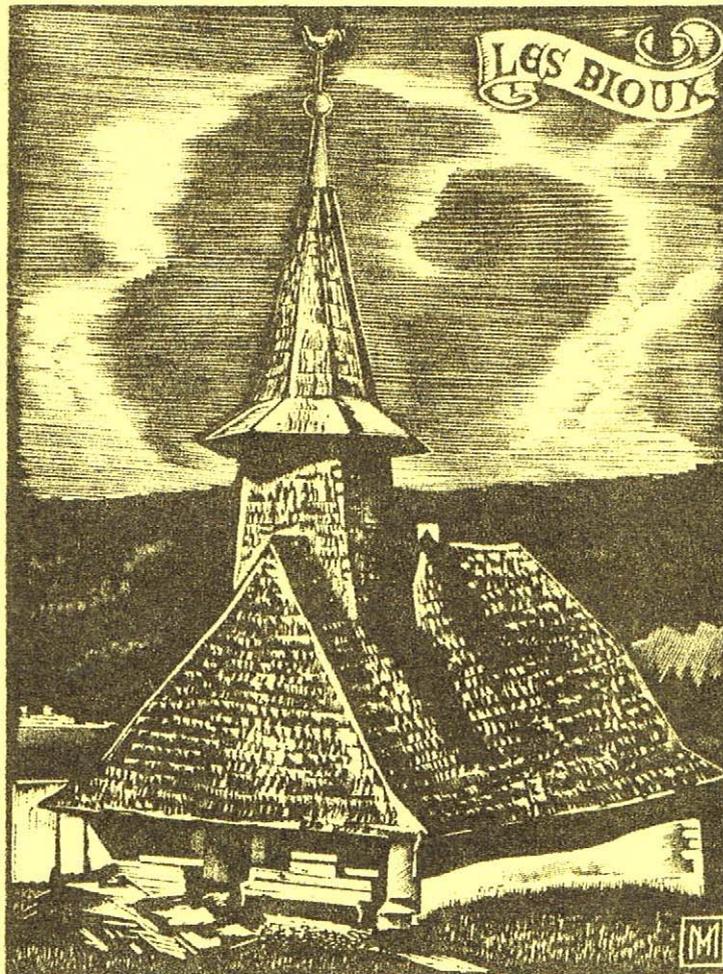
Mais où se cachent donc tous ces bistrots ?



Devicque, 1852. A l'époque, de manière certaine, l'Hôtel de Ville, le café de l'Union, l'Hôtel du Lion d'Or.

ALFRED GALAY - NICOLE

LA VALLÉE
AU JOUR LE JOUR (1840-1900)



ÉDITIONS LE PÈLERIN

Le Pèlerin, 1994

Annexe 1

En 1877 la Suisse comptait un hôtel, auberge, café ou pinte pour 45 hommes comptés dès l'âge de 15 ans, 49 dans le canton de Vaud. Et à la Vallée ?

La récapitulation des enseignes ci-dessous, certainement incomplète, nous démontre que les Combiens n'étaient pas privés de lieux publics!... Il est probable que pour le même établissement, il y eut différentes désignations lors de changements de tenancier.

Les dates indiquent simplement que l'établissement existait à cette époque.

A L'ABBAYE

- 1872 Hôtel du Lion d'Or
- 1847 Café des trois Sapins

AUX BLOUX

- 1847 Café chez Suzette
- 1871 Pinte de Constant Piquet
- 1871 Pinte Berney
- 1872 Auberge de l'Etoile
- 1879 Pinte des Bioux

A L'ORIENT DE L'ORBE

- 1843 Café de la Croix fédérale
- 1863 Café de l'Orient
- 1879 Café de l'Orbe
- 1879 Café de chez le Poisson

AU BRASSUS

- 1845 Café de l'Ecusson Vaudois
- 1849 Café français
- 1892 Café Staub
- 1894 Café Meylan (Chez Jacob)

AU BAS-DU-CHENIT

- 1872 Auberge des deux poissons
- 1886 Café du Piquet

- 1887 Café Dalloz
1888 Pinte chez Berger (Eugène Piquet dit.)

BAS DE LA COMBE

- 1876 Café du Bas de la Combe

LES GRANDES ROCHES

- 1872 Café des Grandes Roches

LES PIQUET-DESSUS

- 1881 Hôtel de la Fleur de Lys

- 1887 Café du Jura

- 1888 Café Reymond

DERRIERE LA CÔTE

- 1872 Café de la Côte (Ulysse Piquet)

CHEZ LE MAÎTRE

- 1855 Café du Commerce

- 1883 Café-restaurant (François Golay)

LE SENTIER

- 1849 Café du Sentier

- 1852 Café de la Paix

- 1879 Café de la Banque

- 1883 Café du Commerce

- 1886 Café de la Poste

- 1887 Café de la Tempérance (avant le bâtiment actuel)

- 1895 Hôtel de l'Union (Baud, père et fils)

- 1895 Hôtel-de-Ville (Desarzens, François)

- 1895 Hôtel du Lion d'Or (Meylan, veuve & fils)

LA GOLISSE

- 1875 Café industriel

- 1876 Pinte J. Martin

- 1876 Café du Lac

LE ROCHERAY

- 1872 Café des frères Meylan

- 1894 Café du Moulin
1895 Hôtel Bellevue au Rocheray (Rüdermann)

LE SOLLIAT

- 1860 Pinte de Tivoli
1872 ~~1876~~ Café Brunner. La Brasserie
1880 Café National
1894 Café Reymond (D. Re)

LE LIEU

- 1876 Hôtel du Nord
1881 Café de l'Union
1895 Hôtel de Ville (veuve Meylan)

LA FRASSE

- 1872 Pinte ou café français

FONTAINE AUX ALLEMANDS

- 1871 Café Suisse
1883 Café du Risoud

COMBENOIRE

- 1871 Pinte de Combenoire (Guignard)

LE SECHEY

- 1860 Café de la Croix fédérale
1876 Café Suisse
1888 Café Golay

LES CHARBONNIERES

- 1852 Auberge à la Belle Etoile (en face de l'église)
1886 Café vaudois
1894 Café brasserie (Crettêts, Rochat-Baudin)
1895 Débit de boissons à Bonport (Mattiola, aubergiste)

LE PONT

- 1871 Café du Soleil
1882 Café du Pont (Hôtel de la Truite, Edgar Rochat)

- 1887 Café-restaurant et distillerie (Magnerat)
 1887 Café de la Tempérance
 1882 Cantine de Pétrafélix (servait pour les
 charretiers des Glacières du Pont qui trans-
 portaient la glace avec chars et chevaux
 jusqu'à la gare de Croy).

Rajouter

ABBAYE

- 1895 Hôtel-de-Ville
 1895 Guignard-Deblüe, cafetier

CHARBONNIERES

- 1895 Hôtel du Cygne (Louis Rochat)

LE BRASSUS

- 1895 Hôtel de France (Léon Capt)
 1895 Hôtel de la Lande (David Rochat)
 1895 Café du Pont (Jules Arbez)

- 1887 Café-restaurant et distillerie (Magnerat)
 1887 Café de la Tempérance
 1882 Cantine de Pétrafélix (servait pour les charretiers des Glacières du Pont qui transportaient la glace avec chars et chevaux jusqu'à la gare de Croy).

Rajouter

ABBAYE

- 1895 Hôtel-de-Ville
 1895 Guignard-Deblüe, cafetier

CHARBONNIERES

- 1895 Hôtel du Cygne (Louis Rochat)

LE BRASSUS

- 1895 Hôtel de France (Léon Capt)
 1895 Hôtel de la Lande (David Rochat)
 1895 Café du Pont (Jules Arbez)



L'Hôtel de Ville du Sentier

Introduction

La démolition de l'Hôtel de Ville afin de le remplacer par un bâtiment plus moderne, surtout plus adapté aux besoins nouveaux qui sans cesse exigeaient plus de place, devait déjà se tramer à l'heure même où le professeur Piguet, avec la sagacité que l'on sait, se penchait sur l'histoire de ce vénérable bâtiment dont on retrouvera d'autres traces nombreuses dans les archives de la commune en général, dans nos transcriptions en particulier.

Le plan qui figure en couverture montre quelle aurait pu être la physionomie de ce bâtiment communal, une physionomie nettement plus accueillante et plus adaptée à une petite bourgade telle que le Sentier qui se résolut pourtant à adopter les plans de son très massif Hôtel de Ville actuel.

Cet historique est succinct et plein de lacune. Mais tel qu'il est, il offre une image sympathique de ce vénérable bâtiment qui avait vu passer de multiples générations de politiques, plus encore d'assoiffés qui refaisaient le monde dans l'une ou l'autre des salles à boire !

L'origine de l'Hôtel de Ville no 1 remonte au XVII^e siècle, alors même que véritablement la commune du Chenit se faisait. Pour cette raison aussi qu'elle eut put avoir plus d'égard pour un bâtiment qui était véritablement historique et qui contenait en quelque manière en ses murs l'histoire de plus de trois siècles. Des murs qui parlent ! Et une poutraison, mais était-elle d'origine, qui chante sous les coups de vent ou de bise.

De nombreuses cartes postales ont représenté ce vénérable édifice que l'on ne peut malheureusement pas découvrir sur la gravure Devicque représentant le Sentier, la vue étant prise depuis l'Orient-de-l'Orbe, les bâtiments récemment construit à son levant cachant l'entier de la bâtisse. Celle-ci visible en partie sur une ancienne gravure à découvrir dans la documentation mise à disposition des chercheurs par nous-même.

Il est à penser que d'autres documents, mais courent-ils toujours la Vallée, offriraient de prendre connaissance de manière un peu plus sérieuse de l'aspect esthétique de l'ancien Hôtel de Ville, au milieu du XIX^e siècle disons. Mais les retrouverons-nous un jour ?

Ceci dit, bon retour en cette ancienne bâtisse pour une visite qui ne sera pas de trop !

Historique de l'Hôtel de Ville du Sentier – par Auguste Piguet –

Le monde renversé, en apparence du moins ; chose paradoxale, les habitants de la tranche nord du futur territoire du Chenit, disposèrent d'un local commun, embryon d'hôtel de ville, avant que leur communauté n'existât comme telle.

Il s'agissait d'une maisonnette, construite après la reconnaissance générale de biens de l'an 1600, mais avant l'acte de séparation avec Le Lieu en 1646.

Les cultivateurs du Chenit, signalés en 1590¹ lors de l'édification des moulins du Sentier, avaient besoin d'un local pour discuter de leurs intérêts.

A cet effet, ils édifièrent ou acquirent un petit bâtiment au cœur du Sentier. Rien n'a permis d'en préciser la date. Il semble toutefois logique de suggérer que ce fut avant 1612, date d'apparition de l'église. Si cet édifice avait été debout, on l'aurait sûrement utilisé comme le firent ceux du Lieu et de L'Abbaye pour leurs assemblées d'intérêt public. On n'aurait pas songé à bâtir un local spécial à deux pas de là.

Ce dut être au local commun du Sentier que se réunirent, sous la présidence de Pierre Le Coultre et d'Isaac Piguet, ces syndics d'avant la lettre, les sécessionnistes en espérance, pour rédiger leurs suppliques en faveur d'un temple au Chenit.

Maintes séances du comité travaillant à la séparation du Chenit d'avec Le Lieu se déroulèrent aussi au local commun. On y prépara sûrement le terrain en vue des conventions des 16 et 21 octobre 1646.

On présume aussi qu'avant l'apparition de la commune benjamine, le contingent militaire local se groupait, face au local commun, pour de là se rendre au Lieu, à l'Abbaye ou à Romainmôtier.

Probable aussi que nos lutteurs, prêts à descendre dans la palestre voisine, dite champ de bataille (Rivaboux), se donnaient rendez-vous au local commun.

Nos précieuses archives communales, conjointement à celles du Lieu, se chargent heureusement de nous renseigner sommairement sur l'aspect et la disposition des locaux de la future Maison de Commune.

Il s'agissait d'une maison basse recouverte en gros bardeaux (véritables planchettes) que de lourdes pierres maintenaient en place. Pas de clous. On les réservait à la fixation du mince tavillon (« prinancelle »), des « chapes », soit façades latérales.

Le bâtiment occupait seulement la partie centrale de l'Hôtel de Ville récemment livré à la pioche des démolisseurs.

On voyait, au soleil levant, une vaste pièce, dite poêle. La chaleur provenait, à l'origine du moins, de la cuisine attenante où d'énormes troncs embrasés rougissaient la plaque du foyer. Ce local, soit la tranche nord de la future salle à boire, servit conjointement, après 1646, aux Conseils pour leurs « tenables »

¹ Voir ACChenit, EA27, acte du 31 mai 1590

soit assemblées ; aux écoliers pour leurs leçons ; le consistoire local y siégea probablement à l'occasion.

Borgne, selon la coutume du temps, la cuisine occupait la tranche centrale du bâtiment, droit à l'arrière de la salle des conseils. Le redressement des manteaux, soit volets, de la grande cheminée de bois, assurait seul à la pièce un rudiment de clarté. Ce local allait garder son emploi trois siècles et demi durant. Légion, les plats savoureux qui s'y mijotèrent. L'eau vous vient à la bouche en y songeant !

Une chambre derrière s'approfondissait en outre vers l'ouest. Les premiers régents du Sentier durent s'en contenter comme chambre de ménage, dortoir, etc.

Quelque dépendance paraît s'être adossée au nord de la construction principale. On y remisait surtout le bois. Elle servit par la suite de rural.

Un long corridor, dit « pourtsou », séparait le bâtiment principal de sa modeste annexe. L'emplacement de ce vestibule ne changea pas au cours des siècles. A noter toutefois que la porte d'accès s'ouvrait à gauche, au fond du « néveau ».

Mais l'humble construction d'avant 1612 prit fatalement de l'extension. Au fur et à mesure des besoins, nous la verrons s'allonger tant au nord qu'au sud ; être rognée à l'arrière, se rehausser d'un étage ; s'agrémenter d'une terrasse pourvue de rampes d'escaliers ; bref, prendre peu à peu l'aspect qui naguère nous était familier.

Les ayants droit au local commun transmirent leur propriété à la communauté fraîchement éclos, sans doute contre paiement. Les actes de l'époque demeurent malheureusement muets sur cette transaction.

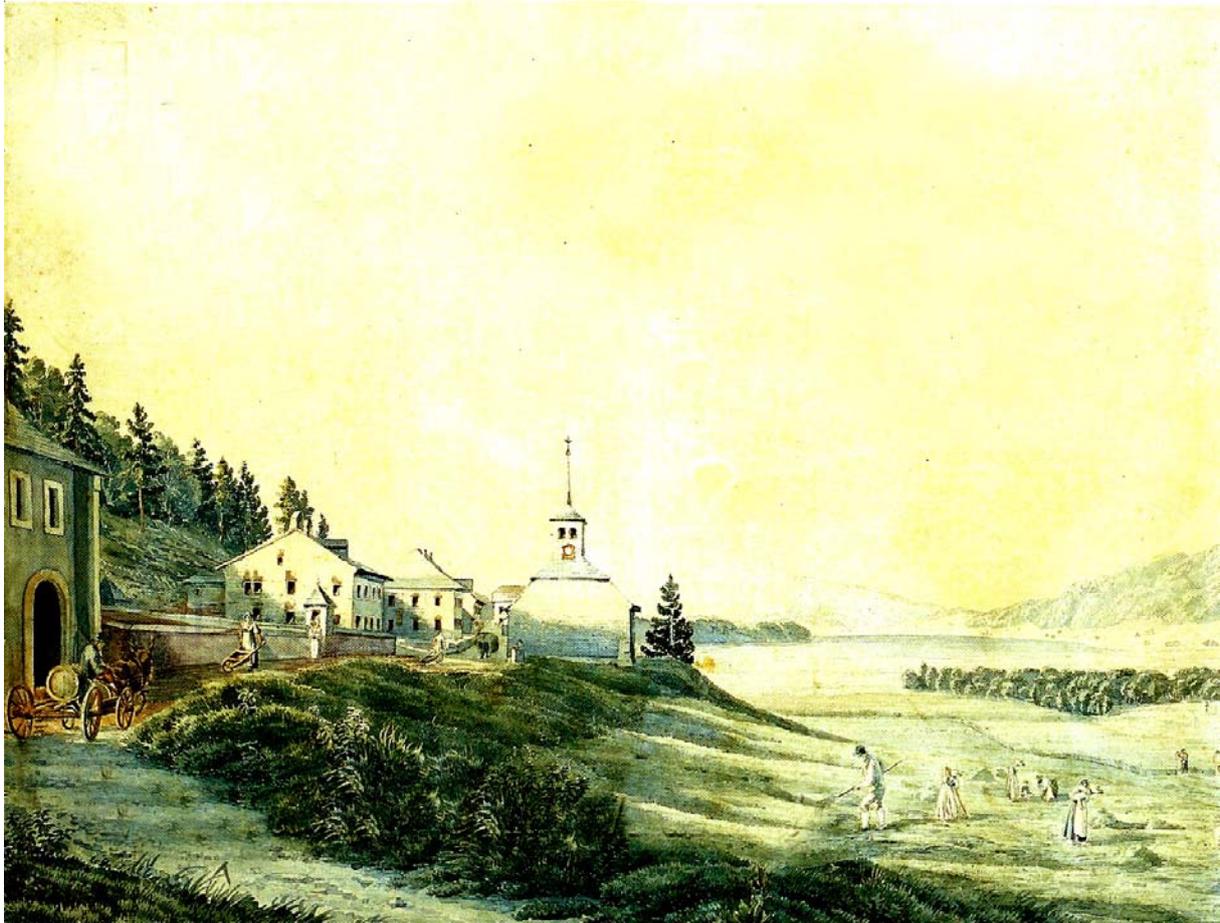
Au début, la maison de commune, sans doute reprise en bon état, ne nécessita guère de réparations. Il faut descendre jusqu'au siècle suivant pour en rencontrer de sérieuses.

Il s'agissait, en 1702, d'un rustiquage des murailles, d'un remplacement de la « tralaison » soit plafond, des parois et du plancher de la chambre principale.

Une seconde fenêtre en verre fit alors apparition. La toute première, exigée par le régent, remontait à 1680 déjà. Avant cette date, la maison de commune de connaissait que des volets en bois plein, des carreaux en papier huilé peut-être. Ces premières vitres, rondes et massives, serties dans du plomb, se coulaient en Pré-Rodet et dans les autres verrières de la région. Nos lointains ancêtres les dénommaient « rondons ».

Les importantes réparations de 1702 revinrent à 55 florins, entretien des maçons pendant douze jours compris.

Mais la jeune commune se peuplait rapidement. Sa maison devenait insuffisante. Il fallut à tout pris aviser. En 1719, on procéda à une reconstruction en règle. Que demeura-t-il du local commun désuet ? La cuisine borgne et le rural seuls. Il convint d'abattre les murailles et la ramure. De véritables



L'Hôtel de Ville est visible sur gravure d'auteur inconnu, à gauche, avec un chargement de vin prêt à être déchargé dans la cave. Plus loin, l'Hôtel de l'Union, la cure, et au centre l'église no 2. La route présente encore les déclivités naturelles. La fontaine n'a pas été construite, les usagers de l'Hôtel de Ville devant user alors des eaux de la fontaine du Haut du Sentier.

fondations se révélèrent indispensables. Des maçons du dehors, les frères Juvet, se mirent à l'œuvre.

Les gouverneurs avaient préalablement obtenu une permission de chaufour. La chaux, dûment fusée, mélangée à du sable fin dans des « broyaux », se vit convertie en mortier. Un « couvert » protégeait les « brasses ». En temps opportun, le « marin » destiné à la charpente, abattu aux Chaumilles communales, se vit « chablé » en bas les Mollards. Une équipe de « chapuis », ancien mot pour charpentier, sous la direction du gouverneur Abraham Piguet, dressa la charpente.

Un grandiose lever put enfin avoir lieu, Deux veaux furent sacrifiés à cette occasion. Certains bourgeois bien placés, se firent un plaisir de fournir, à l'œil semble-t-il, des ais complémentaires, des solettes, des lattes et même de robustes troncs pour le sommier de la cuisine.

Quant aux articles en fer, on eut recours au maître-serrurier Moïse Golay et à l'usinier Jaquet ; à Pierre Aubert du Brassus pour la clouterie ; à Vallorbe pour les deux piliers de soutien de la future salle à boire ; à un Guyon de Bois-

d'Amont pour la plaque de contre-feu encastrée dans la muraille jouxtant le foyer de la cuisine.

Qu'est-il advenu, lors de la toute récente démolition, de l'intéressante plaque en question ? L'a-t-on mise en lieu sûr ? Espérons-le. La robuste dalle du nouveau foyer, taillée par Joseph Meylan, pesait 130 livres. Elle lui fut payée à raison de 3 ½ cruches, soit kreutzers, par livre. Le menuisier Baussard, de Romainmôtier, établi en Groënroud, livra les fenêtres nécessaires. Elle revinrent en bloc à 84 florins 3 sols. Il s'agissait probablement déjà de fenêtres dites à guillotine. Celles du poêle, soit de la chambre principale, se virent, par précaution, munies de barreaux enduits de poix. Il en fut de même des fenêtres de l'écurie ou étable, local signalé à ce moment pour la première fois. On voit que la Maison de Commune disposait, on ne sait depuis quand, d'un domaine. D'étage, il n'était point encore question en 1719. De nouveaux locaux d'habitation non plus, ce qui ne laisse pas de surprendre.

Derechef série de transformations d'importance en 1743.

L'école et son régent-concierge-fermier déménagent vers le Haut du Sentier. Une installation moins rudimentaire les attend à l'ex-hôtel de l'Ours. Sur ce, la Maison de commune devint conjointement hôtellerie. Un tenancier en assura le service et s'occupa du domaine. A la cave nouvelle des mesures protectrices furent jugées indispensables. On y procéda au ferrage des portes. Les tonneaux reposèrent sur de robustes poutres dites « mars » provenant des Chaumilles.

Trois ans plus tard, en l'an 1746, le besoin d'une salle à l'étage se fit sentir. Les Conseils décidèrent de relever le rang central, d'y créer un vaste local traversant de part en part le bâtiment ; de le pourvoir de fenêtres, tant à orient qu'au couchant. Mais s'écriera-t-on, qu'est-ce donc qu'un rang ? Ce terme si désuet désignait autrefois l'espace de quelque trois mètres compris entre deux chevrons. On parlait aussi de demi-rangs et de rangs doubles.

La salle, naguère dite du Grütli, provenait ce me semble, d'un démembrement de la vaste pièce de l'étage aménagée en 1746.

Une dépense à provisions fut en outre établie à l'arrière du bâtiment principal. On a quelque propension à avancer que cet édicule dûment grandi, devint, un demi-siècle plus tard, la geôle depuis peu disparue.

Toujours en 1746, les barreaux de fer de toutes les fenêtres se virent passés à la poix, en prévention de la rouille. Pour la première fois il est question de moyens de chauffage autres que l'antique foyer et sa plaque de fer. Il s'agissait d'un fourneau potager pourvu d'une « chauffe-panse ». Un certain Pétrognet d'Orbe se chargea de les fournir. Pour le logis, trois formes de lits dites « châlits », durent être procurées en 1747. Elles revinrent à 11 florins l'une.

Nouvelle rebâtisse en 1755. On rehaussa la ramure sur deux points, soit tant au sud qu'au nord, de façon à ce qu'elle fut à même hauteur. Ainsi disparut la singulière protubérance qui couronnait la partie médiane de l'établissement. Il convint, pendant la durée des travaux, de transférer les archives à l'école du

haut du village sous la surveillance du régent. Comme de juste, un plantureux « lever » fut célébré une fois le bâtiment sous toit.

A la même époque apparut une seconde plaque de foyer, taque en bon français. Un Bourguignon se chargea de la livrer au prix de 112 florins. Mais où l'encastra-t-on ? Y avait-il donc un second foyer à l'étage ? Il convint également de changer l'emplacement du four. Sans doute à l'extérieur à l'origine, selon l'ancienne coutume, il fut probablement aménagé au fond de la cuisine. La rebâtisse dont il vient d'être question dura de juillet 1755 à fin 1756. Chose curieuse, les hôteliers associés, Isaac Benoit et Jean-Louis Loup, fonctionnèrent comme entrepreneurs improvisés. Ils s'en tirèrent à la satisfaction générale et touchèrent 400 florins d'indemnité, le débit ayant été fort réduit pendant les opérations de reconstruction.

Le bâtiment, n'oublions pas de le signaler, avait été prolongé au midi d'un rang neuf. On l'édifia sur une languette de terrain acquise d'une voisine, la veuve du Juge Piguet. Il convint naturellement de meubler cette annexe. Un poêle en catelles y fit apparition. Ces « catalars » soit poêliers, se chargèrent de le remettre en état en 1758. Ils employèrent à cet effet des crampons et de la terre grasse. Le rang neuf, où sans doute les Conseils siégeaient de préférence, fut en outre pourvu d'un banc dossier et d'une table de noyer à rallonge.



Célèbre photo, probablement d'Auguste Reymond. L'Hôtel de Ville es naturellement à gauche, avec sa grande et haute terrasse. Jour de marché, la population est nombreuse et vit son présent avec l'insouciance des beaux jours.

Qui n'aime pouvoir faire le tour de sa maison sans fouler le terrain du voisin ? Du côté nord, l'Hôtel de Ville se sentait à l'étroit. En 1758, nécessité se fit sentir d'acheter 123 toises, soit l'emplacement de la future voûte et de la salle du tribunal. Le vendeur, le forestier-assesseur Philippe Lugrin, disposait de l'important mas de terre attenant à l'Hôtel. Il y avait construit en 1701 le bâtiment qui, par l'intermédiaire d'une famille Rochat, devait être connu sous le nom d'Hôtel de l'Union.

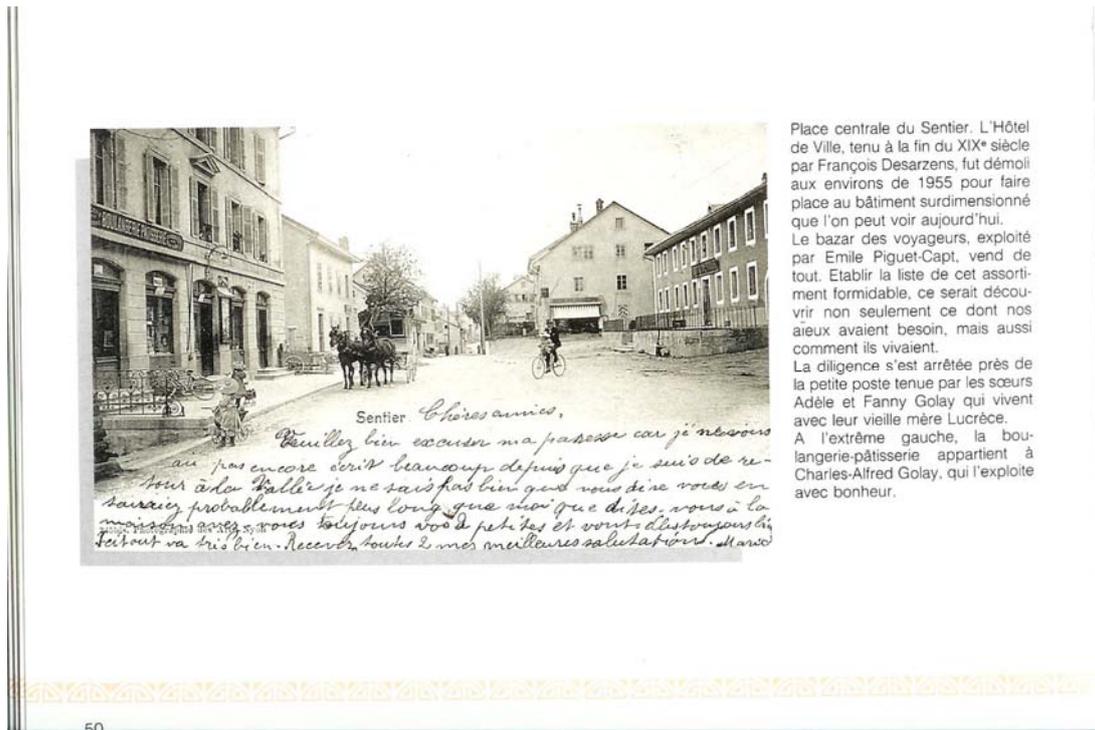
Vers le milieu du siècle, les fourneaux de fer à tuyaux vinrent concurrencer les poêles en catelles. La commune du Chenit fit acquisition, pour la salle à boire de l'hôtel, d'un fourneau de fer à la mode du jour. Il lui revint à 75 florins. Nécessité se fit sentir, en 1764, d'un local de toute sûreté pour les archives. On l'aménagea au rang du vent à l'étage. Il s'agissait, ce me semble, de la future salle de la municipalité. Il en coûta la modeste somme de 26 florins.

Une unique remarque trouvée dans les comptes de la commune fait voir que les Conseils, quittant la salle à boire enfumée, occupaient la grande pièce centrale de l'étage. Le Consistoire local y tenait aussi ses assises à l'ordinaire. Quant aux sortes de Landsgemeinden où tous les mâles, dès l'âge de 16 ans, étaient appelés à entendre les décisions importantes du Gouvernement bernois et celles de nos deux Conseils, elles eurent longtemps lieu à l'Eglise, à l'issue du sermon. Mais nombre de citoyens protestèrent, trouvant inconvenant de discuter d'affaires à ce moment et en pareil lieu. Il fut finalement décidé que les Conseils réduiraient au strict minimum leurs communications au public et sans permettre la discussion subséquente. C'était, ou presque, donner le coup de grâce aux vénérables assemblées générales. A peine si, désormais, il en sera encore question (1768), avant les troubles révolutionnaires.

LA Maison de Commune se louait à raison d'un peu plus de 400 florins par année, 425 en 1764, soit quelque 2000 francs d'aujourd'hui.

Siège des autorités communales de tout ordre, notre Hôtel de Commune avait un débit forcé assez important. Il bénéficiait des exercices du Contingent du Chenit sur la place d'armes voisine ; des avant revues qui avaient lieu en Gratazloup, à la tête du lac ; des revues du Lieu, car le cortège se formait devant l'hôtel pour y revenir le soir ; dès 1798, des fameuses Fêtes civiques auxquelles la population entière prenait part.

Il n'y avait pourtant, au XVIIIe siècle, ni foires ni marchés au territoire du Chenit. Les seules foires autorisées à la Vallée avant 1804, se tenaient au Lieu, au printemps et à l'arrière-saison. Nos combourgeois fréquentaient en outre les foires de Mouthe. Les fripiers leurs cédaient à bon compte des défroques militaires, d'ecclésiastiques et de civils. Nombre de gens profitaient de l'occasion pour y consulter deux praticiens réputés, les docteurs Cart et Vaucheret.



Belle époque, la place de l'Hôtel de Ville

Les décennies qui précédèrent la Révolution vaudoise n'apportèrent pas grand changement à la maison de Commune. Elle avait à la longue pris l'aspect auquel nous étions accoutumés. Il y manquait toutefois l'aile nord qui apparut au début du siècle suivant et l'inoubliable terrasse à laquelle nous reviendrons.

Vers la fin du XVIII^e siècle, le bâtiment paraît avoir été dans un état déplorable, à preuve que le tenancier d'alors, le capitaine Meylan, demanda son congé, les réparations urgentes tardant par trop de s'exécuter (1798).

Les rapports entre le puissant souverain et ses sujets combiens étaient plutôt cordiaux à l'ordinaire. Ils se ressentaient du fait que la haute combe payait des moins lourdes taxes que les grasses terres de la plaine et du vignoble.

Il y eut pourtant maintes prises de bec, ainsi lors du procès du Risoud. Mais les procès-verbaux des Douze signalent de justesse les récriminations. La prudence s'imposait. Les Douze d'ailleurs, gens d'extrême droite, se montraient hostiles, et comment, aux idées avancées venues de France.

Dans ces conditions rien d'étonnant si les trois communes montagnardes figurèrent au nombre de celles qui envoyèrent à Berne des adresses de fidélité lors des troubles de 1790, puis l'année suivante.

Malgré les mesures prises, les idées révolutionnaires faisaient leur chemin, bouleversaient certains esprits. Philippe Berney, de l'Orient, marchand pierriste, devenu suspect, subit une longue détention au château d'Aarbourg, puis à Berne même.

Le nommé Jean-David Golay, qu'on aimerait identifier, se vit banni, quatre ans durant, des terres de Leurs Excellences. Certain factionnaire déserteur, Jean-Louis Maréchaux, de la Combe du Moussillon, fut condamné à 15 ans de travaux publics. On regrette de ne pas en avoir davantage sur le compte de cet infortuné. Les archives cantonales se chargeraient-elles de nous renseigner ?

Même en janvier 1798, les autorités du Chenit demeurèrent fidèles à Berne. La bonne moitié de la population demeurait également hostile au renouveau.

Or la morgue de certains Douze qualifiés de « ristous », déformation d'aristocrates, allait faire grand tort à la cause bernoise.

Alors qu'à l'Hôtel de ville les conseillers commençaient à trembler dans leurs culottes, le public s'animait. En dépit des admonestations des Douze, un Comité directeur, présidé par David Rochat de la Lande, se fondait au Brassus. Il rédigea une sorte de « cahier de doléances » relativement modéré.

Sur ce, les événements de Paris, puis de Lausanne, firent pencher la balance en faveur de l'indépendance vaudoise. La proclamation de la République lémanique vint enhardir les esprits timorés. L'enseigne en fer forgé, représentant l'ours de Berne, qui surmontait l'entrée de la Maison de Ville, fut arrachée et mise en pièces.

Deux groupes de volontaires se constituèrent pour marcher à l'attaque ou à la défense de Berne ; celui du canton nouveau né, le contingent du Chenit comprenait en principe 100 hommes, la Légion fidèle, prête à verser son sang en faveur du souverain déchu. Certaines familles aux sentiments mélangés, fournirent des guerriers des deux camps. Dans ces conditions la Vallée accueillit avec des sentiments mélangés la nouvelle de la prise de Berne. A d'aucuns la pilule parut dure à avaler.

En pleine effervescence politique, nos ancêtres, quant à leurs intérêts matériels, ne perdaient pas le nord.

Au grand soulagement d'un chacun, les droits du Risoud furent maintenus, grâce notamment à des mémoires bien documentés présentés à Aarau, capitale provisoire de la République helvétique. La Vallée constitua un district à part, au grand dépit de l'ancien chef-lieu du bailliage.

Heureuses journées pour les partisans des idées nouvelles que celle des 10 juin, 13 juillet et 19 août 1798 ; la dernière surtout où fut célébrée au Sentier, au pied de l'Arbre de la Liberté, notre première Fête civique. Des cortèges s'ébranlèrent devant la Maison de Ville pour gagner la voisine place d'armes. Des discours patriotiques enflammèrent les esprits ; des salves de joie retentirent, l'orchestre s'époumona. Chaque citoyen prononça le « serment civique ». Quant au banquet civique, on le servit sur place. Quatre toasts furent portés. Bref, ce fut du délire.

Le jeune Samuel Rochat, alors âgé de juste 20 ans, s'inspira sûrement du « Livret patriotique » lorsqu'il moula en vers mâles et sonores les nobles strophes de son « Hymne vaudois ». Le futur colonel, élevé au Sentier chez son père Lily (petit nom de Louis) Rochat, marchand pierriste, possesseur du

bâtiment dit « Chez Guignard-Vidoudez », et non au futur Hôtel de l'Union comme je l'ai erronément prétendu ailleurs.

Ne serait-il pas indiqué d'apposer une plaque commémorative sur ce point en l'honneur de l'auteur juvénile de cet hymne patriotique qui fit, et fait encore, palpiter le cœur de tout bon Vaudois ?

Certaines personnes, dévouées à la cause bernoise, parvenaient mal à cacher leurs regrets du bon vieux temps de Leurs Excellences ; tel ce Meylan Chez-Trompette qui, sur le perron de l'Hôtel de Ville, se saisit du nouveau drapeau de la Saint-Jaques, au couleurs vaudoises, puis le déchira en s'écriant : « Nous n'avons nul besoin de cette guenille de païens ! »

Les tribunaux de district, créés sous l'Helvétique, persistèrent quelque peu modifiées une fois l'indépendance vaudoise acquise.

Le Sentier, devenu chef-lieu de district, dut fournir les locaux nécessaires au Tribunal de la Vallée. Il fallut, pour cela, édifier une tranche nouvelle de bâtiments au nord de la Maison de Commune. Alors firent apparition la « salle du tribunal », « la voûte », « les prisons » à l'arrière.

Le Conseil communal, remplaçant les Douze et les Vingt-Quatre de la période bernoise, quitta la grande pièce de l'étage du bâtiment principal pour tenir séance à la salle du Tribunal. Une permission de foire, octroyée à la commune du Chenit en 1804, puis un marché hebdomadaire², donnèrent une grande animation au village du Sentier encore peu peuplé à cette époque. L'Hôtel de Ville fut beau premier à en profiter.



Le Sentier — Place Hôtel de Ville

La fontaine de l'Hôtel de Ville est visible à droite. Elle n'était donc pas vraiment à proximité immédiate de la bâtisse, mais de l'autre côté de la rue, nous ignorons ce qu'elle est devenue après la construction des bâtisses qui ont pris sa place, soit sauf erreur la boulangerie Meige frères.

² Le marché fut créé en faveur du village du Brassus

On ne saurait décrire les avatars de l'ex-Hôtel de ville sans donner une idée des changements survenus.

L'ancienne route d'il y a un siècle épousait, selon la coutume d'alors, tous les accidents du terrain. Elle s'élevait progressivement dès le Lion d'Or, rasait ou presque la base des murailles du futur Crédit Mutuel et de l'Hôtel de Ville pour gagner en pente douce le Haut du Sentier. L'amélioration de la route une fois réalisée, l'Hôtel de Ville se trouva haut perché et d'un accès difficile. L'idée d'établir une terrasse vint par la force même des choses aux autorités. Un projet détaillé fut soumis au Conseil communal en 1854, le 26 avril. Il prévoyait une terrasse de 15 pieds (5 mètres) de largeur, pourvue de deux rampes d'escaliers. L'avant-toit dut être quelque peu rogné. Ce fut donc il y a juste un siècle que notre vieil Hôtel de ville prit l'aspect définitif qui nous était familier. La fontaine voisine datait de la même époque. Une source avait été préalablement achetée à l'Orient, des frères Meylan chez Trompette. L'inauguration de la nouvelle fontaine se vit retardée du fait que le colonel Rochat fit des difficultés pour laisser poser les tuyaux de bois sur ses fonds. Le bassin, taillé à Vaulion, mesurait 1900 pots, payés à raison de 29 ct. l'un. Droit à l'orient du bassin en question, l'Hôtel de Ville disposait d'un petit jardin au lieu même où s'éleva plus tard la pharmacie.

Ce plantage étroit dévalait en pente raide vers le fond d'un entonnoir dit Creux à Napoléon. Là les saltimbanques exerçaient leurs tours d'adresse, le public faisait galerie.

Toujours en 1854, le besoin d'une communication directe entre l'Hôtel de Ville et l'Orient se fit ardemment sentir. Alors apparut la large route dite Neuve avec pont de pierre sur l'Orbe.

Jusqu'à ce moment, on s'était contenté d'une passerelle sur l'Orbe, dénommée « Petites planches » et d'une charrière aux profondes ornières.

Deux anecdotes typiques termineront cet exposé que d'aucuns jugeront longuet.

Ver 1830, les membres de la secte des Vieux dissidents se refusèrent au service militaire. Ils se virent, conformément à la loi, condamnés à trois jours de prison. Or les réfractaires étaient tous musiciens dans l'âme. A l'heure prescrite, on les vit arriver du Brassus avec leurs instruments : violon, hautbois, contre-basse, flûte, trompette. Des flots d'harmonie s'échappèrent bientôt de la salle d'arrêts. Il s'agissait bien entendu de psaumes.

La population apprit ce qui se passait. Des groupes de curieux cernèrent l'humble geôle. Pression fut exercée sur les autorités qui consentirent à ce que les captifs s'installassent sur la terrasse située à flanc de coteau, droit au nord de la prison. La nouvelle courut de proche en proche. Ce fut un branle-bas général. Chacun tint à assister à ce concert d'un genre si spécial. Tous accompagnaient de la voix les reclus-musiciens. La future côte de l'Union était noire de monde.

Il se parla des générations durant de cette cérémonie édifiante. Rien qu'à y songer, nos grand-mères avaient la larme à l'œil.

Le fait suivant tient plutôt de la galéjade.

Certain Meylan de l'Orient, condamné par notre tribunal de district, protesta contre le verdict à sa façon. Tombé à genoux devant la fontaine de l'Hôtel de ville, le bonhomme sortit une boîte d'allumettes de sa poche, les enflamma l'une après l'autre en ayant l'air de chercher quelque chose. « Que tsêrtse-tou ? », lui demanda-t-on en parler du cru. « Tsertsou la justice », répondit l'interpellé !

Cette étude parut dans la Feuille d'Avis de la Vallée du 2.7.1958. On la trouve aussi sous forme de manuscrit dans les ACChenit, XA3, du 9 novembre 1954.

Documents divers

1759, mis en prix de la maison de ville et logis du Chenit

Les sieurs Abram et Jaques Meylan, assesseurs consistoriaux, agissant en qualité de gouverneurs de l'honorable commune du Chenit et par délibération de l'honorable Conseil, ont fait crier en amodiation la maison de ville et logis du dit lieu avec ses appartenances, jardins et le Pré des Marais, le tout comme il existe à présent pour temps et terme de trois années, la première qui commencera le premier jour du mois de janvier 1760 et la dernière finira le dernier jour du mois de Xbre 1762, l'échute ayant été fixée au 22^e 7bre de cette année 1759 et celui à qui elle échera sera tenu de remplir exactement les conditions suivantes :

1o Il donnera caution solidaire au contentement du Conseil.

2o Ledit Conseil se réserve la chambre qui lui plaira de choisir pour y tenir ses assemblées et celles du Consistoire que l'amodieur devra échauffer à ses frais en hiver toutes les fois qu'il en sera requis.

3o Il devra tenir le dit logis net et en bon ordre fin de pouvoir y recevoir et loger les honnêtes gens qui en auront les occasions ; il devra aussi tenir net les fossés à l'entour de dite maison et il sera chargé de faire et maintenir les cloisons des jardins en bon état et les remettre de même.

4o Il paiera la cense du dit logis, le longuelt et attavernage de tout le vin qu'il y débitera lequel il devra indiquer de bonne foi à l'un des gouverneurs avant que de le mettre en perce, afin que le Conseil en puisse faire la taxe suivant son juste prix, à laquelle il devra se soumettre absolument aussi bien que pour celle du pain, suivant le tarif accoutumé.

5o Il ne donnera ni ne vendra aucun vin ou autre denrée dans le dit logis, ni gens à son nom, les jours de dimanche et de fêtes, pendant les actions saintes de

prédication, catéchismes et prières publiques, excepté à des étrangers, par lesquels on entend les personnes qui résident hors de la Vallée et non celles des communes voisines, maçons, fruitiers et autres qui résident pour quelque temps dans la dite Vallée, à moins d'un cas important qui ne se puisse renvoyer comme maladie, faiblesse de vieillesse ; les jours de communion en particulier, il ne donnera à boire ni à manger à personne pendant les actions saintes ni devant ni après à moins des sus dits cas, sous la peine irrémissible de payer l'amende de dix livres bernoise suivant les lois consistoriales. Il ne souffrira non plus dans le dit logis aucun jeu ni danse sous la même amende pour le jeu et de vingt livres pour la danse.

6o Il devra aussi tenir bonne police en tout temps au dit logis, ni pas souffrir des enfants ni leur donner à boire et à manger sans le consentement de leurs parents, ne donner du vin à personne jusqu'à ce qu'elle soit ivre, ne donner ni à boire ni à manger les jours de dimanche dès qu'on a allumé la chandelle afin que le monde se retire de bonne heure, chacun chez soit, de même le samedi dès les huit heures du soir, afin aussi que chacun se retire ce jour-là de bonne heure pour se préparer à sanctifier le jour du repos et les autres jours sur semaine ne pas souffrir le monde trop tard et plus que la veillée raisonnable ne porte, excepté les étrangers et les cas de nécessité. Il devra aussi empêcher de tout son pouvoir toutes dispute et batterie et scandale qui pourrait y arriver, soit de jour soit de nuit, et il devra rapporter à qui de droit, sans support et de bonne foi, tous ceux qui malgré ses remontrances en viendront à des batteries ou disputes scandaleuses.

7o Il devra blanchir la nappe et serviette de la communion, tenir les semaises et coupes nettes et propres et les tenir en lieu assuré et en répondre.

8o Il lui sera remis un inventaire des tables, bancs, chaises, râteliers et autres ustensiles qui sont dans le dit logis appartenant à la commune, qu'il devra remettre au même état qui lui auront été remis, aussi bien que les portes, serrures, fenêtres et ce qui en dépend, et en cas que la commune voulut rebâtir ou changer quelque chose à la dite maison, il ne pourra demander aucun dédommagement pour ce sujet.

9o Celui à qui elle sera échute ne pourra la remettre à personne sans le consentement du Conseil, et si c'est un étranger qui ait le dit logis, il ne pourra, après l'avoir quitté, mettre plus de frais pour ce qui lui sera redû pour des particuliers du Chenit que si lui-même y était sédentaire.

10o Et en cas qu'il ne vienne pas à remplir fidèlement tous les articles du présent mis en prix, en particulier ce qui concerne la police, le Conseil sera en droit de le faire sortir sans qu'il y puisse trouver à redire ni demander aucun dédommagement à cet égard, pas même des vins payés.

11o Pendant que la garde se fera devant la dite maison, celui qui la fera aura la liberté d'aller et venir en icelle, de s'y chauffer sans que cela soit à charge à la commune, cependant sans être importun au cabaretier, se devant comporter en toute honnêteté.

12o Cas arrivant que la commune voulut établir une boucherie, le dit cabaretier ne pourra s'y opposer ni demander aucun dédommagement à ce sujet.

13o La ferme du dit logis se paiera au montant de la dernière mise, chaque année à la St. Martin en bonnes espèces.

14o Il ne se mettra aucun vin sur les mises, mais celui à qui il sera échu, paiera le dit jour à chaque conseiller pour vins un florin.

15o Il paiera le dit jour à la Bourse des Pauves pour vins, trois florins.

16o Et au secrétaire pour l'émolument des deux doubles de l'amodiation, dix batz.

Note : logis échu le 22^e 7re 1759, après les criées, portant l'amodiation de 400 florins de départ à 485 florins en finale, à Pierre Piguet comme plus offrant et dernier enchérisseur.

D'autres vues de l'Hôtel de Ville et de la fontaine

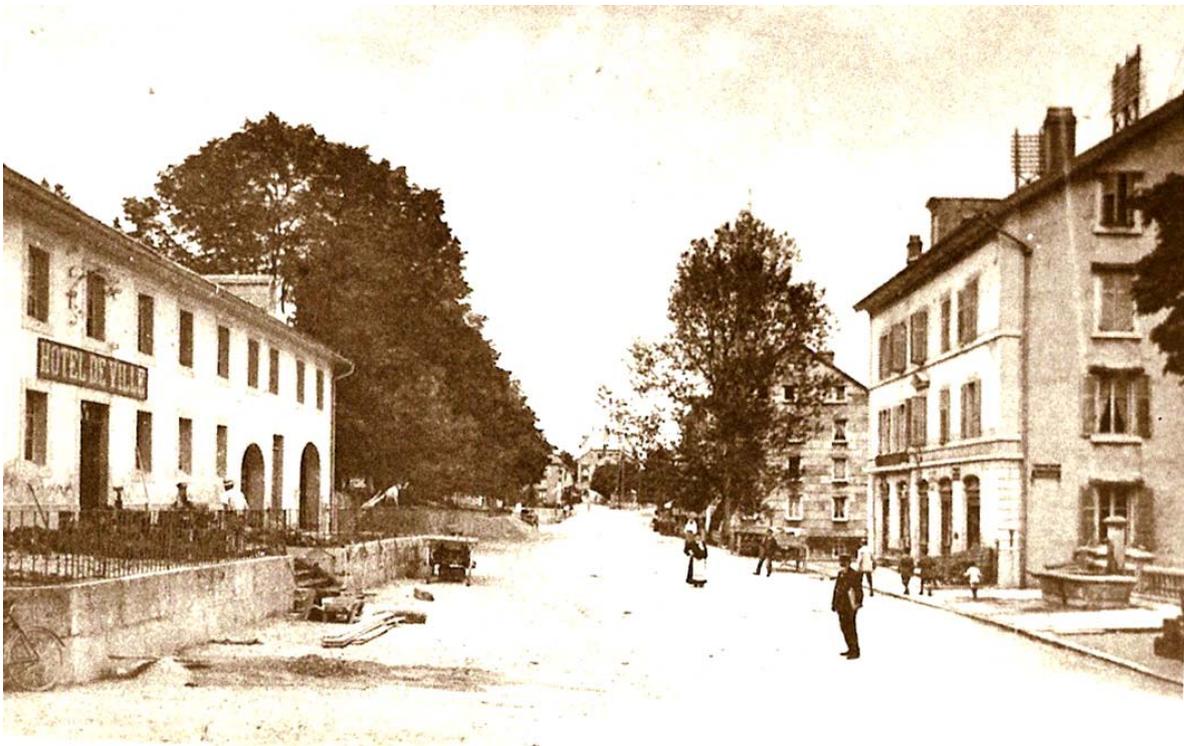


Une magnifique vue de la poste, avec sur le côté droite la fontaine de l'Hôtel de Ville dont on aperçoit ici que la chèvre et son goulot.

2143. — Le Sentier. — Intérieur



La place de l'Hôtel de Ville animée pour l'occasion d'une belle photo



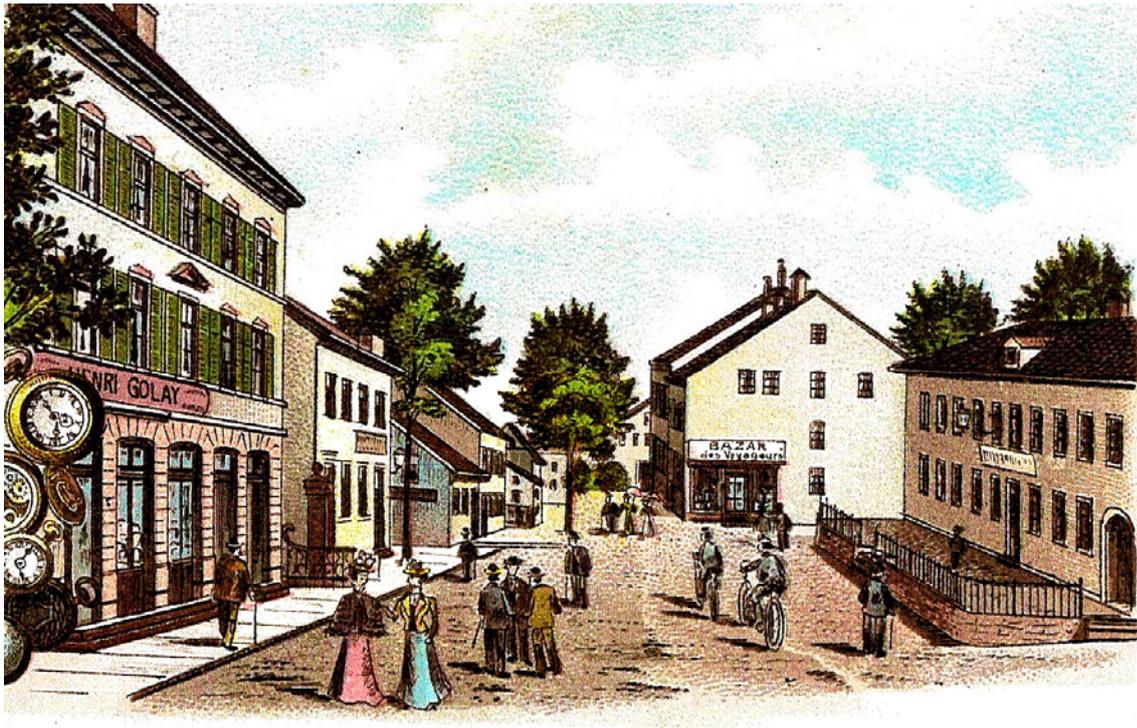
Place de l'Hôtel de Ville avec la fontaine à droite



La fontaine et ses bonnes dames, toute une ambiance



Combien de cortège passèrent-ils devant le vénérable Hôtel ?



La place de l'Hôtel de Ville en couleur, avec l'Hôtel à droite et la fontaine à gauche



Beau ou laid, qui saura jamais le dire...

Et qui ne voudrait pas savoir les derniers instants de l'ancien Hôtel de Ville ?

Nous lisons dans la FAVJ du 5.9.1956 :

La dernière journée

L'Hôtel de Ville de la commune du Chenit vient de vivre sa dernière journée. Pour l'ultime fois, un client a passé le seuil de la porte qui ne s'ouvrira plus que pour laisser entrer l'équipe des démolisseurs.

Ainsi le vieux bâtiment aux lignes simples, bien à l'image de notre vallée jurassienne, va disparaître. Plus personne ne gravira le large escalier de bois menant à la salle du Conseil communal.

Plus personne ne se réunira au haut des degrés montant de la rue sur la terrasse. Cet escalier nous a semblé l'autre soir habité par une foule d'ombres. Les ombres de tous ces citoyens de la commune qui se rendaient en séance pour discuter et gérer les affaires publiques.

A vrai dire, les passions politiques n'ont guère agité les lieux depuis l'accession de la commune à la liberté, soit il y a un peu plus de 150 années. Une seule fois pourtant la question fut particulièrement grave et difficile. C'est lorsque les conseillers se prononcèrent sur le tracé de la voie du Pont-Brassus. Ce fut alors vraiment une heure remplie de passions et de violence. Au point même que le président du Conseil en fonction, M. Charles Piguet, fabricant de Chez Villards, reçut d'un anonyme, facétieux peut-être, un appareil nommé « coup de poing américain ».

Mais une séance de Conseil communal vaudois, même passionnée, ne peut se comparer à l'Assemblée Nationale française. Le résultat du vote fut enregistré avec calme, si ce n'est avec résignation.

La séance marqua sans doute comme un sommet de la vie de notre hôtel de commune, dès aujourd'hui voué à la pioche et à la pelle mécanique. Il est bon d'en rappeler encore le souvenir en cette heure décisive.

La page est vite tournée. De telle manière que l'on découvre dans la FAVJ du 21.11.1956 :

Les travaux de l'Hôtel de Ville

Depuis la semaine dernière, un magnifique petit sapin vert orne le faite du futur Hôtel de Ville de la commune du Chenit. Il est décoré comme de coutume de fleurs en papier multicolores.

C'est sans doute avec une intense satisfaction que la Municipalité voit arriver le terme de la première étape des travaux. Le mauvais temps peut maintenant

venir, il ne saurait plus entraver d'une manière fâcheuse le travail de ceux qui ont la mission de terminer l'édifice.

Aucune photo ne nous est parvenue de la construction de cet édifice imposant. Ainsi en est-il d'ailleurs de la plupart des grands chantiers de nos communes, dont les travaux conséquents semblent devoir retenir l'attention au-delà du moment présent, alors que tout est très vite oublié pour faire place à d'autres préoccupations. Tout passe, tout lasse, et ne seraient-ce les traces fixées par les archives, on ne se souviendrait vite de plus rien !

Ces quelques annotations nous obligent à recourir encore à la FAVJ pour découvrir l'époque de la démolition de l'ancien Hôtel de Ville et la reconstruction du moderne, années 1954 à 1957 :



FAVJ du 30 août 1954

DOSSIER HÔTEL DE VILLE

Rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville au Conseil Communal du Chenit

par M. L.-E. Piguët

Pour la première fois dans l'histoire de notre commune, les autorités responsables ont à se prononcer sur une dépense de plus d'un million de francs.

LE BÂTIMENT ACTUEL

Dans son ouvrage sur la Commune du Chenit, dont chaque conseiller communal possède les tomes I et II, Monsieur le Professeur Auguste Piguët rappelle que nos devanciers (tome I, page 149) « sentirent de bonne heure le besoin de s'organiser ». Certains d'entre eux s'organisèrent pour la construction d'un moulin, puis 35 familles se cotisèrent en vue de l'édification d'une église. Bientôt on se rendit compte de la nécessité d'un local commun. Ce bâtiment, la future Maison de Ville, servit à cette fin avant 1646. Rien n'a permis d'établir s'il s'agissait d'une maison éditée aux frais des associés ou d'un rachat. On sait seulement qu'il n'y avait encore aucun bâtiment sur ce point en l'an 1600.

Basse, recouverte de gros bardeaux, cette construction occupait (tome II, page 220) l'emplacement de la partie médiane de l'Hôtel de Ville actuel. On y avait, au soleil levant, une chambre circulaire, dite « poyle ». Ce local se trouvait au même endroit que la moitié nord de la salle à boire d'aujourd'hui. La vaste pièce en question servait conjointement, selon grande probabilité, aux Conseils pour leurs « tenables » et aux écoliers pour leurs leçons.

La cuisine borgne, éclairée parcimonieusement par la grande cheminée de bois, s'allongeait droit à l'arrière du « poyle ». Cette pièce a su garder son emploi séculaire.

Une chambre derrière se trouvait en prolongement occidental de la cuisine, car, de ce temps-là, l'immense toit s'abaissait jusqu'à la base de la côte, ou presque. Le régent devait faire de ce lugubre local sa chambre de ménage.

L'entrée principale de la Maison de commune et son corridor transversal épousent encore l'emplacement de ceux d'antan, à la réserve toutefois que la porte d'accès s'ouvrait au fond d'un néveau.

Par la suite, la modeste construction d'avant 1646 s'allongea aux extrémités sud et nord, subit une amputation à l'arrière, s'agrémenta d'un étage, tardivement d'une spacieuse terrasse.

Plusieurs de ces transformations datent de l'année 1719.

D'après le livre du juge J.-D. Nicole, la commune racheta, en 1742, d'un partisan du

Sentier, le droit de tenir auberge, « qui fut dès lors transféré et annexé à la Maison de commune, après qu'on y eut fait diverses réparations ».

Sans reconstituer en détail l'histoire des transformations du bâtiment durant les deux siècles qui suivirent, disons qu'il devenait toujours plus démodé, usé, négligé. Après l'incendie de l'église du Sentier, en 1896, sinistre dont la cause reste mystérieuse, plusieurs se permirent de désirer une fin pareille à la Maison de commune. Cependant, un revirement tardif devait se produire. Des voix s'élevèrent au Conseil communal pour demander que l'Hôtel de Ville soit restauré et mieux entretenu. La salle à boire fut refaite. Un prisonnier exigea une chambre de bains. Le fonds de restauration figure dans les comptes à partir de l'année 1941, par un premier versement de Fr. 10 000.—.

En 1950, la Municipalité demandait à M. Ramelet, architecte à Lausanne, de faire une expertise du bâtiment, puis de donner son avis sur les points suivants :

1. Quelles sont les possibilités de transformer et d'agrandir l'actuel Hôtel de Ville du Sentier ;
2. Le coût des travaux nécessaires à une transformation est-il tel que la démolition puis la reconstruction doivent être envisagées ;
3. Quelle est la solution recommandée ?

Dans son rapport, déposé en août 1950, M. Ramelet constate qu'il y a de nombreuses possibilités de transformer et ce n'est pas cet aspect du problème qui présente des difficultés. Ce sont les lignes fonctionnelles et architecturales entre parties anciennes et nouvelles qui sont les plus délicates. Une bonne transformation étant parfaitement réalisable, il est utile de porter une attention toute particulière sur l'état actuel des bâtiments. Il faut s'attendre à ce que les travaux indispensables dépassent sensiblement les normes généralement admises pour une réalisation avantageuse. Cette transformation coûterait environ 30 à 40 % de moins que le neuf. Il faut encore préciser que cette économie ne serait réalisable que dans la partie ouest et centrale du bâtiment. Pour la partie nord-est, ainsi que pour les constructions neuves nécessaires, seul le prix de revient du neuf doit être considéré.

Si le point de vue financier n'était, comme toujours, d'une importance majeure, c'est sans hésitation que le rapport d'expertise proposerait la démolition puis la reconstruction d'une bâtisse neuve.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La première question qui se pose est donc de savoir si la commune peut envisager de démolir son Hôtel de Ville, puis de le reconstruire, sans charger trop lourdement son bud-

1a

• • •
En terminant son exposé financier, tel que nous venons de le résumer, M. le syndic déclare que la commune du Chenit a les moyens de construire un Hôtel de Ville.

LE BATIMENT PREVU

Comme l'indique le préavis de la Municipalité, des avant-projets ont été demandés à deux architectes : MM. Petitmaitre, au Sentier et Ramelet, à Lausanne. Deux autres architectes, MM. Falconnier, à Nyon et Maillard, à Lausanne, ont examiné ces travaux et présenté leurs critiques.

De l'avis des experts, aucun des deux projets ne pouvait se réaliser tel quel, mais le meilleur était celui de M. Ramelet. C'est à ce dernier qu'il convenait de demander une étude au 2^{me} degré, ce qui fut fait.

La commission a étudié ce deuxième projet durant quatre séances, dont deux avec l'architecte. Disons d'emblée l'excellente impression de tous les commissaires, relative à la personne de M. Ramelet. Il répond rapidement, de façon claire et précise, à toutes les questions posées, dans une discussion qui reste toujours très ouverte. Il viendra volontiers présenter son projet au Conseil communal.

La construction d'un édifice public important, au centre d'une localité qui se développe, pose nécessairement de sérieux problèmes d'urbanisme. Il faut tenir compte des immeubles voisins, de la configuration du terrain, de la circulation qui augmente chaque année. Il faut aussi que la nouvelle construction réponde bien aux besoins présents et futurs.

Implantation du bâtiment.

Le premier argument de ceux qui proposent la démolition est qu'il faut dégager la route de la Tranchée, dont l'arrivée est dangereuse. Dans le bâtiment actuel, qui mesure plus de 30 mètres, il y a passablement de place perdue. A bise, la commune possède le terrain. Il semble donc facile, à première vue, de faire quelque chose de bien et de contenter tout le monde. Selon le programme proposé aux architectes par l'autorité municipale, la future Maison de ville doit comprendre de nombreuses salles à l'usage des autorités, administrations, hôtel-restaurant, etc., etc. Le projet Ramelet prévoit tous ces locaux, avec des dimensions très confortables. Les pièces occupées régulièrement pendant la journée sont au soleil. Le bâtiment a deux étages et une longueur de 51 mètres. La place disponible se trouve ainsi entièrement utilisée. Du côté de « La Ruche », il resterait un passage de 6,50 m. de large ; du côté du chemin de la Tranchée, le recul serait de 2 m. seulement par rapport au bâtiment actuel. La façade serait 3 m. plus en arrière que celle qui existe. L'importance de la terrasse, devant la partie hôtel-restaurant,

resterait à déterminer une fois la nouvelle bâtisse achevée.

Pour tenir compte des besoins de la circulation, il est nécessaire de libérer davantage de place. Un meilleur dégagement du chemin de la Tranchée peut être obtenu de 3 manières : 1. en tirant le bâtiment du côté de « La Ruche » ; 2. en le reculant dans la mesure du possible ; 3. en diminuant sa longueur.

Il serait facile de construire un peu plus à bise que prévu par l'architecte. Le terrain s'y prête sans qu'il en résulte une dépense supplémentaire. La commune, qui accorda à la société « La Ruche » des facilités pour implanter son bâtiment et créer un dégagement, se réserva les mêmes possibilités de l'autre côté de la limite qui se trouve au milieu du passage actuel. En droit tout est bien en ordre au Registre foncier, mais en fait la commune doit donner l'exemple du respect des voisins, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'intérêt général. Les gabaris dressés 1 mètre plus à bise, mais aussi 2 mètres plus en arrière que ce qui était prévu par l'architecte, ont provoqué une lettre de protestation de la société, qui s'estime lésée et ne peut se déclarer d'accord avec cet emplacement.

Dans son avant-projet, l'architecte Petitmaitre préconisait la création d'une place de l'Hôtel de Ville, en retrait de la circulation. Le bâtiment lui-même se trouvait reculé de façon exagérée. Les critiques des experts furent sévères :

« Etant donné le profil du sol, la place prévue présentait en réalité une pente de 4,1 à 9,4 ‰. Le coût des terrassements augmentait dans une forte mesure. Des murs de soutènement devenaient nécessaires, enterrant ainsi une partie du rez-de-chaussée. La cour en cul-de-sac n'était accessible que d'un côté. » Le projet Petitmaitre fut abandonné.

Interrogé sur la possibilité de reculer davantage son bâtiment, l'architecte Ramelet déclare qu'il est admissible de se retirer encore de 1 mètre, mais rien de plus. Cela ferait donc 3 mètres plus en arrière que l'implantation prévue sur les plans et 6 mètres au total par rapport à la façade actuelle. Il y a lieu de remarquer que le bout de la terrasse côté vent arriverait à la hauteur de la route de la Tranchée, ce qui serait avantageux pour la visibilité. Pour augmenter encore l'espace libre, il faudrait diminuer la longueur de l'édifice de quelques mètres. En répartissant judicieusement cette diminution, les différences de surfaces resteraient sans importance réelle. L'avis de l'architecte est que la place est cependant mieux employée en conservant partout les dimensions prévues.

En résumé, la commission propose :

1. de reculer le bâtiment de 3 mètres par rapport aux plans qui lui sont présentés ;
2. de lui donner une longueur de 51 mètres ;
3. de l'implanter par rapport à la route de la Tranchée et à « La Ruche », comme prévu par l'architecte.

Façade.

Une autre question d'urbanisme retient ensuite notre attention : celle de l'aspect extérieur du bâtiment, de la façade principale en particulier. En donnant aux constructeurs de son immeuble du Sentier la consigne d'harmoniser leur architecture avec celle des maisons voisines, la Banque Cantonale Vaudoise est arrivée à un heureux résultat. La place tout entière prend un air ordonné, tranquille et simple. A notre avis, ce serait une erreur de compromettre cet ensemble en croyant que « façade plus compliquée » veut dire « façade plus belle ». Le contraire est vrai. Notre futur Hôtel de Ville s'imposera de lui-même par son volume, par un choix heureux des matériaux employés pour le mettre en valeur. Il arrivera sans difficulté à s'intégrer dans le cadre qui sera le sien, où domine l'horizontale. Cette ligne se retrouve partout dans le paysage jurassien, dans les paries les plus caractéristiques de nos villages, dans les vieilles maisons rurales comme dans les fabriques modernes, à l'Hôpital comme au nouveau collège. Tel qu'il est prévu, tout en longueur, avec « le ventre au soleil », comme dit l'architecte, le futur Hôtel de Ville sera, en quelque sorte, une transposition moderne des vieux « voisinages » où vécurent nos ancêtres, ceux qui firent la commune.

Une certaine unité de style, même si elle est imposée par le climat, ne veut pas dire uniformité. Une façade doit être de son époque et indiquer aussi clairement que possible ce qui se trouve derrière. Sur ce point particulier, M. Ramelet s'exprime comme suit :

« La mise sous un même toit de locaux à destinations aussi multiples et avec des caractères aussi différents ne laissait pas beaucoup de liberté à l'architecte. Il semble cependant que l'aspect général de cet ensemble traduira assez fidèlement son caractère de bâtiment administratif et officiel. L'entrée de l'Hôtel de Ville est marquée et la salle du Conseil s'exprime en façade. Bien que faisant bloc avec l'Hôtel de Ville lui-même, le café-restaurant-hôtel a son caractère propre et sa destination apparaît clairement au public. »

Pour ce qui la concerne, la commission unanime se déclare d'accord avec l'auteur du projet. Nous détachons encore les renseignements suivants de son exposé sommaire :

(à suivre)

Préavis municipal.

relatif à : *démolition et reconstruction de l'Hôtel de Ville, Le Sentier.*

Monsieur le Président et Messieurs.

En date du 31 mai 1954, votre Municipalité déposait sur le bureau du Conseil un préavis relatif à la décision de principe sur la démolition et la reconstruction de l'Hôtel de Ville, ainsi que la détermination de l'ordre de grandeur du futur bâtiment.

Ce préavis était accompagné d'un avant-projet établi par M. Rémy Ramelet, architecte à Lausanne, ainsi que d'un devis compté au mètre cube du bâtiment à reconstruire.

L'ensemble de ce projet a été examiné par une commission de neuf membres, présidée par M. Louis-Elisée Piquet, conseiller communal au Brassus.

Son rapport porte la date du 30 août 1954 ; à l'unanimité, la Commission a recommandé l'adoption des conclusions du préavis municipal, qui étaient les suivantes :

- a) Le Conseil communal admet le principe de la démolition de l'Hôtel de Ville actuel et son remplacement par un bâtiment neuf.
- b) Le Conseil admet l'ordre de grandeur du nouvel édifice, tel qu'il lui est présenté par la Municipalité, sur la base d'un avant-projet établi par M. Rémy Ramelet, architecte à Lausanne, et charge la Municipalité de continuer son étude sur la base de cet avant-projet.

Lors d'un premier débat en date du 6 septembre 1954, suivi d'un second débat du 11 octobre de même année, le Conseil communal a admis les conclusions municipales, recommandées par la Commission.

Il n'y eut aucun avis contraire.

En conséquence, votre Municipalité a continué son étude avec M. Ramelet, architecte, en tenant compte de diverses remarques de détail soulevées au cours des discussions qui ont eu lieu entre la Commission, l'architecte et les membres de la Municipalité, remarques qui avaient été en partie rappelées dans le rapport déposé par la Commission.

De nouveaux contacts ont été pris avec l'Etat au sujet des bureaux qui lui seront loués, au sujet de la grandeur des locaux de la partie hôtel-restaurant ainsi que pour faire adopter l'ensemble de la future construction et son implantation par les services techniques des départements intéressés.

Ces questions préliminaires nous paraissent maintenant au point et le projet réétudié nous donnant pleine satisfaction, nous pensons que le moment est venu de poursuivre l'étude de ce problème au sein du Conseil communal pour le sonder dans tous ses détails et prendre la décision qui s'imposera après avoir examiné sous toutes ses faces cette importante question.

Après la décision de principe du 11 octobre 1954, chacun aura pu réfléchir sur la position à adopter lors de ce second débat ; il y a eu l'initiative de M. H. Berney qui a donné certains éclaircissements sur l'ensemble des travaux à envisager dans la Commune ; il y a eu également une certaine polémique dans la Feuille d'Avis de la Vallée ; les avis divergents n'ont pas manqué, de sorte que c'est éclairé par tout ce qui a été dit et écrit que le Conseil va pouvoir maintenant guider ses pas autour des murs du futur édifice, pénétrer à l'intérieur par l'entrée de l'hôtel puis, après l'avoir visité en détail et étudié son organisation, passer par la seconde entrée, sous le balcon de façade, pour pénétrer à l'Hôtel de Ville proprement dit, où sans trop s'attarder aux impôts, aux prisons et à l'Office des poursuites, chacun montera au premier étage pour

se familiariser avec les nouveaux locaux ainsi qu'avec la future salle du Conseil, avant d'y venir siéger.

Ce préambule terminé, nous avons l'honneur, Monsieur le Président et Messieurs, de déposer sur le bureau du Conseil le projet définitif du nouvel Hôtel de Ville communal pour le soumettre à vos délibérations et à vos suffrages, ce dossier comprenant :

- a) Le plan de situation du futur bâtiment ;
- b) Les plans des façades, les coupes et les plans de tous les étages, à l'échelle du 1/100^e ;
- c) Les devis détaillés pour la démolition, la reconstruction, l'ameublement ainsi que l'aménagement de la place ;
- d) La maquette de l'immeuble, implantée sur une maquette de quartier.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la construction, nous référant à notre premier préavis qui contenait la description détaillée du futur édifice. Il avait été distribué à chaque conseiller, et nous pensons que chacun l'aura conservé.

Par contre, le plan financier retiendra plus particulièrement notre attention.

Les devis nous donnent les chiffres suivants, imprévus compris :

Démolition	20 000.—
Reconstruction	1 203 000.—
Ameublement	97 000.—
Aménagement de la place	50 000.—
Au total :	1 370 000.—

Moins :

Subvention de l'Etat pour la partie prisons	7 000.—
Subvention du village du Sentier pour la partie W.C. publics	13 000.—
20 000.—	
Reste à la charge de la Commune	1 350 000.—

Nous avons déjà en réserve un montant de 400 000 fr. destiné à financer en partie la tranche non rentable du futur bâtiment.

Reste à couvrir par l'emprunt ou les disponibilités 950 000 fr.

Comptes annuels. Sur ce point, les chiffres élaborés par la Municipalité n'étaient pas aussi divergents de ceux de la Commission qu'il y pouvait paraître au premier abord.

Le préavis municipal déterminait un capital non renté alors que la Commission déterminait par ses calculs la charge annuelle que représentait ce capital investi pour les besoins généraux de la communauté.

En confrontant les 2 calculs, nous arrivons très près les uns des autres ; nous aurons l'occasion d'exposer et de discuter la question avec la Commission et avec les membres du Conseil lors des débats qui se succéderont.

A notre avis, le poste principal à réétudier est celui de l'entretien du futur bâtiment, que cet entretien soit représenté par des dépenses annuelles ou par des mises en réserve pour des réfections plus importantes au bout de quelques années.

La Commission a estimé devoir compter du 1 1/2 % sur 1 200 000 fr., ce qui représente 18 000 fr. par an, 180 000 fr. en l'espace de 10 ans et 900 000 fr. pour une période de 50 ans. Nous estimons ces chiffres énormes pour un bâtiment neuf.

En comptant du 1 % cela représente 12 000 francs par année et respectivement 120 000 fr. pour 10 ans et 600 000 fr. pour les 50 premières années.

N'est-ce pas déjà quelque chose, et les autorités installées dans les lieux ne vont-elles pas veiller à ce que tout soit soigné et respecté ? La partie hôtel notamment n'est pas à comparer avec un hôtel adjacent à une salle

de spectacle ou de gymnastique, occasionnant le va-et-vient d'éléments qui ne sont pas toujours faciles à contrôler. Dans les cas de ce genre, l'entretien d'un hôtel est obligatoirement plus onéreux que pour un bâtiment où ne circule que la clientèle, et d'où se trouvent éliminés les personnages souvent peu respectueux des lieux qui ne font de l'hôtel qu'un passage pour se rendre ailleurs.

Sur la base de cette première constatation, nous arriverions au compte suivant :

Dépenses :	
Intérêt 3 % de 950 000 fr.	28 500.—
Entretien annuel : 1 % sur 1 200 000	12 000.—
Autres frais, en particulier conciergerie (après déduction de la valeur du logement gratuit) et chauffage	
	5 500.—
Total des dépenses :	46 000.—
Recettes :	
Hôtel-Café-Restaurant	16 000.—
Recette et Office des poursuites	5 400.—
Etat civil, récupération de location à payer ailleurs	
	540.—
Secrétaire municipal : idem	960.—
Boursier communal : idem	840.—
Poste de police	400.—
Logement du concierge-gardiennier	—
Total des recettes :	24 140.—
Dépenses	46 000.—
Recettes	24 000.—
Charge annuelle	22 000.—

Ceci est selon nous le plan financier qui se rapproche le plus de la réalité en ce qui concerne l'exploitation future du bâtiment.

Mais il y a tout de même d'autres facteurs à considérer :

1. L'Hôtel de Ville actuel et les prisons représentent eux aussi une charge annuelle d'entretien pour la Commune.

Si ces bâtiments devaient être conservés, nous ferions sourire le Conseil en prétendant que le 1 % sur leur taxe vénale de 64 000 fr. est suffisant pour leur simple entretien. C'est du 2 % au moins qu'il faut compter, c'est-à-dire 1280 fr. qui vont disparaître des charges communales actuelles.

2. Les locaux communaux occupés actuellement sont tous chauffés en hiver. Nous pouvons compter sur 1000 fr. par année dont la Commune assume déjà la charge.

3. Du fait de la nouvelle construction, la fortune communale imposable par le canton va diminuer dans une sensible mesure par le fait que le nouvel édifice coûtant en tout 1 350 000 fr. ne sera compté à l'impôt que pour sa partie rentée selon un taux de capitalisation de 5,5 %.

Cela donne à peu près le calcul suivant en

tenant compte que même la réserve de 400 000 francs paie actuellement sa part d'impôt sur la fortune.	
Dépense totale	1 350 000.—
Partie rentée, donc imposable au maximum 600 000 fr.	
comptés au 80 %	480 000.—
Diminution de la matière imposable par le canton	
+ disparition des 2 anciens bâtiments taxés 64 000 fr., le 80 %	51 000.—
Diminution totale de la matière imposable	921 000.—

Sur la fortune, cela représente une diminution d'impôt de 9000 fr. par année.

Pour la taxe cantonale d'assistance publique, cela représente un abaissement annuel de 10 780 fr. entrant en vigueur à partir de 1958 seulement.

Pour ce dernier poste, le calcul est le suivant :

Gain sur la diminution de matière imposable $870 \times 0,80$	6 960.—
Gain sur la fortune imposable après cette diminution, 20 ct. par mille, la Commune passant dans une catégorie inférieure : $1 910 \times 0,20$	3 820.—
Total :	10 780.—

Récapitulation des gains cités plus haut :

1. Disparition de la charge d'entretien des bâtiments actuels	1 280.—
2. Disparition des frais de chauffage actuels	1 000.—
3. Diminution d'impôts	9 000.—
4. Diminution des charges d'assistance	10 780.—
Total :	22 060.—

Nous ne ferons pas entrer ces chiffres dans le plan financier parce qu'ils ne se rapportent pas directement au bâtiment de l'Hôtel de Ville, mais intéressent l'ensemble du ménage communal.

Ils n'en sont pas moins réels et les économies citées plus haut subsisteront tant que la Commune n'aura pas reconstitué comme fortune la tranche non soumise à l'impôt du futur Hôtel de Ville. Cette tranche est une diminution de la matière imposable, mais l'ensemble du bâtiment n'en représentera pas moins une valeur pour la Commune, puisqu'il sera là, au service de la communauté.

Les chiffres comparatifs se présentent donc comme suit :

Charge annuelle	22 000.—
Gains accessoires immédiats	11 280.—
Différence dans l'ensemble des comptes communaux	10 720.—

Dès 1958, gain présumé sur les charges d'assistance (Augmentation de fortune d'ici à cette date réservée)

10 780.—

Implantation :

L'angle Sud du bâtiment actuel mord sur l'alignement des constructions prévu par le plan d'extension, sur une largeur de 20 mètres.

Le même angle mordra encore ce tracé sur une largeur de 8 m. à son point maximum.

Le Conseil communal doit en conséquence prendre la décision de modifier le plan d'alignement en ce qui concerne l'implantation de l'angle Sud du nouvel Hôtel de Ville. En ce qui nous concerne, nous estimons le recul suffisant. Il améliorera d'une façon très sensible la circulation au bas de la rue de la Tranchée et l'arrivée sur la place principale du village.

Sur la base de l'exposé qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

1^{re} conclusion : Le Conseil communal autorise la Municipalité à procéder à la démolition des bâtiments de l'Hôtel de Ville et des prisons, et à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, selon plans, devis et maquette de l'architecte M. Rémy Ramelet, à Lausanne.

2^e conclusion : Il accorde à cet effet à la Municipalité un crédit total de 1 350 000 fr., couvrant la démolition, la reconstruction, l'aménagement et l'aménagement de la place.

3^e conclusion : Cette dépense sera financée comme suit :

- 400 000 fr. par prélèvement du Fonds de l'Hôtel de Ville, constitué dans ce but ;
- Le solde, soit 950 000 fr. par un ou plusieurs emprunts aux meilleures conditions.

4^e conclusion : Après déduction du Fonds de l'Hôtel de Ville, la dépense de 950 000 fr. sera comptabilisée par le Bilan communal, écriture

qui comportera au surplus les deux postes suivants : à l'Actif, 600 000 fr., valeur rentée du futur bâtiment et en diminution d'actif 64 000 francs, taxe vénale actuelle des deux immeubles à démolir.

5e conclusion : Le Conseil communal admet la modification du tracé de l'alignement des constructions en ce qui concerne l'angle Sud du futur bâtiment, selon plan de situation joint au préavis.

Le Sentier, le 1^{er} mars 1955.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : P. Benoit
Le Secrétaire : A. Rochat

FAVJ 25.5.1955

Billet de l'Hôtel de Ville

Une séance historique.

Il est bien permis de qualifier d'historique la séance du lundi 23 mai. C'est ce jour-là en effet que le Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, a décidé en seconde lecture la démolition de l'antique bâtiment de commune et son remplacement par un immeuble moderne et imposant.

Cette décision donne tout son sens à la transformation et au développement de notre commune, jadis maigre agglomération de paysans, vivant sur des terres pauvres et obligés par la force des choses à améliorer leurs ressources en s'orientant d'abord vers l'artisanat, puis vers la grande industrie. Dans l'ombre de la salle du Conseil, au plafond déjà en ruine, il nous a semblé distinguer l'image de ceux qui, par leur génie et leur travail, ont permis au Chenit et particulièrement au village du Sentier de se développer au point de voir tripler le nombre de ses habitants en un demi siècle.

La décision de construire un nouveau bâtiment ressemble au mouvement de la crysalide, qui se débarrasse d'une enveloppe devenue trop petite et qui sort renouvelée de sa gangue grisâtre.

La discussion qui se déroula avant la votation ne touche point le principe même de l'affaire. Il s'agissait de déterminer l'implantation du nouveau bâtiment. Une divergence s'était élevée entre les vues de la majorité de la Municipalité et la commission qui désirait voir la façade reculée de deux mètres. Malgré les efforts du village du Sentier, qui adressa une lettre au Conseil, de M. Sam. Le Coultre, municipal et G. Gallay, le Conseil trancha en faveur des désirs de l'exécutif à une majorité de huit suffrages (36 contre 26).

La parole est maintenant aux pelles mécaniques et aux maîtres d'état. Le programme des travaux n'est cependant pas encore nettement établi. Comme le précisa M. le syndic, il convient encore d'attendre la fin du délai référendaire. Dans tous les cas, l'hôtel actuel subsistera encore cette année. On ne saurait pas envisager l'inauguration du bâtiment avant l'année 1957.

Devons-nous souligner que la séance de lundi fut marquée d'un autre événement, qui n'aurait certes pas pu se produire il y a quelques décades. M. P.-A. Meylan informa le Conseil que la communauté de l'Eglise Libre s'appretait à rénover sa chapelle. Or, par principe, les membres se refusent à solliciter une aide des pouvoirs publics. Considérant le travail accompli par M. le pasteur de Mestral dans notre commune, M. P.-A. Meylan pense que cette dernière pourrait faire un geste de reconnaissance. La façon dont cette requête fut reçue prouve que là aussi l'esprit a changé et nous nous en réjouissons.

Une chose enfin à noter : ces débats historiques furent suivis par trois citoyens, attirés, eux aussi par l'importance de la séance.

FAVJ 25.5.1955

AVIS OFFICIELS

Démolition et reconstruction de l'Hôtel de Ville

Dans ses séances des 9 et 23 mai 1955, le Conseil communal du Chenit a ratifié les conclusions du préavis municipal du 7 mars 1955, relativement à la démolition, puis à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, au Sentier, soit :

- 1^{re} conclusion. — Le Conseil communal autorise la Municipalité à procéder à la démolition de l'HOTEL DE VILLE et des prisons et à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, selon plans, devis et maquette de l'architecte, M. Rémy Ramelet, à Lausanne, compte tenu des modifications proposées par la commission.
- 2^e conclusion. — Il accorde à cet effet à la Municipalité un crédit total de Fr. 1 350 000.— couvrant la démolition, la reconstruction, l'amueblement et l'aménagement de la place.
- 3^e conclusion. — Cette dépense sera financée comme suit :
 - a) Fr. 400 000.— par prélèvement du Fonds de l'Hôtel de Ville constitué dans ce but;
 - b) le solde, soit Fr. 950 000.—, par un ou plusieurs emprunts aux meilleures conditions.
- 4^e conclusion. — Après déduction du Fonds de l'Hôtel de Ville, la dépense de Fr. 950 000.— sera comptabilisée par le bilan communal, écriture qui comportera au surplus les deux postes suivants : à l'actif, Fr. 600 000.—, valeur rentée du futur bâtiment et, en diminution d'actif, Fr. 64 000.—, taxe vénale actuelle des deux immeubles à démolir.

5^e conclusion. — Le Conseil communal admet la modification du tracé de l'alignement des constructions, en ce qui concerne l'angle sud du futur bâtiment, selon plan de situation joint au présent préavis.

Le délai référendaire, selon les articles 119 à 125 de la loi du 17 novembre 1948 sur l'exercice des droits politiques, expire le 2 juin 1955, à 24 heures.

Le Sentier, le 24 mai 1955.

Municipalité du Chenit

(signé)

Le syndic : Le secrétaire :
P. Benoit A. Rochat

FAVJ 6.7.1955

LE SENTIER

Le premier coup de pioche

Vendredi premier juillet, le premier coup de pioche a été donné dans le pré séparant le vieil hôtel de ville et le bâtiment de la Ruche, sur une partie de l'emplacement qui verra s'élever l'imposant bâtiment du futur hôtel de ville.

C'est en quelque sorte une date historique. Elle marque le commencement de travaux longs et importants. Le résultat sera, comme on le conçoit, une transformation radicale de la place principale du village.

Demain, la pioche des démolisseurs s'attaquera au bâtiment des prisons du district, maison vétuste et quelque peu sordide. Elle avait une double destination puisqu'elle abritait en effet à la fois les locaux servant à l'exploitation du domaine de l'Hôtel de Ville et les « violons » du district de la Vallée. On ne regrettera pas en particulier le logement que devait occuper obligatoirement le géôlier.

Il y a un demi-siècle environ, les prisons du district furent l'objet d'une visite de la commission de gestion du Grand Conseil, présidée par l'avocat Rapin.

On raconte que ce dernier eut avec le géôlier de ce temps la petite conversation suivante :

— Bonjour Monsieur, avez-vous des prisonniers ?

— Bien sûr, nous en avons deux.

— Peut-on les voir ?

— Hélas, non ! Ils ne sont pas là en ce moment !

Cet incident fut fidèlement rapporté au Grand Conseil et provoqua une hilarité compréhensible. Il faut dire, pour la clarté du récit, que le géôlier, également concierge de l'église, occupait ses pensionnaires à bûcher le bois nécessaire au chauffage du lieu de culte.

Et comme il ne s'agissait pas de criminels dangereux, mais simplement des hommes purgeant des peines légères, le géôlier croyait bien faire de les occuper à des travaux divers. C'était faire œuvre intelligente.

Les prisons du district de la Vallée n'ont servi d'asile que bien rarement à des criminels, les attentats étant fort rares (heureusement). Pendant la dernière guerre, on y logea par contre des contrebandiers ou des rôdeurs. Au cours des premiers mois de cette année, le drapeau blanc fut très souvent arboré par le dernier géôlier, M. René Lecloutre.

En attendant la mise à disposition de nouveaux locaux d'arrêts, les autorités ont prévu de loger les gens privés de liberté à la Golisse, dans l'immeuble appartenant au géôlier.

FAVJ 17.8.1955

LE SENTIER

Derrière l'Hôtel de Ville

« Derrière l'Hôtel de Ville » était l'euphémisme habituellement utilisé pour désigner les prisons du district. Il ne s'agissait donc pas d'un séjour agréable. Enfants, nous pensions parfois à ces hommes devant s'engager sous la voûte, encadrés par les agents de la force publique, et qui s'en allaient gagner un lieu de séjour qui n'avait rien de particulièrement plaisant.

Et maintenant, le bâtiment qui abritait les prisons du district est en voie de démolition. L'air et la lumière pénètrent librement dans des lieux où la pénombre était maîtresse.

Devant la disparition de ces locaux, on ne peut s'empêcher de songer à tous les malheureux qui en furent les hôtes momentanés, à ceux qui attendaient de passer devant la cour criminelle ou le tribunal de police. Si les pierres pouvaient parler, elles nous diraient sans doute d'étranges choses. On y sentirait percer des traces de l'injustice des hommes. Car, ne l'oublions pas, si la perversité est parfois le lot d'un certain nombre d'humains, il arrive aussi que la société soit responsable de la misère des hommes.

Dans quelques semaines, le vieil immeuble gris et sale, pudiquement caché derrière la maison de commune, sera complètement démoli. Déjà, les outils des démolisseurs s'attaquent au vieil hôtel de ville. Il s'agit de bien graver dans notre mémoire l'aspect des lieux.

L'an prochain, des lignes nouvelles s'imposeront à notre regard. Elles feront désormais partie du décor au milieu duquel se déroulera notre existence journalière. Le décor sera neuf, mais la pièce demeurera la même, nous n'en doutons guère.

FAVJ 25.8.1955

LE SENTIER

Trouaille

Les travaux de démolition de la partie nord de l'hôtel de ville ont mis à jour un certain nombre de documents. Ces derniers se trouvaient sous le plancher de la salle du Conseil communal. Il s'agit spécialement de copies d'arrêts du tribunal de LL.-EE., d'actes de ventes homologués sous l'administration bernoise.

Nous croyons savoir qu'aucun de ces papiers ne donne des renseignements inédits sur l'histoire de notre commune et sur les premières années de son indépendance. Rappelons en passant que la partie qui vient d'être démolie avait été construite après-coup et sitôt que la commune du Chenit avait obtenu le siège du tribunal de district.

LE SENTIER

La première pierre

Samedi en fin de matinée s'est déroulée, sur le chantier de l'Hôtel de Ville, une manifestation toute simple, qui a passé presque inaperçue du public.

Ainsi, tandis que la rue avait son aspect habituel, que les ménagères couraient à leurs affaires et que les machines travaillaient encore, M. Pierre Benoit, syndic, entouré des membres de la Municipalité et de quelques invités, a procédé au scellement de la première pierre du futur Hôtel de Ville. Cette pierre se trouve enchâssée dans les fondations en béton armé qui commencent à sortir de terre. Est-il bien nécessaire de rappeler que la construction moderne fait aujourd'hui fi de notre roche calcaire et a délaissé définitivement les murailles en pierre taillée.

Après avoir procédé aux gestes rituels, M. le syndic prononça quelques paroles de circonstance, rappelant la suite des événements depuis la décision des autorités d'édifier une nouvelle maison de commune.

L'œuvre entreprise présentera des problèmes qu'il s'agira de résoudre au mieux des intérêts de la communauté. Souhaitons que le développement de notre région se maintienne. Demain les citoyens pourront dire si nous avons bien travaillé. Nous l'espérons et, dans tous les cas, nos actes sont dictés par le souci du bien de tous.

Une modeste réception suivit à l'Hôtel de Ville, qui voit son dernier jour approcher. On remarqua la présence de MM. André Meylan, préfet, Louis Simond, Jules Rochat et Albert Berney, présidents des trois fractions de la commune, Ramelet, architecte, ainsi que quelques autres personnalités et maîtres d'état intéressés.

On entendit encore quelques paroles d'encouragement pour l'œuvre commencée, de la part de M. le préfet et M. Louis Simond dit sa joie de voir bientôt le village du Sentier s'embellir d'un édifice répondant aux besoins publics.

*Commune du Chenit***Hôtel-de-Ville**

La Municipalité du Chenit a le plaisir d'informer la population qu'elle a loué la partie Hôtel-restaurant du nouvel Hôtel-de-Ville du Sentier, à M. et Mme Walter GNAEGI-CORTHESY, restaurateurs.

Elle la prie de bien vouloir accorder sa confiance aux nouveaux tenanciers.

La Municipalité.

Nous référant à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'informer la population que l'HOTEL-DE-VILLE DU SENTIER, dont l'exploitation nous est confiée, sera ouvert le

jeudi 12 décembre 1957, à 18 heures.

A cette occasion, nous nous ferons un plaisir d'offrir un apéritif à tous nos futurs clients.

Restauration : dès vendredi 13 décembre 1957.

Sollicitant la confiance de tous, nous nous efforcerons de ne servir que des consommations de premier choix et d'assurer une restauration soignée.

M. et Mme W. GNAEGI-CORTHESY.

11.12.1957

FAVJ

L'HOTEL-DE-VILLE DU CHENIT

Les abords du nouvel Hôtel-de-Ville du Chenit sont maintenant dégagés et le bâtiment se présente aux yeux dans son aspect définitif. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'un magnifique bâtiment, aux formes élégantes et sobres. Si la partie hôtelière sera ouverte à l'exploitation cette semaine déjà, il n'en est pas de même de la partie administrative.

On se rend compte que la place centrale du village sera d'une bonne grandeur et permettra le parquage de bien quelques voitures.

Plusieurs voix se sont élevées pour demander qu'une inscription soit placée sur la façade définissant la nature du bâtiment. On a proposé par exemple d'inscrire en grosses lettres « Commune du Chenit ». Nous nous demandons s'il ne serait pas plus indiqué de placer, sur l'espace situé entre les grandes verrières de la salle du Conseil communal et les fenêtres du bâtiment une sorte de bas-relief en pierre sculptée représentant les armoiries du Chenit.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur le nouvel Hôtel-de-Ville lors de son inauguration officielle.

LE NOUVEL HOTEL-DE-VILLE

FAVJ 18.12.1957

Comme nous l'avions annoncé la semaine dernière, l'ouverture du restaurant du nouvel Hôtel-de-Ville a eu lieu jeudi dernier. Quoi qu'on en puisse penser, il s'agit tout de même d'un événement de notre vie locale. Voici deux ans environ que les premiers coups de pioche étaient donnés au bâtiment qui fut pendant plus de 300 ans le centre de la vie publique communale.

Maintenant, au lieu d'un vieil immeuble lézardé, au toit couvert de tôle grise et inesthétique, le centre du village s'orne d'une construction qui fait honneur aussi bien à ceux qui en ont conçu les plans qu'à ceux qui l'ont voulu.

Cette première étape est venue à chef, ce n'est pas sans peine. Nous voulons souligner l'effort immense consenti par les entrepreneurs pour que l'ouverture de l'hôtel et du restaurant puissent avoir lieu à peu près à la date prévue. On nous a assuré que la dernière semaine des travaux fut particulièrement fiévreuse. Les électriciens ont souvent travaillé pendant la nuit.

Jeudi donc, dès 16 heures, invités par le nouveau tenancier, M. Gnaegi, un grand nombre de personnalités de la région, tous les représentants des sociétés locales étaient reçus dans la grande salle. M. le syndic, dans une brève allocution, présenta le nouveau tenancier et remercia les personnes présentes, d'avoir répondu à l'invitation.

Ce fut immédiatement après la visite des locaux affectés à l'exploitation hôtelière. Au plain-pied, une grande salle de restaurant sur laquelle s'ouvre largement le carnotzet. Celui-ci est décoré artistiquement et doté d'une magnifique cheminée en pierre de couleur. Tout y est prévu pour y déguster de savoureuses raclettes. La salle est meublée avec un mobilier de bon goût et un magnifique comptoir permettra un service rapide. Notons encore que dans le petit hall d'entrée, les principales maisons horlogères de la commune exposent des échantillons de leurs produits. C'est là une heureuse idée. On trouve encore au plain-pied une salle à manger qui était déjà utilisée par des dîneurs le lendemain de l'ouverture.

Au premier étage, deux belles grandes salles, l'une est consacrée aux différents comités de sociétés tandis que l'autre pourra avoir des utilisations diverses : assemblées ou répétitions de sociétés, banquets, réunions. Tout est du reste prévu pour que la liaison facile puisse se faire avec la vaste et spacieuse cuisine située au plain-pied.

A l'étage supérieur se trouvent les chambres. Plusieurs d'entre elles possèdent un cabinet de toilette privé.

La décoration intérieure a été confiée à un maître ensemblier. La réussite de ce dernier est parfaite. On remarque partout une heureuse harmonie des couleurs. Les escaliers sont revêtus d'une matière plastique facile à entretenir et qui donne une note très gaie. L'éclairage au néon a été banni, des lustres élégants diffusent partout la lumière à profusion.

Comme on peut bien le penser, une foule nombreuse tant dames que messieurs, a tenu à inaugurer le nouveau restaurant et les « aspadilleurs » n'ont pas manqué à la première soirée.

On peut d'ores et déjà penser que le nouvel Hôtel-de-Ville sera ainsi, à plusieurs titres, le véritable centre de la vie publique de la commune du Chenit.

L'inauguration de la partie administrative aura lieu vraisemblablement au mois de mars prochain. Nous pensons bien que les autorités sauront donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle mérite. Un Hôtel-de-Ville comme celui du Chenit doit vraisemblablement durer des siècles. Il sera dans tous les cas le témoin d'une période qui fut particulièrement prospère pour la Vallée de Joux tout entière.

Vill

AU CARNOTZET DE L'HOTEL-DE-VILLE

L'œuvre qui tient lieu de toile de fond dans le carnotzet a été commandée par la Commune à un artiste bien de chez nous : Pierre Bataillard, graphiste-décorateur, natif de Morges, actuellement établi à Lausanne.

Elle est exécutée sur fond vert foncé, au pinceau et pour tous les traits du dessin au ciseau creusant dans un plâtre très dur, préparé dans ce but.

C'est donc le contraire d'un relief, et cette exécution relève d'un genre passablement nouveau.

Comme elle a donné lieu à quelques commentaires et qu'il n'est pas facile de voir d'emblée ce que l'auteur a voulu représenter, j'essaierai de suivre sa pensée et de détailler aux lecteurs de la « Feuille d'Avis de La Vallée » le thème choisi par M. Bataillard : la fuite du temps.

La naissance est tout d'abord représentée par le village : le Toit que l'on assure à tout être venant au monde, à toute vie nouvelle apparaissant ici-bas.

Puis aussitôt l'Horloge, sur le clocher, prend les Humains dans l'engrenage du temps, loi inexorable à laquelle l'humanité entière est soumise et que rien ne peut arrêter.

Plus on avance dans la vie, plus le temps passe avec rapidité : l'écolier regrette ses heures de liberté, l'adolescent regrette le temps de l'école, l'homme d'âge mûr est étonné de « crocher » aussi vite sa quarantaine, et celui qui s'aperçoit que les deux tiers sont faits et bien

faits se retourne parfois pour se demander si tous ses rêves ont été réalisés.

« Il est plus tard que tu ne crois ! » m'a dit une fois une dédicace, sous un cadran solaire.

Cette fuite du temps, l'artiste l'a pesée et répétée par le sablier.

Peut-être a-t-il voulu dire aussi « Il est plus tard que tu ne crois » à tous les « spadilleurs » attardés et aux « pedzes » de tout calibre, leur rappelant qu'une partie de leur temps terrestre devait aussi être consacré à leurs patientes épouses ?

Plus loin, l'homme d'âge mûr voulant dompter les forces de la nature, quelles qu'elles soient : eau, électricité, force atomique : cela qui tend toujours vers un idéal que représente le Soleil.

Puis de l'âge mûr à la première vieillesse : le couple assagi et tranquilisé par les ans s'en va du côté de ce premier bateau figurant le temps de la vieillesse.

Voyage plus ou moins long sur une mer où les écueils ont disparu et où les vagues de fond ne sont plus de mise.

Tout comme les aiguilles de l'Horloge ont marqué sans jamais s'arrêter les heures claires et les heures sombres de la Vie, cet avant-dernier bateau s'en va lui aussi inexorablement en direction du dernier voyage, de ce tout dernier qui nous attend tous.

L'œuvre le représente par le gros cargo de droite, cinglant avec son chargement d'âmes elles-mêmes chargées de regrets et de repentirs en route vers ce rivage inconnu : l'Eternité.

G.C.

Deux inventaires du matériel de l'Hôtel de Ville, 1811 et 1829

Inventaire des meubles appartenant à la commune du Chenit existant dans la Maison commune du Sentier, remis au citoyen Jaques Meylan, aubergiste le 11 9bre 1811 – ACChenit, Z66 - .

Au grand poêle du côté de vent

Cinq tables avec leurs bancs, au nombre de neuf
Des doubles fenêtres qui sont sur le galetas
Un petit râtelier attaché à la paroi
Un fourneau de fer avec ses tuyaux et marmite

Au poêle de la plaque

Une table avec une aponce portative et deux bancs
Cinq placards avec leurs serrures
Des doubles fenêtres

A la cuisine

Trois râteliers assez mauvais, dont l'un avec un placard et une serrure
Deux mauvaises tables, compris celle qui est auprès du four
Une serrure à un des cagnards
Un tourne broche complet avec la broche et la corde
Un landin et deux crémaillers
Le battant du four en fer et le traversin de même

A l'antichambre de la petite cave

Un mauvais buffet attaché au coin avec sa serrure
Une serrure à la vieille porte d'entrée

A la petite cave

Deux pendants
Le mas à mettre les tonneaux
Une serrure à la porte

A la grande cave

Deux grands tablars pendus
Les mas à mettre les tonneaux

Une serrure à la porte

La grande salle

Cinq tables, huit bancs

Un fourneau de fer avec quatre tuyaux et le coude

A la salle de la chauffe panse

Une petite armoire au mur pour mettre les semesses ayant une serrure

Quatre semesses en étain pour l'usage des saintes communions

Trois coupes en argent, idem

Une nappe et une serviette, idem

La porte fermant à clé

A la salle de bise

Un bois de lit

Une table carrée avec un banc

L'antichambre

Un buffet en sapin à une porte fermant à clé

Une très mauvaise table ronde en sapin

Une serrure à la porte du galetas

Une dite à celle de la chambrette sous les escaliers

Il y a de plus trois mauvaises tables carrées avec quelques mauvais bancs qui sont dans les chambres du rang des prisons

A la grande salle neuve

Quatre tables neuves entières

Quatre dessus de tables

Quinze bancs

Le présent inventaire a été dressé pour être déposé aux archives de la municipalité, et un double remis au Citoyen Jaques Meylan aubergiste.

Sentier, le 15^e Xbre 1812

François Golay, secrétaire

Inventaire des objets meublant l'auberge de la maison commune au Sentier et qui appartient à la commune, tels qu'ils se son trouvés remis par le sieur

Moïse Rochat, ancien aubergiste, et reçus par le sieur Baud de Lausanne, nouveau fermier, le 11^e 9bre 1829 – ACChenit, Z67 –

Au grand poêle

4 grandes tables

1 dite petite

8 grands bancs, don 4 à trois pieds

1 fourneau en fer carré don le fond est fendu, ayant une braisière, avec des tuyaux : 3 bouts neufs, 2 dits vieux et un coude presque neuf

La porte et les fenêtres en bon état

A l'allée de la petite cave

2 buffets avec leurs portes et serrures complètes dont un placard

A la petite cave

2 pendants doubles à deux tablars chacun

1 mauvaise table

2 rangées de vieux mas à tonneaux

Les portes et fenêtres de ces deux dernières pièces en assez bon état

A la cuisine

1 râtelier à deux buffets sans serrure

2 dits ordinaires

2 petites tables mauvaises

1 porte de four en fer et un traversier idem

2 crémaillers et 2 chenets

Les portes et fenêtres en assez bon état

A la grande cave

2 rangées de vieux mas à tonneaux

2 pendants du côté oriental à un tablard double chacune

La porte d'entrée du côté de la cuisine avec une serrure, l'autre porte et les fenêtres passablement bonnes

A la chambre de la plaque

3 placards du côté de bise avec leurs serrures complètes

2 dits au-dessus de la plaque dont un qui a la serrure sans clé

2 portes neuves à la plaque
La porte d'entrée avec une tergette et les fenêtres en bon état

A l'antichambre

1 buffet simple portatif avec une serrure complète
3 grandes tables et une petite
5 grands bancs
Un bien mauvais bois de lit
Une porte avec une serrure sans clé et les fenêtres assez médiocres

A la salle dite du billard

4 tables à pied de chevalet et 2 dites à pied droit
9 bancs tant grands que courts
Un fourneau de fer no 25, carré, avec 5 bons bouts de tuyau et un coude idem
La porte avec une serrure complète et des fenêtres en bon état

A la chauffe panse

3 tables à pied de chevalet
6 bancs
1 placard à deux panneaux contre la cheminée
La porte médiocrement bonne avec une serrure complète
Les fenêtres en bon état

A la salle grise

4 tables dont une à pied droit
11 bancs grands et petits
Un fourneau de fer carré sans braisière, point de no, avec 5 bouts de tuyaux et un coude passablement bons
Une porte assez médiocre avec une serrure complète
Les fenêtres en bon état

Aux privés

Les portes et fenêtres en bon état

A la galerie

2 petits vieux bancs
6 fenêtres, compris celle de la porte, dont 11 vitres fendues et deux cassées

Au galetas

4 tables à chevalet et 3 pieds de table

5 mauvais bancs et les débris de deux autres

La porte avec une serrure complète et les fenêtres en bon état

Au jardin

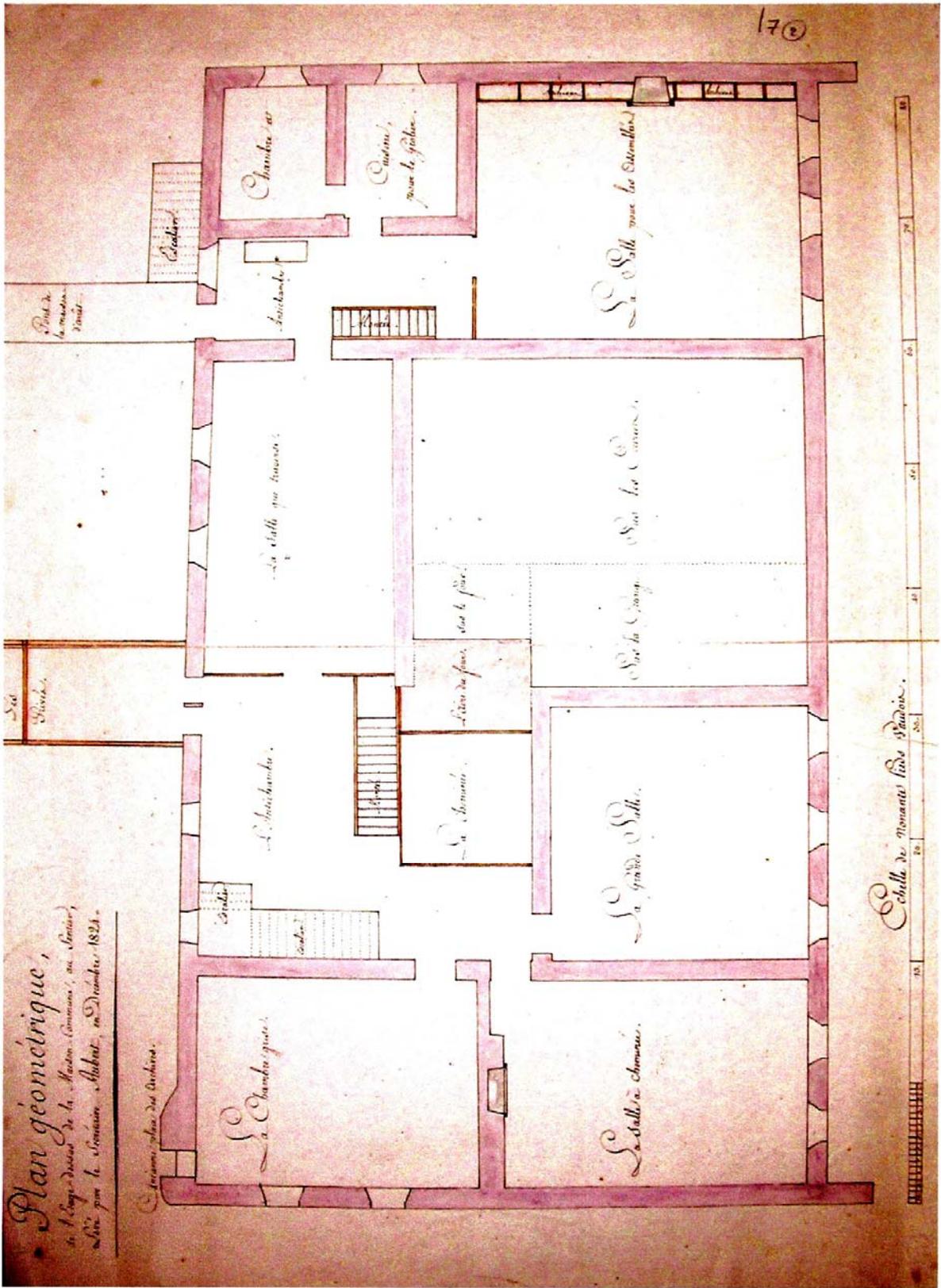
Une mauvaise cloison, derrière la maison, point du côté de vent depuis la galerie en bas.

Lequel inventaire a été dressé par nous soussignés en vertu de commission par la municipalité, le dit jour 11^e 9bre 1829, David Golay syndic, Pierre Abraqm Capt, boursier.



Les arrières du village du Sentier, avec au centre l'Hôtel de Ville.

Plan géométrique du 1^{er} étage de la Maison de Commune au Sentier, levé par le secrétaire Aubert en décembre 1824 – ACChenit, I7 -



E215/7, partie du Sieur Isaac Benoit du Chenit, hôte à la Maison de Ville du dit lieu, pour dépenses faites chez lui au mois d'août 1759 par Messieurs les avocats qui ont été à la Vallée et ceux qui les ont accompagnés –

Du 15 août pour le souper à Mr. l'avocat Duvelu, vin 3 bouteilles, 2/3/.

Pain ./3/.

Poule et poile, 2/./.

Rôti, salade et soupe garnie, ./6/.

Framboises et sucre, ./4/6

Pour le souper à celui qui l'a amené, 1/4/6

fl. 6/9/.

Du 16^e pour le déjeuner au dit Mr. Duvelu et les sieurs David Golay marchand, juge Nicole, David Nicole et le secrétaire Golay

Vin rouge, un pot, 1/4/6

Pain, 1/./.

Viande rôtie, 1/6/.

Beurre et miel, 1/3/.

Au dit Mr. Duvelu, thé et sucre, ./4/6

fl. 5/6/.

Du dit jour pour dîner aux mêmes et le Sr. Abram Meylan gouverneur

Vin blanc, 3 bouteilles, 2/3/.

Rouge, 2/./9

Pain, 1/3/.

Bouilli, poule et rave, 3/./.

Perches, soit poisson, 1/./.

Fassonnette et salade, 1/7/6

Soupe garnie, fromage et tome, 1/6/.

fl. 12/8/3

Du dit jour 16^e août pour le souper à Messieurs les avocats Rosselet, Correvon et Duvelu, Messieurs le commissaire LeCoultre et Romelet neveu et les sieurs Juge Nicole, Ege Nicole, David Golay marchand, les deux gouverneurs et le secrétaire Golay

Vin blanc 4 bouteilles, 3/./.

Rouge, 3 bouteilles, 2/./9

Pain, 1/6/.

Poisson 3 l. + 1/2, 5/3/.

Poule et rave, 2/./.

Fassonnette deux plats et salade, 2/./.

Framboises, 2 plats, 1/6/.

Soupe garnie, 1/3/.

fl. 18/6/9

Au valet de Mr. Rosselet, vin blanc, un pot, 1/6/.

Pain, ./6/.

Rôti et rave, ./9/9
Soupe garnie, ./1/6 fl. 2/11/3

Le 17^e, café et thé à ces Messieurs, 1/3/.
Déjeuner aux dits et aux sieurs Ege Nicole, les deux gouverneurs, Pierre feu
Siméon Capt et le secrétaire Golay, vin blanc 4 bouteilles, 3/./.
Pain, 1/6/.
Beurre et miel, 2/./.
Genemode (?) salée, 1/6/. fl. 9/3/.

Au sus dit valet pour déjeuner, 2/3/.
Au même pour dîner, vin blanc ½ pot, ./9/.
Pain, ./3/.
Jambon et rave, 2/./.
Pour le dîner à Mr. Romelet neveu et Mannelet, fils de Mr. Nicole, 3/./
fl. 14/6/.

Du dit jour 17^e pour l'halte portée sur la Roche de Champion pour Messieurs
Rosset, Correvon, Duvelu et le commissaire LeCoultré, et les sieurs juge
Nicole, David Golay marchand, A.J. Reymond marchand, les deux gouverneurs,
Pierre feu Siméon Capt et le secrétaire Golay
Vin blanc 6 bouteilles, 4/6/.
Rouge, 8 bouteilles, 5/6/.
Pain, 3/./.
Une épaule rôtie pesant 5 l., 2/6/.
Un aloyau rôté pesant de même, 2/6/.
Poule, 1/6/.
Jambon, 2/./.
Langue, 1/3/.
Fromage et tome, 1/3/.
Plus un pot de vin mis à la bouteille u gouverneur, 1/6/. fl. 25/6/.

Pour le déjeuner à 3 personnes qui sont allées porter l'halte et garder les chevaux
Vin rouge, 2/./9
Pain, ./9/.
Viande et jardinage, 1/6/.
Soupe garnie, ./4/6 fl. 30/2/3

Pour le goûter au valet, vin 3 quartels, 1/1/6
Pain, fromage et tome, ./7/6
Au même, à souper, vin blanc 3 quartels, 1/1/6
Pain, ./3/.
Bonne chère, ./9/.

Livré à Daniel Capt, cordonnier, pour avoir raccommodé une courroie du
carrosse, ./9/. fl. 34/9/9

Du dit jour 17^e août, pour le souper à ces cinq Messieurs et les sieurs Ege
Nicole, marchand Reymond, les deux gouverneurs, et Pierre feu Siméon Capt

Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.

Rouge, 3 bouteilles, 2./9

Pain, 1/6/.

Poisson 3 l. ½, 4/9/.

Truites fricassées, 1/1/6

Choux et poile, 1/9/.

Salade, ./6/.

Framboises, 2 plats, 1/6/.

Soupe garnie, fromage et tome, 1/9/.

fl. 18/8/3

A souper, à ceux qui ont porté l'halte et gardé les chevaux

Vin rouge, 3 bouteilles, 2./9

Pain, ./9/.

Viande et jardinage, 1/9/.

Soupe garnie, ./4/6

fl. 23/7/6

Le 18^e du dit, pour le déjeuner soit dîner à ces cinq Messieurs et les 2
gouverneurs

Vin blanc, 2 pots, 3./.

Rouge 2 pots, 2/6/.

Pain, 1/6/.

Beurre et miel, 2./.

Truites fricassées, 1/3/.

Rôti et venaison, ./9/.

Un épaule rôtie pesant 5 l. , 2/6/.

Soupe garnie, fromage et tome, 1/10/6

Framboises, 2 plats, 1/6/.

Fl. 16/10/6

Du dit jour 18^e août pour le souper à ces Messieurs et les 2 gouverneurs

Vin blanc, 3 bouteilles, 2/3/.

Rouge, 2 bouteilles, 1/4/6

Pain, 1/6/.

Poisson, 3 l., 4/6/.

Ragoût, un plat, ./9/.

Rave, ./9/.

Gaufre, 2 plats, 1/3/..

Framboises, 1/6/.

Soupe garnie, 1./.

fl. 14/10/6

Pour le dîner à Jaques Meylan fifre et Jaques Benoit qui ont été avec ces Messieurs en Pré-Rodet et Bretigny pour conduire les chevaux

Vin, 1/4/6

Pain, compris un qu'ils ont mis à leur poche, ./9/.

Bouilli, 1/3/.

Soupe garnie, ./3/.

A leur souper, vin, un pot, 1/4/6

Pain et viande, ./9/.

Soupe garnie, ./3/.

Au valet pour déjeuner, 1/./.

Pour son dîner, pain et vin, 1/./.

Bonne chère, ./10/6

Pour son goûter, 1/7/6

Pour son souper, vin, 1/2 pot, ./9/.

Pain et viande, ./9/.

Soupe garnie, ./1/6

fl. 27/./.

Du 19^e du dit mois d'août pour déjeuner à ces Messieurs, vin blanc, une bouteille, ./9/.

Pain, 1/./.

Gauffre, 1/3/.

Beurre et miel, 1/3/.

fl. 4/3/.

A dîner aux dits Messieurs et les sieurs juge Reymond du Lieu, Lieutenant Meylan, David Golay marchand, Jaques Meylan gouverneur et le secrétaire Golay

Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.

Rouge 3 bouteilles, 2/./9

Pain, 2/3/.

Poissons 7 l. et 1/4, 10/6/.

Perches fricassées, ./6/.

Bouilli, 6 l., 2/./.

Choux et lard, 1/6/.

Farcement, 2/./.

Racines, 1/3/.

Soupe garnie, 1/1/6

Gauffre, 1/3/.

Framboises, 2 plats, 1/6/.

Souper des dits Messieurs (hors des Messieurs Rosselet), les sieurs Ege Nicole, David Golay, marchand, Jaques Meylan gouverneur et le secrétaire Golay

Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.

Rouge, 3 bouteilles, 2/.9
Pain, 1/3/.
Pain, 1/3/.
Truites fricassées, 1/3/.
Rave et poule, 2/./.
Racines et poulets, 2/6/.
Salade, framboises et soupe garnie, 2/7/6 fl. 49/4/6

Les Messieurs Rosselet ont dépensé à leur souper du dit jour 19^e au valet à déjeuner

Vin, ½ pot, .9/.
Pain, .3/.
La moitié d'une poitrine, .9/.
A dîner, vin, ¾ de pot, 1/1/6
Pain, .3/.
Bouilli, rôti et ragoût, .9/.
Soupe garnie, .1/6
A souper, ¾ de pot de vin, 1/1/6
Pain, .3/.
Rôti, rave et soupe, .9/.
Fait trois fois la soupe aux chiens et livré à 3 batz de pain, 1/./ fl. 7/1/6

Du dit jour 19^e, livré à ceux qui ont apporté des papiers aux sieurs Ege Nicole, David Golay marchand et le secrétaire Golay, pain et vin, 1/7/6,
Qui en est allé quérir à l'Abbaye, 1/./ fl. 2/7/6

Du 20^e pour déjeuner à Messieurs Rosselet et neveu et Correvon avant que partir
Vin blanc, 2 bouteilles, 1/6/.
Rouge, 2 bouteilles, 1/4/6
Pain, 1/6/.
Beurre et miel, 1/3/.
Rôti et une poitrine, 1/./.
Au valet vin blanc ½ pot, .9/.
Pain, .6/.
Rôti, beurre et miel, .9/. fl. 2/./.

Du dit jour 20^e août pour déjeuner à Messieurs le commissaire LeCoultré, Duvelu, Ege Nicole et Lieutenant Meylan
Vin blanc, 1 bouteille, .9/.
Rouge, 1 bouteille, .8/9
Pain, .6/.
Rôti, beurre et miel, 1/9/.
Fromage et tome, .4/6

A dîner, vin blanc, 1 bouteille, ./9/.
Rouge, 1 bouteille, ./8/.
Pain, 1/6/.
Bouilli et rôti, 1/6/.
Jardinage, 1/./.
Fromage et tome, ./4/6
Soupe garnie et le thé, 1/./.

J'ai fourni 1 l. $\frac{1}{4}$ de café pour ces Messieurs pendant qu'ils ont été chez moi, qui m'a coûté vers Mr. Reymond marchand 18 baches la l., je le met à 20 batz accommodé, 6/3/.

Un pain de sucre de 4 l. et $\frac{1}{2}$ qui m'a coûté à Aubonne 12 batz la livre, je le mets à 13, fait, 14/6/.

Fourni 3 pots de crème, 3/./.

Fourni pour le dîner à Mr. Rosselet et Correvon porté à la Cure au Bois d'Amont, pain, rôti, la moitié d'une longe (langue ?) et une poitrine, 4/9/.

Pour l'halte des chevaux à la dite Cure et aux Landes, 1/10/6

Pour la couche de ces messieurs, 4 nuits et chandelles fournies à ce sujet, 3/./.

Pour la couchée des chevaux et partie la journée, celui à Mr. Duvelu 5 nuits, ceux à Mr. Rosselet 4 nuits, qui fait 8, celui à Mr. Ege Nicole, une nuit, celui au Sr. Jean Nicolas Rochat, procuré par le Sr. Gouverner Meylan, 2 nuits, celui à Jaques Meylan fifre, 2 nuits, et le nôtre 2 nuits, à 6 batz et $\frac{1}{2}$ par jour, fait pour 20 jours, 32/6/.

Payé pour l'avoine que j'ai achetée, savoir un quarteron à 10 batz et 4 quarterons à 11 batz et 1 crutz et pour la peine de l'aller acheter au Solliat et au moulin et l'aller quérir, le tout fait 14/9/.

Plus fourni avec la dite avoine pour les chevaux deux quarterons de son de froment et 2 l. de sel, 2/11/3

Livré au voiturier $\frac{1}{4}$ de pot eau de vie, 1/3/.

Et à 3 batz huile et graisse pour le carrosse, ./9/.

Le 17 et le 18 août, deux journées à Jaques Meylan fifre avec son cheval pour aller au Risoud et Prés Derrière avec ces Messieurs, ayant été défrayé, 5/./.

Des dits jours au Sr. Jean Nicolas Rochat ayant fourni le sien, 3/9/.

Du dit jour le sieur Isaac Benoît a fourni le sien et un homme avec, ayant été défrayé, 5/./.

Payé à ceux qui ont porté l'halte ayant été défrayé, 2/./.

Du 20^e le sieur David Golay marchand a fourni son cheval, son valet étant avec, pour aller avec Messieurs Rosselet et Correvon dès le Brassus au Cernay et dès là aux Landes d'où il a renvoyé le valet, étant allé jusque à la cure pour s'aider à conduire le carrosse à Mr. Rosselet, 3/./.

Le sieur gouverneur Abhram Meylan a aussi fourni le sien pour le même sujet et un homme avec qui s'en est retourné dès les Landes, 2/./.

Journée au sieur Isaac Benoît, étant allé avec le carrosse jusque à la sus dite Cure, 2/6/.

Le Sr. Pierre Piguet fore(s)tier a aussi fourni son cheval le 21 et 22^e pour ramener Monsieur le commissaire Le Coultre, 3/9/.

Pour celui qui est allé avec sa dépense et celle du cheval que Mr. Reymond marchand a payé.

(note : non reportés les totaux de chaque page, le tout faisant 357/5/3 florins).

A déduire que le Sr. Abram Meylan a payé de son cheval et celui au Sr. Jean Rochat, 5/9/.

Que le sieur Isaac Benoit a rabattu sur sa partie, 4/8/3

Total : 10/5/3

Reste qui est dû au dit Sr. Benoit, **fl. 347/./.**

Livrances du dit Sr. Benoit pour la revue de la milice du Chenit en 1759

Le 24^e 7bre pour dépense à ceux qui ont fait les rolles de milice, en place de journées, compris 2 bouteilles envoyées à la Cure, 6/6/.

Le 3^e 8bre pour le souper à Messieurs les majors accompagnés de Messieurs le colonel Grouëner et son neveu, Messieurs de Gingins, de Mollens, Thomasset d'Orbe et Roland fils et quelques députés du Chenit, compris leur arrivée.

Vin vieux, 9 bouteilles, 6/9/.

Bouilli et choux, 2/6/.

Poule et rave, 2/./.

Poulets, 2/./.

Un aloyau rôti, 2/6/.

Un plat d'aube et langue, 2/6/.

Salade, 2 plats, 1/./.

Soupe garnie pour 13 personnes, 1/7/6

Fromage, ./3/.

Pain, 2/3/.

Châtaignes, ./9/.

Desserts, 1/3/.

Le 4^e 8bre, déjeuner à Messieurs les Majors &

Vin, 3 bouteilles, 2/3/.

Pain, 1/./.

Beurre, miel et langue, 4/3/.

Fromage, ./3/.

9 personnes à table

fl. 39/7/6

Pour le dîner à Messieurs les Majors, Officiers et Commandants et les sieurs Gouverneurs, onze personnes :

Vin vieux 9 bouteilles, 6/7.

Vin nouveau 6, 3/9/.

Pain, 2/9/.

Poissons, 5 l. ½, 8/9/.

Bouilli et choux, 2/./.

Poule et rave, 2/./.

Poulets, 4/./.

Fassonnnettes, 1/6/.

Rôtis en venaison, 1/6/.

Soupe garnie, 1/4/6

Salade, 1/./.

Châtaignes, /9/.

Mr. Jaquet doit sa part

fl. 35/7/6

Le 3^e pour l'arrivée aux valet, fifre et tambour-major et leurs soupers

Vin vieux 5 bouteilles et ¼, 4/1/6

Pain, 1/3/.

Rôtis et bouillis, 1/6/.

Fromage, /3/.

Soupe garnie, /7/6

Aux valets à déjeuner le 4^e 8bre

Vin vieux, 2 bouteilles, 1/6/.

Pain, /6/.

Salé, /7/6

Beurre, /3/.

Aux mêmes à dîner

Vin vieux, 3 bouteilles et ¼, 2/7/6

Pain, /6/.

Bouilli, choux, raves et rôti, 1/9/.

Soupe garnie, /3/.

La couchée pour 7 personnes, /10/6

La couchée à 9 chevaux, compris dès leur arrivée à leur départ à 7 baches par cheval, 15/9/.

Avoine fournie, 4 quarterons, 8/./.

Chandelles à 1/./.

Pour compte fait avec le Sr. Jaques Meylan gouverneur le 4^e 8bre 1759,...

Notes :

1. Lecoultre pouvant s'écrire de différentes manières, Lecoultre, Le Coultre, LeCoultre, au gré des possesseurs de ce nom plus que selon une vérité qui n'existe pas, il est très difficile de choisir l'une ou l'autre de ces formes, et par contre nous nous trouverons toujours en face d'un nom de famille flottant dans son orthographe.

2. Rolle ou rôle, ou simplement role, là aussi difficulté orthographique liée à la manière différentes d'écrire ce mot selon les copistes. En français rôle, qui n'est autre qu'une liste ou un catalogue.

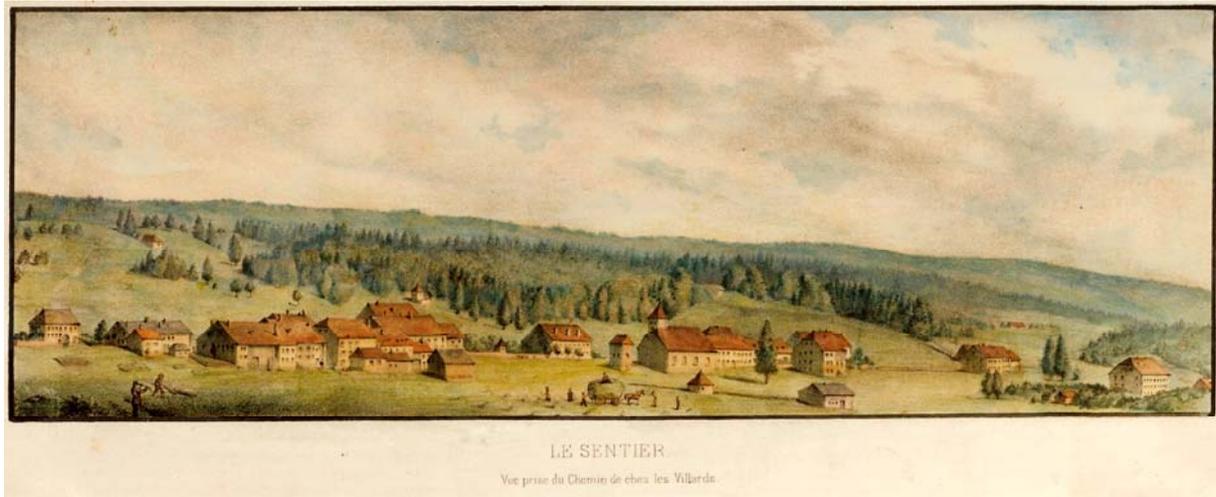
Cercle de l'Union au Sentier – créé en 1830 –

Ce Cercle fut important, en ce sens qu'il fut capable de construire un bâtiment, « L'Union », qu'il eut à gérer pendant de nombreuses années. Nous ignorons la date de construction, peut-être au début du cercle, soit vers 1830. On la trouvera très certainement dans le registre de comptes de la société qui couvre les années 1830 à 1860 et dont on découvrira quelques pages plus bas.

Ce Cercle permettait aux hommes du Sentier de se délasser dans une saine ambiance ! – il est probable que l'on y fumait déjà -, c'est-à-dire de jouer au billard, de boire son pot tranquillement tout en feuilletant les journaux que l'on recevait par abonnement. Parmi ceux-ci :

- Le Journal du Siècle
- Gazette de Lausanne et Nouvelliste vaudois
- Gazette vaudoise
- Journal de la Semaine
- Bulletin de l'armée
- Feuille des Avis officiel.

Nous ignorons aussi l'époque où l'Union fut vendu à un particulier, comme celle où le Cercle mit fin à ses activités.



Le Sentier en 1852 par Devicque. Le bâtiment de l'Union existe à gauche de l'église.

Du 19^e février 1830 – **préavis pour un cercle** –

Quelques citoyens de cette commune ayant formé le projet d'établir un cercle au Sentier, indépendant des auberges, et présenté un règlement signé par eux d'après lequel ils seraient constitués ; et après examen, la municipalité, trouvant qu'un tel établissement, soumis à la police locale et ne se composant que de personnes réglées, ne pourrait qu'être avantageux à lui-même sans nuire au bien public, a délibéré de donner au pied du dit règlement le préavis suivant.

La municipalité, ayant pris connaissance du règlement ci-dessus et du projet qui y a donné lieu, et considérant que l'établissement d'une société qui a pour but d'utiliser les moments de loisir de chacun de ses membres en jouissant d'une récréation tranquille et réglée, telle qu'est celle qui se présente, ne peut qu'être avantageux à la civilisation et aux mœurs du pays, donne son préavis avec plaisir en faveur du dit projet afin que l'autorité compétente veuille bien l'approuver.



Comptes du concierge et du caissier
du Cercle de l'Union au Sentier
pour l'année 1859.

42

Compte du concierge du cercle pour les vins à lui remis et par lui vendus.

D'après un mesurage approximatif
il restait en cave au 1^{er} Janvier 1859.
Les achats de vin pendant l'année
1859 se sont élevés à

Année	Montant
En Pots	Prix Fr. c.
1400.	
4179.	
<u>5579</u>	prots.

En tout.

Le concierge doit pour vin par lui
vendu, après déduction du 8 p. 100. Déchet

1856. 506 an.	506 s.
1857. 158 go.	124 20.
1858. 552 fo.	386 40.
vin rouge. 92 120.	110 40.
1857. 654 go.	468 60.
" 509 go.	438 10.
" 598 100.	598 s.
1850 92 100	92 s.
1852. 990 fo.	693 s.
" 701 20.	560 20.
vin rouge 101 100.	101 s.

Totaux.

5133 4598 50.

Sur quoi a^t déduire sur ces 5133 prots la
provision au concierge de 10 centimes par pot.

513 30.

Plus, pour bonification de 25 centimes par pot
à faire à Ch^r H^r Rochat sur 444 pots de vin
vendu par lui à divers ensuite d'ordre du comité

56 s.

Reste net pour vin par lui vendu. // 3829 20

Compte du caissier du Cercle de

		<u>Recettes</u>	Fr.	c.
1859.				
Janvier	1.	La révérence de Charles Henri Pochat, le précédent concierge au compte de 1858.	1676	35
	2	Reçu du caissier précédent la somme qui avait été portée en dépenses pour le salaire du caviiste en 1858. et qui est ici à porter en recette par suite de décision du cercle.	92	00
Août	27	Produit du billard dès le 1. Janvier 1859 à ce jour	53	66
	3	Reçu de J. Massy pour prix de la vente de vieux journaux	9	10
	3	Reçu de Louis Baud pour prix d'un vieux tapis au billard	7	30
Nov.	1.	Produit du billard dès le 27 Août 1859 à ce jour.	11	40
	3	Finances d'entrées de 9 membres à ff ^s 18 cc.	162	00
		Contributions de 160 membres à ff ^s 5 l'un	800	00
		Contributions des membres honoraires.	40	50
		Reçu trois contributions arriérées à ff ^s 3 l'une	9	00

		<u>Dépenses.</u>		Fr.	cf.
1859.	Janvier	1.	Payé au précédent caissier la réversion en sa faveur, suivant le compte de l'année 1858.		
		15.	Payé l'abonnement au Journal le Siècle.	217.	09.
		17.	" " " " à la Gazette de Lausanne.	68.	00.
		18.	" " " " au Nouvelliste Vaudois.	20.	00.
		19.	" " " " à la Gazette Vaudoise.	15.	00.
		20.	" " " " au Journal la Semaine.	10.	00.
		21.	Achete une ardoise pour marquer les parties de billard.	5.	00.
		22.	Payé à Mr. Charrière, une lampe à brûler.	40.	
			Porte de lettres remboursés au Président du Cercle.	6.	20.
	Février	13.	Payé l'abonnement à la feuille des avis officiels.	1.	65.
	Avril	26.	Payé à David Rochat pour un plancher autour du billard.	2.	15.
	juin	26.	Payé l'abonnement au bulletin de l'armée.	7.	00.
			Porte d'un pli et d'une lettre pour Aubonne.	3.	50.
	juillet	12.	Premis à Ulysse Siquet le don pour les écoles.	0.	45.
		20.	Payé à un petit garçon pour avoir lavé un vase.	30.	00.
		29.	" " à M ^e Dupuis, une note s'élevant à	0.	50.
	août	1.	Remboursé le montant de 35 actions du cercle et leurs intérêts au 5 p/100 en le 1 ^{er} Janvier.	18.	10.
	Sept.	1.	Remboursé 35 actions avec les mêmes intérêts.	679.	32.
		24.	Payé à Mr. Louis Paud son salaire en caisse p. 1858.	723.	31.
		29.	Payé l'abonnement au bulletin de la Gazette Vaudoise.	15.	00.
	Octobre	28.	Payé pour commissionnaires et porte de lettres au caissier.	2.	15.
	Nov.	21.	Premis à Mr. Rapp le don en faveur des incurables.	1.	00.
	Décemb.	16.	Payé la patente du cercle pour 1859.	30.	00.
			" l'impôt sur les boissons.	18.	00.
			" l'impôt sur le billard.	118.	00.
			" l'assurance mutuelle.	60.	
			Payé à Calotton le bail pour l'année 1859 à raison de ff ^s 490 par an, en déduisant 7 francs pour sa participation à la réparation du plancher autour du billard.	5.	10.
				483.	00.
à reporter ff ^s				2538.	92.

1859		<u>Recettes</u>		Fr	cf.
		<i>suite et report.</i>		2863	57
Décem.	31.	Paiement du concierge pour 9 mois au loyer à raison			
"	"	de 272 par an		45	32
"	"	Produit du billard des le 1 ^{er} Novem: au 31 Dec: 16.9		20	18
<i>Somme à reporter ffe</i>				2929	05

1859

Dépenses.

		Fr.	Ct.
	suite et report		
24	Frais de bureau et ports de lettres au caissier.	2532	92
31	Rembourse 24 actions et leurs intérêts au 5 p. 100	1	00
	des le 1 ^{er} Janvier à ce jour.		
	Aquitté à Meylan sa note pour tuyaux - papiers	504	00
	Payé à l'ancien concierge le 10 p. 100 du billard	6	00
	pendant 1859, jusqu'à sa sortie.		
	Payé l'indemnité à lui allouée pour vin coulé	6	82
	Payé à Kaufpini pour réparations à la salle de cercle	67	50
	au secrétaire pour timbre, rétribution et ports de lettres.	54	85
		10	00
	au caissier pour indemnité ou rétribution, y compris		
	4 francs, qu'il a eu payés au facteur pour		
	faire rentrer les contributions	12	00
	Payé au facteur Golay, pour porter à domicile par		
	3 fois les cartes de convocation des membres du cercle,		
	plus ff. 2 à lui alloués par le budget de 1859.	10	00
	Payé au concierge Ulysse Piquet pour sa part du		
	produit du billard des le 1 ^{er} Novembre à ce jour.	4	04
	Payé au Président, pour ports de lettres, timbre, et		
	fournitures de bureau.	2	40
Somme à reporter ff.		3217	43.

Bilan g n ral du Compte du Caissier

			Fr.	c/.
<u>Doit du caissier.</u>				
1859.	Decembre 31.	Relevance en faveur du cercle, a teneur du compte qui pr�c�de	6458.	21.
			ff ^e	6458.21.

90

Cercle de l'Union au Sentier pour 1859.

		<u>Croir du caissier.</u>		Fr.	c/
1859					
Decembre	31.	Prelevance en faveur du caissier du cercle, à		55	14
" "	" "	teneur du compte qui précède.			
" "	" "	Solde général en compte rendu par le caissier		11	07
" "	" "	à la Société du Cercle.			
			ffr	67	21.

Vincent Golay . caissier pour 1859.

Notons ici que les Cercles n'étaient pas forcément accueillis à bras ouverts dans la commune. Pour preuve les notes ci-dessous, toutes extraites des Procès-verbaux de la Municipalité du Chenit.

Du 29^e 9bre 1807 – **soi-disant cercles** –

Etant informée indirectement que les teneurs de soi-disant cercles introduits depuis quelque temps dans cette commune ont continué leurs établissements malgré la défense qui leur fut intimée de sa part ensuite de la délibération en date du 4^e janvier dernier, cette municipalité, considérant que l'on n'a cependant pas des preuves assez convaincantes sur la réalité des faits pour dénoncer les contrevenants à l'autorité compétente, il a été délibéré de faire paraître pour la première assemblée les dits teneurs de soi-disant cercles ci-après nommés, savoir : Abel Piguet, Henry Aubert, Eliuzée feu Daniel Piguet, David Lecoultre du Bas du Chenit et Louis Ferdinand Reymond, afin qu'après avoir été entendus

dans leurs moyens de défense, la municipalité puisse délibérer plus outre s'il lui échoit.

Etant de plus informée aussi indirectement que d'autres personnes se permettraient de tenir des vendages de vin dans leurs maisons, il a été de plus délibéré de les faire paraître à la même assemblée à quelle fin il sera remis à l'huissier une note de leurs noms comme suit, savoir : David fils de David Samuel Golay vers chez Besançon, Louis Benjamin Piguet, la veuve de David Aubert, Jeannot Reymond, David Capt ancien forestier, Daniel Piguet à la Combe, François fils d'Henri Piguet, Louis Aubert, maréchal, Henry Burquin, Henry Rochat revendeur et Henry fils d'Abram Guignard.

Note : tous ces gens-là paraîtront devant la municipalité lors de l'assemblée du lundi 7^e Xbre 1807 et présenteront des explications plus ou moins recevables. Ces procès-verbaux occupant six pages bien tassées. Situation qui n'eut pas l'air de traumatiser outre mesure les autorités locales. Pour preuve...

Du 2^e janvier 1808 – **cercles** –

Le Juge de Paix de ce cercle, par sa lettre du 1^{er} courant, demandant de la part du Gouvernement de lui faire connaître s'il existe rière cette commune des Cercles ou Sociétés, et dire en même temps les raisons de convenance ou les inconvénients de tels établissements en tant qu'on y boit du vin. Il a été délibéré de répondre que la municipalité ne connaît rière son ressort aucun établissement de ce genre, et que quant à la seconde question, elle trouve que jusqu'à ce jour ils n'auraient été d'aucune utilité pour le bien de l'endroit.

Du 19^e février 1830 – **règlement contre le jeu** –

La municipalité, considérant le désordre qui se commet depuis quelques temps dans cette commune par l'abus que l'on fait du jeu, chez un certains nombre d'individus en s'y livrant avec passion et en y employant son temps et son argent, considérant que la dépravation des mœurs serait certainement le résultat de ce désordre pour tous ceux qui s'y livrent si on ne le réprimait pas ; considérant d'un autre côté que la loi accorde à l'autorité locale de prendre les mesures qui lui paraissent le plus convenables pour maintenir une bonne police, celle-ci a délibéré d'ajouter à ses règlements généraux de police l'article suivant pour être mis à exécution dès sa publication.

Il est défendu de jouer à l'argent avec les cartes et autres jeux dans les auberges et autres lieux publics de cette commune sous peine de dix batz d'amende pour chaque contrevenant et du double pour une récidive, outre la dénonciation à l'autorité supérieure cas exigeant.

Ces différentes informations figurent dans notre rubrique société. Il convenait de les retrouver à propos de l'Hôtel de l'Union qui voit ici son origine.

En 1857, dans le Manuel du voyageur, nous découvrons que Vallotton Fs (François) était concierge du cercle de l'Union, boulangerie.

On ignore à quelle époque le bâtiment du Cercle de l'Union fut loué à un gérant qui en aurait désormais la charge complète. Voici ce qu'en dit le Dictionnaire du canton de Vaud de 1888 :

Hôtel de l'Union. Tenu par Baud père et fils. Pension d'étrangers. Vastes jardins, pavillons et promenades ombragées. Voitures et guide à volonté.

La famille Baud allait rester gérante de l'établissement au moins jusqu'en 1930.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux nous indique pour ses deux publications de 1895 et 1896 : Baud père et fils, Union.

L'Indicateur vaudois quant à lui nous donne les informations suivantes :

1901. Baud Louis et fils, hôtel et pension de l'Union.

1905. Baud Henri, hôtel et pension, Union, cela jusqu'en 1915 au moins.

1920. Baud Alexandre, hôtel et pension de l'Union. Jusqu'en 1930.

1935. Rochat Victor, hôtel et pension de l'Union, cela jusqu'en 1945 env.

1950. Georges Vorlet, Union. Aussi en 1955.

1960. Union. Bolomey-Mosini. Jusqu'en 1975 environ. A ce moment-là l'Hôtel est vendu à la Paroisse du Sentier.

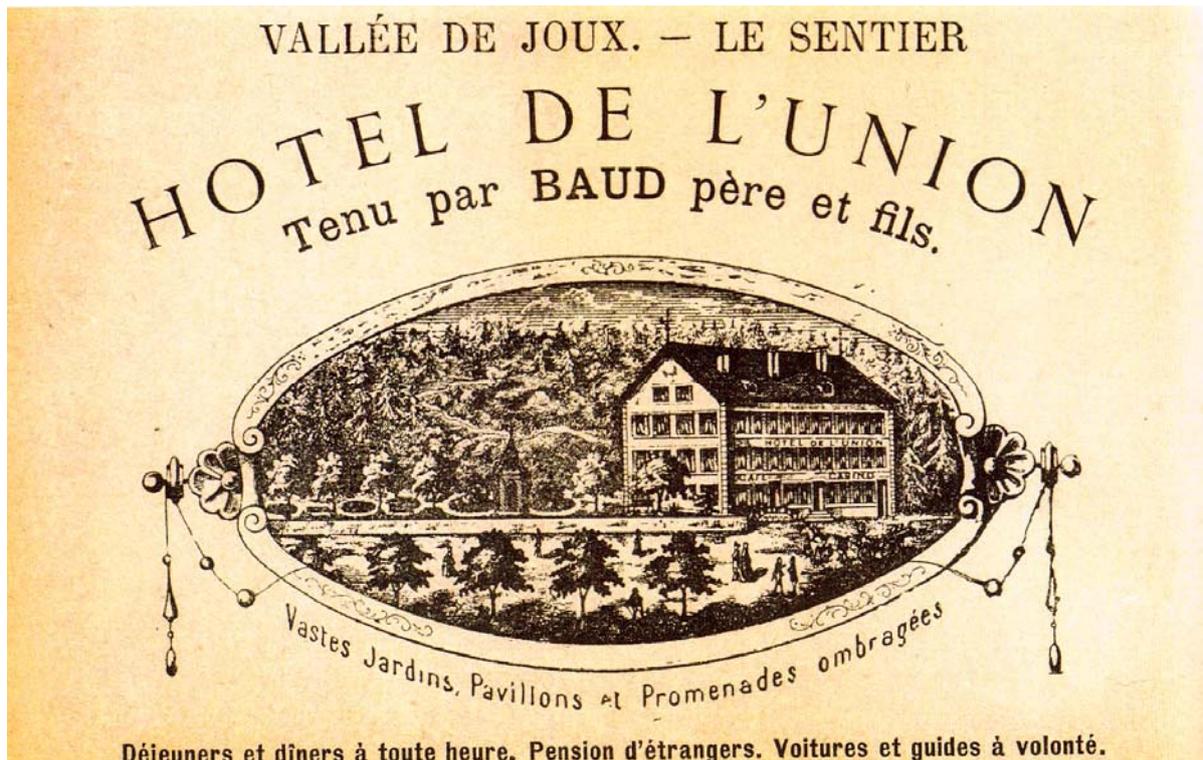


Photo datée de 1874 (à vérifier). On y voit l'Hôtel de Ville au centre, et l'Hôtel de l'Union à droite, caché en partie par des arbres. La plupart des photos prises à une certaine distance du Sentier, souvent ne permettent de voir ni l'un ni l'autre de ces deux établissements, cachés qu'ils sont par le premier front de bâtiments divers.



Devant l'Hôtel de l'Union au début du XXe siècle.





La réclame de la famille Baud. Le bâtiment de l'Union est ici une création de pure fantaisie.



Quand la fanfare passe devant l'Union...



L'Union, le rendez-vous des motocyclistes.

Hôtel de l'Union
 situé près de la gare
ALEXANDRE BAUD
SENTIER (Suisse) **PROPRIÉTAIRE** **TÉL. 5**

 Grand jardin ombragé - Pension d'étrangers
 Restauration à toute heure - Grande salle pour
 Sociétés Grand garage, benzine
 Chauffage central

r

Réclame parue dans le guide touristique de 1929.

Le Café de la Gare au Sentier

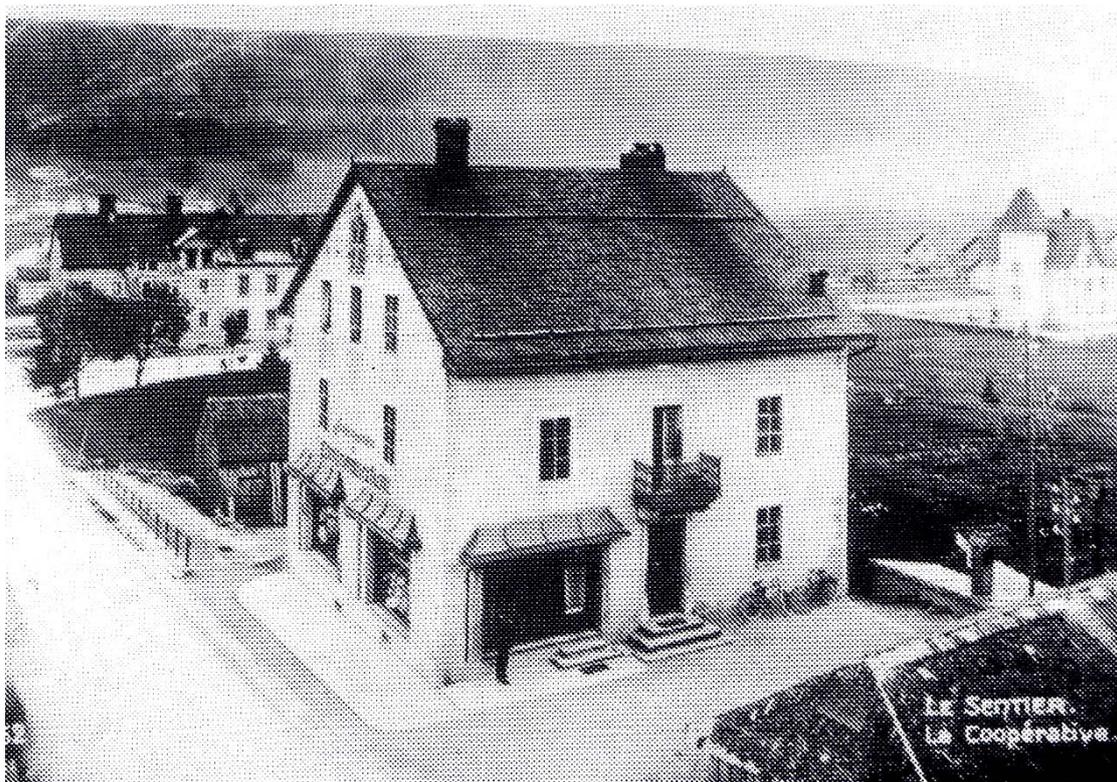
Il ne peut naturellement pas avoir existé avant l'arrivée du chemin de fer inauguré en 1899. Avec ci-dessous une photo de sa construction entre la Golisse et la gare du Sentier.



Photos Eugène Vidoudez. On aperçoit un bâtiment de la Le Coultre à gauche.



Le Sentier a une époque encore champêtre. On aperçoit la gare et le café au loin



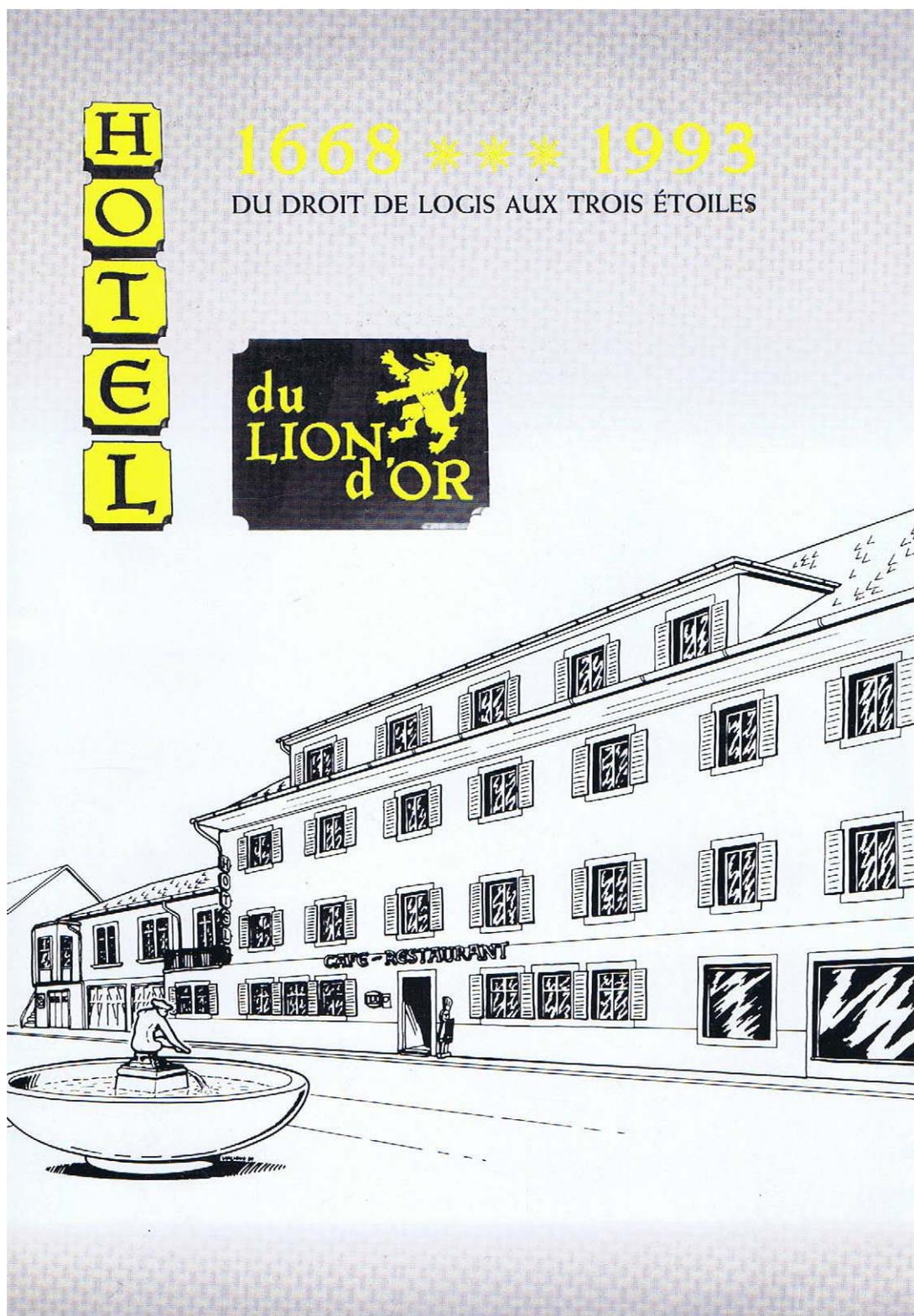
La nouvelle coopération du Sentier inaugurée le 1^{er} octobre 1915. Le café de la Gare est visible à gauche de ce bâtiment, partie de droite. Chose à signaler, si les photographes se sont volontiers arrêtés dans la rue principale du Sentier, ils ont allègrement négligé le quartier de la gare.



Le café de la Gare au Sentier, à gauche du bâtiment.

L'Hôtel du Lion d'Or

Cet établissement peut s'honorer d'une très longue histoire. Celle-ci a été faite avec succès par Daniel Reymond en 1993. Nous renvoyons le lecteur à la plaquette qui avait été réalisée à l'occasion du 325^e anniversaire de l'hôtel.



Nous ne donnerons ici que les éléments importants de cette histoire. Le Juge Nicole, dans son ouvrage de 1840, est le premier à nous donner quelques informations sur le droit d'auberge à la Vallée de Joux.

On lit, pages 367 et 368 :

Environ deux ans après ce partage, savoir le 10^e février 1648, LL.EE. concédèrent à la Vallée, en forme d'abergement, et suivant un traité fait auparavant, l'Ohmguelte que les cabaretiers de leur ressort doivent, pour le vin qu'ils débitent, sous la cense de vingt-cinq florins pour la communauté de l'Abbaie, et celle de trente florins pour la communauté du Lieu.

Cette concession paroît naturellement tirer son fondement de la confirmation de ce droit d'Ohmguelte qui fut faite en 1470, par le duc de Savoie, à la ville des Clées, eu égard à ce que la Vallée relevoit de cette seigneurie ; mais il pourroit sembler que cette concession auroit dû être exempte de cense, si la ville des Clées n'en paye point. C'est ce que j'ignore.

On le constate, la situation n'est pas absolument claire. Et dans tous les cas, Berne, en transformant le montant qui aurait été encaissé pour l'omguelt en une cense annuelle, n'est pas perdante, puisqu'elle évite ainsi les frais d'un contrôle presque impossible à faire à distance.

P. 370 :

En ce temps-là, un nommé Bastien Simond, vendoit vin au Sentier ; il présenta une requête à LL.EE., qui lui accordèrent, par lettres du 13 août 1656, « de pouvoir mettre une marque à son logis, en considération de ce que le vendage du vin avoit été permis jadis du vivant de son père, au Chenit, lieu de frontière et de lisière. » En conséquence il prit l'Ours pour la marque de son enseigne.

Serait-ce le premier logis du Chenit ?

Pages 373 et 374 :

La même année, 1668, LL.EE. accordèrent au nommé Abraham Capt par patente du 28 novembre, la permission d'établir un logis à la maison qu'il avoit au Sentier, et d'y mettre une marque, sous réserve de payer l'omguelt au seigneur Baillif. Il prit, pour la marque de son enseigne, le Lion.

Cette réserve de l'omguelt ne subsista pas longtemps : elle fut enlevée par lettres de LL.EE. du 22 février 1669, lesquelles, en confirmant cette concession,

remettoient cet omguelt à la commune du Chenit, en vertu de l'abergement qui en avoit été fait à la Vallée, en l'année 1648.

Il y a tout lieu de croire, ce que le Juge Nicole omet, que si l'omguelt fut transférée à la commune, celle-ci eut, comme les deux autres, à s'acquitter d'une cense annuelle. Nous ignorons le montant de celle-ci.

Or ce que le Juge Nicole ne dit pas, c'est que cet octroi avait été précédé d'une année environ par une demande faite à la commune par le même Abram Capt. Et si la concession de LL.EE. date réellement de 1668, comme indiqué, le logis du Lion pourrait fort bien avoir commencé à débiter du vin dès 1667.

EA43, du 26^e décembre 1667 – un logis pour le Lion d'Or –

Nous les gouverneurs et conseillers du Chenit étant assemblés en Conseil à l'ordinaire, par devant nous s'est présenté honorable et discret Abram Capt du dit lieu, nous requérant que octroi et concession lui fut baillée de pouvoir vendre du vin et tenir logis public dans sa maison du dit Chenit que fut de feu son beau-père, sous offre qu'il fait de se comporter au dit cas en homme de bien et d'honneur et selon qu'on requiert en semblable fait ; laquelle requête ayant de près considérée et d'autre côté vu la nécessité qu'il y a d'avoir encore un hôte dans ce lieu, avons octroyé au dit Capt la faculté et puissance de tenir le dit logis et vendre vin et toutes autres choses nécessaires, sous toutefois la permission de Notre Magnifique Puissant et Très Honoré Seigneur Baillif et moyennant qu'il se conforme aux règles pour ce établies dans notre dite commune, comme aussi à tous devoirs nécessaires à un vrai chrétien comme il a promis, le tout effectué à bonne foi et à l'obligation de ses biens, et à peine de tous dommages qu'à manque de l'observation de la présente pourraient survenir.

Fait et passé en notre dit Conseil et signé par notre secrétaire le vingt sixième jour du mois de décembre de l'an de salut mille six cents soixante sept.

L'original signé par Pierre Capt avec paraphe

Note : autorisation accordée par LL.EE le 28^e novembre 1668, l'hôte Abram Capt devant payer l'omguelt non à la commune mais à chaque Seigneur Baillif par décision du 22^e février 1669. On apprend aussi par un rajout final à cet acte : « Le 12^e avril 1766 Joseph Meylan chirurgien a aquis une maison et jardin avec le dit droit de logis d'Abram feu le susdit Abram Capt pour le prix en capital de 4500 florins 6 s, vins honoraires et 40 florins vins bus ».

« Le sieur Abram Golay marchand en a été mis en possession par rétraction du dit acquis et d'un autre fait par le dit Meylan le 16^e 8bre 1716, 12050 florins, 426 florins 9 sols ». Cette dernière somme probablement le laud à payer à LL.EE.

Nous nous retrouvons ainsi au milieu du XVIIIe siècle. Avec un nouveau propriétaire qui est, si nous comprenons bien ce qui précède, Abram Golay.

Le cadastre de 1814 nous livre un nouveau propriétaire : Jaques David Rochat, Juge de Paix. Il possède les nos 16 (jardin), 19 (maisons et appartenances), 20 (place).



Comment se présente le Lion d'Or le 16 juin 1849, alors que son amodiation est mise aux enchères publiques ?

Feuille d'Avis du district de la Vallée.

Avis juridique.

Le soussigné, donne avis que, le lundi dix-huit Juin prochain, dès les deux heures après-midi, en l'hôtel du Lion-d'Or au Sentier, il exposera en amodiation, par voie d'enchère publique, le dit hôtel avec le domaine qui en dépend ; pour y entrer, le premier novembre suivant, mil huit cent quarante neuf. – Cet établissement qui est au chef-lieu du District de La Vallée & au centre d'une population tout industrielle, est, depuis longtemps, exploité comme hôtel ; depuis plus d'un demi siècle, il jouit en cette qualité d'une réputation qu'ont toujours recommandé sa situation et le bâtiment spacieux, mis en exploitation ; bâtiment qui comprend : salle à manger & salle à boire, au plain-pied ; deux vastes salles, dont l'une à danser, à l'étage ; et un grand nombre de pièces à coucher, avec dépendances en une vaste galerie, grange, écurie & remise. – en face de ce bâtiment se trouve une excellente fontaine, d'une eau permanente & qui est abritée sous un couvert absolument neuf. – Le domaine

qui fournit à l'hivernage de passé quatre vaches est à proximité du bâtiment ; du meilleur terrain qu'offre la contrée, il est d'une exploitation facile & peu coûteuse ; le pâturage qui est presque attenant à la maison permet d'y ramener, chaque jour, le bétail qu'on peut y faire parcourir durant la saison d'été.

Sentier le 22^e Mai 1849.-

Par procuration des propriétaires de l'hôtel du Lion-d'Or, au Sentier, MM. Guirodon & Dentand, banquiers à Genève.-

Ct. Aubert notaire.



Devicque, 1852. Première représentation graphique complète du village du Sentier. L'Hôtel du Lion d'Or est à gauche, avec son grand toit gris. Devant le toit de la fontaine couverte. Voir détail ci-dessous.



Les champs se trouvent effectivement à proximité, devant l'Hôtel, et le pâturage derrière, sur la Côte.

A cette époque soit en 1857 (Manuel du Voyageur) le tenancier de l'Hôtel du Lion d'Or est H. Laffely.



Une photo qui serait de 1874. On a rajouté une annexe à vent de l'Hôtel. Mêmes propriétaires ?

L'Hôtel est alors propriété de Georges-Ami Meylan. Bientôt sa veuve Anna franchit un pas important en liant le destin de son établissement à celui de la Société de Gymnastique nouvellement créée et à la recherche d'un local pour ses activités. Nous sommes en 1879. On aménagera une salle dans la grange haute. Cette activité amène probablement un surplus appréciable de clientèle. Bien joué, Madame Anna !

Cette dame est très certainement toujours à la tête de l'Hôtel en 1888, car le Dictionnaire du canton de Vaud de cette année-là la signale comme propriétaire et tenancière.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895 et celui de 1896, cite Meylan veuve et fils pour le Lion d'Or.

Listage de l'Indicateur vaudois :

1901 Hoirs Meylan

1905 Meylan Frères, et cela jusqu'en 1930

1935 Meylan Octave et fils, jusqu'en 1940

1945 Meylan, hoirie

1950 Meylan G.-O., et cela jusqu'en 1975

1980 Meylan Georges (probablement le même)

1985 Famille Tripet, jusqu'en 2000 et plus, avec faillite en 2006.

La suite sera tout autant aventureuse. La grande époque était révolue.



Le Sentier

La fontaine du Lion d'Or garde ici son couvert qui avait pu être installé en 1849, soit un demi-siècle auparavant.



4084 - Sentier, Hôtel du Lion d'Or
Phot. des Arts, Lausanne

Si la fontaine existe encore, le couvert a disparu, le toit visible à droite n'étant que celui d'un cabanon de jardin de la maison voisine. La poutraison du couvert, probablement malmenée par les âges, n'avait pas résisté à un hiver plus rude que les autres et on n'avait pas eu l'acquet de le reconstruire. Ainsi s'en vont les choses !



Joux Valley (alt. 1000 m.)

Country possibilities: Spring, Summer, Autumn: Rides in beautiful and large forests or near the lakes, tennis, bathing beach, swimming, sailing, windsurfing, fishing in the river or lake, water skiing, and the renting of bicycles.

Winter: Cross-country skiing on well-groomed trails, ski-lifts and skating on an artificial ice rink or on frozen lake.

Joux Valley is a wonderful place for you holidays all year round; here you will find the joy of life, relaxation and the desire to come back.

Our guests are our friends.



Vallée de Joux (Höhe 1000 m.)

Möglichkeit der Gegend: im Frühling, Sommer und Herbst: Spaziergänge in grossen Wäldern, oder um den See, Tennis, Schwimmen, Wasserski, Segeln, Räderverleih, See und Flussfischerei, Boot.

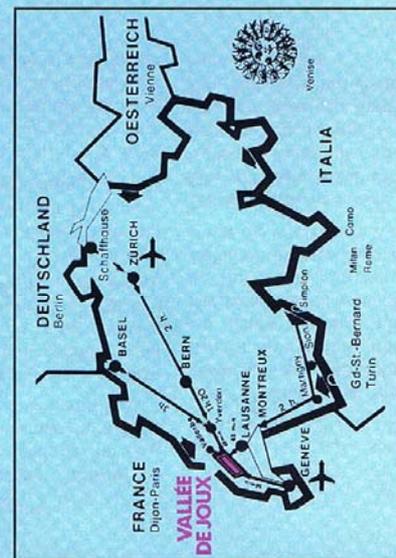
Im Winter: schöne gepflegte Piste für Langlauf, Skilifte, Eisbahn (auch auf dem gefrorenen See).

Vallée de Joux (altitude 1000 m.)

Possibilités de la région: printemps, été, automne, promenades dans de vastes forêts ou au bord des lacs.

Tennis, baignades, bateau, ski nautique, voile, location de vélos, pêche en rivière ou lac.

Hiver: pistes de ski de fond balisées et entretenues, téléskis, patinoire, patinage sur le lac gelé.



Photos J.-F.

In: Dupuis SA - Le Brassus

Hôtel du Lion d'Or ★★

021/845.55.35
Fax 845.65.16

1347 Le Sentier
Vallée de Joux
Suisse

Famille Tripet
Tél. 021/85 55 35



Nous vous proposons

Une ancienne hostellerie datant de 1668, située au cœur d'une bourgade de trois mille habitants.

L'établissement comprend des chambres insonorisées avec bain et wc ou douche munies d'un mini-bar, un téléphone, ainsi que des chambres standards.

Un salon avec télévision est à la disposition de nos hôtes. Terrasse, jardin, jeux de boules pour les loisirs. Garage à disposition.

Salles pour noces et banquets et séminaires de 25 à 350 places.

Son restaurant est réputé. Le père et le fils au fourneau vous proposent des menus gastronomiques et une carte variée des spécialités de l'endroit et ses vins réputés.

Le mini-bus de l'hôtel peut vous prendre en gare de Vallorbe, Lausanne et Genève et vous conduire depuis l'hôtel sur les diverses places de sports.



Unser Angebot

Ein ehemaliger Gasthof aus dem Jahre 1668, der im Herzen eines charmanten Marktes von 3000 Einwohnern liegt.

Die Einrichtung umfasst lärngesicherte Zimmer mit Bad und WC oder Dusche, ausgestattet mit Mini-Bar und Telefon, sowie Standartzimmer.

Für unsere Gäste steht ein Wohnzimmer mit Fernsehapparat zur Verfügung.

Auch Ihr Auto findet in unserer Garage Unterkunft. Ihre Freizeit können Sie auf unserer Terrasse, im Garten oder beim Boccia-Spiel verbringen.

Säle für Hochzeit, Bankette und Seminare 25-350 Plätze.

Unser Restaurant ist sehr angesehen, Vater und Sohn stehen für Sie am Herd, und bieten Ihnen eine reizende gastronomische Auswahl und eine Karte verschiedener Spezialitäten unserer Umgebung, sowie die erlesensten Weine.

Der Mini-Bus des Hotels kann Sie von den Bahnhöfen in Vallorbe, Lausanne und Genf abholen und Sie vom Hotel zu den verschiedenen Sportplätzen, Langlauf- und Abfahrtsstrecken bringen.

We offer you:

An old hotel dating from 1668, situated in the heart of a truly charming village, resting peacefully in a wonderful sun-drenched valley.

The establishment includes sound-proofed rooms, with bath, w.c. or shower, mini-bar, and telephone, also offers a selection of standard rooms.

A living-room with television is at the disposition of our guests. Further more our hotel provides a garage for its clients and for their leisure time, maintains a terrace, garden and bowls' game.

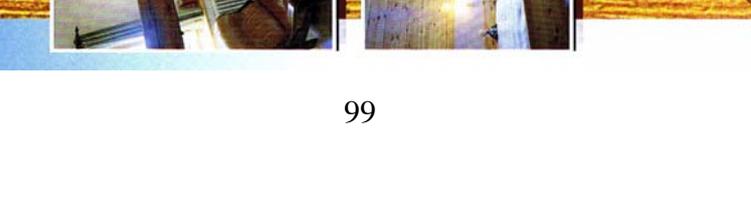
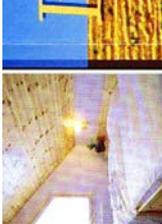
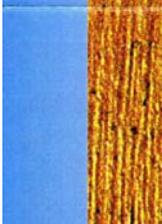
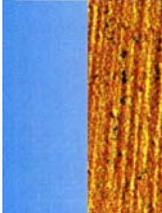
We have large rooms for wedding- parties, banquets and seminars seating 25 to 350 people.

The well-known restaurant famous for its wines, gastronomic menus and interesting card offers you traditional and regional dishes, prepared by father and son.

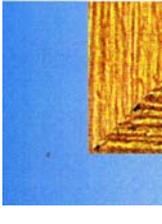
Our mini-bus can pick you up at Vallorbe, Lausanne or Geneve train stations and drive you from the hotel to many sport areas.



HÔTEL LION D'OR



HÔTEL LION D'OR



A proximité immédiate des bords du lac de la Vallée de Joux, le bourg du Sentier bénéficie d'une situation privilégiée à la lisière des magnifiques forêts du Risoud et face au Mont-Tendre. L'Hôtel du Lion d'Or y occupe un endroit agréable, proche de la gare et des axes routiers Vallorbe - Lausanne - Genève.

Pour votre séjour en famille, nous vous proposons notre duplex, 3 chambres, bain et WC, radio, téléphone, minibar et télévision.

Profiteren Sie von unserem Duplex während Ihrer Ferien mit der Familie: 3 Zimmer, Bad und WC, radio, Telefon, Minibar und Fernseher.

Located near the shores of Lake Joux in the Joux Valley, the village of le Sentier profits from a privileged location at the edges of the magnificent Risoud forests and facing Mount Tendre. The Hotel du Lion d'Or is ideally situated, near the railway station and the main roads Vallorbe - Lausanne - Geneva.

In unmittelbarer Nähe des Ufers des Lac de Joux im Joux-tal gelegen, profitiert das Dorf Le Sentier von seiner einmaligen Lage am Rande der grossartigen Risoud-Wälder mit Sicht auf den Mont Tendre. Das Hotel du Lion d'Or ist ausserst günstig gelegen, unweit des Bahnhofs und der Hauptverkehrsachsen Vallorbe - Lausanne - Genf.

Hotel du Lion d'Or ***
Familie Triper - Téléphone 021/845 55 35 ou 021/845 55 72
Téléfax 021/845 65 16



Hotel du Lion d'Or ***
Familie Triper - Téléphone 021/845 55 35 ou 021/845 55 72
Téléfax 021/845 65 16

Hotel du Lion d'Or ***
Familie Triper - Téléphone 021/845 55 35 ou 021/845 55 72
Téléfax 021/845 65 16

Hotel du Lion d'Or ***
Familie Triper - Téléphone 021/845 55 35 ou 021/845 55 72
Téléfax 021/845 65 16

Le Sentier - Suisse
LA VALLÉE DE JOUX
Chardèreville

Schweiz - Switzerland

LA VALLÉE DE JOUX
Chardèreville

HÔTEL LION D'OR



Le Mont-Endré

Restaurant avec sa cuisine réputée de père en fils. Terrasse, salon, salles pour conférences et banquets, jusqu'à 350 personnes.
Parking, garages, service de mini-bus pour vous prendre en gare de Vallorbe, Lausanne, Genève.



La Grande

Restaurant mit weitherum bekannter Küche, vom Vater auf den Sohn vererbt. Terrasse, Salon, Konferenz- und Bankettmöglichkeiten, bis zu 350 Sitzplätze.
Parkplätze, Garagen, Kleinbus zum Bahnhof von Vallorbe, Lausanne, Genf.

Restaurant with renowned cuisine handed down from father to son. Terrace, salon, conference and banquet facilities, seating up to 350 persons.
Parking, garages, shuttle-bus service to railway station Vallorbe, Lausanne, Geneva.



HOTEL DU LION D'OR ***
CH-1347 Le Sentier
Familie Trupel
Téléphone 021/845 55 35
ou 021/845 55 72
Téléfax 021/845 65 16



Ancienne hôtellerie datant de 1668, l'hôtel dispose de confortables chambres, bain WC ou douche WC, téléphone, télévision, mini-bar et radio.



Traditionelle hotellerie seit 1668. Das Hotel verfügt über komfortable Zimmer, Bad/WC oder Dusche/WC, Telefon, Fernseher, Mini-Bar und Radio.

Traditional hotel-keeping dating back to 1668, the hotel features comfortable rooms, bath/WC or shower/WC, telephone, TV, mini-bar and radio.

Le Café de la Tempérance au Sentier

BB6/9, mai 1894 – **sur la construction d'un bâtiment par la Société de Tempérance** –

...

La Société de Tempérance qui, avec le concours d'autres sociétés religieuses a pris, sous la dénomination de Société anonyme l'Espérance l'initiative de la construction d'un bâtiment au Sentier, est assez connue de chacun de nous pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire l'historique de cette société ; chacun connaissant le but philanthropique et humanitaire qu'elle poursuit.

Depuis quelques années qu'elle existe dans notre pays, que de bien n'a-t-elle pas déjà fait. Un nombre assez considérable d'ivrognes, dont quelques-uns étaient tombés dans un véritable abrutissement, entraînant avec eux leur famille dans la misère, ont été relevé et réhabilités par cette société de tempérance dont les membres ont poursuivi leur tâche sans se laisser rebuter, payant de leur personne et de leurs biens, s'imposant des privations et conduisant en quelque sorte par la main comme on conduit un enfant qui apprend à marcher, ces malheureux tombés, et après bien des luttes en ont fait des citoyens honorables.

Cette société, désirant ouvrir au Sentier un Café de Tempérance qui répond au but qu'elle se propose, a donc décidé la construction d'un bâtiment servant à cet effet, et contenant en outre une salle de réunions, une salle de lecture et un logement pour le concierge.

... (suivent les problèmes financiers et l'aide de la commune à faire en bois).

Du 14 avril 1894 – **Société de Tempérance et Union Chrétienne** –

Rapportant sur cette question, la section des forêts propose à la municipalité d'allouer aux sociétés sus nommées, à titre de subvention communale, de 25 à 30 m³ de bois de construction à prendre dans les cantonnements de Derrière. La municipalité adhère tout en réservant la ratification du Conseil communal.

Du 10 août 1895 – **Société l'Espérance** –

Sur le vu d'une lettre d'invitation de la Société « L'Espérance », MM. le syndic et Constant Golay sont plus spécialement désignés pour assister à la cérémonie d'inauguration du bâtiment construit au Sentier par cette société.

Les listages de l'IV nous donnent les informations suivantes :

1905 : Jaccard Joseph, Café de Tempérance.

1910 : Thévenaz Louis, Hôtel de Tempérance.

1915 : Dufour Albert, Café de Tempérance.

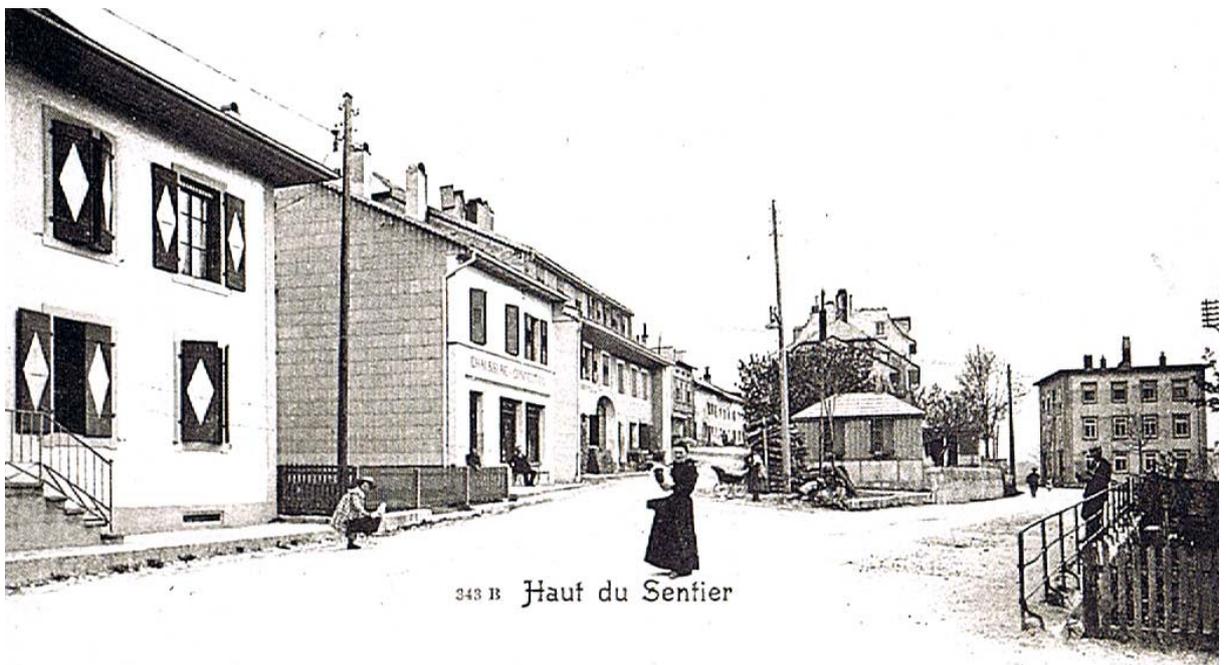
1925 : café sans alcool et pension : Meylan-Benoît Fritz. A l'Espérance.
1930 : café sans alcool. Meylan René. A l'Espérance.
1934 : café sans alcool. Capt Charly. A l'Espérance. Reste jusqu'en 1965.
1970 : café sans alcool, à l'Espérance. Airandi Robert.



Cette photo date probablement de 1900. La « Tamponne existe déjà », la gare aussi, inaugurée en 1899, mais absence de l'église brûlée en 1898 et non encore reconstruite. On vit encore par ici de la pleine campagne. Photo Eugène Vidoudez.



Vers 1894-1895. La Tamponne est en construction.

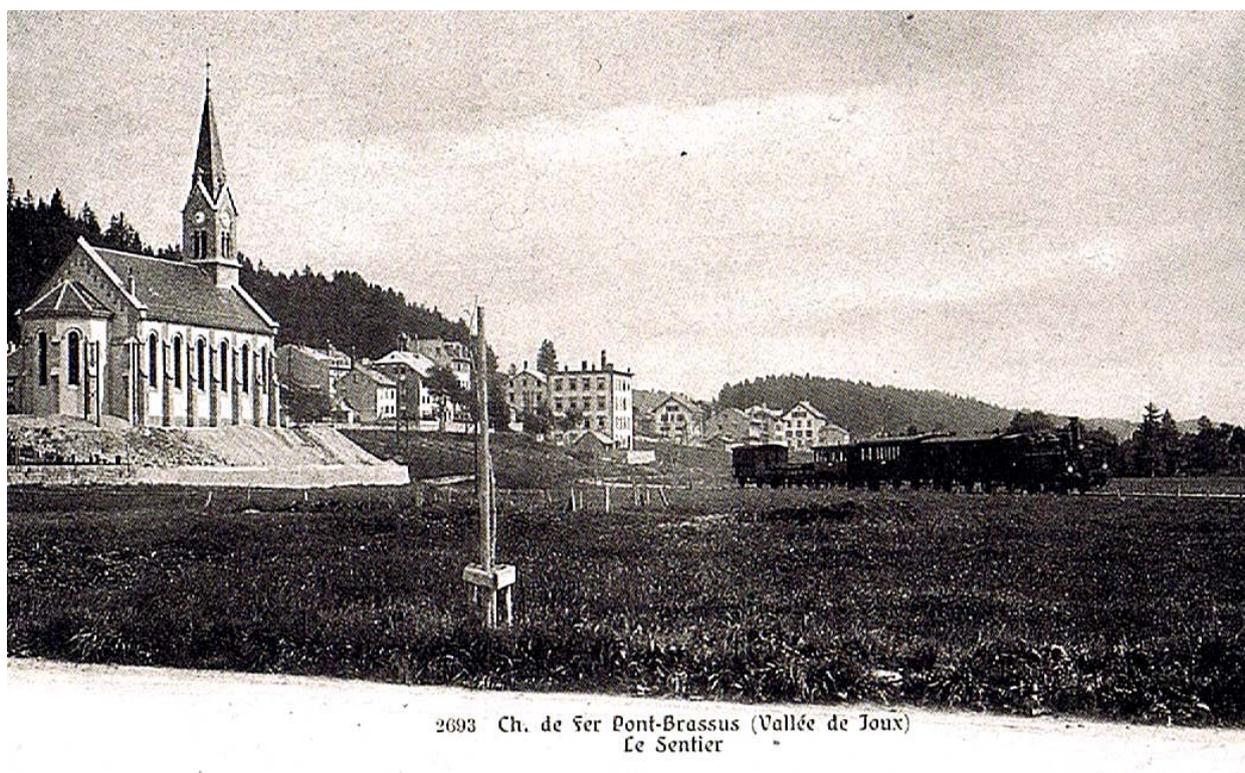


Photographie des Arts, Lausanne

Le Haut du Sentier et la « Tamponne » à gauche.



Idem. La postière à gauche, Mme Lise Martig (selon toute vraisemblance).



L'église vient d'être reconstruite. A sa droite, l'Hôtel Tempérance, curieux bâtiment sans toit. Probablement construit selon un architecte de la nouvelle école de l'époque !



La Tempérance. Cette construction cubique et sans toit, faite très certainement avec des moyens très limités, ne dut pas susciter un enthousiasme délirant de la part des citoyens du village du Sentier !



Et quoique l'on ait pu penser, il faudrait bien s'y habituer !

Il nous faut revenir sur nos propos, puisque d'aucuns ont parlé de beau bâtiment pour cette Espérance !

CHRONIQUE LOCALE

Le beau bâtiment de « l'Espérance » au Sentier, est près d'être achevé ; les salles claires et spacieuses ont reçu le dernier coup de main, mais il reste encore à les meubler. Dans le but de réunir les fonds nécessaires à cette dépense, le Conseil d'administration a nommé un comité de dames, chargé d'organiser une vente. Nous espérons que la bonne volonté et la sympathie qui ont été témoignées à cette entreprise si nécessaire, ne se démentiront pas au moment où le but est atteint, et que, toutes les personnes qui ont à cœur le développement du bien dans notre contrée se feront un devoir et un plaisir de contribuer à la réussite de la vente projetée, par le don de quelque objet. Nous préférierions que les personnes disposées à nous faire parvenir leur don, choisissent plutôt quelques objets utiles, d'un prix modeste, qu'un ouvrage coûteux qui se vend rarement à sa valeur réelle.

Les dons seront reçus avec reconnaissance, jusqu'au 1^{er} octobre, par :

Mesdames Ernest Aubert, Paul Aubert, Hector Lecoultre, Marie Grandjean, Clémence Meylan, Emma Pellet et Susanne Meylan, au Sentier. Mesdames Albert Audemars, Constant Golay et Hélène Audemars, Vers-les-Moulins. Mesdames Raccaud, William Piguet et Julia Golay, Chez-le-Maitre. Madame Paul Audemars, Bras-sus. Mesdames Eugène Aubert, Eugénie Raymond et Alice Aubert, au Solliat. Mesdames Charles Aubert, William Golay, Marie Rochat et Sophie Michot, Orient-de-l'Orbe. Mademoiselle Anna Meylan, Chez-Villards. Mesdemoiselles Louise Aubert, Emilie Capt et Sophie Piguet, Derrière-la-Côte.

FAVJ du 4 juillet 1895.

La pension Guignard-Vidoudez

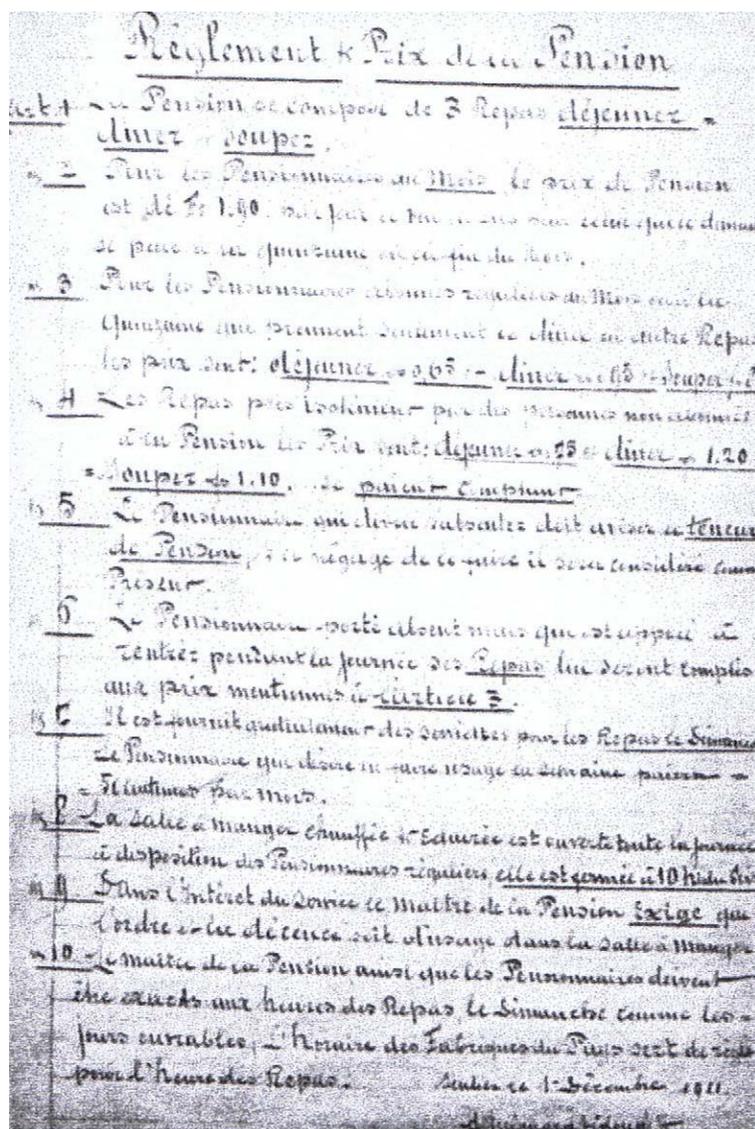
Vers les années 1870, Auguste Guignard, originaire de Sur-le-Crêt de l'Orient, épousait Aline Vidoudez de Clarmont.

Dans la descendance de ce couple, on compte un petit-fils, Paul-Louis Guignard, et un arrière-petit-fils, Jean-Paul Guignard.

Après quelques années à Begnins, tenanciers du Café du Raisin, Auguste et Aline Guignard-Vidoudez réintègrent la Vallée et acquièrent l'antique maison qui deviendra le No 3 du Sentier-Haut.

Travailleurs acharnés, Auguste et Aline transforment la vieille demeure en une entreprise des plus polyvalentes : domaine agricole, charcuterie, épicerie. Et comme si cela ne suffisait pas pour assouvir l'hyperactivité de la grand-mère Aline, on ouvre encore une pension pour étrangers, avec en plus un restaurant pour les ouvriers de la LeCoultre.

Au galetas de la maison est encore accroché le tableau « Règlement & Prix de la Pension ».



Qui peut se transcrire de la manière suivante :

Art. 1 La Pension se compose de 3 Repas :
déjeuner - dîner - souper

2 Pour les Pensionnaires au mois, le prix de Pension est de fr 1.90 par jour, le vin en sus pour celui qui le demande ; se paie à la quinzaine ou à la fin du mois.

3 Pour les Pensionnaires abonnés réguliers au mois ou à la quinzaine qui prennent seulement le dîner ou autre Repas, les prix sont : déjeuner fr 0.65 et dîner fr 0.95 et souper fr 0.85

4 Les Repas pris isolément par des personnes non abonnées à la Pension, les prix sont : déjeuner fr 0.75 et dîner fr 1.20 et souper fr 1.10, se paient comptant.

5 Le Pensionnaire qui devra s'absenter doit aviser le teneur de Pension, s'il néglige de la faire, il sera considéré comme Présent.

6 Le Pensionnaire porté absent mais qui est appelé à rentrer pendant la journée, ses Repas lui seront comptés au prix mentionné à l'article 3

7 Il est fourni gratuitement des serviettes pour les Repas le Dimanche. Le Pensionnaire qui désire en faire usage la semaine paiera 50 centimes par mois.

8 La salle à manger chauffée & éclairée est ouverte toute la journée à disposition des Pensionnaires réguliers. Elle est fermée à 10 h du soir.

9 Dans l'intérêt du service, le maître de la Pension exige que l'ordre et la décence soit d'usage dans la salle à manger.

10 Le maître de la Pension ainsi que les Pensionnaires doivent être exacts aux heures des Repas, le Dimanche comme jours ouvrables ; l'horaire des Fabriques du Pays sert de règle pour les heures des Repas.

Sentier le 1^{er} décembre 1911
A. Guignard-Vidoudez

Les difficultés d'Auguste³

Du 20 juin 1894, Le Sentier – **les débuts du tourisme au Sentier avec la pension Guignard-Vidoudez ?** –

*A la Municipalité du Chenit,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

Comme les années précédentes, je dois m'adresser à vous pour obtenir du Département de Justice et Police une patente me donnant droit de recevoir en séjour des pensionnaires étrangers dans mon établissement de Pension que j'ai aménagé avec beaucoup de peine et de sacrifice à cet usage.

Le but de la présente est de vous aviser, Messieurs, de la position dans laquelle je me trouve pour ouvrir ma maison aux étrangers qui viennent en toute sécurité faire un séjour à la montagne. Cela m'est impossible de recevoir et loger des étrangers à proximité d'une carrière où quatre mineurs font sauter des mines à chaque instant, cela joignant mon jardin et surplombant ma maison à une distance très rapprochée. Il me semble qu'il est superflu de vous expliquer plus long le préjudice que cela me cause, aussi bien à ma maison qui est criblée de pierres qu'à mon industrie de pension pour laquelle je dois prendre patente.

Je vous dirai, Messieurs, que j'ai patienté, espérant que cette exploitation n'était que momentanée et serait suspendue au moins pendant la saison d'été ; mais malheureusement cela n'est pas, et je me demande si la police ne peut pas faire le nécessaire après enquête pour sauvegarder les intérêts de ses administrés ou si je dois renoncer à ma pension qui devient impossible et laisser abîmer ma maison par les pierres des coups de mines.

Ensuite de ce qui précède et vu que la dite carrière a été ouverte sans que les formalités officielles employées en pareil cas n'aient été faites, je n'ai pu par ce fait, y faire opposition en temps opportun. C'est pourquoi je me vois, Messieurs, dans l'obligance de vous demander de bien vouloir user de votre autorité pour faire cesser les travaux d'exploitation de la dite gravière dès le 10 juillet prochain.

En espérant que ma juste réclamation sera prise en considération, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes respectueuses civilités.

A. Guignard-Vidoudez

Le soussigné se joint aux réclamations formulées plus haut et demande en plus que même en hiver, on ne fasse partir les mines qu'à certains moments fixé d'avance et connus du public.

³ Tous documents extraits des ACChenit, C.

F. Leon, pasteur

Du 27 juin 1894, Le Sentier – **situation non améliorée pour Guignard-Vidoudez** –

Monsieur le Syndic,

Voici en retour la formule remplie pour la demande d'une patente pour pension d'étrangers au 1^{er} juillet prochain. Permettez-moi de vous dire encore, m'en référant à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, que nous voici arrivé au 27 juin sans que j'aie reçu de demande de pensionnaires, tandis que les années précédentes sans avoir fait aucune réclame, mes chambres étaient déjà toutes retenues à l'avance. Mais cela ne m'a pas étonné du tout, car l'année dernière la plupart des personnes qui partaient après leur séjour terminé, en me touchant la main, me déclaraient qu'ils ne reviendraient pas au Sentier une autre année avec les risques des éclats de pierres de la carrière et émanation insupportable émanant de l'abattoir.

Je viens de mettre sur deux journaux deux avis réclames qui coûtent ensemble la somme de frs. 60.-. Je vous prierais donc de faire votre possible afin que si je puis ramener de nouveaux pensionnaires au Sentier, ils n'aient pas les mêmes raisons que les anciens à ne pas revenir l'année prochaine.

Recevez, Monsieur le Syndic, mes respectueuses salutations.

A. Guignard-Vidoudez

Du 30 avril 1896, Le Sentier – **le désordre ne fait pas l'affaire de Guignard-Vidoudez, commission, représentation, Sentier, Vallée de Joux** –

*A la Municipalité du Chenit,
Monsieur le Syndic,*

Je prends la liberté de rappeler de nouveau à notre municipalité que malgré toutes mes protestations et réclamations, les abords de notre église nationale du Sentier sont restés dans le même état de désordre. Aucune amélioration de propreté n'y a été faite, le public a pu continuer à venir y déposer toutes espèces de débris, etc., le remblais commence à empiéter sur mon champ, l'inclinaison étant tellement prononcée que tous les débris de toute nature qui s'y jettent arrivent directement en bas sur ma propriété et je me vois impuissant d'arrêter cet état de chose, car c'est à la commune qui est propriétaire du terrain en remblais de faire le nécessaire.

La saison d'été qui va commencer amènera, il faut l'espérer, touristes et pensionnaires étrangers. Il serait pourtant convenable qu'il soit pris des mesures le plus tôt possible afin de rendre cette place propre et la continuation

de promenade du petit jardin côté de bise de l'église ; fermer par une palissade, faire défense de faire de nouveaux dépôts de ruclons et autres sous peine d'amende, donner ordre au garde police qui est sur place de faire rapport contre les contrevenants. Voilà, Monsieur le Syndic et Messieurs, ce que je vous prie de faire exécuter sans retard, svp.

Dans cette attente, agréez, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes salutations cordiales.

A. Guignard-Vidoudez

Des réclames et des photos

PENSION D'ÉTRANGERS
A. GUIGNARD-VIDOUDEZ, Propriétaire
SENTIER (Altitude 1025 mètres).
☞ Habitation bien située, jardin avec pavillons. Pâturages et forêts de sapins attenants. — Se recommande par son confort et des prix modérés.

Almanach-annuaire le Val de Joux 1896

PENSION D'ÉTRANGERS
A. Guignard-Vidoudez & Fils

Alt. 1025 m.

Propriétaires

Alt. 1025 m.

Vallée du Lac de Joux **SENTIER** (Vaud - Suisse)

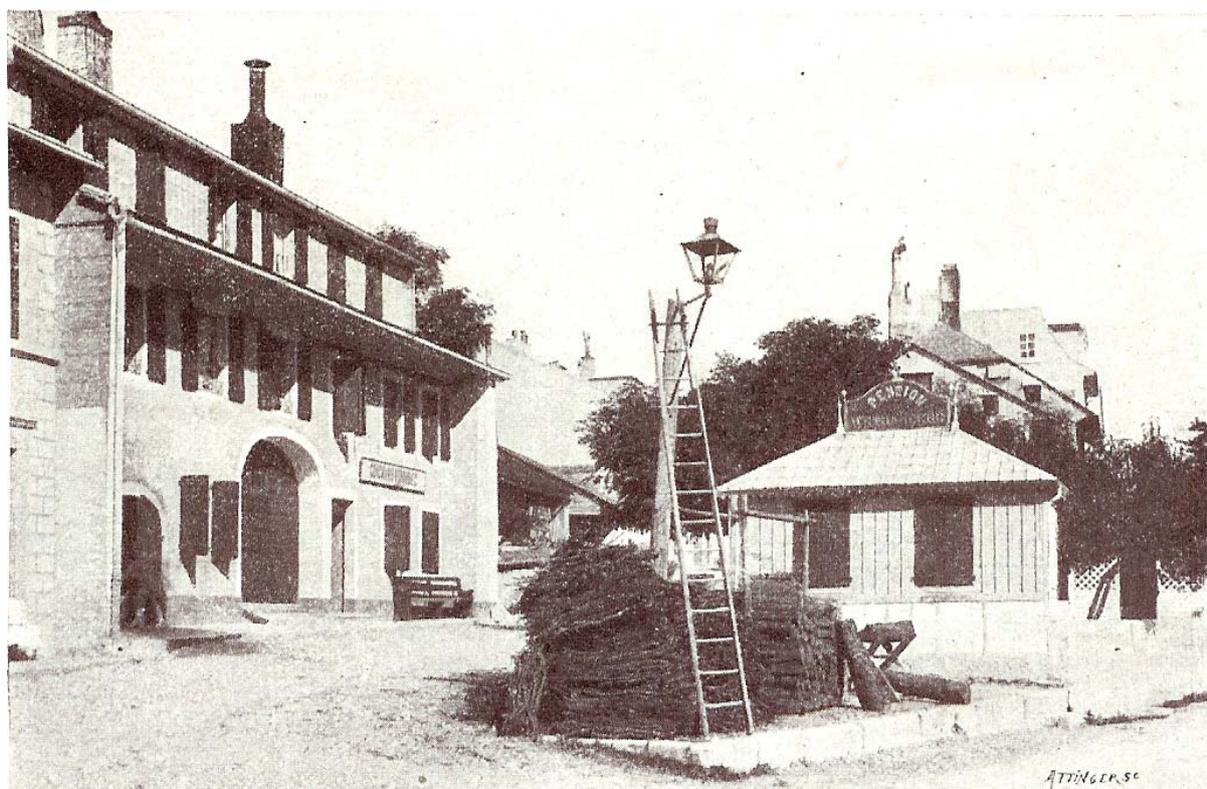
Habitation bien située. — Jardin avec pavillons, pâturages et forêts de Sapins attenant. — Téléphone. — Lumière électrique.

Se recommande par sa bonne cuisine, son confort et prix modérés

Guide officiel illustré de 1905



L'intense activité qui pouvait régner aux environs de la pension Guignard-Vidoudez, au Haut-du-Sentier.



La Pension Guignard au ~~Dessus~~ Sentier.

Dombréa, 1897

Notons que selon l'IV, Guignard-Vidoudez tient pension au moins jusqu'en 1910. En 1915 il ne s'occupe plus que de denrées coloniales et autres. Et en 1920, il a disparu des listes. Son entreprise se termine donc vraisemblablement pendant l'époque de la première guerre.



Carte postale nous permettant de découvrir le Haut-du-Sentier. Avec la maison Guignard-Vidoudez avec la porte voûtée. Au centre le pavillon. A gauche, la célèbre factrice, Mme Lise Martig, toujours poussant son « caddie », chapeau et sacoche de cuir passée en bandoulière. Ce que l'on appelle une « figure ».

Un café que l'on appelle « Panosse » à la Golisse

Un seul café pour la Golisse semble-t-il, la Panosse, soit l'actuelle Gloriette.

Sur l'origine de ce premier nom Auguste Piguet nous renseigne :

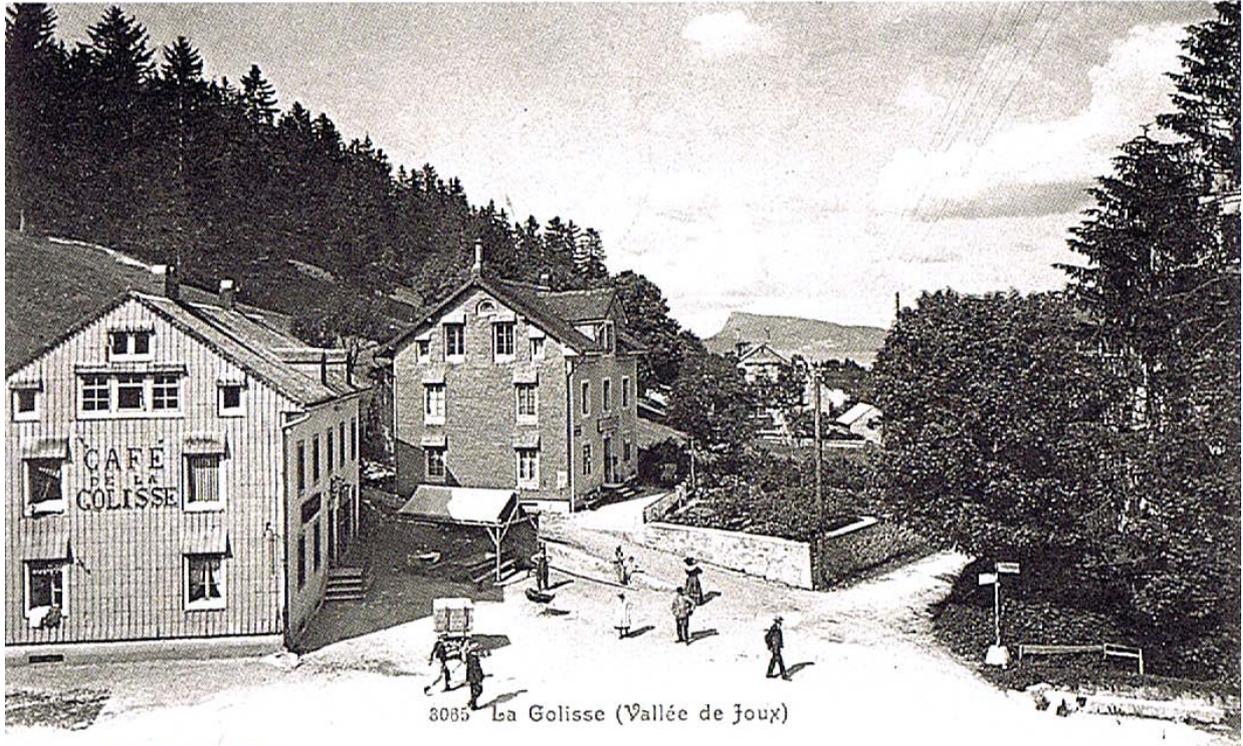
Note sur la Panosse : ainsi dénommé parce qu'une « panosse » enveloppa quelque temps l'enseigne avant le jour officiel de l'ouverture de l'établissement.

Une ouverture dont nous ne savons pas la date exacte. Au début du siècle selon toute évidence. Ainsi rencontre-t-on Jules Corthésy à la Golisse, en 1905, puis, dès 1920 environ, un dénommé Mermoud qui sera tenancier au moins jusqu'en 1934-35.

Georges Jacqueroed est en la place en 1955. En 1960 c'est au tour de André Cordey. Puis vint Louis Génillard en 1965. On désigne alors l'ancienne « Panosse », sous l'appellation plus poétique de Gloriette, où nous trouvons

Willy Gurtner en 1970-1975. Gilbert Morel est tenancier en 1980. Remplacé par Antonio Iglesias de 1985 à 1990.

Bien d'autres tenanciers ont tenu l'établissement, célèbre aussi par son Nautilus, bar du sous-sol à la lumière en rapport avec le nom !



Photographie des Arts, Lausanne

Le café de la Golisse à l'aube du XXe siècle. Au centre, la Coopé de la Golisse. L'endroit, en cette époque, est particulièrement arborisé.



Autre photo du café de la Gloriette. Début XXe siècle. La quantité des matériaux est-elle en rapport avec le café, bien plutôt avec la route que l'on serait en train de refaire à proximité ?

Le Sentier

La Gloriette
Café-restaurant
1347 Le Sentier
Tél. (021) 845 56 43
M. et Mme Antonio et Maria Iglesias



La Gloriette

Il s'appelle Iglesias. Il ne pousse pas la chansonnette... mais ne pousse pas, non plus, le bouchon trop loin! Antonio et Maria Iglesias forment un couple sympathique qui crée dans cet établissement «nordiste vaudois» une ambiance chaleureuse et colorée faite à la fois d'hospitalité, de cuisine robotative, sans prétention et à des prix modestes, mais qui, préparée avec soin, permet de voyager dans l'assiette et de réchauffer les cœurs un peu refroidis... Tout cela avec une présence qu'on n'accorde pas au compte-gouttes, puisqu'il est possible, à l'enseigne de la Gloriette, de faire un repas digne de ce nom de 11 h à 23 h!

Galicien élevé au Portugal, M. Iglesias continue à cultiver dans le Jura vaudois sa passion des fruits de mer, qui fait d'ailleurs le bonheur des indigènes comme des touristes de passage, été comme hiver. C'est ainsi que, selon les arrivages et la saison, on continue à pouvoir déguster, à deux pas du lac de Joux, des huîtres, des moules, du crabe, des pousse-pied, des bigorneaux ou encore des coques.

Coquillages et crustacés frais proviennent de Bretagne et, s'ils ne sont pas servis individuellement, ils continuent aussi à permettre au maître des lieux de confectionner (sur commande) l'une des plus remarquables paellas valencienne qu'il soit possible de déguster en terre helvétique. On n'en ignore pas pour autant, à la Gloriette, les filets de perche ou les plats sociaux bien de chez nous, comme la fondue bourguignonne, la chinoise ou la charbonnade, qui brillent aussi bien par la bienfaisance de leur service que par la qualité des viandes et des sauces maison.



Restauration	11 h à 23 h sans interruption
Réservation	Conseillée le week-end
Fermeture Vacances	 Pas de jour de fermeture hebdomadaire Se renseigner.
Parking	 Grand parking privé
Salles de restauration	Café de 70 à 75 places Restaurant de 40 à 45 places Bar Pub-dancing The New Nautilus, ouvert du mercredi au dimanche
Salles de banquets et réceptions	Aucune salle particulière
Aux fourneaux	La patronne: Maria Iglesias
La carte en bref	 Fondues chinoise et bourguignonne, charbonnade, Rognons de veau flambés, Steak tartare, Paella sur commande, cassolette de fruits de mer, sole, filets de perche, scampis, langouste, crabe, selon arrivage, Voronoff 28 - (2 pers.), entrecôte avec différentes sauces 24 -, filet de cheval, filets mignons de porc (sur commande), Spécialités par quinzenes, Pizzas maison, lasagnes, Couscous royal (sur commande), Assiette du jour 10 - (midi), Desserts maison
Vins en carafe	 Vins courants dès 5 - le demi
Vins en bouteille	 Très grand choix de vins suisses, français, italiens, portugais et espagnols, dès 18 - Pot de chanti 9 50

263

La pension Reymond à la Golisse

Elle existe déjà en 1905 sous le nom de Reymond-Python Michel.

En 1937 on trouve : Reymond Suzanne veuve, pension. Est-ce le même établissement ?

Les photos en notre possession nous renseignent mieux que les listages.



Selon cette carte postale datée du 5 décembre 1901, la pension Reymond est alors en pleine construction. La locomotive quant à elle, ne circule que depuis deux ans seulement sur la ligne de chemin de fer Le Pont-Brassus. D'aucuns reconnaîtront son type. Ils pourront de même vous décrire de manière précise la composition du convoi. La Golisse est alors un quartier en pleine expansion.



Reymond-Python Michel.

HOTEL-PENSION

Ouvert toute l'année.

A 5 min. de deux gares. Altitude 1019 m.

Vue splendide sur le lac et les montagnes. Forêts de sapins à proximité. Chambres confortables. Cuisine et service très soignés. Prix modérés. Beau et grand jardin. Terrasse. Lumière électrique. En hiver, patinage, luges et skis.

Indicateur vaudois 1905

PENSION REYMOND. Sentier (Ct. de Vaud) Lac de Joux, alt. 1019 m.



Ouverte toute l'année, sports d'hiver. Situation ravissante à cinq minutes du lac et de deux gares. Séjour de montagne tranquille et de repos. Vue splendide sur toute la Vallée, le lac et les montagnes environnantes. Excursions multiples. Promenades nombreuses et faciles. A proximité de forêts de sapins. Air pur et fortifiant. Eau de source. Canotage et pêche. Grande cour ombragée. Jeu de croquet. Chambres de bains, chauffage central. Cuisine et service très soignés. Arrangements pour familles.

Accès par Vallorbe. Le Pont, Sentier, Brassus.



Imprimé ~~Carte postale.~~ Imprimé

Union postale universelle. — Weltpostverein. — Unione postale universale.

Séjour d'Été

Hôtel-Pension Reymond

(Altitude : 1019 m.)

Le Sentier, Vallée de Joux.

Par Vallorbe et le Pont.

Station de Chemin de fer.

Nur für die Adresse.

Côté réservé à l'adresse.

Magnifique séjour de montagne, 30 lits. Situation tranquille. A 10 minutes de deux gares et du lac de Joux. Centre d'excursions, promenades variées aux environs et au bord du lac. Air pur et fortifiant. Forêts de sapins à proximité. Confort moderne. Salon avec piano. Maison neuve répondant à tous les besoins d'hygiène. Beau grand jardin ombragé, pavillon avec balcon ayant vue sur toute La Vallée, le lac et les montagnes. Bonne cuisine française. Service très soigné. Chambre de bain. Culte catholique et protestant. Prix de pension avec chambre, de fr. 5.50 à 6.— Lumière électrique. Médecin, dentiste et pharmacie, près de l'hôtel.

Michel REYMOND, prop.

MAISON RECOMMANDÉE

Lato riservato all'indirizzo.

Séjour d'Eté

Hôtel-Pension Reymond

(Altitude : 1019 m.)

Le Sentier, Vallée de Joux.

Par Vallorbe et le Pont.

Station de Chemin de fer.

Magnifique séjour de montagne, 30 lits. Situation tranquille. A 10 minutes de deux gares et du lac de Joux. Centre d'excursions, promenades variées aux environs et au bord du lac. Air pur et fortifiant. Forêts de sapins à proximité. Confort moderne. Salon avec piano. Maison neuve répondant à tous les besoins d'hygiène. Beau grand jardin ombragé, pavillon avec balcon ayant vue sur toute La Vallée, le lac et les montagnes. Bonne cuisine française. Service très soigné. Chambre de bain. Culte catholique et protestant. Prix de pension avec chambre, de fr. 5.50 à 6.—. Lumière électrique. Médecin, dentiste et pharmacie, près de l'hôtel.

Michel REYMOND, prop.

LE SENTIER  Centre
VALLÉE DE JOUX (Altitude 1019 m.) d'excursions

Hôtel-Pension Reymond

Ouvert toute l'année

Séjour d'été tranquille. Bains du lac, canotage et pêche. Sports d'hiver. Cuisine très soignée. Demandez prospectus.

M. REYMOND, prop.

Guide touristique de 1929.

Quand le Moulin du Rocheray était buvette

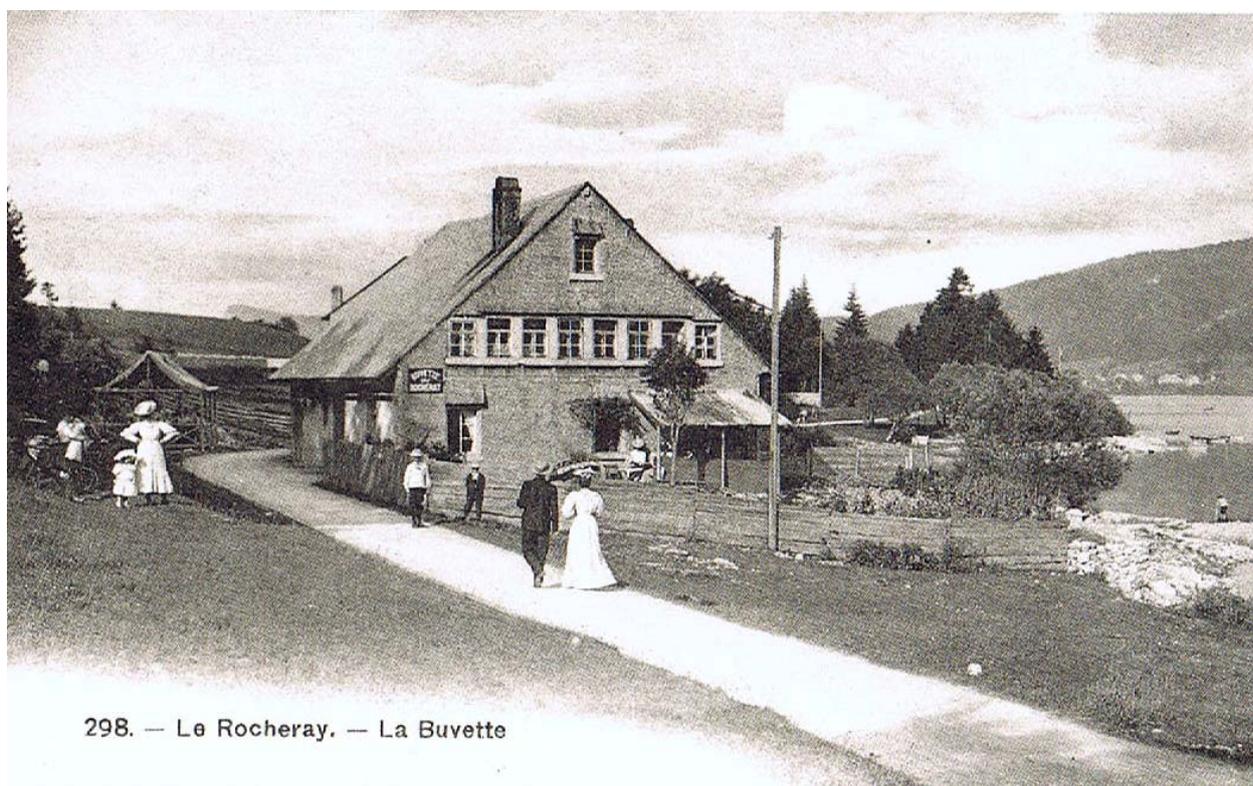
Aucune trace dans nos listages. Seule une photo témoigne de sa présence. Ainsi lit-on, à gauche du bâtiment : buvette du Rocheray. On ne sait sa durée.

On avait écrit autrefois à son sujet, dans La Vallée de Joux à la Belle époque, 1990 :

Cette buvette n'est autre que l'ancien moulin du Rocheray, situé sur un entonnoir, véritable gouffre profond de plusieurs mètres. L'eau du lac s'y précipitait en faisant mouvoir au passage des mécaniques permettant de réduire en farine les grains que les cultivateurs de la contrée apportaient. Une scierie succéda au moulin. Et quand les gens d'ici ou d'ailleurs se mirent à apprécier de plus en plus la région, on en profita pour y établir une buvette.

A quelque cent mètres à bise se dresse la Villa Bellevue, 20 à 25 lits, qui offrait déjà aux touristes sa situation incomparable. Elle n'allait pas tarder à devenir l'Hôtel Bellevue que l'on connaît aujourd'hui.

Rectification. L'Hôtel Bellevue a précédé la pension de 20 à 25 lits établie par la famille Meylan du Sentier. Celle-ci ne fut qu'un épisode de l'établissement.



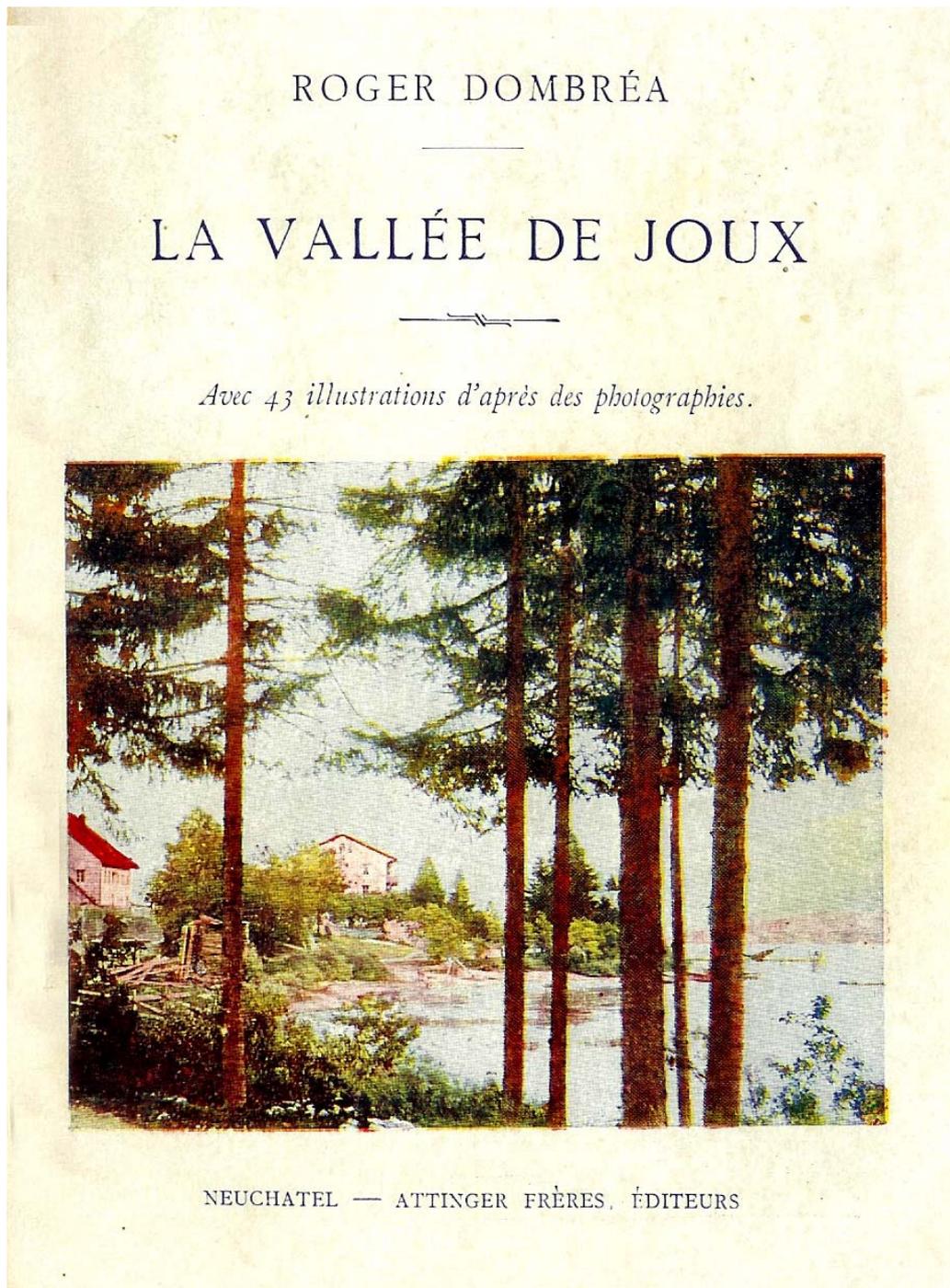
Hôtel Bellevue au Rocheray

Première apparition dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895 : Rüdernann, Hôtel Bellevue, Rocheray.

Seconde, dans la même publication, mais de 1896 : Riedtmann, Hôtel du Rocheray (Belle-Vue).

L'imprimeur a-t-il fauté ou réellement y eut-il deux tenanciers différents ?

Un hôtel dont la première photo connue fut publiée dans le Roger Dombréa de 1897 qui avait pour couverture :





Le Rocheray.

On notera que vers la même époque, des projets grandioses, du genre du Grand Hôtel du Lac de Joux au Pont, avaient été envisagés pour le Rocheray. Ils n'aboutirent pas.

Liste des tenanciers :

1901 : Schaub-Guyaz, hôtel et pension Bellevue au Rocheray.

1915 : Piguet Ernest, Hôtel du Rocheray. On le retrouve encore en 1930.

1934 : Roth Hans. Jusqu'en 1960 au moins.

1965 : Weiss-Tille, Hôtel Bellevue. Jusqu'en 1975 environ.

1980 : Garçot et Risa, Hôtel Bellevue.

1985 : Risa Nicole et Alessandro, Bellevue.

1989 : Rochat Pierre-Louis, Bellevue.

Il semble donc qu'il y ait un trou au début du siècle. C'est alors que l'Hôtel est devenu propriété de Alfred Meylan & Fils du Sentier, du magasin de même nom. Ce nouveau propriétaire aurait transformé l'hôtel en pension, ainsi que semble le prouver la réclame suivante parue dans le Guide officiel de 1905 :

A LOUER
pour séjour d'été

Villa Belle-Vue, au Rocheray

Altitude : 1009 m. ————— Altitude : 1009 m.

Entièrement meublée, 20 à 25 lits. Situation splendide au bord du lac de Joux. Ombrages de sapins, pelouse, écurie, garage, halte du chemin de fer et bateaux, pêche gratuite. Téléphone.

S'adr. à **ALFRED MEYLAN & FILS, SENTIER**

Il convient de s'arrêter sur cette période de l'histoire de l'Hôtel Bellevue. On peut lire dans : Augustine Meylan, Voir Venise, Editions le Pèlerin, 1999 :

Achat du Rocheray

Le dimanche avant le jeûne, nous nous promenions de ce côté, cela nous paraît si beau, et si délaissé, que papa me dit : « je vais écrire demain à la banque pour lui faire une offre de cette propriété ». Offre de 17 500.- La banque trouvant qu'elle perdait trop, nous remîmes 1000.- et nous devînmes acquéreur pour cette somme de la propriété du Rocheray.

Nous sommes allés faire la reconnaissance de l'immeuble le 1^{er} novembre (1902) et entrerons en possession le 1^{er} janvier. Nous pensons tout meubler et louer aux étrangers l'été. Nous ne pouvons pas savoir si l'acquisition est bonne ou mauvaise, il faudra voir et attendre.

Nous avons abattu le second balcon qui était très mauvais et menaçait de tomber. Nous avons mis en soumission les contrevents pour toute la maison afin de la fermer hermétique. Nous avons commandé 100 m. de triège jaune et blanc pour les sommiers et les matelas. Nous commandons les lits en sapin blanc vernis crème à un menuisier des Bioux.

Même ouvrage :

1910, mai 1^{er}

Nous avons vendu le Rocheray à M. Ernest Piguet, cuisinier, pour le remettre en Hôtel. Nous l'avons vendu avec perte. L'achat n'avait pas été bon comme on voyait les choses, cela n'a pas donné ce que l'on en attendait. La perte que nous faisons se trouve compensée par le plaisir que nous y avons goûté. Nous en avons énormément joui. Le prix de trente mille francs semble dérisoire. Mais pour celui qui achète, c'est déjà quelque chose. Nous l'avons vendu complètement meublé et agencé de linge, porcelaine, argenterie, batterie de cuisine, le tout de première qualité. L'acquéreur en a pris possession le 1^{er} mai pour ouvrir en juin.

Chaque printemps la location nous donnait du souci. Souvent les étrangers ne voulaient pas payer le prix. De part et d'autre nous sommes contents, puisqu'il deviendra Hôtel de premier ordre.

On le voit, et même en une époque que l'on peut considérer comme très favorable au tourisme, belle époque il s'entend, les choses ne sont pas aussi simples qu'elles pourraient apparaître. Et la rentabilité de tous les établissements touristiques que l'on vient de construire n'est pas garantie par avance.



Vers 1900. L'Hôtel Bellevue du Rocheray ancien style. Le Caprice est à quai. Photo original Eugène Vidoudez.



1900. 4e depuis la gauche, Eugène Dalloz. Une équipe de la gym du Brassus en ballade un dimanche. Une prise de vue faite avant la démolition du balcon supérieur et la pose des contrevents par Alfred Meylan du Progrès. Plus tard les balcons du 1^{er} étage furent aussi démolis et remplacés par une marquise. Texte et photo originale : Eugène Vidoudez.

HOTEL BELLEVUE

TENU PAR

D. GHISELLI

— **AU ROCHERAY** —

(Vallée du Lac de Joux)

— **EN FACE DU DÉBARCADÈRE**

— **CORRESPONDANCE A TOUS LES TRAINS**

— **PENSION** —

Le propriétaire ou gérant en 1897

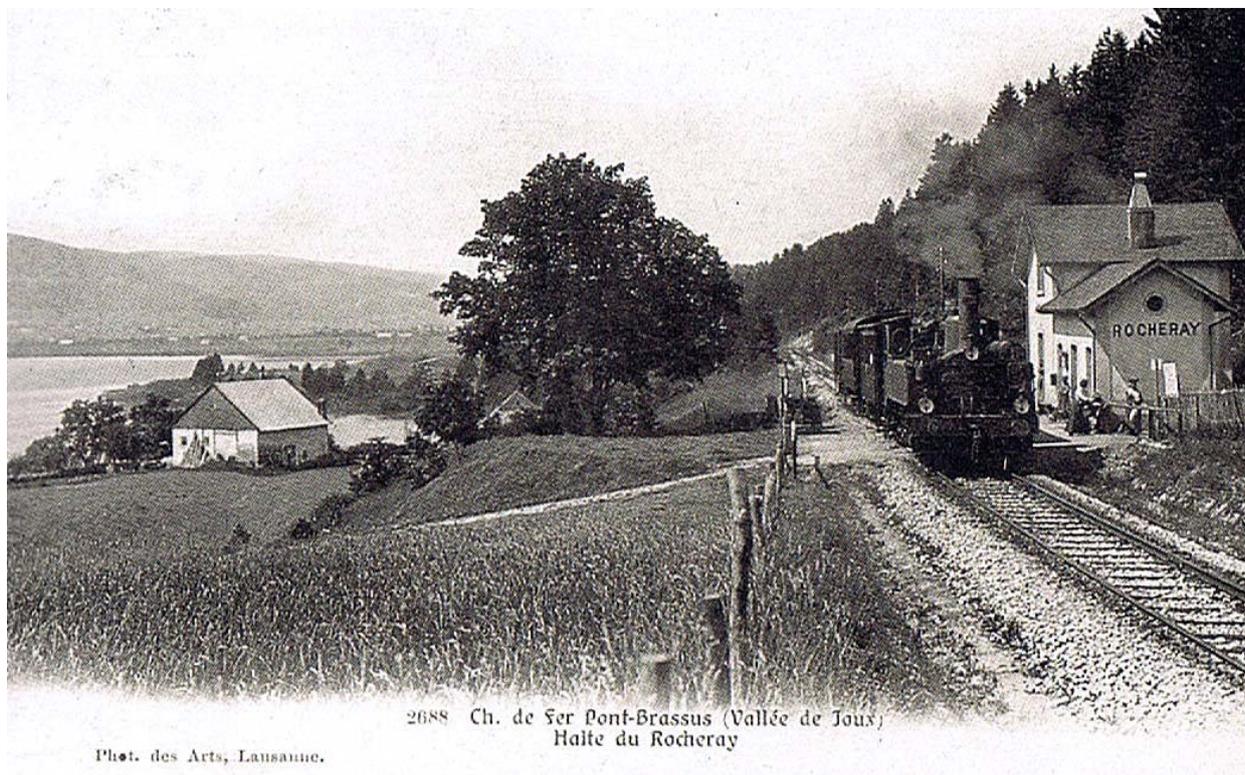
Réclame de 1929 :



Hôtel Belle-Vue **ROCHERAY (Sentier)**
Station de chemin de fer
Situé au bord du lac **TÉLÉPHONE 10**
E. PIGUET-ROTEN, propriétaire

Vins de choix - Cuisine soignée
Restauration à toute heure *Grand parc ombragé*
GARAGE

Les photos de cet établissement et de ses environs, sous forme de cartes postales surtout, furent innombrables. En voici quelques-unes :



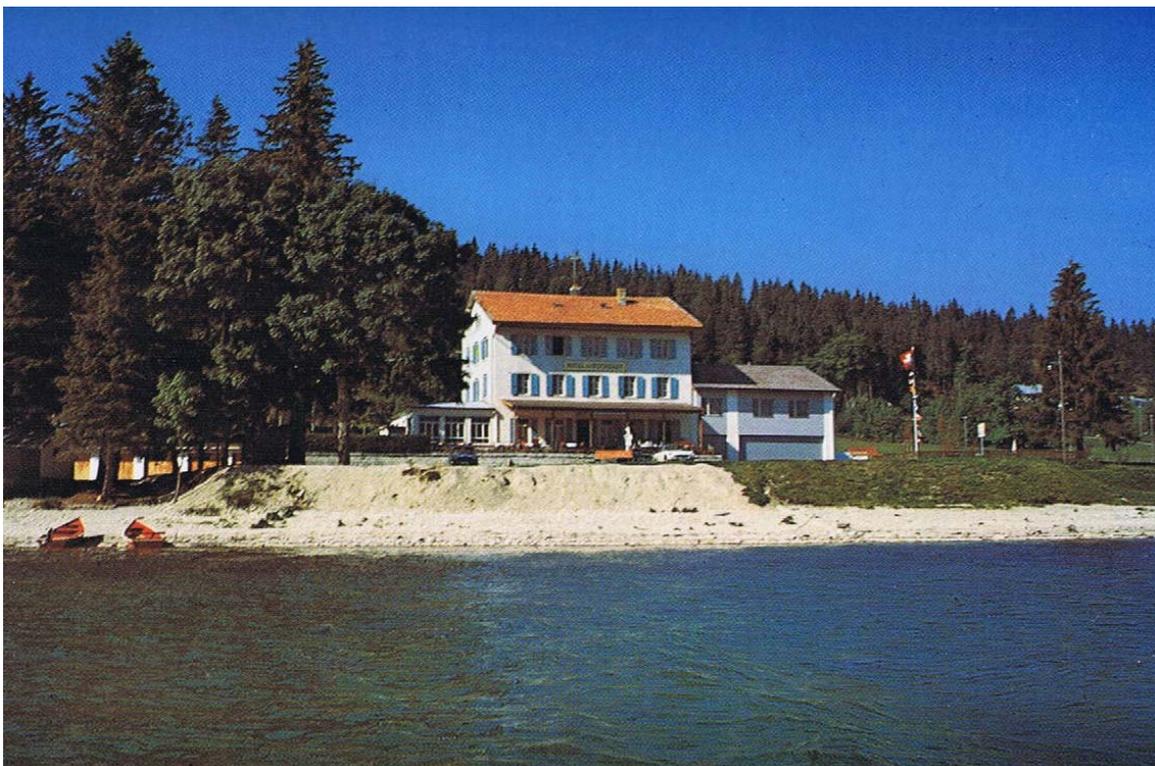
L'arrivée peut se faire naturellement à pied, bientôt en voiture, mais surtout par le train dès 1899.



La région du Rocheray était aussi joignable dès 1889 par le bateau à vapeur venu du Pont, le Caprice. Toute une époque. Et fameuse, avec ça !



Le Rocheray, un coin fréquenté par les pêcheurs du Chenit, professionnels ou amateurs. Ici, avec sa femme et son fils, le dénommé Fridolin Reymond. Une autre photo, le montre en ce même lieu avec sa femme et ses trois enfants. A gauche le Moulin, au centre la Rochette et en troisième position, l'Hôtel Bellevue, alors peut-être déjà en possession de la famille Meylan du Sentier.





Hôtel
Restaurant *Bellevue Le Rocheray* Lac de Joux
1347 LE SENTIER
Jura - Suisse



TARIF SAISON D'HIVER

HOTEL DU ROCHERAY

FAMILLE ROCHAT

LE SENTIER

DESCRIPTIF DES CHAMBRES :

No	Vue	Lits	Sanitaires	Installations	Prix 2 pers - 1 pers	
01	Lac	Franç.	Bains + WC	TV + téléph.	130.--	100.--
02	Lac	2	Douche + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
03	Lac	Franç.	Bains + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
04	Forêt	2	Douche + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
05	Forêt	2	Douche + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
06	Lac	Franç.	Bains + WC	TV + téléph.	120.--	100.--
07	Lac	2	Douche + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
08	Lac	2	Bains + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
09	Forêt	2	Bains + WC	TV + téléph.	110.--	90.--
10	Forêt	4	Bains + WC	TV + téléph.	110.-- (140.-- pour 3 pers.) (160.-- pour 4 pers.)	90.--
11	Forêt	1	Douche + WC			90.--
16		Double	Douche	Téléph.	85.--	65.--
17		Double	Douche	Téléph.	85.--	65.--
18		Double	Douche	Téléph.	85.--	65.--

TVA 6,5 % incluse

Les prix s'entendent petit déjeuner compris

½ Pension comprenant :

1 entrée
1 plat principal (2 services)
1 dessert
(37.-- /p.p.)

Famille ROCHAT
(021/845 57 20)



La région du Rocheray donna lieu à la réalisation d'une affiche merveilleuse. Les couleurs sont peut-être un choix de l'artiste, l'ensemble n'en reste pas moins d'une suprême beauté.

Une pension et une brasserie pour Lucien Reymond du Solliat

Lucien Reymond (1828-1901) n'est plus à décrire. On trouvera par ailleurs sa biographie résumée dans nos Grandes figures combières.

Signalons quand même que c'était un véritable touche-à-tout : garde-forestier chef, épicier, brasseur d'affaire et brasseur de bière, homme politique, polémiste, arpenteur et géomètre à l'occasion, historien, auteur de romans. Pas un domaine, en apparence, où il n'ait mis les pieds.

Homme de caractère, toujours certain d'être du bon côté de la barrière et quelque que soient ses opinions, il lutta des décennies durant contre la classe politique en place qu'il accusa à maintes reprises de corruption et d'intrigues diverses.

Il fut, selon ses dires – référence malheureusement perdue – le premier à lancer une pension à la Vallée. C'est dire que l'homme voyait un brillant avenir pour cette nouvelle branche de commerce que l'on appelait alors « industrie des étrangers », soit notre tourisme en terme actuels. Ce pouvait être dans les années septante déjà. On n'a malheureusement aucune information sérieuse à ce sujet. Ce fut dans tous les cas après 1857, où l'on peut lire à son sujet dans le Manuel du voyageur : Le Solliat. Reymond, Lucien, garde forestier du Risoux ; épicerie, merverie, quincaillerie, etc.

Dans l'Almanach-Annuaire Le Val de Joux, version de 1895, dans un chapitre nommé Pensions d'Etranger, on lit :

Plusieurs maisons de pension se sont, pour l'été, fondées au Solliat, au Sentier, à l'Orient-de-l'Orbe, au Brassus, au Pont, à l'Abbaye et ailleurs.

Le dictionnaire du canton de Vaud de 1888 avait déjà donné d'autres indications :

Au Solliat.

Pensionnat Reymond-Bourgeois.

Brasserie de La Vallée. Brunner et Piguet, propriétaires. Expédition en fûts et spécialité de bière en bouteilles.

Ces deux précisions cachent... Lucien Reymond.

En plus d'une pension, il aurait donc tenu un pensionnat, corde de plus à son arc.

Quant à la Brasserie, elle avait été créée par lui on ne sait trop à quelle époque. L'homme, chargé de multiples affaires, n'avait très certainement pas eu l'occasion de développer l'entreprise autant qu'il l'aurait voulu. Il l'avait donc remise en amodiation à un dénommé Brunner avec lequel il se mit rapidement en difficulté, avec à la clé un procès mémorable à propos duquel Lucien Reymond publia deux plaquettes :

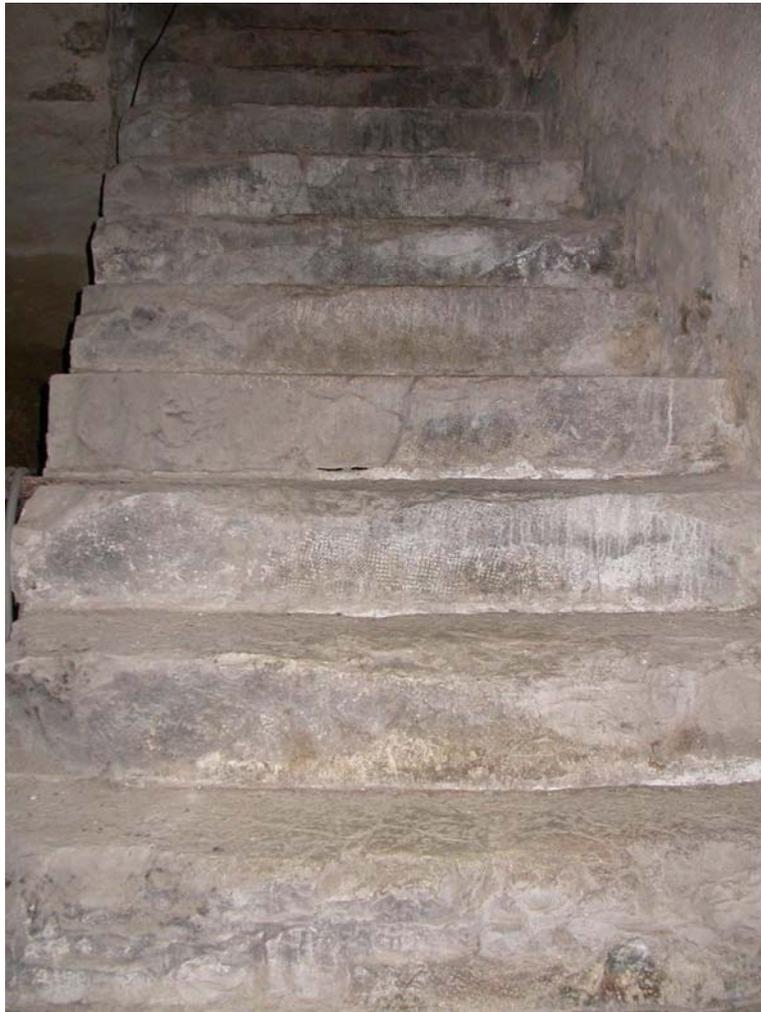
1o Un épisode judiciaire ou la brasserie du Solliat, deuxième édition revue et augmentée, Thonon, 1888.

2o Un procès de presse par Lucien Reymond, Thonon, 1889.

L'auteur devait revenir encore sur le sujet en novembre 1890 en écrivant un texte intitulé : Encore quelques mots sur la Brasserie du Solliat. Cet écrit resta manuscrit jusqu'en 2014 où il fut repris par les Editions le Pèlerin dans la collection « Etudes et documents » dont il constitue le no 272. Mais plutôt que de s'étendre encore sur la brasserie, l'homme dénonce une nouvelle fois ici les turpitudes de ses collègues politiques, et cela tout à fait dans la manière de Rousseau, texte vraiment peu ordinaire, avec un français d'une qualité impressionnante. L'homme n'avait plus rien à apprendre question de style. Il était arrivé au sommet de ses possibilités littéraires.

Une brasserie dont en fait on ne sait ni le commencement ni la fin. Par contre les locaux existent encore, au sous-sol d'une maison particulière située précisément en ce lieu désormais désigné sous le terme de Brasserie, à proximité même du Solliat.

Une visite de ces lieux mythiques en compagnie du propriétaire nous a permis de découvrir ceci :



Un magnifique escalier de pierre (calcaire) permet de plonger dans la profondeur de ces caves mythiques. Non, l'odeur de la bière n'y est plus !



On pouvait sortir les fûts directement sur l'extérieur par une sorte de tunnel qui débouche sur un chemin permettant plus loin de rejoindre la route principale.



Cave secondaire (voir ci-dessous) qui ressemble autant à une grotte qu'à une cave. Il est probable que ce vaste complexe du sous-sol ne fut jamais achevé.



L'immense cave principale, voutée ainsi qu'il se doit. A gauche l'entrée de la cave secondaire. Le souterrain de sortie serait derrière nous.



Le hameau de la Brasserie vers 1900. La Brasserie elle-même est au centre, avec son toit pour le moins spécial.



Carte du canton de Vaud, 1877/1880. Le hameau de la Brasserie, avant de porter ce nom, s'appelait chez le garde-chef, toujours en rapport avec la famille Reymond du Solliat ?

Le Café Vaudois au Solliat – et autres logis de ce village –

Auguste Piguet, dans sa note-liste, Folklore A 1999, p. 102, indique : *Café Reymond Vaudois et Brasserie au Solliat (Bas des Mines ou Tivoli 1851). Pintes d'Abel Piguet et d'Henri Aubert.*

On ne sait si ces derniers débits concernent le Solliat.

L'auteur note encore, même ouvrage, p. 100 : *ont disparu... le café Reymond au Solliat, Tivoli, 1851, fondation ; la Brasserie...*

Alfred Golay Nicole quant à lui donne pour le Solliat :

1860 Pinte de Tivoli

1872-1876 Café Brunner. La Brasserie.

1880 Café National

1894 Café Reymond (D.R.)

Si l'on connaît la Pinte de Tivoli (voir sous ce nom), la Brasserie (voir de même sous ce nom), par contre les deux autres établissements posent problème.

Reprenons nos listes pour tenter d'y voir clair.

Manuel du Voyageur de 1857 : *Lecoultre, Vve., cabaret à Tivoli.*

Dictionnaire de 1888, pour au Solliat : *Pensionnat Reymond-Bourgeois.*

Il s'agit, selon la tradition populaire, de la première pension de la Vallée, celle de Lucien Reymond.

Brasserie de la Vallée. Brunner et Piguet, propriétaire. Expédition en fûts et spécialité de bière en bouteilles.

Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895 : *Reymond, D. (Solliat). Café National.*

Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1896 : *Reymond, D. (Solliat), Café de la Côte.*

Il doit y avoir ici confusion avec le café de Derrière-la-Côte.

Indicateur vaudois :

1905 : *Café. – Guignard-Piguet Henri.*

1910 : idem

1920 : idem

1925 : *Vve Guignard-Piguet Henri*

1934 : idem

1935 : idem

1937 : idem

1940 : idem

1945 : *café, Rochat-Reymond Paul*

1950 : *Rochat André, Café Vaudois*

1955 : *Fuhrer Hermine, Café Vaudois*

1960 : *Nyffenegger, Café Vaudois*

1965 : *Bottinelli Charles, Mme Café Vaudois*

1970 : idem

1975 : *Philippoz M., Café Vaudois*

1980 : *Café Vaudois*

1990 : *Café-restaurant : Café Vaudois, Freiholz Micheline.*



C'est probablement dans la rue principale du Solliat qu'il put y avoir l'un ou l'autre des cafés ci-dessus. Idem pour la pension Lucien Reymond.





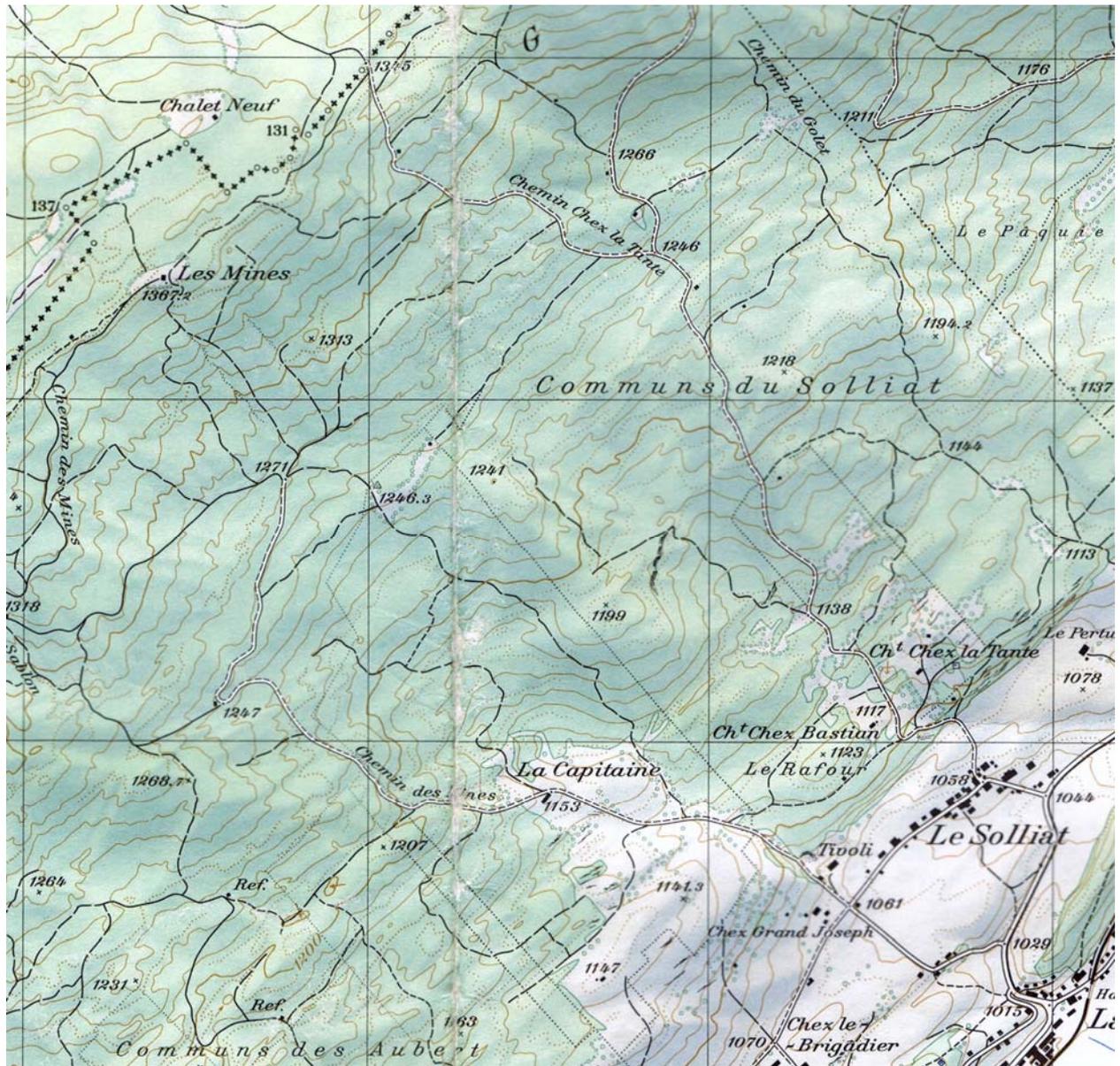
L'ancien Café Vaudois au Solliat. L'enseigne a disparu.

Chez Tivoli au Solliat

Auguste Piguet indique en fait de café : *Bas des Mines ou Tivoli 1851*. En un autre lieu de sa monographie il pose : *le café Reymond au Solliat, Tivoli, 1851, fondation*.

On peut donc sincèrement considéré comme vraie son information comme quoi il y aurait eu un établissement public en ce site, sur la route qui conduira au Poste des Mines.

Le Manuel du voyageur de 1857 confirme : *Lecoultre, Vve, cabaret à Tivoli*.





Très belle maison de Chez Tivoli. À gauche passe le Chemin des Mines qui conduira au chalet de la Capitaine puis, plus haut, proche de la frontière, au Poste des Mines.

Des cafés Derrière-la-Côte

Vu l'importance de la localité autrefois, il ne fait aucun doute qu'il put y avoir des logis et autres cafés à Derrière-la-Côte.

Retrouvons le professeur Piguët pour nous dresser la liste de tous les établissements publics de la commune du Chenit dont il ne restait qu'à peine le souvenir de son temps. Il cite dans la monographie folklorique :

Ont disparu : le café du Moulin au Rocheray (Matthey) ; le café Reymond au Solliat, Tivoli, 1851, fondation ; la Brasserie ; le café de la Côte chez les Aubert ; les cafés du Jura et chez les Jacques au Piguët-dessus ; celui de la Begnietta et de Brinon à la Combe ; celui de Pierre aux Grandes Roches ; le Piguët et le café du Bas-du-Chenit ; la Brosse aux Piguët-Dessous ; le café du Commerce Chez-le-Maître (1852) ; la Croix Fédérale à l'Orient ; le café de la Paix au Sentier, 1852 ; le Cercle de l'Union, 1849.

Dans le même ouvrage, il établit un second listage :

Notre liste. Hôtel du Léman, Café de la Paix, Rendez-vous des Chasseurs et Hôtel de la Gare au Sentier.

Café de la Panosse à la Golisse. Café du Moulin et Hôtel Bellevue au Rocheray. Café Reymond Vaudois et Brasserie au Solliat ; Bas des Mines ou Tivoli, 1851 ; Pintes d'Abel Piguet et d'Henri Aubert.

Café de la Côte. Pinte Golay chez le Jacques et fleur de Lys aux Piguet-Dessus.

La Béguiette et chez Brinon à la Combe.

Café des Grandes Roches et de Chez Pierre.

Café chez Berger, du Piguet, chez Dalloz et pinte Pérey au Bas-du-Chenit.

Hôtel de France, cafés Reymond et du Pont au Brassus, Café Français (Renaud), 1849.

Hôtel de la Poste et Croix Fédérale à l'Orient.

La bresse et le Café du commerce aux Piguet-Dessus et Chez-le-Maître. Etc. se référer à p. 183 du manuscrit sous p. 100).

On le voit, tout cela reste non pas approximatif, mais sommaire. Et la liste n'est probablement pas rigoureusement complète, surtout pour des époques dont ne se souvenait même pas la tradition populaire, donc des établissements dont le professeur Piguet n'avait jamais entendu parler.

Revenons-en à Derrière-la-Côte. Dans le premier listage, on découvre : le café de la Côte Chez-les-Aubert, que l'on retrouve dans le deuxième listage sous le simple terme de café de la Côte. Il devait avoir accueilli ses clients au XIXe siècle.

On le découvre dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895, sous : Piguet Ulysse (Rier (rière) Côte), Café de la Côte. Il apparaît encore dans le même almanach de 1896 sous Reymond D. (Solliat), Café de la Côte. Il doit y avoir ici une erreur de lieu, nous trouvant selon toute probabilité toujours Derrière-la-Côte.

Dans l'Indicateur Vaudois on découvre que Piguet Ulysse est tenancier du Café de la Côte en 1905. En 1910 c'est sa veuve qui a repris le flambeau. C'est la dernière fois aussi qu'il est fait référence à ce logis dans l'IV.



Chez-les-Aubert, à Derrière-la-Côte. Le bistrot local devait très certainement être autrefois dans ce grand et beau voisinage que l'on découvre déjà à l'époque de cette photo, vers 1900-1910, relativement moderne, c'est-à-dire sans les traditionnels néveaux. Il s'agit sûrement d'une reconstruction faite dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Incendie des Piguët-Dessus du 27 août 1948⁴



Tels étaient les Piguët-Dessus avant l'incendie de 1948, ici plutôt au début du XXe siècle. Le grand voisinage sinistré est à gauche.

⁴ Le texte que nous reproduisons est probablement un article de la FAVJ paru peu après l'incendie, soit à la fin d'août 1948.

Vendredi, à une heure et demie, alors que les ouvriers se rendaient au travail, le tocsin avertissait la population qu'un sinistre s'était déclaré et d'énormes volutes de fumée s'élevaient au-dessus des Piguet-Dessus.

Ce qui avait été une crainte de toujours venait de se réaliser, le feu s'était déclaré dans la longue agglomération de maisons foraines formant la plus grosse partie du hameau des Piguet-Dessus.

Les secours s'organisèrent rapidement. Le spectacle de cet immense brasier était terrible. Une foule silencieuse considérait l'accomplissement du désastre. La chaleur était telle qu'il était impossible de passer sur la route séparant le sinistre de la maison de M. Guignard surchauffée par la proximité du feu.

Les compagnies de pompiers étaient dégarnies du fait d'un cours de répétition. Une compagnie de militaires cantonnée à la Meylan participa aux secours. Une caisse de chéliste et une autre de détonateurs put être retirée à temps.

La rapidité du feu fut telle qu'une heure après l'essentiel des bâtiments était anéanti.

On repérait l'endroit où était suspendue la vieille enseigne du Café de la Fleur de Lys – logis à pied et à cheval – suivant l'antique formule.

« Chez Pierroton » avait donc disparu. Petite auberge au pied des bois, elle était un joli but de promenade et le centre de tout le hameau. On se montrait la porte du magasin, jadis bien connue des contrebandiers.

C'est là qu'ils venaient charger leurs ballots de tabac. Ce voisinage datait du commencement du XIX^{ème} siècle. On sait en effet qu'en 1809 déjà, le jour de la Saint-Jean, les Piguet-Dessus avaient passé par le feu. Les habitants, qui s'étaient rendus à la fête de Chapelle-des-Bois, n'avaient retrouvé à leur retour que ruines fumantes. L'immeuble situé au vent appartenait à une famille Piguet. C'était le comptoir d'horlogerie le plus florissant de la Vallée de Joux.

Chez « Pierroton »

Une petite annonce parue dans un des derniers numéros de la « Feuille » témoignait une fois de plus de la désertion du vallon supérieur de la commune du Chenit. En effet, la fermeture de l'établissement de la « Fleur-de-Lys » y était annoncée sans fleurs ni couronnes.

Cet événement mineur permet aux témoins du début de ce siècle de retourner dans le jardin fleuri de leur enfance, pour utiliser une image de l'écrivain français Guéhenno.

Il y a une soixantaine d'années en effet, le café de la Fleur-de-Lys était le seul survivant de ce type de commerce aux Piguets-Dessus, qui en avait compté jusqu'à trois.

Cependant, pour les habitués, on n'employait point le nom de l'enseigne parlante suspendue au-dessus de la porte du café. On disait plus familièrement, cet après-midi nous irons jusque « Chez Pierroton ».

L'automobile n'avait pas encore perturbé les relations entre les hommes ; les routes poussiéreuses demeuraient le fief des piétons.

Tant pour les gens du Brassus que pour ceux du Sentier, « Chez Pierroton » était un but de promenade, surtout au premier printemps où à l'arrière-automne, lorsque les crocus ou les colchiques lançaient leurs petites flammes dans le vert des prés.

Les promeneurs prenaient place

dans la salle à boire enfumée. On y trouvait les habitants du coin, et Mme Blanche, toujours vive, y exerçait une autorité indiscutée.

La coutume était aussi d'y aller déguster, les soirs d'hiver, la « fraîche » maison dans la salle rustique de l'étage.

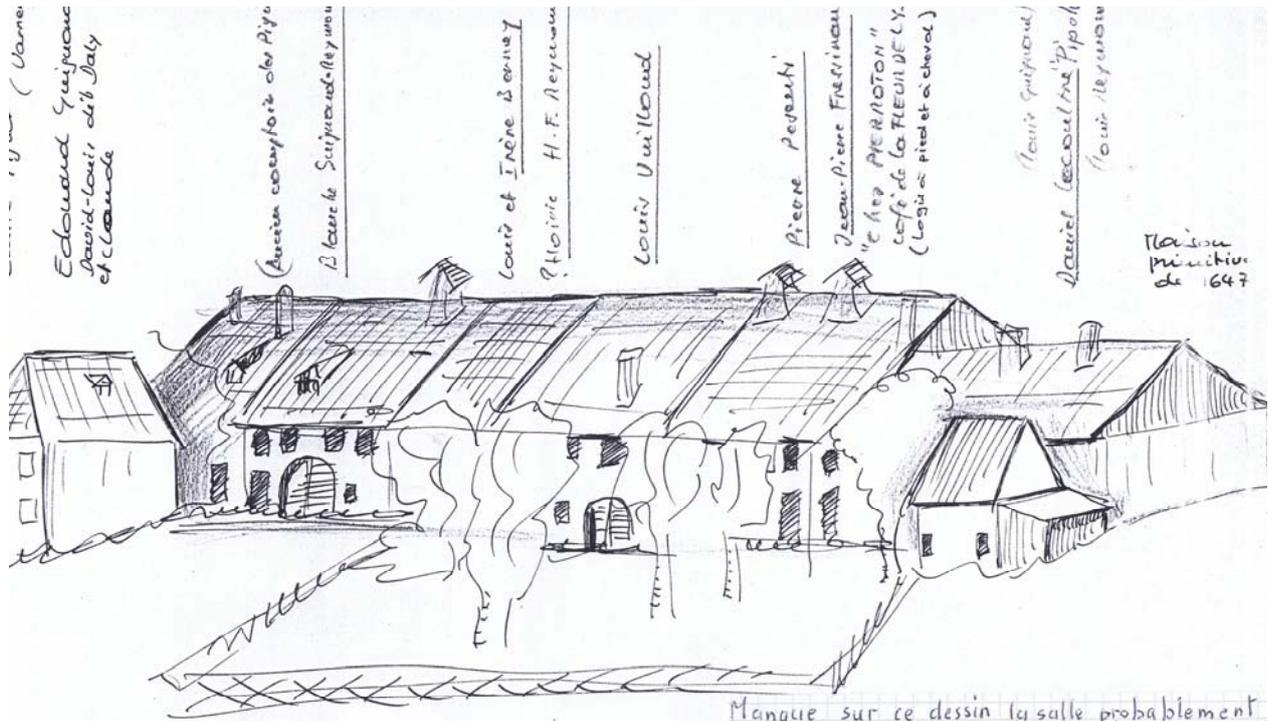
Le dimanche, les enfants pouvaient, en passant par la chambre familiale, se rendre à la boutique. Elle sentait bon le tabac. Une porte dérobée permettait aux contrebandiers de gagner hâtivement la forêt toute proche. Et ces enfants demandaient pour « un sou de caramels »...

Tout le voisinage, dont faisait partie le café de « Chez Pierroton », disparut dans un incendie qui éclatait dans l'après-midi du 28 août 1948.

Ce désastre marquait incontestablement le commencement de la fin d'une époque. L'usage de l'automobile a fait disparaître celui des promenades dominicales en famille et l'« Instrum » cesse de venir donner des concerts estivaux aux Piguets-Dessus.

L'apauvrissement social du vallon qui va de la Vuarraz à la Combe du Moussillon se poursuit. Jusqu'au jour peut-être où la poésie des pâturages et des forêts de notre pays fascinera à nouveau une population lasse du bruit. Géo.

FAVJ du 17 janvier 1973



VOISINAGE DE V. PIGUET - DESSUS AVANT L'INCENDIE DE 1948

Daniel Aubert



Les tenanciers

Almanach-Annuaire le Val de Joux, 1895 : Reymond-Audemars, Piguet-Dessus, épicerie-café.

Almanach-Annuaire le Val de Joux, 1896 : Reymond-Audemars, épicerie.

Ci-dessous, toutes notes extraites de l'Indicateur vaudois :

1901. Reymond Henri, aubergiste à la Fleur de Lys, Piguet-Dessus.

1905. Piguet veuve d'Henri, Piguet-Dessus.

1910. Reymond Henri, aubergiste à la Fleur de Lys, Piguet-Dessus.

1915. Guignard Louis, aubergiste à la Fleur de Lys, et cela jusqu'en 1934.

1935. Guignard-Reymond à la Fleur de Lys. Idem pour 1937.

1940. Piguet Paul, Piguet-Dessus. Idem pour 1945.

1950. Fressineau J.P. à la Fleur de Lys. Idem jusqu'en 1960.

1965. Rochat Serge, à la Fleur de Lys, idem pour 1970. Café, selon Géo, fermé en 1973.

Signalons encore que le café de la Fleur de Lys, désigné sous ce nom déjà en 1857 au moins – Manuel du voyageur - , était considéré alors comme un cabaret. Il était géré ou possédé par Georges Reymond.

Auguste Piguet situe aussi la Pinte Golay chez le Jacques aux Piguet-dessus. Est-ce un second logis public ?

Et pourquoi ne pas s'arrêter à La Combe pour boire un verre ?

On dit La Combe par esprit de simplification, car en réalité il s'agit de la Combe du Moussillon, terme Ô combien plus poétique.

Ce petit hameau a très certainement une histoire longue et complexe, qui pourrait très bien donner lieu à une encyclopédie en douze volumes ! L'auteur n'est toutefois pas encore né !

Peut-on imaginer un hameau sans bistrot ? Probablement que non. On va tenter de découvrir ce qu'il en était de la Combe, mais auparavant, vite un coup d'œil sur cette petite agglomération :

Pour le touriste, le simple promeneur comme pour l'amateur de pittoresque, rien n'est plus agréable à voir, depuis les collines avoisinantes, que le hameau de « La Combe », que ce soit avant la saison des foins, ou l'époque du pâturage des troupeaux, ou pendant les plus rudes hivers.

Ses maisons basses, étalées, font partie du sol avec leurs larges auvents et leurs toitures immenses. Les vieilles cheminées faites pour y suspendre le salé, les corridors sombres, les vastes cuisines, les escaliers de bois et les immenses

greniers renfermant des trésors de vieilleries et de souvenirs d'un temps qui n'est plus.

Les gens eux-mêmes y sont plus paisibles, l'affairisme moderne ne les a pas déformés ; ils ont le temps d'inspecter le ciel avant de partir, d'allumer leur pipe ou d'échanger deux mots avec la voisine qui se rend à la rustique fontaine dont le tuyau laisse échapper une eau fraîche et limpide qui fait les délices du puissant assoiffé revenant de la forêt ou de la chasse aux champignons.

Tout dans ce coin tranquille, inspire le poète comme le peintre ; il y a bien eu la mort tragique du caporal Monachon, mais la faute n'en est imputable ni au hameau ni à ses paisibles communiers. Quand à l'heure du goûter, les toits fument... quel asile de paix⁵.

Selon Auguste Piguet – voir sa monographie – il y aurait eu deux logis à la Combe : Le Béguiette, dit Begnietta dans un autre chapitre de cette référence, et chez Brinon. Si l'un et l'autre sont différents, on peut se demander d'où provenait la clientèle ? On peut supposer qu'à l'instar du Café des Grandes Roches, les hommes s'en allant travailler au Risoud profitaient, à l'aller ou au retour, de se rincer la dalle dans l'un ou l'autre de ces deux établissements.

Aucun de ces deux établissements ne figure dans l'Indicateur vaudois, ni même dans l'Almanach annuaire du Val de Joux. Ce devaient être en conséquence des pintes de très modeste importance.



Ce modeste hameau put accueillir lui aussi des logis publics. La mémoire populaire n'en garde guère de trace.

⁵ FAVJ du 30 septembre 1926.

Incendie⁶

Mardi soir, à neuf heures environ, un incendie dont on ignore absolument les causes, a détruit la maison des « Grandes-Roches », le berceau de la famille Audemars et depuis quelques années, la propriété de M. Jules Reymond, au Brassus.

Cette habitation, plusieurs fois agrandie ou restaurée, avait un café-restaurant. Un magasin y était installé ; ses principaux clients étaient autrefois les contrebandiers français. Aux alentours pittoresques invitant aux douces flâneries des après-midi ensoleillés, c'était une maison accueillante dont beaucoup regretteront la disparition. C'est un lambeau de l'ancien temps disparu à jamais.

Cette maison-chalet était occupée par la famille de M. Théophile Frioud. Vu la rapidité du sinistre, très peu de mobilier a été sauvé ; le gros bétail a cependant pu être lâché à temps ; quelques consommateurs jouaient au binocle ; ils n'ont pu que sortir en hâte et assister impuissants à l'embrasement général. Tout secours aurait été inutile. La lueur de l'incendie a été très intense deux heures durant.

La taxe cadastrale de l'immeuble est de fr. 14 500.-. Le mobilier, le magasin et le bétail étaient assurés pour une somme d'environ 14 000.-

Derrière les Grandes Roches⁷

Ce n'est pas sans un certain poignement de cœur que de nombreuses personnes ont appris la destruction par le feu de la ferme des Grandes Roches.

Ce n'était pas une maison quelconque ; elle n'appartenait pas seulement au propriétaire légal, au locataire ; elle était un peu un bien commun sur lequel chacun se sentait des droits d'amitié – ceux qui naissent dans le cœur de quantité de personnes à l'égard des choses vénérables qui ont vu passer d'innombrables générations. Aussi sa disparition est-elle une sorte de deuil public.

Certes, elle n'était pas une belle maison, la ferme des Grandes Roches. Plus qu'aucune autre de la commune elle avait conservé, extérieurement tout au moins, un caractère d'ancienneté et de bonne vieille demeure et personne n'y entrait sans lui porter une pensée de respect et de légitime vénération.

Elle était en effet le berceau de l'importante famille Audemars, et plus que pour beaucoup d'autres, l'histoire de sa fondation, de ses transformations, et surtout de toutes les choses qu'elle a vues, serait des plus intéressantes.

Mais si elle n'était pas belle au sens que l'on donne à ce mot en fait d'architecture, elle s'adaptait merveilleusement au cadre ambiant. Basse, écrasée, grise de toiture, grise de façade, surplombée par un groupe d'érables séculaires, elle était la maison qui s'harmonisait, dans tous ses éléments avec la nature environnante. Les molles ondulations des collines voisines, les teintes

⁶ FAVJ du 12 septembre 1912, sans nom d'auteur.

⁷ FAVJ du 19 septembre 1912

sévères des bois ne souffrent pas des bâtiments qui s'élèvent haut vers le ciel, ni des tons criards jetant de fausses notes dans les couleurs neutres du paysage. On ne pouvait souhaiter, en cet endroit, bâtiment mieux en rapport avec ce dernier.

Grâce au restaurant et au magasin qui y étaient installés depuis une date sans doute bien ancienne, la ferme des Grandes Roches était un endroit très fréquenté et fort populaire.

Autrefois nos bons voisins de France en avaient fait un centre d'approvisionnement important pour leur industrie extralégale. Petit à petit, le cordon douanier ayant tendu autour de la frontière des mailles de plus en plus serrées, le magasin avait perdu beaucoup de sa prospérité des temps jadis.

Le café des Grandes Roches, qui ne le connaissait ? Les voituriers, les bûcherons, les forestiers y buvaient volontiers un verre en passant. Qui leur jetterait la pierre ? Au retour d'une tournée pénible dans les bois, dans la neige profonde, une halte en cette maison hospitalière, dans la salle basse et bien chaude, n'était-elle pas indiquée ?

Il servait de centre de ralliement à de nombreux groupes d'excursionnistes. – « On se retrouvera aux Grandes Roches ! ». – Tel était le mot d'ordre de tous ceux que leur plaisir ou leurs affaires appelaient dans le grand mas forestier situé plus à l'ouest. Toutes les Commissions de gestion du Conseil communal s'y donnaient rendez-vous avant de partir pour l'inspection des propriétés des Grandes Roches. Elles s'y arrêtaient tout aussi volontiers au retour, et maintes fois plus longtemps qu'à l'aller.

Et pour le promeneur solitaire, n'était-il pas indiqué d'y faire une courte halte, lorsque après une longue randonnée à travers la *neuf* et la *dix* du Risoux, ou la Combette et Mézery, il rentrait par la voie des Grandes Roches dans la région habitée. Après avoir déposé son sac et sa canne, il s'asseyait à la longue table rustique à l'ombre du vieux plane et commandait trois décis de nouveau qu'il savourait ensuite avec une volupté évidente.

Parmi les promeneurs du dimanche, il en est qui n'aiment pas les chemins fréquentés ; ils préfèrent la solitude. Vous les voyez aller lentement, toujours par deux, la main dans la main, en se regardant et en se disant les tendres choses que la nature souffle sans cesse à l'heureuse jeunesse. Pour ceux-là, Derrière les Grandes Roches était un but idéal et ne les y avez-vous pas constamment rencontrés ? Par le beau temps, ils s'arrêtaient à l'ombre d'un sapin ; en cas contraire, ils entraient un peu timidement et prenaient place dans la *chambre à côté*.

Mais les Grandes Roches constituaient surtout un but de promenade pour les familles, les familles à *poussette*, le dimanche après-midi. Aussi l'endroit se prête merveilleusement à de telles sorties ; à proximité immédiate, il y a des arbres, de l'ombre, des pelouses, des fleurs, tout ce qu'il faut pour les ébats des petits et la sieste des grands. On apporte avec soi le goûter qu'on prend sur l'herbe, assis en rond ; quand l'heure est là, on s'en va au café acheter le pain et le *liquide*, et quel appétit on met à dévorer ce frugal repas de plein air.

Qui dira les bonnes et saines heures vécues par tant et tant de familles dans le voisinage du café des Grandes Roches. Et quand la musique était de la partie, quand les éclats des cuivres faisaient retentir les échos voisins, c'était une fête pour tous !

La maison des Grandes roches n'est plus ; en peu d'instant le feu l'a anéantie. Ma sympathie s'en va tout naturellement à la famille du fermier certes fort cruellement éprouvée par le sinistre, mais elle s'en va à la maison elle-même, à laquelle me rattachaient de nombreux souvenirs et tout autant de scènes vécues ou aperçues au hasard du passage.

Dans les lieux où nous passons, nous laissons toujours quelque chose de nous-même, mais nous y prenons aussi un peu de leur substance, de leur âme, pour l'incorporer à la nôtre. Ainsi en est-il des Grandes Roches ; tous, nous en avons remporté quelque heureuse impression et voilà pourquoi, tous, nous déplorerons longtemps l'incendie du 10 septembre 1912 qui a fait disparaître le restaurant des Grandes Roches.

E.S.⁸

Le café du Cheval Blanc au Bas de la Combe, dit aussi chez Brinon

Cet un très vieil établissement, puisqu'il apparaît déjà dans le Manuel du Voyageur de 1857. Il figure dans la rubrique Les Piguet dessus et dessous. On lit : *Piguet, Ph. Cabaret (au Cheval blanc)*.

Avec un tel nom, il semblerait que ce bouchon local ait du laisser une forte trace dans la mémoire populaire. Ce n'est pas le cas. Les renseignements sont maigres, pour ne pas dire maigrichons !

Il disparaît même corps et âme depuis ce moment-là.

Il est cité par Auguste Piguet dans sa liste des établissements disparus : *celui de la Begnietta et de Brinon à la Combe*.

S'agit-il ici de deux établissements, l'un pour la Combe elle-même, et l'autre pour le Bas de la Combe ?

Quoiqu'il en soit, voici, selon notre ami Eugène Vidoudez, une vue de l'ancien Cheval Blanc, à droite sur cette extrait d'une photo d'Auguste Reymond.

Qui saura jamais tout ce qui put se dire en cette vénérable bâtisse qui, selon le même informateur que dessus, aurait brûlé en 1975.

A l'époque, elle n'était encore entourée par aucun bâtiment, hormis la petite bâtisse située en amont de la combe qui mène précisément au hameau de la Combe ou Combe du Moussillon, là aussi un nom à vous faire rêver !

⁸ Inconnu au bataillon. Serait-ce par hasard de nouvelles initiales de Samuel Aubert ?



On découvre le cabaret du Cheval Blanc au Bas de la Combe, à droite.

Le Café Chez Berger

Situé au Bas du Chenit, côté gauche de l'Orbe, c'est-à-dire occidental.

Nos listages n'en témoignent jamais. Il faut croire que ce fut un café dont l'existence relève du seul XIXe siècle.

Auguste Piguet le classe simplement dans sa note-liste : Café chez Berger.

Alfred Golay-Nicole le cite dans sa liste, secteur au Bas-du-Chenit : 1888, Pinte chez Berger (Eugène Piguet dit).

L'ambiance qui pouvait régner dans un tel établissement resterait donc complètement oubliée si Paul-Auguste Golay, c'est-à-dire David des Ordon, n'avait pas placé l'une de ses fameuses histoires sur les lieux même de cet ancien bouchon.

Celle-ci, la voici avec l'introduction qu'on avait pu lui donner autrefois.

BONNES VIEILLES HISTOIRES POUR LA NOËL ET LE NOUVEL-AN

Textes extraits de la brochure : Collection « Jadis » no 19, David des Ordon, VIEILLES HISTOIRES POUR LA NOËL ET LE NOUVEL-AN, 1927-1937, Editions le Pèlerin, 1983.

Ce livre, ou plutôt cette brochure, que vous tenez dans les mains, ne la dévorez pas trop goulûment ! Au contraire, goûtez-la à petites doses, savourez-la. Car c'est une pure merveille. Ah ! notre conteur local David des Ordon ! Ah ! cette langue savoureuse à nulle autre pareille parmi celles qui ont voulu faire revivre notre vieux passé !

Hélas, cet homme déjà d'un autre temps, oublié de nos concitoyens que l'on voudrait tant initier à la richesse foisonnante des textes combiers, a peu écrit. Le dixième de ce qui aurait pu être, que disons-nous, le centième. Certes, on aura lu de lui les Aventures de Pierroton Maréchaux, son histoire des Piguet-Dessous, on lira encore d'autres anecdotes, dont histoires de loups à paraître l'an prochain. Mais hormis cela ? Quelques récits peut-être qui n'ont pas été publiés et qui demeurent chez d'ignorés descendants, et des notes, et des essais généalogiques à profusion. Et c'est tout, ou à peu près, du moins à notre connaissance.

C'est pourquoi nous vous demandons de la déguster lentement, cette brochure unique, et de fermer les yeux et de revivre ces moments d'un autre et très lointain siècle. Elle paraît pour Noël. C'est l'heure exquise. La neige est tombée sur nos villages, a feutré le pas des dernières gens qui rentraient. L'arbre est illuminé encore. Et dans la pièce, il y a cette odeur unique de sapin, de bougies et de soleil qui brûlaient il y a peu. N'est-ce pas l'instant privilégié pour goûter à ces vieilles histoires ? Où, par la prodigieuse puissance du texte, revient nous tenir compagnie David des Orçons, ce malicieux philosophe de notre haute combe, ce magicien.

JOYEUX NOËL !

Les Charbonnières, en novembre 1983

R.R.

VIEILLE HISTOIRE POUR LE NOUVEL-AN

En ce temps-là, le Bas-du-Chenit avait toujours toutes ses plumes. J'entends par là que le Cyclone ne l'avait pas encore amputé de sa partie occidentale.

Le Crêt-des-Lecoultre était un hameau riant et populeux.

Moins ensoleillé, le voisinage chez Joseph Piguet, avec ses vieilles maisons grises et basses à souhait, n'en était pas moins bien vivant.

Près de l'Orbe, il y avait les Scies qu'alimentaient les chemins de Praz-Rodet et celui de la Côte au Maître. Il y avait la maison de l'Oie, celles chez le Petit Constant, chez Constant Crétaz, chez Frédéric, toutes disparues dans la rafale de 1890.

Donc vous saurez qu'en ce temps-là on ne parlait pas de fabriques. Chaque maison avait son atelier et chaque hameau vivait de sa vie propre. Il fournissait ses types particuliers, reconnaissables à première vue à leur figure, leur démarche et surtout à leur tour d'esprit.

L'auberge chez Constant Piguet groupait les habitants de la rive droite de l'orbe. Ceux de l'Occident se réunissaient chez Berger, et ces deux vieilles auberges avaient en outre une fidèle clientèle dans les équipes d'horlogers qui, à l'occasion, prolongeaient le dimanche jusqu'au mardi.

Disons tout de suite que cette mutilation qu'ils faisaient subir à la semaine n'avait pas les mêmes conséquences funestes qu'elle aurait de nos jours. La vie n'était pas chère, chacun travaillait aux pièces et avait vite fait de réparer la légère brèche ainsi faite à son budget.

Et puis les ouvriers de ce temps étaient différents de nous. D'abord leurs yeux étaient bien meilleurs que les nôtres. Ils pouvaient veiller jusqu'à minuit sans éprouver aucune fatigue et vous avez connu, comme moi, de vieux ouvriers qui, ayant procédé ainsi pendant leur vie entière, travaillaient encore sans lunettes.

Ils fêtaient le Nouvel-An, c'est vrai, mais depuis là jusqu'au printemps, ils ne remettaient pas pour ainsi dire le nez dehors.

Alors, une fois la belle saison de retour, ils éprouvaient un pressant besoin de faire quelques escampettes. Ce n'est pas avec des sermons ni même des amendes qu'on aurait pu les empêcher.

Il y avait la bande des Tubes qui se recrutait dans les parages des Piguët-Dessous, et dont la tenue était le haut-de-forme avec la blouse d'horloger. Il y avait celle des Quartets, dont les membres arrivant à la file avaient l'air de s'ignorer les uns les autres et demandaient chacun un quartet. Il y avait la bande du Creux-aux-Bots, celle du Dévidoir, etc.

L'auberge chez Berger n'occupait que la moitié d'une maison bien modeste. L'autre partie était habitée par le Lily, diminutif de Louis, un maître pivoteur, chanteur et philosophe, un des types les plus accomplis des indigènes de ce coin de pays.

Il avait, dans sa jeunesse, passé plusieurs années à Genève et il en avait rapporté tout un assortiment de chansons dont il fit dès lors bénéficier ses contemporains. On pense assez que ces qualités, jointes à la proximité de son habitat, en firent le compagnon obligé des fêtes qui se donnaient à l'auberge.

C'était en outre un fumeur acharné.

Le colonel Audemars disait un jour : « J'ai été trouver le Lily. Je lui ai parlé, il m'a répondu, mais je ne l'ai pas vu ». La fumée que sa pipe dégageait était en effet si dense que les trois quarts du temps il restait invisible.

Son unique chambre, basse et noire, formait, avec la moitié d'une cuisine, tout son logement.

Il me souvient d'y avoir été une fois pour chercher une refacture. Elle n'était pas prête et, en l'attendant, je regardais les parois.

- Comment trouves-tu mes locaux ? me dit-il. Et me montrant une porte quelconque, noire comme le reste : voici la porte de la chambre bleue !

Et je partis convaincu de l'existence de cette chambre bleue et regrettant bien qu'il ne me l'ait pas fait voir.

Comme d'autres horlogers, il mettait parfois la clé sur la corniche. Il arriva même une fois qu'il prolongea passablement ses vacances et qu'un certain travail, qu'il devait faire pour chez Jean Aubert, lui fut réclamé avec instance.

Il finit cependant par l'apporter au comptoir et, après avoir posé sur la banque la petite boîte, il ouvrit un grand parapluie derrière lequel il disparut tout entier.

- Mais que faites-vous, Lily, lui dit Louis chez Jean Aubert. Et le Lily, passant par dessus son riflard sa tête bombée et ses longues moustaches :

- Je crains l'orage ! répondit-il avec une mimique irrésistible qui dissipa l'orage dans un immense éclat de rire.

On dansait souvent dans la maison, car le Lily avait des filles, des nièces et des voisines qui ne demandaient qu'à se dégourdir. Les cavaliers ne manquaient pas et le Lily, sa pipe au bec, regardant d'un œil bénévole se trémousser cette jeunesse, accueillait les arrivants par un mot historique : « Ici l'on danse ! »

De temps en temps, il passait dans l'autre moitié de la maison pour trinquer aux frais de quelque danseur.

- Celui qui a des filles a des vignes, concluait le vieux philosophe.

Sa femme, la Louison, était petite, vieille et si l'on peut dire, pas très décorative. Cette particularité n'avait point échappé au Lily qui y faisait parfois de discrètes allusions.

C'est ainsi qu'un jour qu'il l'avait cherchée longtemps, il disait :

- Je craignais un enlèvement !

Mais il arrivait aussi que, pour le punir de quelque ribote, la Louison le retenait prisonnier de sa chambre, et aussitôt qu'elle entendait qu'une bande arrivait chez Berger, elle montait devant la porte une garde vigilante.

Un jour, une fraction de la bande du Dévidoir, après avoir fait maintes parties de quilles chez Constant Piguët et bu je ne sais combien de demi-pots, décida d'aller finir la veillée chez Berger.

En passant vers les Scies, la Chance proposa d'aller guigner ce que faisaient les filles chez Samson.

Les vitres étaient petites et passablement troubles. L'éclairage n'était pas très brillant, et la Chance, l'œil collé au châssis, cherchait à distinguer quelque chose, quand B... lui donna une bourrée qui fit passer sa tête à travers la fenêtre dont la vitre se détacha toute entière.

La tête avait passé sans crocher, mais il arriva que pour la retirer ce fut tout une autre affaire. Soit qu'il s'y prit mal, ou que ses oreilles s'y opposassent, les efforts du patient demeurèrent vains.

Le reste de la bande avait pris la fuite et le prisonnier, pris de peur, donna une telle secousse qu'il arracha la fenêtre et partit comme un lièvre avec ce carcan autour du cou.

Ses compagnons, qu'il finit par rejoindre, refusèrent de l'en débarrasser, prétendant qu'on ne pouvait le faire sans lumière.

- De quoi te plains-tu, lui disait B... Jamais tu n'as été aussi beau !

Ce fut donc dans cet équipage qu'ils firent leur entrée chez Berger.

Naturellement on réclama aussitôt le Lily. Pour achever dignement une si belle partie, on ne pouvait se passer de sa collaboration. Seulement voilà ! la Louison veillait et pas moyen de forcer la consigne. Mais B... avait plus d'un tour dans son sac. Il fit d'abord cesser les clameurs, commanda un litre et fit en

sorte que la bande parut avoir renoncé au Lily. Puis, après avoir donné ses instructions, il sortit d'un air innocent et bientôt on l'entendit crier :

- Oh ! vini vaî jouâtié tienna lueû !

La Louison était curieuse et, croyant à un grand incendie, elle ne put s'empêcher de sortir à son tour pour voir cette lueur. Pendant ce temps nos compères extrayaient le Lily de sa prison et quand la Louison revint, confuse de n'avoir rien vu, son homme déployait au milieu de la bande sa longue silhouette et chantait l'un de ses refrains :

*Rantanplan, colonne sur l'flanc
Pour passer gaîment la vie, etc.*

Et La Louison tempêtait :

- Vo z'êtes encoué dé biaux, vo z'einpliyé dé lueû po mé soustrêré moun' hommou !

Une veillée si bien commencée ne pouvait s'achever autrement que dans la plus grande gaîté. Le Lily y alla de la plupart de ses chansons et B..., qui s'intitulait « ancien élève du Conservatoire de la Combe », ne marchandait pas son concours.

Tous les acteurs de cette scène sont morts depuis plus ou moins longtemps, et si je vous ai conté cela, c'est dans le seul espoir de donner une idée de la façon dont on s'amusait autrefois.

Dans cette manière, vous trouverez peut-être le pour et le contre. Mais vous m'accorderez au moins que nos devanciers apportaient dans leurs plaisirs un certain humour qui ne manquait pas de charme.

Et pour cette démonstration, j'ai pensé qu'il n'y avait pas de mal à rappeler quelques-uns de leurs traits, car ils font partie de notre patrimoine local, de notre folklore, comme on dit à présent, et voici que le temps les voile déjà de ses brumes.

FAVJ, le 29 décembre 1927
David des Ordons

Daniel Aubert, dans son ouvrage : La Vallée des montres et des horlogers exceptionnels, volume III, Editions Antoine Simonin, 2006, parle aussi de Chez Berger aux pages 51 à 56. Ce petit café n'est donc pas totalement oublié après plus d'un bon siècle.

certain recensements pourrait peut-être nous donner le nombre de personnes pour telle ou telle époque. A suivre.



La dernière maison et la dernière tranche de Chez Berger. Nous ne savons pas, dans le cadre de ce petit hameau, où situer le café.

Le café du Piquet, au Bas du.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1896, pour le Brasseur et dans les industries diverses, cite :

Piquet, Henri. Café, au Piquet.

Entre Piquet et Piquet il n'y a qu'un pas !

On retrouve ce Piquet Henri dans l'Indicateur vaudois de 1901: Piquet Henri, aux Deux Poissons, Bas du Chenit.

En 1905 nous découvrons en ce même établissement dit toujours aux Deux Poissons, la veuve d'Henri Piquet. Idem pour 1910, sans que cependant le nom de l'établissement ne soit plus désigné.

On la retrouve en en 1915. On a noté. Piquet veuve d'Henri, le Piquet.

En 1920 on découvre Piquet Alfred, le Piquet.

Plus rien pour 1925. Le café du Piquet a vécu.

Voici donc nos seules informations « officielles » desquelles on peut déduire que le Café du Piquet date de la fin du XIXe siècle au moins, qu'il a cessé ses activités peu après 1920 et qu'il porta un temps le nom de Aux Deux Poissons. Quant à l'origine de ce nom, peut-on y voir la présence d'une rivière où la pêche peut être abondante ?

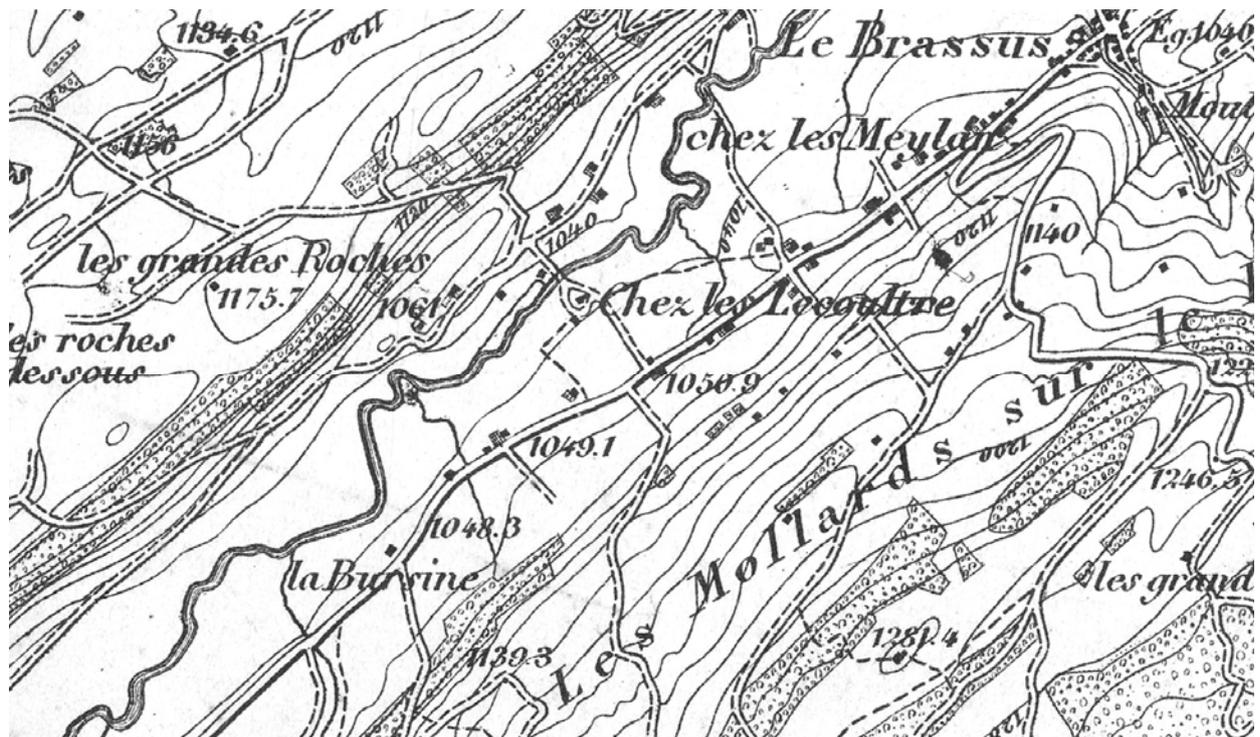
Il se trouve heureusement qu'une chronique familiale, « Le Piquet et ses habitants », de Mme Maria Schulz-Piguet, va nous permettre de compléter un tant soit peu nos informations, car malheureusement tout le récit concerne une époque postérieure à la vie du café et de l'épicerie.

Nous apprenons tout d'abord que la maison du Piquet date de 1733 et qu'elle porterait ce nom parce qu'il y avait à cet endroit un Piquet de gendarmerie.

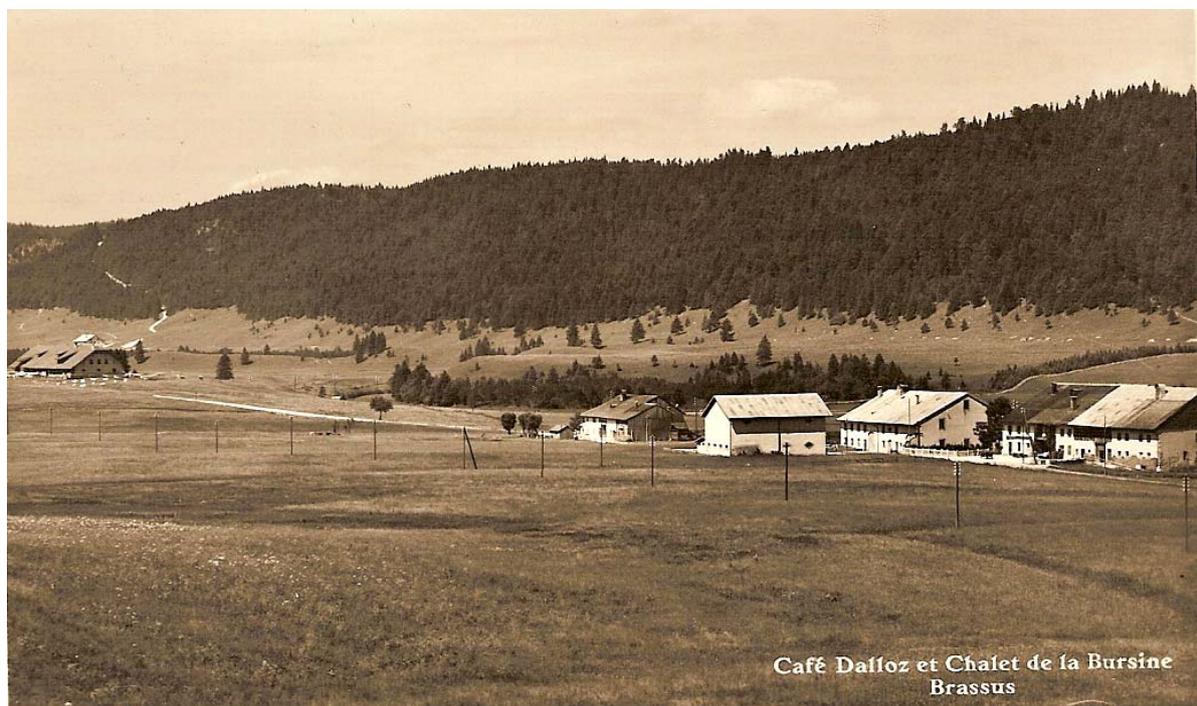
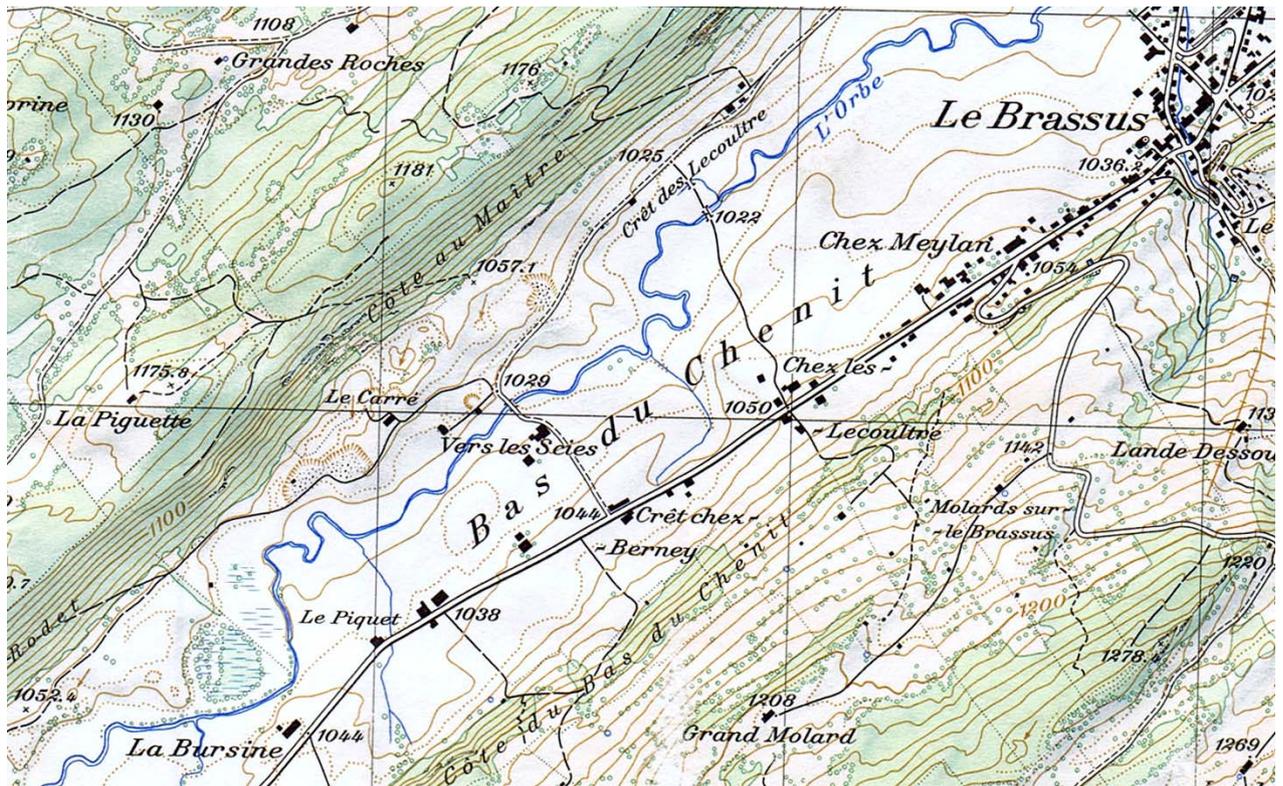
Piquet ou Piguet, qui en furent les habitants de plusieurs générations, sauront-on jamais l'exacte vérité quant à l'origine du nom ?

Selon l'auteur, après le décès de sa grand-mère Maria Renaud (1854-1924), épouse de David-Henri Piguet (1844-1897), le café et l'épicerie fermèrent leurs portes dès après 1924. Elle précise :

Sans doute intéressaient-ils moins ma mère que ma grand-mère. D'ailleurs, ils faisaient double emploi avec chez Dalloz, également débit de boissons et magasin situé depuis bien longtemps à quelques mètres de là, qui existe toujours et s'appelle actuellement la Gentiane.



Carte du canton de Vaud 1877/1880, ci-dessus, et carte fédérale de vers 1980 ci-dessous. Le Piquet y est désigné de manière précise.



Café Dalloz et Chalet de la Bursine
Brassus

Le Piquet est la dernière maison en allant contre le chalet de la Bursine. Photo Eugène Vidoudez.



Très belle photo de famille prise à proximité de la ferme familiale. Il s'agit probablement de Hélène Golay (1886-1961), de son mari à gauche, Alfred Piguet (1881-1946) et de leur fille Maria et ses quatre frères.

Le Café de la Gentiane au Bas-du-Chenit

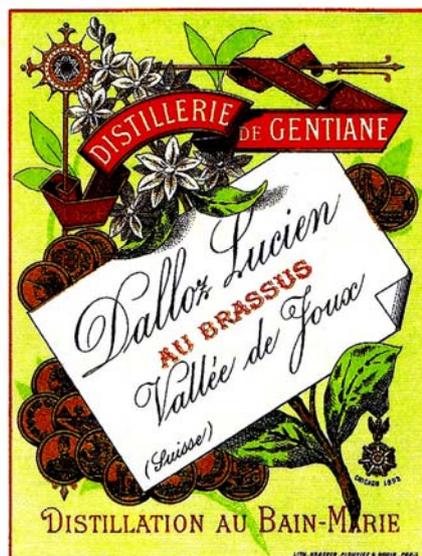
Celui qui voudra tout savoir du Café de la Gentiane, pourra lire la brochure dont nous reproduisons la couverture ci-dessous. Petit ouvrage merveilleux qui, non seulement vous propose toute une série de photos, mais aussi, par le texte, vous fait remonter dans le temps pour vous donner la possibilité de pénétrer dans un établissement de frontière où l'on sert à boire, certes, mais où aussi on vend toutes sortes de marchandises dont une partie prend le chemin du pays voisin.

Cette brochure, éditée en 2009, est toujours disponible aux Editions Le Pèlerin. Votre commande rehausserait très certainement nos statistiques où ne figurent peut-être pas la vente de dix brochures l'an, tous titres confondus ! 25.- l'exemplaire port compris. Une future pièce de collection pour tous les amateurs des choses de la Vallée, si cette espèce existe encore, sait-on jamais !

Cette petite réclame achevée, retournons à la Gentiane dont nous ne donnerons ici que les généralités, ne voulant d'aucune façon tout vous offrir, bien que nos largesses, malgré tout, n'aient aucunes bornes précises !

Eugène Vidoudez

DU CÔTE DE CHEZ DALLOZ



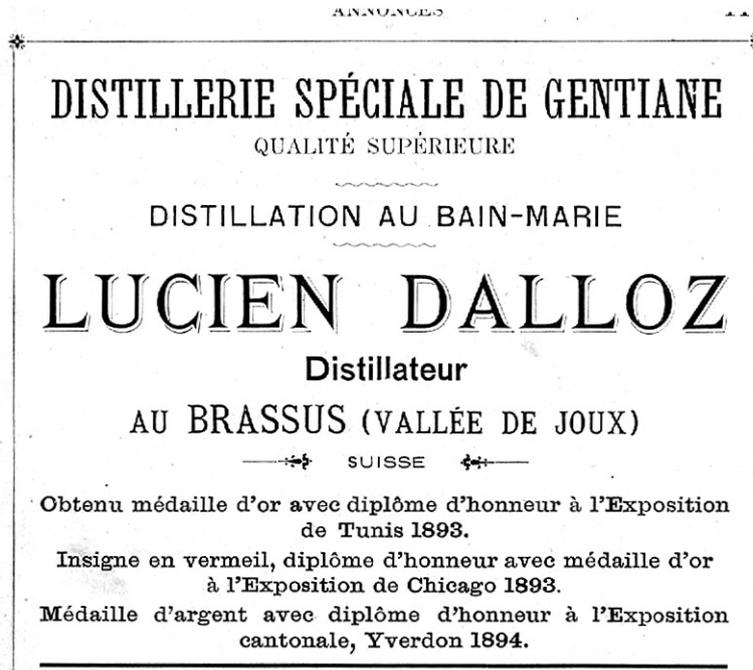
Editions Le Pèlerin

Selon Eugène Vidoudez, son arrière-grand-père, Lucien Dalloz-Grosrey, né en 1860, se serait installé au Bas-du-Chenit en 1883 où il rachète une maison déjà en 1884 où figureront sa distillerie, son épicerie et son débit de boissons.

Lucien Dalloz n'apparaît pourtant pas dans le Dictionnaire du Canton de Vaud de 1888 où l'on signale simplement l'épicerie de Paul Baud au Bas du Chenit, route de France.

On découvre Lucien Dalloz au Bas-du-Chenit dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895. Ses activités : marchand de bois, épicerie, café-distillerie.

Dans le même Almanach, version 1896, Lucien Dalloz n'est plus qu'épicier et distillateur de gentiane. S'il est probable qu'il a abandonné le commerce de bois, il n'aurait nullement délaissé son café. Il fait sa réclame de telle manière dans cette même publication :



On retrouve l'établissement, qui ne s'appelle pas encore la Gentiane, on dit plutôt Chez Dalloz, dans l'Indicateur vaudois de telle manière :

1901 : Dalloz Lucien, et cela jusque vers 1920

1925 : Dalloz Eugène, jusque vers 1950

1955 : Reymond Louis, Bas-du-Chenit

1960 : Gerber Charles, café de la Gentiane, jusque vers 1965

1970 : Nicolet B., Mme, Gentiane, jusque vers 1975

1980 : RoCHAT Louisette

1985 : Rod Marinette



Lucien Dalloz et son épouse. Marie-Amélie



Le successeur de Lucien, Eugène Dalloz et son épouse Amélie, avec leur fille Lucienne.

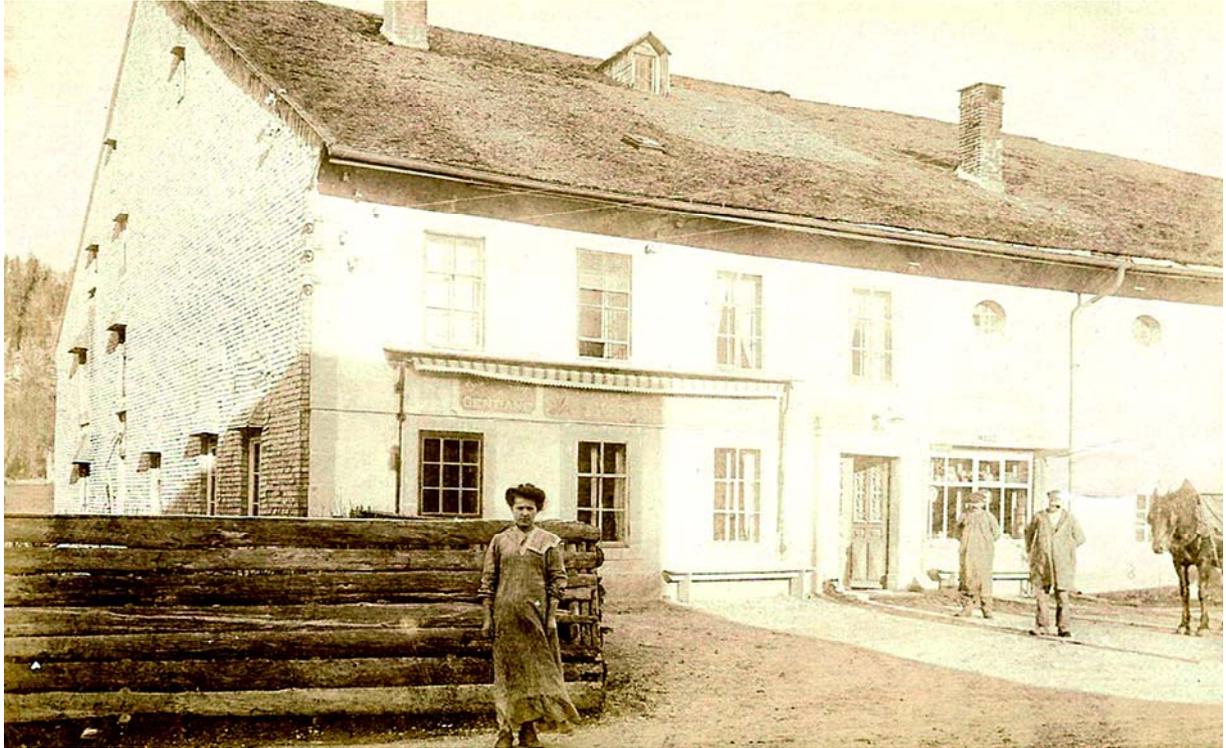


Un café et une épicerie, certes, mais aussi et surtout une distillerie célèbre dans le monde entier !



Le Brassus - Café-Restaurant Lucien Dalloz

Un établissement connu loin à la ronde.



L'établissement donnera lieu à de nombreuses photos, et de toutes les époques.



Café Restaurant Dalloz - Bas-du-Chenit - BRASSUS.



L'hiver sait être particulièrement rude au Bas-du-Chenit, les habitants de la région en savent quelque chose !



L'établissement a été vendu, la famille Dalloz tombe dans l'oubli, voici Louis Reymond, propriétaire et exploitant.



Il est venu, le temps de vendre de la benzine à nos voisins français. La station d'essence n'embellit pas la bâtisse, mais c'est d'époque.



Modernisme peut-être, mais les hivers savent être encore rudes et longs.

L'Hôtel de France au Brassus

En 1857, selon le Manuel du Voyageur, l'Hôtel de France est tenu par David Martin, aubergiste.

Pour 1888, dans le Dictionnaire du canton de Vaud, on peut lire :

Hôtel de France tenu par Louis Capt, propriétaire. Casino dépendant de l'Hôtel de France.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux nous renseigne pour la suite :

Capt Léon, marchand de bois et de fromages, Hôtel de France.

Idem pour 1896.

La suite dans l'Indicateur vaudois :

1905 : Arbez Jules

1910 : Aubert-Jurk. 1915.

1920 : Ducret Paul

1925 : Ducret Emma

1930 : Jaquemond

1935 : Piguët Paul, propriétaire, et cela jusqu'en 1965

1970 : Piguët Henri-Louis, et cela jusqu'en 1982, où l'Hôtel de France est la proie des flammes.

L'Hôtel de France revivra

Le 19 juillet 1982, un terrible incendie détruisait totalement l'Hôtel de France, au Brassus, le plus important établissement de la vallée de Joux avec une capacité de soixante-cinq lits (quarante chambres).

Le sinistre, qui a coûté la vie à une personne âgée, a fait pour environ 4 millions de francs de dégâts. Depuis, les Combiers s'interrogent sur les intentions du propriétaire, M. Henri-Louis Piguët, et, partant, sur l'avenir de « La France » comme ils appellent l'hôtel, dans un souci de concision. Une « France » qui revivra... si les tractations en cours aboutissent.

L'Hôtel de France était en faillite quand il fut racheté, voici un demi-siècle, par M. Paul Piguët, le père de l'actuel propriétaire. Henri-Louis, mi connu sous le surnom de « Pipolet », avait repris l'affaire en 1965. En 1972, il avait procédé à la modernisation complète de l'établissement, investissant 900 000 fr. dans des travaux comportant notamment la création d'une piscine avec sauna et l'installation d'un ascenseur. Le bâtiment avait un volume de plus de 6000 mètres cubes. Seul le sous-sol a échappé au sinistre. M. Piguët a offert la piscine à la commune mais la Municipalité a refusé d'entrer en matière.

Que s'est-il passé depuis l'incendie ? « Une grande bataille avec les assurances, répond M. Piguët. J'ai renoncé à reconstruire l'hôtel. Il y faudrait une somme de l'ordre de cinq à six millions de francs. Il m'est impossible de rentabiliser un tel investissement ! » Mais

tout porte à croire que l'Hôtel de France renaîtra tout de même de ses cendres : M. Piguët est en tractations avec un groupe de promoteurs romands qui entend racheter ce qu'il reste des immeubles et les droits à la

reconstruction. Selon M. Piguët, ces promoteurs entendraient réaliser rapidement un projet de l'ordre de 8 millions de francs. Quant à M. Piguët, il va se lancer dans la restauration à Genève.— **dr-G. H.**



C'était il y a un peu moins de 2 mois.

L'Hôtel de France du Brassus détruit par un incendie



Lundi 19 juillet, vers 2 heures du matin, l'Hôtel de France a pris feu.

Il se confirme qu'un détendeur de gaz ait lâché. Le gaz au contact des veilleuses s'est enflammé, provoquant l'incendie et la destruction totale de l'hôtel. Le sous-sol et la piscine ont été épargnés.

Il faut malheureusement déplorer une victime : Mlle Bertha König, 83 ans, de Zurich.

Mais reprenons plus en détail :

ers 2 h. 20, Mme Piguet est réveillée par les cris du maître d'hôtel M. Riminez et d'un employé M. Ferreira. Il était déjà trop tard pour tenter quoi que ce soit ; un extincteur a été vidé mais en vain.

Mme Piguet a aussitôt alarmé les pompiers. Six minutes plus tard le cap. Aldo Valceschini et son équipe du Brassus étaient sur place : peu après sont arrivés les renforts du bataillon du major André Reymond.

Dans un premier temps il a fallu s'occuper des sauvetages (une ving-

taine de personnes). C'est là que le sang-froid de Mme Piguet a permis de sauver des vies humaines : elle a d'abord incité les chambreurs à rester aux fenêtres. Elle a pu dire avec précision aux pompiers les chambres qui étaient occupées faisant gagner ainsi un temps précieux aux sauveteurs.

L'évacuation a été très rapide, effectuée sans trop de panique mais non sans risque puisque certains occupants ont dû passer de derrière l'hôtel sur le devant par le toit et dans la fumée. Le feu s'étant propagé rapidement il était impossible de sortir par les escaliers.

Il faut relever la rapidité et l'efficacité de l'intervention des pompiers qui ont permis de limiter la catastrophe, de retrouver le corps de la malheureuse victime, de déterminer la cause du décès (asphyxie) et de faciliter les recherches des enquêteurs.

Vu l'ampleur du sinistre, le major du Chenit a demandé du renfort à L'Abbaye (Cp des Bioux) et au ma-

tin la Cp des Charbonnières est venue relever une partie des pompiers du Chenit.

Au plus fort de l'incendie, une vingtaine de lances étaient en action.

Ce drame aurait pu avoir des conséquences encore plus grandes. Le sang-froid de Mme Piguet, l'aide de la famille Fabiano-Jaccoud et l'intervention rapide et intelligente des pompiers ont permis d'éviter le pire.

Nous avons rencontré M. Piguet sur les lieux. Il est revenu de Miami aussitôt qu'il a eu connaissance des événements. Il était très affecté. On le serait à moins. De plus, une semaine auparavant il a été victime d'un cambriolage dans son nouvel établissement. C'est dire que le moral n'y était plus. On le comprend. On ne peut que l'encourager à se battre, à vaincre le mauvais sort et de pouvoir reconstruire l'hôtel dans les plus brefs délais.

L'Hôtel de France détruit, c'est un patrimoine de famille qui disparaît, des souvenirs à jamais perdus.

Il a fallu lutter, transformer pour créer un établissement de grande renommée. En quelques instants tout est détruit, ne laissant que tristesse et désolation. C'est aujourd'hui qu'on se rend compte de la place importante que tenait l'Hôtel de France, les problèmes que sa disparition va causer.

Il est trop tôt pour savoir ce qu'il va se passer. Souhaitons que l'on puisse trouver rapidement une solution pour sa reconstruction. phb.

La famille PIGUET nous prie de transmettre

Un grand merci à tous les pompiers, aux voisins, aux hôteliers de La Vallée, de Bois-d'Amont, des Rousses, ainsi qu'à la population, pour leur dévouement et leur aide précieuse.

Un grand merci aussi aux amis et clients pour leurs nombreux messages d'amitié et de soutien.

La victime

Mlle Bertha König était dans sa chambre. Quand les pompiers ont voulu la secourir, elle n'y était plus. Aux dires de ses voisins elle aurait voulu s'assurer que son ami était bien réveillé. Ce geste lui a coûté la vie. On l'a retrouvée plus tard dans le corridor, asphyxiée.

Mlle König n'était pas une estivante comme les autres. Depuis 22 ans elle venait passer ses vacances à l'Hôtel de France en compagnie de son ami M. Fehr. Elle connaissait bien la région, elle y avait de nombreuses connaissances avec lesquelles elle aimait causer, prendre de leurs nouvelles. Elle était aussi une fidèle abonnée de notre journal.

A M. Fehr, aux proches de la défunte nous adressons toute notre sympathie. phb.

L'Hôtel est reconstruit par une société créée le 28.08. 1984, liquidée le 12.09.2003. Il devient alors propriété de l'entreprise Audemars Piguet et prend le nom de : Hôtel des Horlogers.

L'histoire de l'Hôtel de France, plus encore que par des écrits, est intéressante par les nombreuses photos début de siècle qui ont été prises de cet établissement lui aussi mythique.



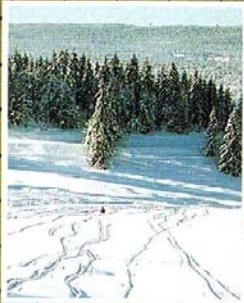
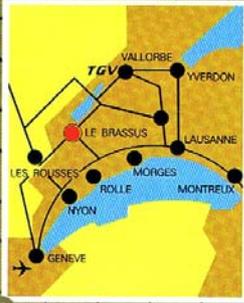
323 B Brassus - Hôtel de France

Noël 1905 Meunier

Photographie des Arts, Lausanne

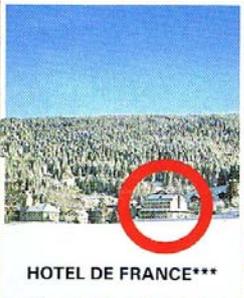
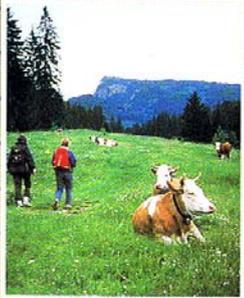
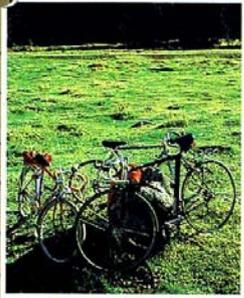


No. 479. LE BRASSUS - Hôtel de France.

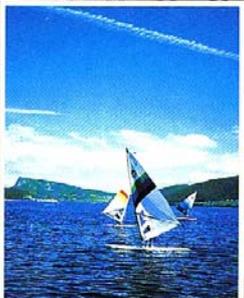


HOTEL *** DE FRANCE LE BRASSUS

Vallée de Joux · Jura vaudois
SUISSE · SCHWEIZ · SWITZERLAND



HOTEL DE FRANCE***



HOTEL DE FRANCE
CH-1348 LE BRASSUS
Suisse · Schweiz · Switzerland
Tél. (021) 845 44 33

Hiver:
Epreuves internationales de ski nordique dès 1952: 4 coupes du monde
Eté:
Epreuves internationales ski nautique et voiles

Altitude 1050 m - 1679 m



A proximité des villes de Genève et de Lausanne la VALLEE DE JOUX, région privilégiée par excellence, attend votre visite. Au cœur d'une riche nature préservée et demeurée intacte, disposant entre autre d'un charmant lac, située entre pâturages et forêts de sapins, la VALLEE DE JOUX propose à ses hôtes d'innombrables possibilités de détente et de sports, en été comme en hiver, au printemps comme en automne.

Au BRASSUS, l'HOTEL DE FRANCE***, totalement reconstruit, vous invite à passer un agréable séjour dans une atmosphère chaleureuse et étendue.

Das schöne VALLEE DE JOUX, inmitten einer prächtigen Natur, wartet auf Sie um entdackt zu werden. Nicht weit von den Städten Genf und Lausanne liegt sein lieblicher See, umgeben von Wiesen und wüchigen Tannenwäldern. Das Hochtal und seine Umgebung bieten das ganze Jahr unzählige Erholungs- und Sportmöglichkeiten.

In LE BRASSUS lädt Sie das neuerbaute HOTEL DE FRANCE*** zu einem angenehmen Aufenthalt herzlich ein.



Soyez les bienvenus

Réception

Herzlich willkommen
Welcome

A bientôt
le plaisir de
vous accueillir.

35 chambres toutes avec bain ou douche
35 Zimmer, alle mit Bad oder Dusche
35 rooms, all with bath or shower



Restaurant

Salle de banquet
jusqu'à 150 personnes

Bankettsaal zu 150 Personen

Banquet Room
for up to 150 people



Café - Brasserie



Le Bar



La Terrasse



Salles de séminaire jusqu'à 60 personnes
Seminarräume bis zu 60 Personen
Conference Rooms for up to 60 people



Fitness



Sauna

The VALLEE DE JOUX, which is close to the cities of Geneva and Lausanne, is a very special place well, worth a visit. It's in the heart of an untouched nature and boasts a charming lake surrounded by grazing land and pine forests. Visitors to the VALLEE DE JOUX can avail of numerous facilities for relaxation and sports all the year round.

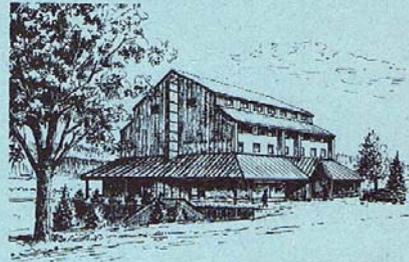
The friendly and relaxed atmosphere at LE BRASSUS l'HOTEL DE FRANCE***, which is beautifully restored, will ensure that you will enjoy your stay.

We hope to have the pleasure of welcoming you here soon.

HOTEL DE FRANCE LE BRASSUS

CH- 1348 LE BRASSUS
Vallée de Joux/Suisse

Tél. (021) 845 44 33
R. et A. Besson



Café-Brasserie

Restaurant « Le France »

Salle de banquet « La Vendée »

Salles de conférence

Solarium - Sauna

TARIFS 1988

Tarifs 1988

	HIVER 1 ^{er} octobre - 15 décembre		16 décembre - 15 mars			
	ÉTÉ 16 mars - 30 juin		1 ^{er} juillet - 30 septembre			
INDIV. 1 personne	LOG/PDU	Demi-pension	P. complète	LOG/PDU	Demi-pension	P. complète
DOUCHE	70.—	95.—	110.—	80.—	105.—	120.—
BAIN	80.—	105.—	120.—	90.—	115.—	130.—
Pour 2 personnes DOUCHE	110.—	160.—	190.—	120.—	170.—	200.—
BAIN	135.—	185.—	215.—	145.—	195.—	225.—
GRUPE: par personne	60.—	85.—	100.—	70.—	95.—	110.—

Prix en francs par jour / Service et taxes inclus

TOUTES LES CHAMBRES AVEC BAIN OU DOUCHE, WC, TÉLÉVISION EN COULEUR, TÉLÉPHONE ET BAR
FORFAITS SEMAINAIRE : par personne Fr. 110.—, chambre, pension complète, salle de conférence, deux
pause-café, rétroprojecteur, crayon et bloc.

SOLARIUM — SAUNA A L'HÔTEL

Allgemeine Auskünfte über das Vallée de Joux

WINTER:

Langlaufzentrum
Nordischer Ski: 200 Km bezeichnete und unterhaltene Loipen
Alpiner Ski: 17 Skiliffts im Vallée de Joux
Schweizerische Skischule
Schlittschuhlaufen und Eishockey: Kunst-
eisbahn in Le Sentier

SOMMER:

Wandern; 240 Km unterhaltene Wander-
wege
Strand: an den Ufern des Lac de Joux
Windsurfen: Schule und Vermietung
Ruderboot: Vermietung
Fischen in Fluss und See: Bewilligung
durch die Prefektur
Velo: Vermietung
Tennis: Drei Plätze in Le Sentier
Vita-Parcour: in L'Orient

Excursions in der Umge- bung des Vallée de Joux

ca

20 km: ORBE, Romanische Mosaik von Urba,
Museum Orbe
25 km: VALLORBE, Grotten, Museum des Eisens
25 km: LE VAUD, Zoo de la Garenne
30 km: ROMAINMÔTIER, Romanische Abtei
40 km: LA SARRAZ, Schloss, Museum des Pferdes
40 km: MORGES, Militär Museum des Kanton Waadt
40 km: CHÂTEAU DE JOUX, Frankreich, Schloss
45 km: NYON/COPPET, Schloss, historisches und Por-
zellan Museum, Basilika, römisches Museum
50 km: YVERDON, Thermalbad, Schloss
WINZERKELLER: Degustationen
Städte: LAUSANNE 50 Km, GENÈVE 60 Km

Auskünfte über Öffnungszeiten, Eintrittsgebühren,
usw., erteilen wir Ihnen gerne am Empfang des Hotels

Renseignements généraux sur la Vallée de Joux

HIVER:

Haut lieu du ski de fond
Ski nordique: 200 km de pistes balisées,
entretenués, pistes éclairées
Ski alpin: 17 téléskis à la Vallée de Joux
Ecole Suisse de Ski
Patinage - Hockey sur glace: Patinoire a
ficielle, Le Sentier

ÉTÉ:

Tourisme pédestre: 240 km de chemins
balisés
Plages: au bord du lac de Joux
Planches à voiles: école et location
Canotage: location
Pêche en lac et en rivière: tous permis déli-
vrés par la Préfecture
Cyclisme: location
Tennis: trois courts au Sentier
Parcours Vita: à L'Orient

LAUSANNE '94



SWISS CANDIDATE
OLYMPIC WINTER GAMES
LE BRASSUS

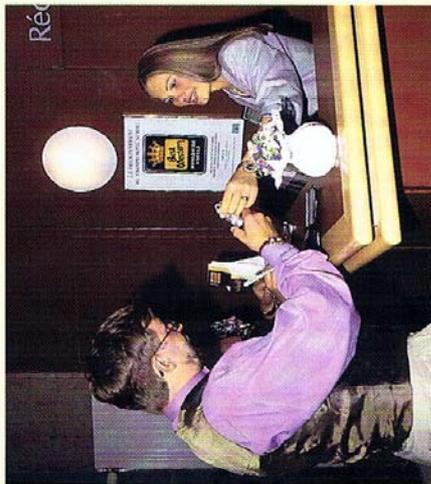
Excursions dans les environs de la Vallée de Joux

à

20 km: ORBE, mosaïques romaines d'Urba,
musée d'Orbe
25 km: VALLORBE, grottes, musée romand du fer
25 km: LE VAUD, zoo de la Garenne
30 km: ROMAINMÔTIER, Abbaye romane
40 km: LA SARRAZ, château - musée du cheval
40 km: MORGES, musée militaire vaudois
40 km: CHÂTEAU DE JOUX, en France, château
45 km: NYON/COPPET, château, musée historique et
de la porcelaine. Basilique, musée romain
50 km: YVERDON, centre thermal, château
CAVEAUX DES VIGNERONS: dégustations
Villes: LAUSANNE à 50 km, GENÈVE à 60 km

Tous renseignements sur les heures d'ouvertures, le
prix des entrées, etc. vous seront donnés volontiers par
la réception de l'Hôtel.

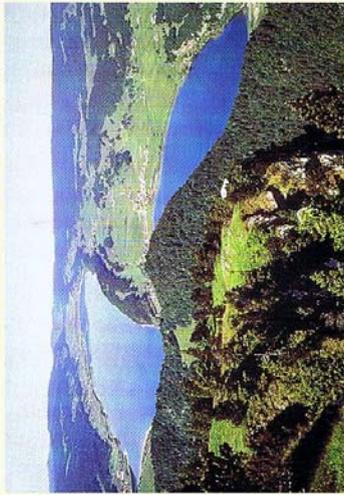
SUISSE • SCHWEIZ • SWITZERLAND



Séminaires - Seminare - Meetings
 6 salles parfaitement équipées pour séminaires et banquets de 5 à 80 personnes. Deux restaurants, Lobby-Bar, grand parking.

6 modern eingerichtete Räume für Tagungen und Bankette von 5 bis 80 Personen. Zwei Restaurants, Lobby-Bar, grosser Parkplatz.

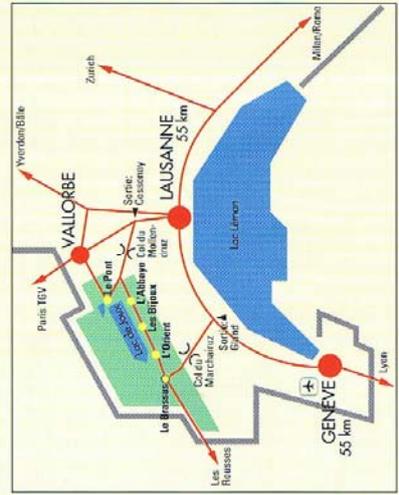
Meeting and banqueting facilities in 6 rooms from 5 to 80 persons. Two restaurants, Lobby-Bar, large parking.



LA VALLÉE DE JOUX
 Un art de vivre

...au nature!

Ein Stück «heile Welt» in unberührter Natur!
 Enjoy the beautiful untouched nature
 of the Swiss Jura!



LE BRASSUS



☆☆☆
HÔTEL DE FRANCE
LE BRASSUS

1348 Le Brassus, tél. (021) 845 44 33 - fax (021) 845 44 31

Séminaires - Vacances - étape - Sport
 Bienvenue à l'Hôtel de France! Avec ses 35 chambres agréables, il allie le confort, une infrastructure complète et moderne, un accueil personnalisé et une cuisine remarquable.
 Au plaisir de vous choyer très bientôt!

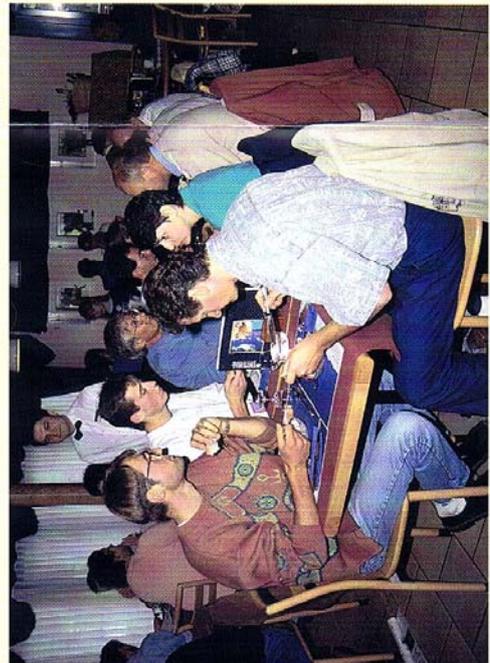
Seminare - Ferien - Etappe - Sport
 Willkommen im Hotel de France! Mit seinen 35 Zimmern vereinigt es modernen Komfort mit allem was dazu gehört, einem persönlichen Service und einer hervorragenden Küche.
 Wir freuen uns, Sie bald bei uns verwöhnen zu dürfen!

Meetings - Holiday - Breaks - Sport
 Welcome to the Hotel de France! 35 modern and comfortable rooms. Friendly family-run hotel with conference facilities and a fine cuisine.
 We look forward to seeing you!



HÔTEL DE FRANCE LE BRASSUS

CH-1348 Le Brassus,
 Suisse, Schweiz, Switzerland
 tél. (021) 845 44 33, fax (021) 845 44 31



Dans son histoire du Brassus, 1996, p. 42, Louis Audemars-Vallette donne encore les indications suivantes sur les origines de l'Hôtel de France :

En continuant à monter, et passant devant la Lande, on arrivait tout au bout du village, à la maison à Charles Meylan chez Dragon, où il y avait déjà un débit de vin, et qui devint plus tard l'hôtel de France.

On suppose que ces notes avait trait au début du XIXe siècle.

Notes historiques sur la Lande – FAVJ du 18 octobre 1934 -

Nous avons le plaisir de publier ces quelques notes historiques sur la vieille demeure, aujourd'hui disparue, de La Lande. Ces notes sont dues à la plume autorisée de notre collaborateur David des Ordons dont on connaît l'érudition sur les choses de notre passé.

Dans son Histoire de la Vallée⁹, J.-D. Nicole nous apprend que l'on avait trouvé dans un ancien lit du Brassus des restes de rouages et instruments de rivière qui pouvaient avoir été construits par les moines de l'Abbaye.

Rien, dans l'histoire de la dite abbaye, ne vient confirmer cette hypothèse. On pourrait aussi bien les attribuer aux moines de St-Claude qui connaissaient la Vallée depuis l'établissement de dom Poncet au Lieu vers l'an 560.

Cette ancienne Abbaye possède un document où le ruisseau du Brassus figure pour la première fois dans l'histoire. C'est la charte dite de Charlemagne, de l'an 790 environ et le *Bracciolus* y est donné comme limite de la terre de St-Claude¹⁰.

Dans les siècles qui suivent d'autres documents nous font voir, dans cette partie de La Vallée, non pas un désert complet, mais des chaux (pâturages) et des chemins qui indiquent pour le moins une occupation temporaire. Les prés de Praz-Rodet, du Saupernet, le pré de Girard Mermet, le praz Vuillermyn, d'autres encore¹¹, datent sans doute de cette époque, étant échelonnés sur le chemin que suivaient ces moines pour se rendre au Lieu et à Romainmôtier.

Ces données, quoique obscures, nous permettent cependant d'entrevoir, dans la région du Brassus, une première phase d'occupation qui s'est poursuivie, avec des interruptions, pendant 7 ou 8 siècles¹².

Après cette période embryonnaire, nous assistons à l'arrivée d'un Français du nom de Jean Herrier qui établit dès 1555 sur le ruisseau du Brassus, des forges, martinets et hauts fourneaux. Cette usine occupait l'emplacement de la laiterie et du bureau des postes actuels. Le chemin qui y aboutissait était celui qui longe le bas de la Côte pour descendre vers chez Benjamin du Campe.

⁹ Recueil historique sur la Vallée de Joux, 1840.

¹⁰ Dom Benoît, histoire de l'abbaye et de la terre de St.Claude, deux volumes, 1890 + 1992

¹¹ Archives du Lieu, reconnaissances de 1489 – aujourd'hui aux ACV -

¹² Note de l'éditeur : malgré tout le respect que nous avons pour Paul-Auguste Golay, nous devons avouer que nous considérons ces premiers chapitres comme peu sûrs.

Jean Herrier ne fut sans doute pas satisfait de son établissement, car il le revendit quelques années plus tard aux Nobles Varro de Genève qui, après avoir acquis autour de leur usine un assez grand territoire, l'érigèrent en seigneurie dont le pouvoir s'étendit bientôt sur tout le côté oriental de la Vallée. Ils bâtirent dans le même temps (1576) une maison seigneuriale appelée parfois le château. C'est ce bâtiment qui prit plus tard le nom d'Hôtel de La lande et qui, après quelque 350 ans d'existence, vient d'être détruit par le feu.

On a commencé, dit Lucien Reymond, d'en faire un établissement public en donnant la pension et des rations d'eau-de-vie aux ouvriers des forges.

Les droits seigneuriaux comportaient entr'autres le droit de basse justice, avec une prison et un carcan « *pour tant mieux ranger à leur devoir les ouvriers des forges et autres délinquants* ». On traite quand même avec plus de ménagements les forgerons qui, de nos jours, battent encore le fer sur ces mêmes rives.

Nous pouvons voir aussi, par l'exemple suivant, les entraves qu'apportait l'ancien ordre de choses à la propriété des Seigneurs eux-mêmes.

En 1598, la commune du Lieu accorde à la Dame du Brassus, veuve de Jean-Baptise Varro, le droit de faire pâturer son bétail sur les possessions que feu son mari avait acquises rière le Brassus « *à la réserve que les autres habitants pourront aussi y mener paître le leur*¹³ ».

Noble Louis Varro établit un moulin et plus tard un battoir pour la laine. Lui-même résidait à Genève. Ses biens étaient régis par son beau-frère, Abram Chabrey, co-seigneur du Brassus.

Ces biens consistaient, outre les usines et la maison seigneuriale, en un mas de terres en nature de prés et forêts, limités par l'Orbe, le ruisseau de chez Benjamin du Campe, les Prés de Bière et des Amburnex et du côté du vent, le mas de Bursins qui s'avancait alors jusqu'au hameau de Vers-chez-Meylan. Après différents litiges, tant avec les communes qu'avec le gouvernement bernois au sujet de leur habitation et de la jouissance de leurs droits, Abram Chabrey vendit, en 1684, la Seigneurie du Brassus mille florins. En 1687, nos Souverains Seigneurs mirent en vente les biens ruraux divisés par lots qui furent acquis par des particuliers du Chenit. Jaques Rochat du Pont, qui exerçait au Brassus les fonctions de commis des péages, eut la portion du milieu soit le domaine, la maison qu'il occupait déjà et les montagnes de La Lande dessus et dessous.

Il fut le père des Rochat du Brassus et le chef de cette dynastie de La Lande qui, pendant plus de deux siècles, hébergea et désaltéra dans son logis de nombreuses générations.

Le nom de Lande qui fut donné à cette époque au domaine qui nous occupe et que nos ancêtres avaient emprunté au vocabulaire bourguignon, était appliqué à

¹³ Recueil historique de Nicole, 1840, p. 341.

une bande de terres s'étendant de bas en haut dans le sens transversal de la Vallée.

Ainsi sont encore désignées toutes les parties orientales des terres du Bois-d'Amont. Quand la terre était grande, c'était une lande ; si elle était petite, c'était une landette.

C'est à ce moment que les usines furent reprises par les sieurs Jaquet de Vallorbe. Bien que lors de la vente de leurs biens les nobles Varro aient réservé « *le droit de tirer mines de fer de leur montagne* », leurs successeurs firent venir d'abord le minerai des Charbonnières. Puis, plutôt que de continuer à payer une exploitation et des transports onéreux, ils préférèrent éteindre leurs hauts fourneaux et commencèrent, en 1740, à faire venir la fonte du dehors. La concurrence de voisins plus favorisés (Franche Comté, Vallorbe), les hauts prix atteints par le charbon, réduisirent peu à peu l'industrie métallurgique à la récupération des vieux fers dont on forgeait des outils aratoires et des clous.

La fonderie du Brassus, la dernière, se ferma en 1827. elle fut remplacée en 1830 par une scierie qui fut détruite par le feu en 1909.

Pendant ce temps quelles étaient les destinées de l'ancienne maison seigneuriale ? Il est assez malaisé de les suivre au cours du XVIIIe siècle, les papiers de La Lande étant dispersés et introuvables. Les archives du village sont avares de renseignements. Quoiqu'il en soit, sous le nom de logis de La Lande, elle devint le centre autour duquel vinrent peu à peu se grouper les maisons qui formèrent le village du Brassus.



Carte Vallotton, dite de Yale, que Paul-Auguste Golay, très certainement à juste raison, situe en 1711.

Le plan Vallotton de 1711 nous fait voir d'abord les hauts fourneaux, au nombre de trois, puis les forges, dont la principale comportait trois roues à eau. La deuxième forge, sur l'emplacement du Café du Pont, n'en avait qu'une. Une troisième roue, un peu plus bas, actionnait le gros martinet. Le village proprement dit se réduisait à deux maisons, soit celle de Pierre Meylan (télégraphe) et celle des sieurs Jaquet (maison chez Charles-Abel). Puis, en remontant la forge du ruisseau, la maison qui s'adosse au Rocher et qui servait au logement des ouvriers des usines, puis plus haut le moulin avec sa rebatte.

Le logis de La Lande nous est présenté sous les espèces d'une maison rurale, ne différant pas sensiblement, dans son architecture, du genre commun de cette époque, si ce n'est par ses proportions. Il n'y avait pas encore d'étage, les deux ailes dénommées pendant longtemps « *dépendances* », n'existaient pas encore. Seul le couvert de la fontaine voisine avec le bâtiment.

Quels étaient à ses débuts les hôtes de ce logis ? D'abord sans doute le personnel des usines. Puis Abram Piguët, préposé au martinet, et que le bruit de cet instrument avait rendu sourd. Et le meunier Jean-Pierre Aubert, Pierre Meylan, l'un des acquéreurs de l'ancien mas et qui donna son nom à la Meylande. Et les maîtres verriers, David Flurit, Abel et Jaques Faure, David Ingold, Nicolaz le verrier, Anise, Jean Genot, sans compter ceux du pays qui exerçaient la même industrie, la seule vraiment prospère à ce moment et qui venaient des verriers de Praz Rodet, des Grands Plats et de la Thomassette faire leur provision de farine et réparer leurs outils. Puis les Bourguignons aux mains desquels passait peu à peu le commerce des bois de la Vallée jusqu'au moment où ils en furent bannis. Et les charretiers qui amenaient le fer et le charbon des usines par des chemins invraisemblables, comme celui de la Combe du Moussillon qui passait au vent de chez Tribillet et franchissait l'Orbe au vent du vieux cimetière sur un pont rudimentaire. Et les flotteurs qui au printemps surtout venaient embarquer sur la rivière les billons qui, durant l'hiver, s'étaient entassés sur ses bords. On assistait aussi à cette époque à l'arrivée de nombreux réfugiés pour cause de religion comme celui qui arriva au Brassus en 1708 avec une jambe cassée et sa femme qui portait dans ses bras un enfant. De même Jaques Baridon¹⁴ qui s'établit comme marchand au Brassus et y mourut en 1700. Et ce mystérieux Monsieur de Beaupré avec ses fils Jean et David¹⁵ qui paraissent bien avoir séjourné assez longtemps au Bas-du-Chenit.

On assistait de temps en temps au retour de quelque soldat du service étranger et l'on venait de loin à la ronde pour écouter ses récits. Le logis de La Lande servait aussi de rendez-vous aux amodieurs et fruitiers des environs qui échangeaient parfois quelques coups de poing avec les indigènes. Les porteurs qui franchissaient le Marchairuz par un simple sentier venaient aussi s'y reposer.

¹⁴ Probablement originaire de Fressinières, dans les Alpes française, lieu et vallée longuement soumis aux déprédations des troupes catholiques.

¹⁵ Voir le trésor de La Lande, dans : David des ordons, Notice historique sur la Lande (1934), Le Pèlerin, 1990

L'un d'eux, qui avait été suivi par un ours qui était sorti du bois de la Rollaz, s'affaissa devant La Lande d'une crise de haut mal et en mourut peu après.

Suivant une tradition, le fameux Mandrin qui s'intitulait « *Capitaine des Contrebandiers et faux sauniers de France* » y logea même une nuit avec deux de ses lieutenants, ayant fait une pointe sur nos frontières dans le but de se procurer des chevaux.

Nous ne savons rien du premier Jaques Rochat, sinon qu'il était mort quand son fils Abram-Isaac fut tué à la bataille de Fontenoy en 1745.



L'Hôtel de La Lande à la fin du XIXe siècle immortalisé par Auguste Reymond

Même obscurité en ce qui concerne presque tout le 18^e siècle. On sait seulement que c'est à La Lande que logeait invariablement le bailli de Romainmôtier lors de ses tournées à la Vallée et qu'en 1765, l'ouverture de la route du Marchairuz nécessita la construction du premier étage de La Lande ainsi que les deux ailes formant fer à cheval. Vers 1790, la Lande vit les premières manifestations de la musique instrumentale, violons et clarinettes qui, peu à peu, donnèrent naissance au Corps de musique militaire qui fut reçu comme tel à Orbe en 1806.

Lors de l'avènement de la liberté, la Lande devint le centre du mouvement révolutionnaire, son propriétaire Jaques-David Rochat ayant été nommé président du Comité de surveillance le 27 janvier 1798 et les autres membres étant tous des citoyens du Brassus, soit Abel Golay, Louis Rochat, David Moïse Golay et David Golay. Ce jour-là, un arbre de la Liberté fut planté dans la cour de La Lande au milieu de l'allégresse de la population. La Légion de confiance, formée par sections de 10 hommes, fut commandée par le même David Golay du Bas-du-Chenit.

Douze ans plus tard, ce citoyen venait faire ses adieux à J.-D. Rochat, car il partait pour l'Amérique avec ses dix enfants. Une localité, du nom de



Le marché du Brassus à la fin du XIXe siècle fixé par le même Auguste Reymond. Le charme d'une belle matinée alors que l'on n'est pas forcément pressé...

Golaybridge, où eut lieu un combat pendant la guerre de sécession, rappelle le souvenir de cette famille dont les descendants sont nombreux aux Etats-Unis.

Le nom de J.-D. Rochat figure dans la première fournée des municipaux du Chenit. Nous ne savons pas la date de sa mort. Nous savons seulement qu'en 1825 ses deux enfants, Jaques-David et Lucien, sont encore jeunes et absents du pays. Leurs biens sont gérés par leur cousin le Colonel Rochat, le même qui fut l'auteur de « *Vaudois un nouveau jour se lève* ». En 1826, lors de la fondation du Cercle des Amis, l'auberge de La Lande est tenue par Jean-François Renaud,

membre fondateur du dit Cercle et père des Renaud du Brassus. Jaques-David Rochat est reçu en 1833.

En 1837 on construit les nouvelles salles, soit celles que le Cercle a occupées jusqu'à l'incendie. On établit aussi un escalier qui se prend sur le corridor, car jusqu'à ce moment, on devait passer par la cuisine. J.-F. Renaud doit également fournir, comme par le passé, un local pour un jeu de boules.

Le 1^{er} janvier 1839, le tenancier Renaud est remplacé par Monsieur Perey. Comme témoignage de satisfaction, la Société offre un cadeau à sa fille. Cette demoiselle Perey devint plus tard la femme d'Alphonse LeCoultre chez Nicolaz,



La Lande disparaît dans l'incendie du 23 septembre 1934

directeur de la Musique militaire. Elle est ainsi la grand-mère de notre boursier actuel.

Ce Monsieur Perey présida plus tard à la captation de la source soufrée de la Burtignière et à son aménagement à l'usage des malades et des bien portants. Une pièce de bois, exhumée il y a quelques années sur les lieux et qui est maintenant au Musée du Collège scientifique, commémore ce fait par cette inscription : « *Perey, fondateur* ».

Cette source soufrée acquit une certaine renommée et de nombreux étrangers vinrent s'y abreuver. De ce nombre fut Madame Péliissier, femme du Général de ce nom, qui, souffrant de la poitrine, fit un assez long séjour au Brassus et célébra sa guérison par des couplets qui furent chantés, peu avant son départ, dans le local même du Cercle des Amis. Peut-être quelque famille possède-t-elle encore un vieux cahier où on pourrait les retrouver. Quant à moi, je ne me souviens que du premier :

*Adieu Brassus ! Montagnes d'Helvétie,
Dans vos vallons j'ai trouvé la santé,
Ah ! je voudrais donner à ma patrie*

*Vos mœurs, vos lois et votre liberté !
Inspire-moi, douce mélancolie,
Mon cœur ne peut s'éloigner de ces lieux
Source modeste à qui je dois la vie !
Bons habitants, je vous fais mes adieux.*

Le 1^{er} janvier 1841, Jaques-David Rochat, quoique horloger, reprenait possession de La Lande et en 1855, de concert avec son frère Lucien, il procède à divers changements ainsi qu'à la construction du second étage de l'auberge qui prend alors le titre d'Hôtel.

La Société du Cercle des Amis ne tarda pas à tenir une grande place dans la vie publique du Brassus. Elle est à la tête de presque toutes les initiatives utiles de l'époque.

Pendant longtemps ses banquets du 31 décembre furent très populaires tout en revêtant un caractère de dignité et de patriotisme incontestables. Des têtes particulièrement bien douées en prenaient occasion pour mettre en chanson les principaux faits de l'année et mettaient en gaieté l'assistance par leurs trouvailles toujours savoureuses.

Parmi ces chansons, celle du « *Cercle des Amis* » due aux frères Piguet du Crêt des Lecoulte, pourrait peut-être se reconstituer. Je ne me souviens malheureusement que de quelques vers :

*Arrivé dans la salle,
Dans un coin je m'installe
Pour lire les journaux
Tout nouveaux,*

*Lorsque tout à coup
Survient à pas de loup
Le détenteur soumis
Du Cercle des, du Cercle des, du Cercle des Amis !*

Ainsi nous arrivons doucement à la période actuelle dont de plus âgés se souviennent mieux que moi. Une dernière transformation fut apportée à l'Hôtel en 1892, entr'autre l'établissement de l'escalier en colimaçon et de la verrière du 1^{er} étage, changement qui fut certainement très heureux.

Et maintenant La Lande n'est plus qu'un monceau de ruines. Le Brassus, privé du bâtiment central autour duquel ses maisons paraissaient se presser, voit

sa silhouette changée au point que d'un peu loin on le prendrait pour un autre village.

Souhaitons, en terminant, que bientôt des temps moins durs lui permettront de panser sa plaie par l'érection d'un nouveau bâtiment qui, sans nous faire oublier l'ancien, sera son digne successeur¹⁶.



Les lendemains de l'incendie du 23 septembre 1934

L'incendie de l'Hôtel de La Lande au Brassus – FAVJ du 4 octobre 1934 –

Dimanche matin, vers une heure et demie, le cri sinistre de « au feu », les appels stridents des cornets d'alarme et les coups espacés du tocsin réveillèrent brusquement la population de la Vallée. Certes, ce branle-bas était motivé, le feu avait éclaté dans les combles de l'Hôtel de La Lande, au Brassus, énorme et vieille bâtisse, dont on sait la situation centrale et dont l'incendie pouvait constituer un grand danger pour le village.

¹⁶ FAVJ du 18 octobre 1934.

Une véritable rumeur envahit et bint troubler cette nuit paisible d'automne, une rumeur formée de tous les véhicules à moteurs se rendant en hâte sur le lieu du sinistre. Vingt minutes étaient à peine écoulées depuis l'instant où le feu avait été découvert qu'en compagnie de nombreuses voitures, nous roulons vers le Brassus. Le spectacle et d'une tragique beauté. Une lueur immense, s'irradiant d'une énorme tache incandescente, illumine tout le fond de la Vallée, augmentée encore par les brouillards qui commencent à se lever. Le temps de ranger la voiture au bas du village et nous voilà sur la place de La Lande. Il est deux heures, exactement. Les pompes du Sentier et du Solliat arrivent presque aussitôt, ainsi que celle de l'Orient. Le danger augmente, car tous les combles sont embrasés et les gerbes d'étincelles s'élancent dans la nuit. Toute la population du Brassus est déjà sur les lieux, s'efforçant d'évacuer les étages inférieurs de l'Hôtel ainsi que les immeubles adjacents. Où et comment le feu s'est-il déclaré, est notre première question. A cette interrogation on nous répond : « Il y avait bal au Casino, nous venions de commencer une danse lorsque l'agent de police du Brassus, M. Guignard, est venu nous dire que « La Lande brûlait ». On se représente aisément l'effet que causa cette nouvelle. La salle fut vide en un clin d'œil, et une autre sorte de danse commença. Ayant pu rejoindre M. Guignard, celui-ci nous explique les faits : « L'Hotel était vide de tout occupant, le personnel étant au Casino pour faire le service. Seul, M. Pointet, gérant, faisait la navette entre le Casino et la buvette. Ne voulant pas me rendre dans la salle de bal avant 2 heures, terme de la permission accordée pour le bal, je m'installai au corridor de l'Hôtel, au 1^{er} étage. Bientôt un bruit étrange vint frapper mon oreille, c'était un grignotement. Celui-ci s'accroissant, je descendis à la cuisine voir s'il s'y passait par hasard quelque chose d'insolite. Tout étant en ordre, je remontai. Le bruit s'était accru, j'ouvris alors la porte du galetas ; je fus fixé : toute la partie supérieure était en feu ». On conçoit l'émotion de M. Guignard, car l'incendie de La Lande était un fait que l'on osait envisager sans angoisse.

L'alarme fut donc aussitôt répandue, et vu la situation de l'Hôtel, tous les pompiers de la Vallée avertis.

La lutte aussitôt entreprise, fut conduite admirablement. Il est vrai que, pour une fois, il y avait de l'eau en suffisance. Il s'agissait de modérer le feu, afin d'empêcher qu'il ne s'attaque aux bâtiments voisins, car on ne pouvait songer à sauver l'Hôtel lui-même ; grâce aux torrents d'eau déversés sur le foyer, au bout de deux heures d'efforts, tout danger d'expansion était écarté. Un fait qui a contribué également à ce que le sinistre ne prenne pas des proportions plus grandes, fut l'absence complète de vent. Pas un souffle n'agitait le calme de cette nuit et ne venait activer le brasier. Les flammèches qui montaient verticalement, ne constituaient heureusement pas un danger pour les maisons toutes proches et souvent recouvertes d'ancelles. Nous avons admiré la ténacité des porte-jets aux positions difficiles, tels ceux qui, du haut des grandes échelles, arrosaient le 1^{er} étage et surtout celui qui, dans le corridor d'entrée de

l'Hôtel, à quelques eux mètres du feu, le combattait pour ainsi dire corps à corps.

Le lendemain, une foule nombreuse vint voir ce qui restait de la maison seigneuriale que fut l'Hôtel de La Lande, et l'on put mieux à la lumière du jour, se rendre compte du travail de la défense. Les deux ailes du bâtiment, dont on connaît la formation en fer à cheval, n'avaient aucun mal. La façade de l'Hôtel se dressait, squelettique, son enseigne à moitié abîmée, et cachant un monceau de décombres. La salle à boire et la cuisine, quasiment noyées, n'ont pas subi les atteintes du feu. Des fleurs s'épanouissent encore à une fenêtre du 1^{er} étage. Telles deux grêles colonnades, des cheminées sont encore debout.

Mais quel vide au milieu du village. La Lande en était comme le château. On avait pour elle le respect que l'on porte aux choses anciennes. « Le Brassus sans La Lande n'est plus le Brassus », peut-on entendre dans la foule. Et déjà, de vagues projets s'ébauchent dans l'esprit des habitants. On suppose ce que pourra coûter une reconstruction, tout en parlant avec un brin d'émotion de l'immeuble défunt.

C'est en 1925 que l'Hôtel fut acquis par un Français, M. Léon Juge, homme de lettres. Les bâtiments qui firent l'objet de la vente étaient constitués par le corps principal et l'aile droite.

Depuis son acquisition par M. Juge, l'Hôtel passa dans des mains diverses. Il était actuellement propriété d'une société immobilière : « La Lande S.A » et exploité par un gérant.

L'enquête sur les causes du sinistre a été commencée dimanche matin, avec le concours de la police de sûreté. Il y a de fortes présomptions pour croire que le feu est dû à la malveillance. Mais de là à désigner un coupable, la distance est grande.

Espérons toutefois que l'on y arrivera.

L'INCENDIE DE L'HÔTEL DE LA LANDE AU BRASSUS

Dimanche matin, vers une heure et demie, le cri sinistre de "au feu", les appels stridents des cornets d'alarme et les coups espacés du tocsin réveillèrent brusquement la population de la Vallée. Certes, ce branle-bas était motivé, le feu avait éclaté dans les combles de l'Hôtel de La Lande, au Brassus, énorme et vieille bâtisse, dont on sait la situation centrale et dont l'incendie pouvait constituer un grand danger pour le village.

Une véritable rumeur envahit et vint troubler cette nuit paisible d'automne, une rumeur formée de tous les véhicules à moteurs se rendant en hâte sur le lieu du sinistre. Vingt minutes étaient à peine écoulées depuis l'instant où le feu avait été découvert qu'en compagnie de nombreuses voitures, nous roulons vers le Brassus. Le spectacle est d'une tragique beauté. Une lueur immense, s'irradiant d'une énorme tache incandescente, illumine tout le fond de la Vallée, augmentée encore par les brouillards qui commencent à se lever. Le temps de ranger la voiture au bas du village et nous voilà sur la place de La Lande. Il est deux heures, exactement. Les pompes du Sentier et du Solliat arrivent presque aussitôt, ainsi que celle de l'Orient. Le danger augmente, car tous les combles sont embrasés et les gerbes d'étincelles s'élancent dans la nuit. Toute la population du Brassus est déjà sur les lieux, s'efforçant d'évacuer les étages inférieurs de l'Hôtel ainsi que les immeubles adjacents. Où, et comment le feu s'est-il déclaré est notre première question. A cette interrogation on nous répond : il y avait bal au Casino, nous venions de commencer une danse lorsque l'agent de police du Brassus, M. Guignard, est venu nous dire que "La Lande brûlait". On se représente aisément l'effet que causa cette nouvelle. La salle fut vidée en un clin d'oeil, et une autre sorte de danse commença. Ayant pu rejoindre M. Guignard, celui-ci nous explique les faits : "L'Hôtel était vide de tout occupant, le personnel étant au Casino pour faire le service. Seul, M. Pointet, gérant faisait la navette entre le Casino et la buvette. Ne voulant pas me rendre dans la salle de bal avant 2 heures, terme de la permission accordée pour le bal, je m'installais au corridor de l'Hôtel, au 1er étage. Bientôt un bruit étrange vint frapper mon oreille, c'était comme un grignotement. Celui-ci s'accroissant, je descendis à la cuisine voir s'il s'y passait par hasard quelque chose d'insolite. Tout étant en ordre, je remontais. Le bruit s'était accru, j'ouvris alors la porte du galetas; je fus fixé : toute la partie supérieure était en feu". On conçoit l'émotion de M. Guignard, car l'incendie de La Lande était un fait que l'on osait envisager sans angoisse.

L'alarme fut donc aussitôt répandue, et vu la situation de l'Hôtel, tous les pompiers de la Vallée avertis.

La lutte aussitôt entreprise, fut conduite admirablement. Il est vrai que, pour une fois, il y avait de l'eau en suffisance. Il s'agissait de modérer le feu, afin d'empêcher qu'il ne s'attaque aux bâtiments voisins, car on ne pouvait songer à

sauver l'Hôtel lui-même; Grâce aux torrents d'eau déversés sur le foyer, au bout de deux heures d'efforts, tout danger d'expansion était écarté. Un fait qui a contribué également à ce que le sinistre ne prenne pas des proportions plus grandes fut l'absence complète de vent. Pas un souffle n'agitait le calme de cette nuit et ne venait activer le brasier. Les flammèches qui montaient verticalement, ne constituaient heureusement pas un danger pour les maisons toutes proches et souvent recouvertes d'ancelles. Nous avons admiré la ténacité des porte-jets aux positions difficiles, tels ceux qui, du haut des grandes échelles, arrosaient le 1er étage et surtout celui qui, dans le corridor d'entrée de l'Hôtel, à quelque deux mètres du feu, le combattait pour ainsi dire corps à corps.

Le lendemain, une foule nombreuse vint voir ce qui restait de la maison seigneuriale que fut l'Hôtel de La Lande, et l'on put mieux à la lumière du jour, se rendre compte du travail de la défense. Les deux ailes du bâtiment, dont on connaît la formation en fer à cheval n'avaient aucun mal. La façade de l'hôtel se dressait, squelettique, son enseigne à moitié abîmée, et cachant un monceau de décombres. La salle à boire et la cuisine, quasiment noyées, n'ont pas subi les atteintes du feu. Des fleurs s'épanouissent encore à une fenêtre du 1er étage. Telles deux grêles colonnades, des cheminées sont encore debout.

Mais quel vide au milieu du village. La Lande en était comme le château. On avait pour elle le respect que l'on porte aux choses anciennes. "Le Brassus sans La Lande n'est plus le Brassus" peut-on entendre dans la foule. Et déjà, de vagues projets s'ébauchent dans l'esprit des habitants. On suppose ce que pourra coûter une reconstruction, tout en parlant avec un brin d'émotion de l'immeuble défunt.

C'est en 1925 que l'Hôtel fut acquis par un Français, M. Léon Juge, homme de lettres. Les bâtiments qui firent l'objet de la vente étaient constitués par le corps principal et l'aile droite.

Depuis son acquisition par M. Juge, l'Hôtel passa dans des mains diverses. Il était actuellement propriété d'une société immobilière : "La Lande S.A." et exploité par un gérant.

L'enquête sur les causes du sinistre a été commencée dimanche matin, avec le concours de la police de sûreté. Il y a de fortes présomptions pour croire que le feu est dû à la malveillance. Mais de là à désigner un coupable, la distance est grande.

Espérons toutefois que l'on y arrivera.

Tiré de la Feuille d'Avis du District de la Vallée
du jeudi 4 octobre 1934

Iconographie



Ci-dessus état primitif de la Lande, ci-dessous après rehaussement, deux photos d'Auguste Reymond



La Lande quelque vingt ans après l'incendie. Elle garde de l'allure...

Inauguration de l'Hôtel de La Lande, au Brassus, le 12 juin 1937

Nous avons sous les yeux les notes historiques relatives au domaine de la Lande parues dans les colonnes de ce journal le 18 octobre 1934. Le regretté David des Ordonns les avait signées. Nous ne reviendrons pas sur un sujet que mieux que quiconque P.-A. Golay connaissait dans ses plus infimes détails. Qu'il nous soit cependant permis, en ce jour de fête, d'adresser un souvenir à celui qu'intéressa le passé comme l'évolution de son coin natal et dont la plume, alerte et souvent malicieuse, en a rappelé les anciennes traditions.

Chacun a présent encore à la mémoire la nuit terrible du 30 septembre 1934. La Lande était en feu. Ce fut la consternation générale car, pour qui connaissait la structure de ce bâtiment vieux de plusieurs siècles et la proximité d'habitations vulnérables, une catastrophe était à craindre. Par chance extraordinaire (le vocable miracle à notre avis ne serait pas déplacé), aucune brise, même légère, ne vint activer le foyer. Le péril fut conjuré grâce au sang-froid de la population tout entière, comme à l'admirable discipline des corps de pompiers présents.

Devant la plaie béante qui enlaidissait son visage, sous les derniers tourbillons d'une acre fumée montant dans un ciel d'automne, Le Brassus s'est recueilli. Bien des larmes furtivement essuyées par les plus de quarante, ont consacré l'amertume ressentie dans ces heures douloureuses. Les réminiscences de 20 générations ne sombrent pas dans un gouffre insondable sans qu'au fond de soi-même, une morsure vous rappelle au respect des choses disparues. De la vieille demeure, dont la coiffe de feu indiquait l'heure dernière, nous avons senti passer dans un souffle brûlant le flot de souvenirs qu'en des centaines d'années la Lande avait accumulé. Réduite à un monceau de ruines fumantes, ses grandes cheminées levées au ciel comme des bras désespérés, elle semblait prendre à témoin les siècles de sa déchéance. Puissent les jeunes générations comprendre tout ce que renferme l'âme des pierres, de ces murs pantelants qui, par mille blessures, ont laissé s'échapper l'histoire de notre cher Brassus.

La loi du monde exige qu'à la mort soit opposé la vie. Pourrions-nous, désormais, par habitude ou par simple désintéressement, nous accommoder de ce nouvel état de choses ou bien un hôtel moderne ne succéderait-il pas à l'immeuble défunt, redonnant à la place centrale de notre localité son aspect primitif? Telles étaient, à cette époque, les pensées de chacun, hautement exprimées. Mais de la coupe aux lèvres...

Le spectre d'une population jetée hors de chez elle par le feu fit naître chez tous pendant quelques heures un sentiment de commisération. Il n'est pas un citoyen qui n'ait frémi, en suivant les progrès de l'incendie, à la pensée de ce qui aurait pu arriver. Mais, plus tard, alors que les intérêts particuliers (excusables parce que profondément humains) commençaient leur travail de sape, on oublia bien vite les principes généreux que font éclore le malheur

d'autrui. Nous nous défendrons de jeter la pierre à qui que ce soit. Chacun a le devoir de veiller à la prospérité de ses propres affaires. Mais le soleil luit pour tous, grands et petits. Nous avons droit à notre faible part et nous l'avons revendiquée. En dépit de difficultés sans cesse renouvelées, notre Conseil administratif et spécialement son Bureau, lutte de toutes ses forces, confiant dans son bon droit. Il trouva dans les Autorités Fédérales comme au sein du Conseil d'Etat, un sens de réalités tel que les multiples objections présentées contre la construction de la Lande se volatiliserent comme un mauvais parfum. Grâce à la juste appréciation des faits par l'Exécutif vaudois qui, en l'occurrence, fit preuve d'une impartialité absolue, le pot de terre a eu raison du pot de fer. Aussi est-ce avec un sentiment de reconnaissance infinie que notre population accueille en ce jour les représentants de nos Autorités.

Un soleil radieux préside à l'inauguration du nouvel immeuble dont la façade décorée avec goût, resplendit. Sur le faite, flotte un grand drapeau fédéral, unissant l'écarlate au vert tendre des bois fraîchement feuillés. Par groupes, les invités officiels sont conduits dès leur arrivée à l'intérieur du bâtiment, où les architectes, MM. Fallet et Vautier, se prêtent avec leur amabilité coutumière à toutes les interviews. Parmi tant de jolies salles, nous notons celle qui est réservée au Cercle des Amis, société plus que centenaire, à laquelle nous souhaitons : développement et prospérité. Apéritif, puis déjeuner, excellemment servi par un personnel bien stylé, sous l'œil de maître du nouveau tenancier, M. Jetzer. A la table d'honneur ont pris place M. le Conseiller d'Etat Bujard, MM. Golay, préfet du district de la Vallée, Rochat-Golay, Meylan, Gallay, Dépraz, députés au Grand Conseil Vaudois, Meylan, syndic de la Commune du Chenit et la Municipalité in corpore. Platzhoff-Lejeune, pasteur, les membres du Bureau du Conseil administratif du Brassus, MM. Fallet, Vautier, Bianchi, architectes. P.-Edw. Piguet, Edm. Meylan-Aguet, D. Rochat, ancien propriétaire du domaine de La Lande. Au dessert, M. W. Dépraz, député, qui fonctionnera par la suite comme major de table, salue la présence de M. le Conseiller d'Etat Bujard, puis exprime le regret de ne pas voir parmi nous M. le Conseiller d'Etat Porchet, retenu à Lausanne par un deuil cruel. M. Dépraz souhaite la bienvenue à tous les invités et donne la parole au dévoué président du Conseil administratif, M. Rochat-Meyer. Dans un rétrospectif clair et précis, l'orateur fait un tableau des luttes entreprises contre le chômage, conséquence de la crise, qui a décimé notre population. Pour comble de malheur, l'incendie de la Lande vient affaiblir encore une situation compromise en privant le Brassus d'un apport touristique nécessaire à la bonne marche de sa vie quotidienne. M. Rochat donne ensuite connaissance des démarches entreprises pour la réédification de l'Hôtel sinistré, des difficultés heureusement surmontées jusqu'au jour, soit le 23 juillet 1936, où la première pierre du nouveau immeuble fut posée. L'orateur remercie M. Bujard de son bienveillant appui, ainsi que les services fédéraux, cantonaux, communaux, dont l'évidente bonne volonté fut un encouragement précieux pour le Conseil administratif.

Compliments à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué d'une manière quelconque à la reconstruction de l'Hôtel. M. Rochat termine en faisant appel à l'union qui fait la force.

M. le Conseiller d'Etat Bujard aime à relater les vieux souvenirs. Enfant, la vieille demeure de La Lande lui était déjà connue. Aussi est-ce avec un chagrin compréhensible qu'il apprit le coup du sort frappant notre localité, se rendant parfaitement compte que Le Brassus sans La Lande, ce n'était plus le Brassus. Aussi une remise en état des lieux devenait-elle nécessaire. M. Bujard ne cache pas les difficultés qu'il eut, à faire prévaloir son affirmation. Il félicite les architectes d'avoir respecté le style sobre de l'ancien bâtiment, ce qui permet au Brassus de retrouver son aspect coutumier. L'orateur remercie le Conseil administratif, la population tout entière de son bel esprit, de sa discipline dans les bons, comme dans les mauvais jours, admire son courage, qui est un exemple pour tous. M. Bujard conclut au souvenir durable que lui laissera cette journée du 12 juin.

...

Le soir, l'Hôtel de La Lande, illuminé par les feux d'un projecteur, vit une affluence nombreuse se presser dans ses salles. On dansa tard dans la nuit mais là s'arrête notre chronique, consacrant la renaissance du village du Brassus.

Le 13 juin 1937

A.A.

FAVJ du 17 juin 1937

Listages Hôtel de la Lande au Brassus

Selon le Manuel du voyageur de 1857, à cette date Rochat Jacques David est aubergiste à l'Hôtel de la Lande où l'on trouve aussi le Cercle des Amis.

Dans le dictionnaire du canton de Vaud, de 1888, on peut lire :

Hôte de la lande, tenu par David Rochat, propriétaire. Service soigné et prix modérés. Recommandé aux touristes. Arrangement pour séjour prolongé. Entrée libre des voyageurs au : Cercle des Amis. Président : Henri Reymond ; caissier : Hector Audemars, au Crêt-Meylan.

En 1895, selon l'Almanach-Annuaire du Val de Joux, Rochat David est tenancier de l'Hôtel de la Lande. Il pratique aussi un commerce de fromages et de bestiaux. Idem en 1896.

L'Indicateur vaudois nous donne les informations suivantes concernant les tenanciers et propriétaires de l'Hôtel de la Lande :

1905 : Rochat David. Jusqu'en 1925. Ce sera probablement lui qui vendra l'établissement au village.

1930 : Moser Willy

1934 : Brahier F. Pointet P.

1935 : Pointet P.
1940 : Jetzer Jean. Jusqu'en 1950 au moins.
1955 : Weiss Paul. 1960.
1965 : Porchet René.
1970 : Gilardon M. et Kohli J.
1975 : Mme M. Schmid. Jusqu'en 1990 au moins.

Quelques propos sur la Lande par Louis Audemars-Valette dans : **Histoire du Brassus**, Le Brassus, 1996, p. 41.

Je n'ai pas l'intention, ni les pièces nécessaires pour faire l'histoire de chacune des maisons du village ; je mentionnerai quelques-unes des plus anciennes, mais surtout les constructions nouvelles qui l'ont si rapidement agrandi. A tout seigneur tout honneur ; c'est pourquoi il convient de commencer cette nomenclature par la Lande, soit la maison seigneuriale et résidence des seigneurs du Brassus pendant plus d'un siècle. Le bâtiment principal ne paraît pas avoir beaucoup changé de superficie depuis sa construction, mais il fut rehaussé en 1855, ce qui en a fit un très beau bâtiment (Incendie en 1934, l'hôtel fut reconstruit en 1937).

Ce sont les petites maisons attenantes, dépendances de la Lande en bordure de la cour, qui ont subi les plus grandes modifications vers la fin du 19^{ème} siècle. Celle du côté du vent avait autrefois un escalier extérieur en pierre, soutenu par un gros pilier en roc, pour aboutir à un petit appartement situé à l'étage. Le plein pied, qu'on avait finalement aménagé en chambre à lessive, servait plus anciennement de prison et de grenier à blé. L'autre bâtiment, du côté de bise, avait une grande salle, qui servait aux diverses sociétés de musique de la paroisse, sous laquelle il y avait une remise et une écurie. En 1686, Jacques Rochat, fermier à la Lande, obtint de LL.EE. l'autorisation d'ouvrir un débit pour la vente du vin. En 1695, il acheta le lot du milieu de la seigneurie du Brassus, qui constitua par la suite le grand domaine de la Lande, s'étendant depuis la Rollaz à l'Orbe.

Je n'ai pas l'intention, ni les pièces nécessaires pour faire l'histoire de chacune des maisons du village ; je mentionnerai quelques-unes des plus anciennes, mais surtout les constructions nouvelles qui l'ont si rapidement agrandi. A tout seigneur tout honneur ; c'est pourquoi il convient de commencer cette nomenclature par la Lande, soit la maison seigneuriale et résidence des seigneurs du Brassus pendant plus d'un siècle. Le bâtiment principal ne paraît pas avoir beaucoup changé de superficie depuis sa construction, mais il fut rehaussé en 1855, ce qui en a fit un très beau bâtiment (Incendie en 1934, l'hôtel fut reconstruit en 1937).

Ce sont les petites maisons attenantes, dépendances de la Lande en bordure de la cour, qui ont subi les plus grandes modifications vers la fin du 19^{ème} siècle. Celle du côté du vent avait autrefois un escalier extérieur en pierre, soutenu par

un gros pilier en roc, pour aboutir à un petit appartement situé à l'étage. Le plein pied, qu'on avait finalement aménagé en chambre à lessive, servait plus anciennement de prison et de grenier à blé. L'autre bâtiment, du côté de bise, avait une grande salle, qui servait aux diverses sociétés de musique de la paroisse, sous laquelle il y avait une remise et une écurie. En 1686, Jacques Rochat, fermier à la Lande, obtint de LL.EE. l'autorisation d'ouvrir un débit pour la vente du vin. En 1695, il acheta le lot du milieu de la seigneurie du Brassus, qui constitua par la suite le grand domaine de la Lande, s'étendant depuis la Rollaz à l'Orbe.

Le Café Français au Brassus

Selon l'Almanach-Annuaire du Val de Joux, le Café Français est tenu par Reymond Henri en 1895. Idem pour 1896.

L'Indicateur vaudois signale le même tenant restaurant en 1901. Sans désignation de lieu. Il s'agit sans aucun doute du Café Français que l'on retrouve encore avec le même tenancier jusqu'en 1930.

En 1934 présence de Reymond Ami, et cela jusqu'en 1950.

En 1960 nous trouvons Valceschini Franca. Idem pour 1965.

En 1970, Dubois Daniel.

En 1975 le Café Français est devenu le Bivouac, pizzeria, avec Valceschini Carla.

En 1985, Valceschini Aldo.



Le Café Français sera toujours bercé par le bruit de l'eau du Brassus.

Le Café du Pont au Brassus

Nous le rencontrons dans nos listages pour la première fois dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895. L'établissement est alors propriété ou géré par Jules Arbez. Idem pour 1896.

Notons que ce Jules Arbez quittera bientôt le Café du Pont pour reprendre l'Hôtel de France.

L'Indicateur vaudois nous donne les informations suivantes pour le Café du Pont :

1905 : Audemars Paul. 1910

1915 : Audemars Emile, jusqu'en 1925 environ.

1930 : Demiéville Albert, jusqu'en 1945 environ.

1950 : Pesenti-Bricolens Marcel, jusqu'en 1970 environ.

1975 : Pesenti-Bricolens Francine

1980 : Dépraz Charly



Le Café du Pont à la Belle époque.



Belle ambiance d'hiver au devant du Café du Pont.

Le Marchairuz, par Henri Correvon, texte extrait de La Famille no 4, du 20 février 1908.

Il y a là, comme dans tout le Jura, de vastes emplacements de verdure et de terre arable et productive qui sont encadrés dans les lappiez ou les rochers calcaires. C'est dans ces riches pâturages qui rappellent les fameuses dolines dalmates et monténégrines, que les gens du bas envoient leurs troupeaux pour l'estivation dans les superbes chalets qui ont remplacé les « vacheries » d'antan. C'est, nous dit l'histoire, en 1261 que fut établie la première de ces vacheries et construit l'asile dont j'ai parlé plus haut. Les seigneurs d'Aubonne possédaient là d'importants territoires qu'ils vendirent un peu plus tard aux communes de la plaine.

Les chalets qu'on rencontre en ces parages sont, comme tous les chalets du Jura vaudois, de belles et vastes constructions, parfaitement comprises, munies de tout le confort nécessaire et où les bergers font de succulents fromages gras. Oh ! nous les connaissons bien, botanistes voyageurs, ces beaux abris contre la pluie, le vent et la tourmente, où l'on se sèche autour du bon feu qui pétille, où l'on jouit d'une hospitalité généreuse, point obséquieuse du tout, mais digne et bienveillante. Et nous connaissons aussi ces chambrettes propres et ordonnées du fruitier qui offre sa couche au voyageur fatigué, à côté de laquelle est la table à écrire chargée de bons livres et de journaux tels que la Feuille religieuse du canton de Vaud, le Journal des Unions chrétiennes, la Famille, voire la sainte Bible. Quel abîme sépare la mentalité de ces robustes et sains gaillards de celles des bergers pauvres hères des montagnes valaisannes et valdotaines ! Ce n'est plus le même monde et il n'y a aucun rapport entre les deux populations.

Et pourtant, comme esthète et comme artiste, je regrette bien des choses dans ces paysages. Et d'abord le vieux burnous en tronc de sapin remplacé par le bassin de fonte qui m'horripile et me scandalise. La propreté est une bonne chose, mais la poésie peut pourtant s'allier avec elle si l'on en a quelque souci. Ces fontaines civilisées qu'on a mise en place des rustiques burnous d'autrefois me font mal. Elles sont un crime contre nature. Et puis il y a cette batterie de cuisine moderne, des objets quelconques qui ont remplacé l'antique et si fraîche vaisselle de bois. On dit que cela est plus propre et plus commode... Ô charme des chalets d'autrefois, tu t'en vas dans le mesure où se développe l'utilitarisme sec et froid !

Il est certain cependant que l'industrie laitière a atteint chez nous le plus haut développement qu'elle soit susceptible d'atteindre, et que dans ces combes du Jura vaudois, on travaille avec la plus forte dose d'intelligence possible. Un expert en la matière m'a affirmé que c'est dans le canton de Berne et dans le Jura vaudois que l'on comprend le mieux la fabrication du fromage et l'art de l'industrie laitière, « après nous », a-t-il ajouté, en bon Hollandais qu'il était !

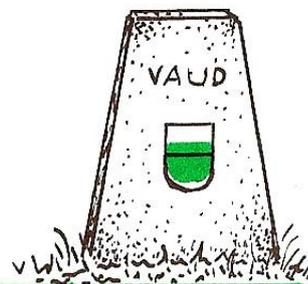
MARCHAIRUZ

Alt. 1450 m.



200 e anniversaire
de la route

125 e anniversaire
de l'hôtel



INTRODUCTION

Les communes de l'Abbaye, d'Aubonne, de Bière, du Chenit, de Gimel, du Lieu, de Longirod, de Rolle, de Saint George, les villages du Brassus, de l'Orient, du Sentier, le comité de l'Hôtel du Marchairuz se sont unis pour commémorer un double jubilé : le 200^e anniversaire de la route du Marchairuz et le 125^e anniversaire de l'Hôtel du Marchairuz.

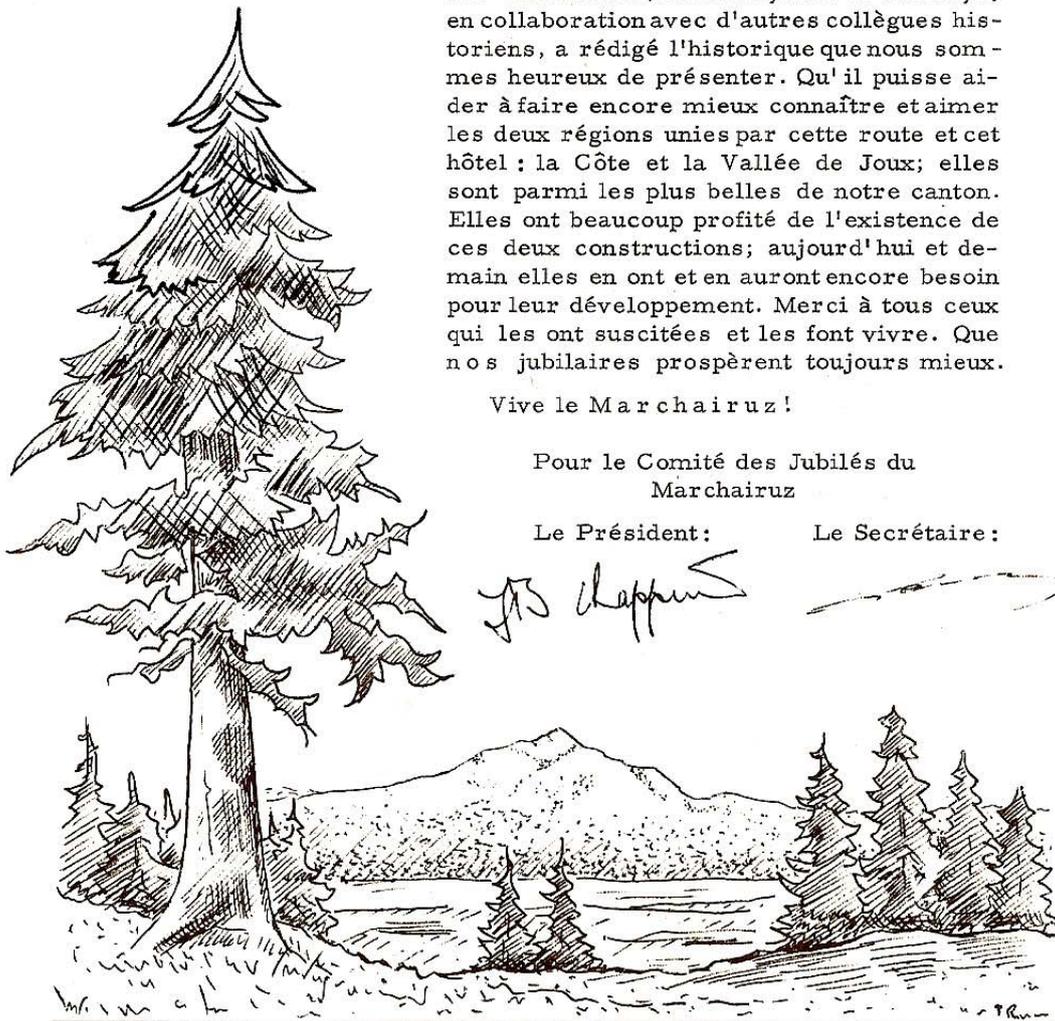
En souvenir de cet événement, Monsieur Ch. - Ed. Rochat, ancien syndic de l'Abbaye, en collaboration avec d'autres collègues historiens, a rédigé l'historique que nous sommes heureux de présenter. Qu'il puisse aider à faire encore mieux connaître et aimer les deux régions unies par cette route et cet hôtel : la Côte et la Vallée de Joux; elles sont parmi les plus belles de notre canton. Elles ont beaucoup profité de l'existence de ces deux constructions; aujourd'hui et demain elles en ont et en auront encore besoin pour leur développement. Merci à tous ceux qui les ont suscitées et les font vivre. Que nos jubilaires prospèrent toujours mieux.

Vive le Marchairuz !

Pour le Comité des Jubilés du
Marchairuz

Le Président:

Le Secrétaire:



Les photos illustrant cette brochure sont de Gilbert Goy, Le Brassus.

On n'a pas dormi de toute la nuit
à cause du bruit.

Quand on ne dort pas les nuits sont plus longues.
Les patrouilles faisaient la ronde.

Ou bien, toutes les heures, c'était
les sentinelles qu'on relevait.

On causait aussi, quand on cause
on dit toute espèce de choses.

Un qui avait tiré un renard
juste la veille de son départ.

Un qui disait qu'il avait vu
quatre loups sur le Marchairuz.

«Quatre, on lui disait, tu es fou ! »
«Quatre, qu'il disait, quatre loups.»

Un autre qui n'avait que vingt-cinq ans
et déjà six petits enfants.

On parlait de ces Fribourgeois.
On disait : «Demain, on verra.»

Le lendemain, on n'a rien vu.
Les Fribourgeois s'étaient rendus.

La grande guerre du Sondrebond

C. F. Ramuz

DU MARTZEIRUZ AU MARCHAIRUZ

LES CAUSES

Le haut bassin fermé du Jura, entre la chaîne du Mont-Tendre et les crêtes du Risoud (comme les eaux tombent et coulent vers l'Orbe et les lacs) connu sous le nom de Vallée de Joux, est resté longtemps, très longtemps isolé. Les principales voies de communication qui conduisent du bassin du Léman aux plaines de France passent, l'une par le vallon de La Jougnenaz, l'autre par le défilé de St-Cergue.

Entre les deux, la vallée recouverte par les sombres joux, les tourbières ou marécages aux abords de la rivière et des lacs, est restée ignorée, et l'homme n'y a pas mis les pieds jusqu'au moment de la fondation de Romainmôtier par les bénédictins dépendant du couvent de St-Oyens de Joux, aujourd'hui St-Claude, qui ont emprunté son territoire pour communiquer entre les deux monastères. Au long de la piste ainsi créée, on avait aménagé des gîtes d'étape, aux Mouilles, soit à une quinzaine de kilomètres de St-Claude, en Quinzon, près du lac des Rousses, et au Lieu, où un ermite, dom Pontius ou Poncet fonda un établissement durable.

Il est vraisemblable qu'un autre cheminement fut pratiqué, partant de la Chartreuse d'Oujon, près de St-Cergue, passant par la combe des Amburnex, le pied du Mont-Tendre, Les Croisettes, pour rejoindre Romainmôtier.

Lorsque les moines blancs de l'ordre des Prémontrés fondèrent le couvent du Lac de Joux, près de l'embouchure de la Lyonne, à L'Abbaye, sous la protection des sires de Grandson La Sarra, une première transversale fut créée, passant par Pétrafélix vers la plaine. Il ne s'agissait que d'un tracé plus ou moins marqué, qui fut pendant de nombreuses années le seul débouché de La Vallée vers l'extérieur, si l'on en excepte la voie utilisée momentanément pour l'approvisionnement en sel qui reliait Salins au monastère du Lac, et qui n'a vraisemblablement été parcourue que par des caravanes de mulets, chargés soit par des sacs de cette précieuse matière, soit par des récipients de saumure.

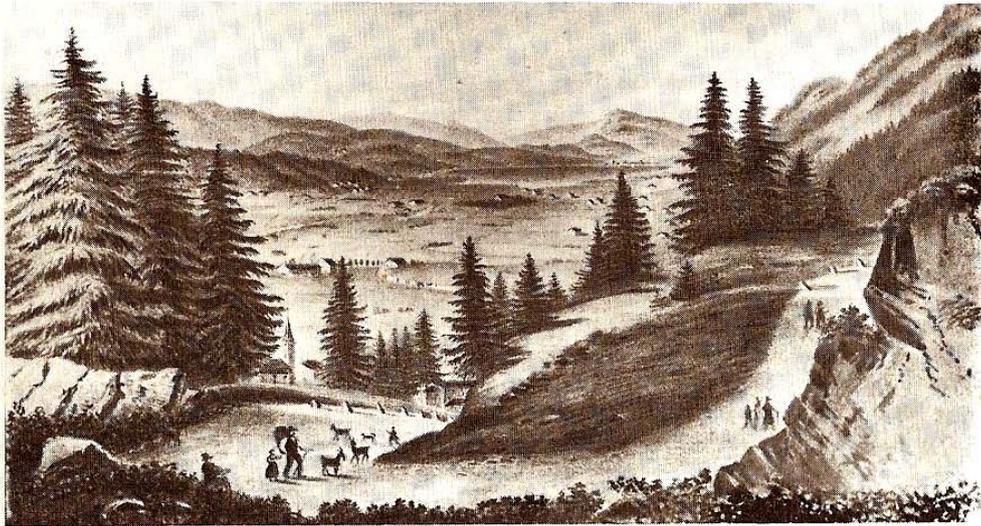
A part le couvent et ses gens établis à l'orient de la Vallée, un commencement de colonisation avait débuté au Lieu de dom Poncet. La jeune communauté prit une certaine importance puisqu'on y compta trente-sept feux, mais, après les guerres contre le duc de Bourgogne, suivies de disettes et de pestes, ce nombre fut réduit à treize quelques années plus tard.

Cependant, attirés par quelques avantages, tels que le libre usage des joux et pâquiers, réservés par le Baron François de La Sarra, lors de la vente de sa vallée, à noble Louis, duc de Savoie, en 1344, de nouveaux colons ne tardèrent pas à se fixer, toujours au Lieu, en essaimant de là tout d'abord jusqu'aux Charbonnières, à la limite des terres du couvent, mais c'est surtout vers l'occident, dans le territoire aujourd'hui la commune du Chenit, que la population émigra, colonisant jusqu'aux confins de Praz-Rodet, qui comprenait alors un mas beaucoup plus étendu que maintenant, et

4.

déborda outre-Orbe vers Le Brassus, le Campe, l'Orient et même jusqu'aux Bioux.

Le trafic routier se pratiquait uniquement par la rive gauche, tandis que la voie par eau permettait l'acheminement des bois, des produits des forges du Brassus, et même du charbon, jusque vers l'Abbaye - Le Pont, d'où un transbordement remettait ces marchandises sur roues pour aller plus loin.



d'après un dessin d'époque, vers 1850 environ

Lors de la conquête par les Bernois, en 1536, toute la Vallée fut attribuée à la commune du Lieu, mais, en 1571, l'Abbaye s'en sépara, comme ce fut le cas pour la commune du Chenit en 1646.

La population s'était déplacée; la jeune commune devint rapidement et reste la plus importante des trois. Cependant le trafic continua de passer par Le Lieu, et il est intéressant de noter que le Pont de La Goille, entre les lacs Brenet et Joux, a été construit par Le Lieu, et entretenu ensuite en commun avec Le Chenit, l'Abbaye n'ayant apparemment que très peu de contacts avec les deux autres communautés.

La population vivait alors de la culture du sol et de l'élevage du bétail, mais, dès le début du XVIII^e siècle, les arts industriels avaient déjà pénétré dans cette "contrée aride et populeuse". Plusieurs métiers s'y exerçaient : le martinage des fers, ainsi que le travail du bois, en grumes, en ais, en échalas, en bardeaux, en futailles, etc.

La profession de lapidaire et la fabrication d'horloges venaient d'être implantées depuis le pays de Gex vers 1720, et, en 1740, un jeune et intelligent citoyen, Samuel-Olivier Meylan, bravant l'avis de sa famille, partit pour Rolle, où un émigré français, Mathieu Biaudet, l'initia à la fabrication de l'horlogerie, point de départ de ce qui fait la prospérité de la Vallée de Joux. Les Combiens se mirent d'abord à confectionner des ébauches, puis des blancs (soit cage plus barillet destiné à contenir le ressort moteur, plus

le rouage), à tel point que les établisateurs de Genève, devenus leurs principaux clients, ont affirmé que, sans ces premiers éléments fournis par les horlogers de La Vallée, ils auraient été obligés de fermer la plupart de leurs "cabinets".

Les trois communautés durent soutenir, individuellement ou collectivement, de nombreux et très coûteux procès, soit contre les communes de la Plaine, soit contre les hobereaux ou seigneurs habitant ces régions, afin de préserver le droit d'usage dans les joux et pâquiers, tels que stipulés dans l'acte de vente de 1344 ou dans d'autres documents plus récents. La Chambre suprême des appellations romandes, instituée par le souverain, venait de leur donner raison à ce sujet, contre noble César de Charrière, Seigneur de Bournens et de Mex, alors propriétaire de la montagne des Mouilles, soit le Pré d'Etoy et la Racine, au-dessus des Bioux, lorsqu'éclata ce qu'on a appelé le grand procès, soutenu par les communes du Lieu et du Chenit, contre Berne, cette fois. LL. EE. prétendaient que le Risoud n'était pas compris dans les confins de la Vallée, constituant une sorte de "No mans land" entre celle-ci et la Bourgogne, et qu'au surplus, les gens de cette même vallée y avaient fait des coupes inconsidérées, les forçant à intervenir pour "empêcher la ruine de la forêt". L'enjeu était de taille, et la partie adverse trop puissante. Les deux instances inférieures donnèrent raison aux gens de la Vallée, mais il n'en fut pas de même en cours d'appel. Le jugement rendu ne déposséda pas complètement les usagers, il est vrai, mais ce fut le commencement d'une spoliation qui, malheureusement, survécut au départ de nos seigneurs et maîtres. La note de la procédure fut aussi lourde que la patte de l'ours. Les Combiens furent contraints de se soumettre, puisqu'il n'y avait pas d'instance de recours.

Au cours de ce procès qui dura fort longtemps, des propositions d'arrangement furent présentées par les deux communes, appuyées par L'Abbaye. On y trouve des exposés concernant la vie économique de toute la contrée, la nécessité absolue de pouvoir utiliser les produits de la forêt, indispensables pour permettre aux gens de subsister, l'obligation de construire des scieries, ainsi qu'un chemin afin de pouvoir traverser la montagne depuis Le Brassus jusqu'à Gimel pour faciliter l'écoulement des bois oeuvrés ou mi oeuvrés.

Dans le même temps, les habitants du Chenit faisaient valoir que la seule voie de pénétration existante par Pétrafélix les reléguait dans un cul de sac d'où il était difficile de sortir.



La petite fontaine (Versant Vallée de Joux)

6.



Gravure de Pierre Aubert

De l'autre côté des monts, les communautés du pied du Jura, et celles du bassin lémanique de Morges à Nyon aspiraient, elles aussi, à l'établissement d'une desserte pour les importantes propriétés qu'elles avaient acquises, principalement en Praz-Rodet, aux Amburnex et à La Perrausaz.

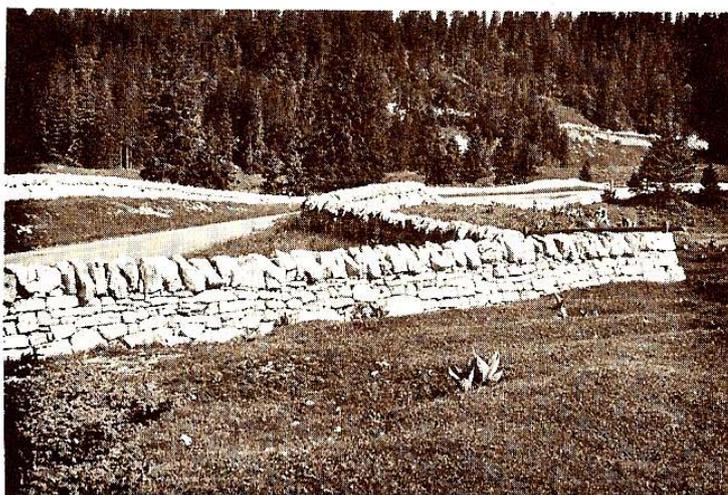
LA ROUTE

Des courriers à pied traversaient cependant la montagne, par des sentiers à peine tracés, soit pour joindre Genève et les comptoirs horlogers, soit aussi pour commercer avec le pied du Jura, la région d'Aubonne et de Rolle, et en rapporter des épices ou autres denrées de première nécessité. Ce trafic, qui se comptait en hottées, ne pouvait être ni volumineux, ni très lourd. On a conservé le nom de Siméon Meylan, grâce au sapin au pied duquel il avait coutume de se reposer ou même de gîter, ainsi que le surnom de cette intrépide combière "La Poissonne" qui allait périodiquement vendre les produits

de la pêche du côté de Gimel ou de Bière.

Il convient de préciser que les gens de la haute combe commençaient de s'intéresser à ce qui se passait au-delà des sapins qui fermaient leur horizon, établissant ainsi des relations intéressées autant qu'intéressantes avec leurs voisins.

À partir de 1760, la Com-



Les murs de pierres sèches, une originalité du Marchairuz

munauté du Chenit fit des démarches en vue de constituer une association ayant pour but la construction du chemin prévu. Les villes d'Aubonne et de Rolle donnèrent leur appui sans réserves, mais les deux Communes de l'Abbaye et du Lieu refusèrent net, arguant que, de tous temps, la voie de Pétrafélix avait suffi au trafic, et que, d'ailleurs, son entretien était assez onéreux.

Nonobstant ce refus, l'association Aubonne, Rolle et le Chenit, présenta un volumineux mémoire en même temps qu'une demande d'autorisation de construire, en août 1765, alors que François-Louis de Lerber était bailli à Romainmôtier. LL. EE., qui n'avaient probablement pas très bonne conscience, et qui cherchaient peut-être à faire oublier leur emprise sur le Ri-



En hiver... il semble que l'hôtel n'a qu'un étage

soud, accédèrent facilement à la requête, et allèrent même au delà, en demandant que la route ne s'arrête pas à Gimel, mais qu'elle soit prolongée jusqu'au chemin de l'Etraz, ce qui était d'ailleurs dans leur intérêt. Elles accordèrent, de plus, une subvention de cinq mille francs, promirent une

contribution de cent francs aux frais d'achat de la poudre qui serait employée, et s'engagèrent à payer le haut inspecteur qui aurait la direction de l'entreprise. L'octroi de la concession fut expédié le 26 mai 1766 par l'illustre Chambre des péages, et les travaux commencèrent sans délai.

Il parvint ensuite des ordres pour lever, dans les baillages de Romainmôtier, Aubonne et Morges, une contribution sur tous les fonds desquels les propriétaires pourroient tirer quelque utilité, par l'établissement de cette route. Cette contribution devoit se payer, toutes les années, jusqu'au montant de la somme nécessaire pour amener ce chemin à sa perfection; après cela, sa maintenance devoit tomber à la charge des communautés qui auroient le plus-grand intérêt. Elle fut réglée selon les différentes espèces, comme suit :

	<u>Batz</u>	<u>Crutz</u>
Pour une pose de vigne	4	
de verger et pré à record	2	
de pré non à record (regain)	1	
de champ		2
de bois d'haute futaie	3	
d'autres bois	1	
Montagnes et pâturages, pour chaque vache	2	

(d'après J. D. Nicole)

Les contributions sus indiquées furent levées jusqu'en 1770, année où le chemin fut examiné et reçu par les seigneurs députés de l'illustre chambre des péages, ainsi qu'en témoignent les notes tirées des archives d'Aubonne : du 13 juin 1766 :

"L'assemblée a approuvé le convenant fait avec la ville de Rolle et les députés des communes qui porte qu'en suivant l'arrêt de LL. EE., le dit chemin des Amburnex sera établi non seulement jusqu'à Gimel, mais aussi jusqu'au chemin de l'Etraz, en passant par Mont, et que la ville et ses adjoints seront seuls chargés de le construire dès Gimel jusqu'au dit lieu, à



SOCIÉTÉ de l'ASILE du MARCHAIRUZ,

Société coopérative ayant son siège social au Brassus,
constituée par acte authentique du 23 août 1941.

Part sociale de

Septante-cinq francs

(Fr. 75.-) No 444.

délivrée à Monsieur Charles Edouard Ro-
chat, Syndic, Les Bionx.

qui en a versé le montant conformément à l'article 13 des statuts.

Extrait des statuts

Art. 14. Les parts sociales sont de septante-cinq francs. Elles sont nominatives. Elles ne sont pas productives d'intérêts.

Art. 15. Le capital social est constitué par les parts souscrites, par le fonds de réserve et les autres fonds spéciaux dont l'établissement est décidé par l'assemblée générale.

Art. 16. Exception faite pour les Communes, un sociétaire ne pourra pas posséder plus de 25 parts sociales.

Le Brassus, le 30 août 1960.

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Caissier :

12.

la condition qu'ils prélèveront 1200 f. de l'argent de LL. EE. et 800 f. que la ville d'Aubonne livrera en considération de l'avantage qu'elle en retirera pour ses montagnes. "

du 13 août 1768 :

"L'on se joindra à ceux de la Vallée pour présenter la requête et obliger le reste des communes de la dite Vallée à se cotiser pour le nouveau chemin. "

et la mention suivante trouvée parmi d'autres documents lors de la réparation du clocher de l'église, à Gimel, en 1768.

Ecrit en 1768 :

"On travaille actuellement et depuis le printemps 1761 à la construction d'une grande route depuis Rolle à la Vallée du Lac de Joux par ordre de LL. EE. qui ont donné 500 f. à ce sujet et le reste se paie par cotisations sur chaque fonds tant de la Vallée que de ceux des Baillages d'Aubonne et Morges, depuis la rivière d'Aubonne à vent. "

Tous les intéressés payèrent, sauf les communautés de l'Abbaye et du Lieu, qui refusèrent pour les motifs indiqués plus haut.

Dès ce moment, la Commune du Chenit fut obligée de se charger de sa maintenance jusqu'au sommet de la montagne; elle fit une seconde tentative pour engager les communautés rénitentes à supporter au moins une partie des frais, attendu qu'elles possédaient des propriétés rières le baillage d'Aubonne: ce fut en vain. Le litige fut alors porté devant l'illustre chambre des péages qui trancha en attribuant au Chenit la charge complète de la nouvelle route dès la crête du Marchairuz, mais déchargea dite commune du Chenit du tiers de l'entretien auquel elle était astreinte concernant la roue passant par Pétrafélix.

Un bureau fut installé au Brassus pour percevoir les droits de péage des fromages de toutes les montagnes renfermées dans l'enceinte de la commune du Chenit, qui furent détachés du bureau du Pont, comme aussi pour le péage des autres marchandises qui entrent au pays, ou qui en sortent. Il fut, de plus, ordonné au commis de ce bureau de tenir un contrôle pour toutes les marchandises empruntant la nouvelle voie.

Celle-ci a dès lors été parcourue par de nombreux courriers et véhicules, sortant de plus en plus La Vallée de son isolement, contribuant ainsi à son développement en même temps qu'à sa prospérité, et répondant aux espérances de ceux qui en furent les promoteurs.

Les Bernois sont partis,

Les péages ont été abolis,

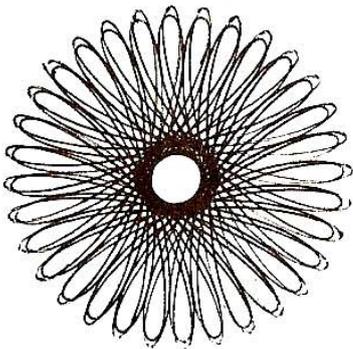
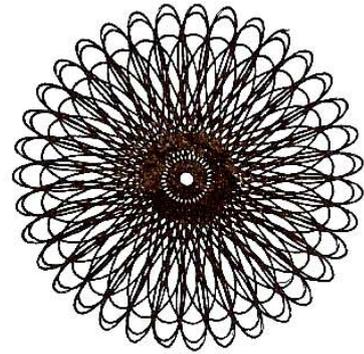
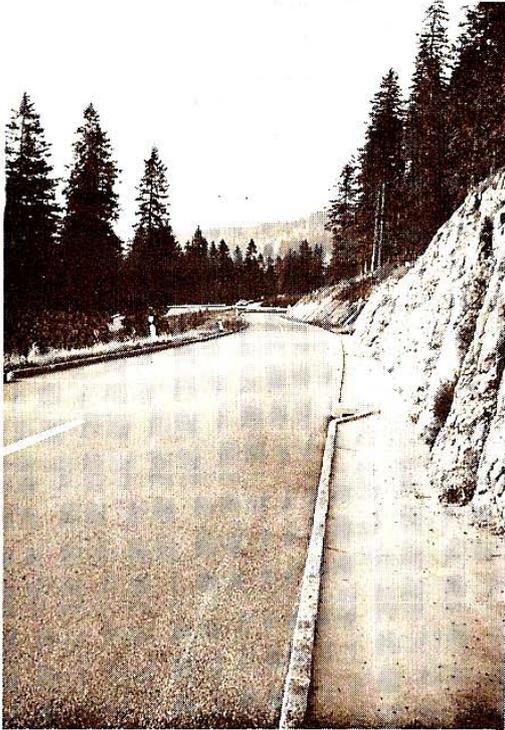
Les Vaudois l'ont déclarée route de deuxième classe,

Les bandages de fer entourant les roues des chars à brancards et autres véhicules tirés par les chevaux ont laissé la place aux pneus des voitures automobiles.

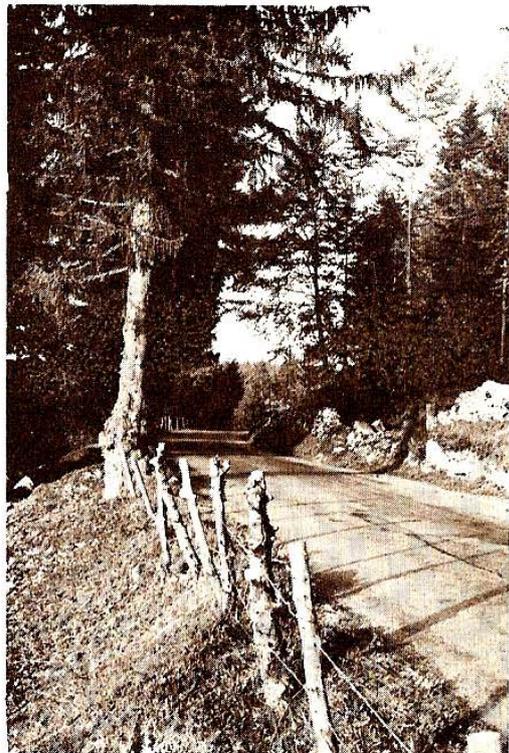
Elle était fermée pendant les tirs d'artillerie,

mais depuis l'agrandissement de la place d'armes de Bière, elle a été déplacée et reconstruite selon une technique qui en fait une des plus agréables routes du Jura, jusqu'à La Meylande

... jusqu'à la Meylande



... puis au-dessous



L' ASILE

Quand la neige tombe sur ces sommets, elle a tôt fait de recouvrir chemins et forêts d'un blanc linceul qui atteint souvent une grande épaisseur en l'espace de quelques heures. Lorsque la chute est accompagnée de bourrasques ou que la bise souffle en rafales, l'aspect des lieux est transformé complètement. Si la route n'est pas balisée par des jalons d'au moins trois mètres de haut, il devient très difficile d'en déterminer l'emplacement exact, parfois sur d'assez longues distances. Ce qui est vrai aujourd'hui l'était autrefois, et probablement plus accentué, car la forêt était presque partout... et l'on ne connaissait pas les skis.

La nécessité de trafiquer était cependant telle que des hommes courageux se lançaient dans l'aventure. Il fallait, en certains cas, une bonne dizaine d'heures de marche épuisante pour franchir les monts, et, des fois, les messagers ne sont pas revenus.

Etait-ce vraiment la peine d'avoir construit cette route pour qu'elle ne soit pas utilisée au maximum possible ?

Ne pouvant lutter contre les éléments; des citoyens lucides et clairvoyants acquièrent la conviction qu'une "Maison de refuge" établie au haut du col, permettant aux voyageurs de se reposer et d'y trouver gîte et nourriture, serait un moyen propre à faciliter la traversée, dans une certaine mesure du moins.

Un Comité d'initiative groupa bientôt les membres du Cercle des Amis et du Cercle de l'Union, au Brassus avec ceux du Cercle de l'Union et du Cercle de l'Egalité, au Sentier. Un prospectus richement documenté fut imprimé et distribué dans tous les milieux susceptibles de s'intéresser à l'affaire, et surtout d'y participer financièrement. La région de Bière, Gimel, Aubonne, Rolle, ne fut pas oubliée, et l'on sollicita l'appui de l'Etat, sans trop de succès, il faut le dire. Après avoir énuméré les avantages retirés du trafic, on expose que : "on comprend maintenant les effets fâcheux que produit nécessairement l'interruption subite des relations journalières aussi importantes, et, pourtant, c'est une calamité qu'il faut subir tous les hivers, lorsque les neiges entassées sur ce petit St-Bernard en rendent l'accès sinon impossible, du moins très périlleux"... et l'on évoque "le voyageur surpris par un de ces orages violents, si fréquents dans ces régions élevées qui, remuant la neige jusque dans ses profondeurs, enlève toute trace du chemin frayé, et intercepte la vue des objets même les plus rapprochés. Dans cette lutte contre le tourbillon qui l'enveloppe, le malheureux, sans secours, sans abri, sans espoir... s'abandonne à ce penchant irrésistible du sommeil... il ne se réveillera pas. D'autres, ayant échappé à la mort, y ont contracté des infirmités pour le reste de leurs jours... Bref, on en arriva à la constitution d'une Société en 1841, avec adoption des statuts :

Article premier. - La Société des Actionnaires a pour but de pourvoir à la construction d'un bâtiment, avec les dépendances nécessaires à une hôtellerie, sur la sommité de la montagne, au Marchairuz, Territoire de la Commune du Chenit, sur l'emplacement et d'après les plans annexés au présent règlement.

Art. 2. - La Société des Actionnaires se compose de toutes les personnes qui souscriront à une ou plusieurs actions.....

(Il est à remarquer que la terrasse, côté levant, fait partie du Pré d'Aubonne, à partir d'environ huit mètres de la distance de la façade).

Ces statuts ont fait l'objet de six observations auxquelles il a été répondu longuement. L'une d'elles expose qu'il est question d'un nouveau tracé de la route, partant de la montagne dite de chez Jacques Meylan, tirant de là contre vent pour tomber directement sur les villages de Le Vaud et Brassus, ce qui rendrait inutile la bâtisse projetée au Marchairuz. On passa outre, et la suite a prouvé la justesse des vues des promoteurs. Il paraît indiqué de mentionner ici les noms de ceux qui présidèrent à la construction terminée en 1845, et dont la désignation exigea vingt-huit tours de scrutin :

Audemars	Auguste	Lieut. colonel	au Brassus, président
Rochat	Auguste	négociant	au Brassus, vice-président
Lecoultre	Isaac	docteur	au Sentier, secrétaire
Audemars	François	négociant	au Brassus, caissier
Reymond	David	Préfet	au Sentier, conseiller
Golay	Elisée	Juge de District	au Brassus, conseiller
Lecoultre	Ami	négociant	au Brassus, conseiller
Nicole	David	lapidaire	au Brassus, conseiller
Vulliens	J. -Henri	Membre Grand Conseil	Longirod
Reymond	M. -D.	Juge de Paix	Gimel
Burnier	Jean Louis	Juge de District	Bière
Meylan	François	négociant	Genève
Golay	Auguste	capitaine	Le Sentier
Massy	François	capitaine	Le Sentier
Lecoultre	Louis	négociant	Le Brassus
Lecoultre	David	Juge de Paix	Le Brassus
Aubert	François	Municipal	Le Brassus
Lecoultre	Jules	négociant	Le Brassus
Lecoultre	Adolphe	Juge de District	Le Brassus

Ils furent de bons travailleurs pour une belle cause, et ils ont droit, avec ceux qui ont repris leur place dans la lignée des artisans du Marchairuz, à une reconnaissance générale.

L'établissement n'est plus le rendez-vous des fêtes de tir qui réunissaient toute la population de la région intéressée.

Il n'est plus le point de ralliement final de chasses aux loups qui furent parfois épiques.

Les écuries destinées au bétail du fermier et au logement des chevaux de passage ont été transformées.

Il n'y a plus de mangeoires sur la place, mais l'accueil y est toujours chaleureux.

Ceux qui montèrent la garde de 1939 à 1945 y reviennent souvent, Des hôtes de plus en plus nombreux en apprécient l'hospitalité. Avec sa massive carrure, telle que l'ont voulue les bâtisseurs, à cheval sur la limite qui sépare les eaux qui s'en vont au Rhône de celles qui coulent vers le Rhin, il semble souhaiter la bienvenue aux voyageurs qui descendent vers la Vallée et un cordial "au revoir" à ceux qui en sortent.

CONCLUSION

Toute région, et spécialement une région périphérique comme la Vallée, doit se soucier pour son développement, d'avoir de bonnes voies de communications dans toutes les directions. C'est à ce besoin qu'à répondu la construction de la route du Marchairuz. Pour les gens de la Côte, cette route est devenue l'épine dorsale du réseau routier qui dessert les importants et riches domaines de pâturages et de forêts, propriétés des communes là haut. Pour les Combiens, elle a ouvert la voie de Genève et permis l'essor prodigieux de l'horlogerie, industrie sans laquelle leur Vallée serait une nature morte.

Malgré l'évolution des temps, la route du Marchairuz, et l'hôtel qui la partage par une agréable étape, n'ont pas perdu leur importance. C'est la liaison la plus courte et la plus rapide de la Vallée à Genève et Cointrin d'où s'envolent les industriels à la conquête de nouveaux marchés et d'où arrive une partie appréciable de la clientèle; c'est aussi la meilleure liaison avec le reste du canton et Lausanne pour les habitants du Chenit. Elle ouvre du printemps à l'automne un merveilleux pays de détente, d'excursion, de sport aux populations d'en bas. Grâce au Marchairuz rénové et à l'automobile, le cercle de ceux qui découvrent les beautés du Jura grandit de plus en plus. D'après les relevés dignes de foi des indigènes, la circulation touristique du dimanche triple ou quadruple facilement la moyenne hebdomadaire enregistrée par les recensements officiels du trafic. Si, parmi ces automobilistes, il y a des Genevois et des étrangers, la majorité est bien vaudoise. Il est donc permis d'affirmer que le Marchairuz a un rôle économique et social qui débord largement le cadre local et qui est apprécié par une grande partie de la population vaudoise.

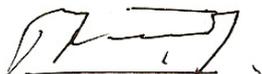
Conscients de ce rôle, les gens de la Côte et de la Vallée ont de la peine à comprendre que cette route, que l'histoire et le présent leur fait tant aimer, n'est pas aménagée également sur toute sa longueur. Et lorsque l'on connaît leur souci de la perfection, que ce soit dans la tenue des montagnes, la qualité du vin ou le fini d'une montre, il faut comprendre les demandes pressantes tendant à l'achèvement de la correction du Marchairuz. Qu'elles puissent être exaucées prochainement grâce à la bienveillance des autorités cantonales, ce serait la plus belle conclusion de ce jubilé.

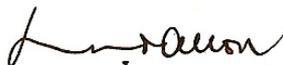
Au nom des populations unies par le Marchairuz :
Les députés des districts de

Aubonne


Claude Debonneville


Georges Jotterand


Luc Jotterand

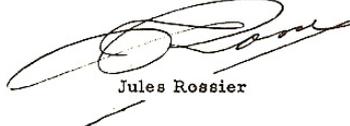

Jacques Vallon

Rolle


Pierre Martin


André Meylan


Samuel Pichon


Jules Rossier

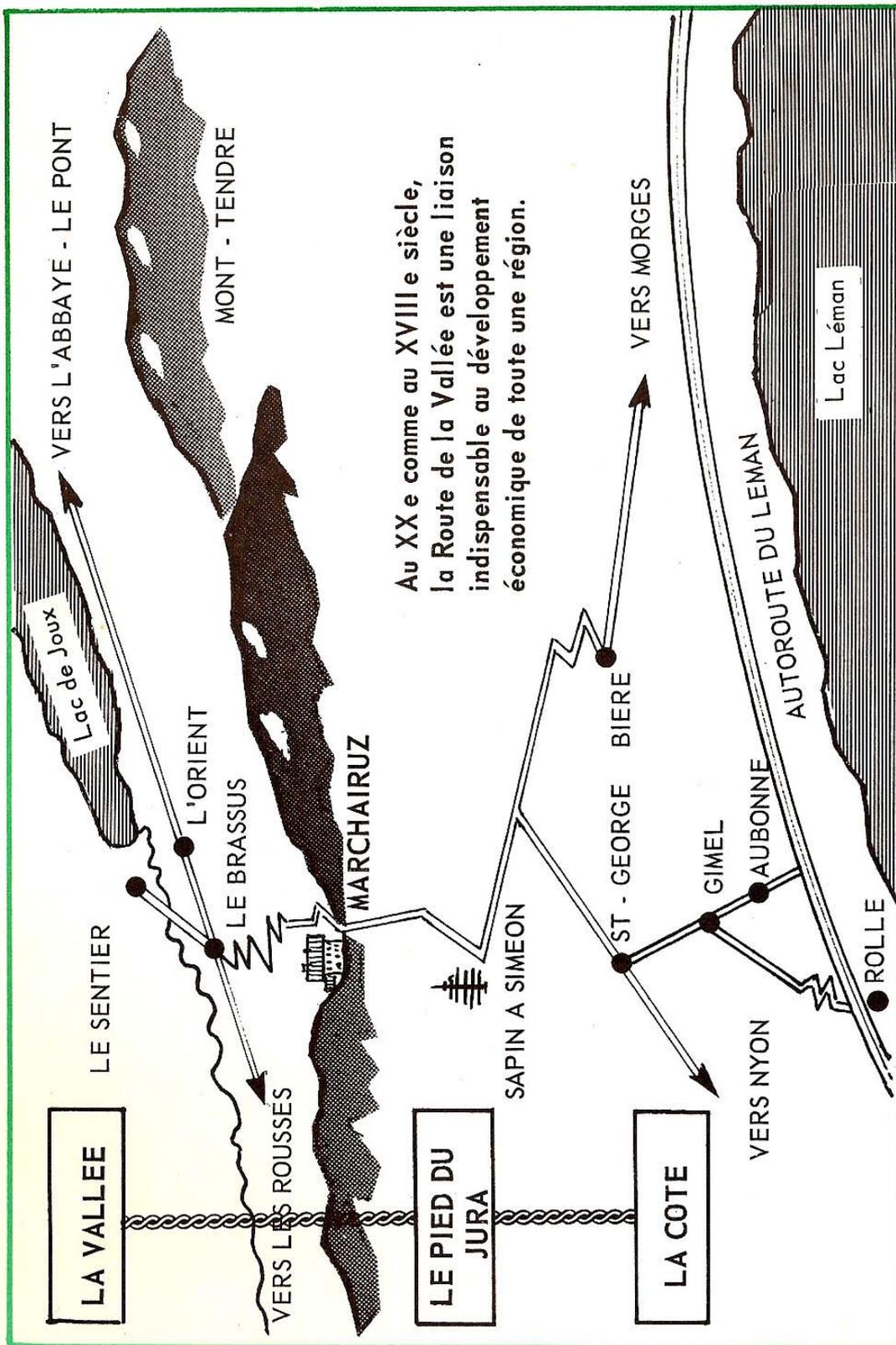
La Vallée


Claude Berney


Henri Berney


Gabriel Dépraz


Paul-Abram Meylan



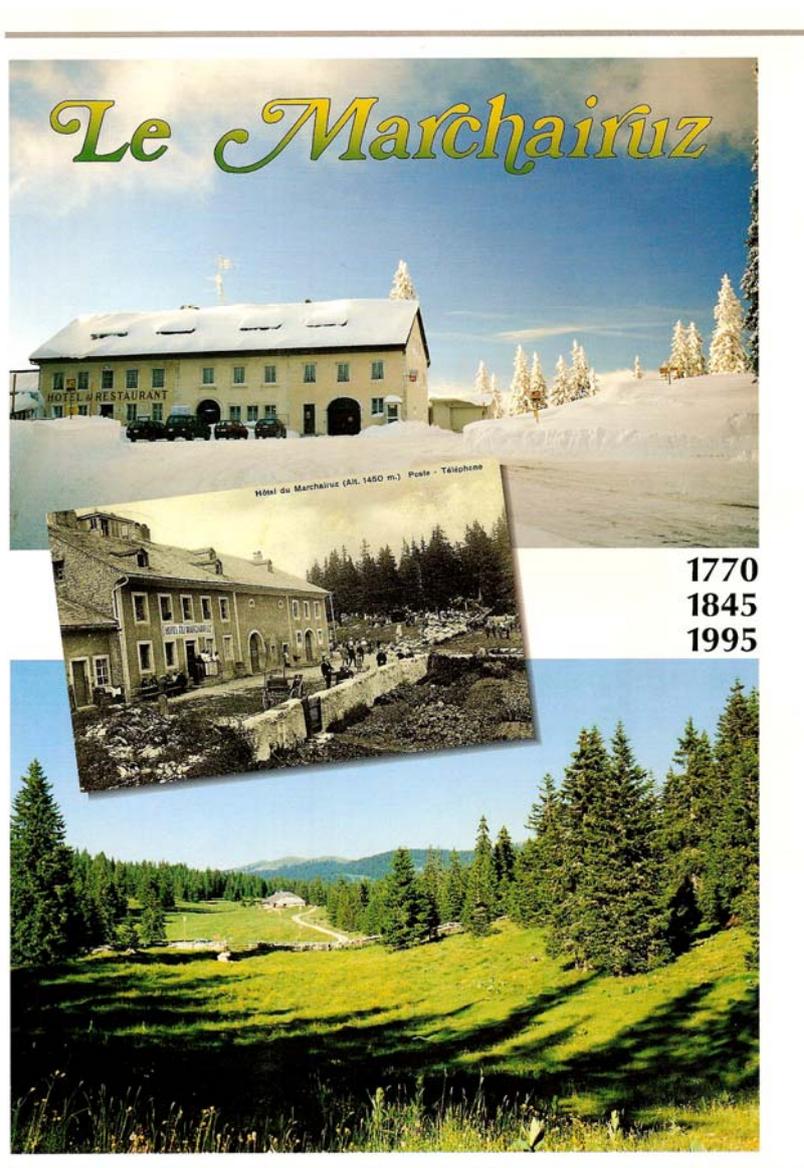
L'Auberge du Marchairuz

Longue, très longue et très riche histoire pour cet établissement lui aussi mythique.

Elle a été racontée une première fois par Charles-Edouard Rochat en 1970, dans une plaquette publiée à l'occasion du 200^e anniversaire de la construction de la route du Marchairuz. On la retrouvera en annexe.

Une seconde brochure, magnifique publication en couleur, témoigne à son tour de l'histoire du site en 1995. On célèbre donc le 225^e anniversaire de la route, et le 150^e anniversaire de l'auberge ou de l'hospice construit en 1845.

Cette brochure est très certainement encore disponible. Avis aux amateurs, elle vaut son pesant d'or !



Nous nous contenterons ici de relever les noms de quelques-uns des tenanciers et de vous proposer un échantillon des photos prises de cet établissement. Celles-ci furent innombrables et font le bonheur des collectionneurs dont les collections, fort heureusement, donnent lieu à diverses publications. Ainsi chacun a désormais la possibilité de contempler ces merveilleuses images.

Selon le Manuel du voyageur, Wuillens est aubergiste à l'Asile du Marchairuz en 1857.

En 1888, selon le Dictionnaire du Canton de Vaud, l'Asile du Marchairuz, situé à 1449 m. d'altitude, est tenu par Henri Reymond allié Rochat.

L'Almanach-Annuaire du Val de Joux, versions de 1895 et 1896, ne cite pas le Marchairuz.

Indicateur Vaudois :

1901 : Le Coultre Jules, 1905

1910 : Mercier Alfred

1915 : Dame Chauvey

1920 : Le Coultre Jules

1925 : Jotterand Ulrich, 1930, 1934, 1935, 1940

1945 : Gruaz

1950 : Gruaz Marguerite, 1955

1960: Meylan Roger

1965: Piguet Virgile

1970 : Gilliéron Rey

1975 : Rohrbach Alain

1980 : Rochat Georges, encore en 1890.



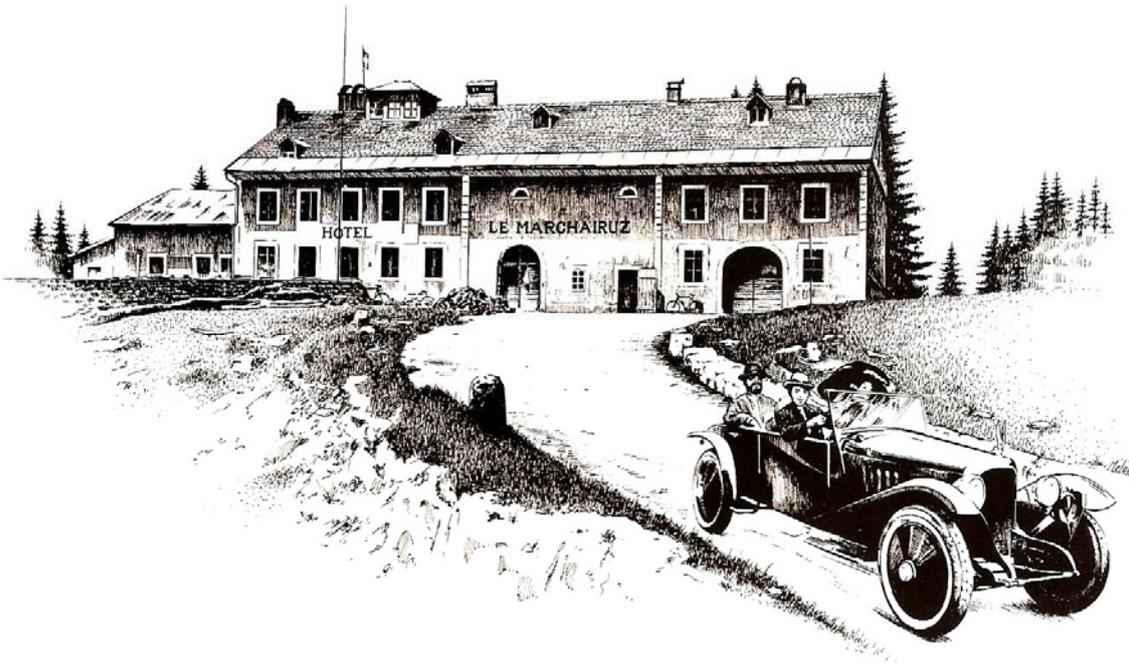
Une très évocatrice peinture qui figure dans l'une des salles du restaurant actuel.



Quand il y avait même des poules au Marchairuz. Bonjour les renards !



Une classique...



Dessin figurant dans la plaquette de 1995.



Le Marchairuz
Altitude 1450 m.

Le Col du Marchairuz est depuis le VII^e siècle, un trait d'union entre deux régions absolument différentes : le bassin lémanique et la Vallée de Joux.

Quiconque a admiré le paysage dont on y jouit, n'oublie plus la contrée et ses vastes pâturages vous invitent à la promenade... ou à la flânerie.

Information Parc de G.A. Le Marchairuz



HOTEL RESTAURANT
Le Marchairuz
Altitude 1450 m.

1348 LE BRASSUS
Vallée de Joux
Suisse

Nouveau numéro
Téléphone : (021) 845 57 50

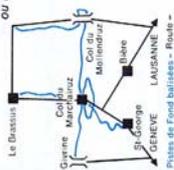
Ouvert toute l'année

Famille G.-A. Rochat-Moll



Petite salle à manger

Lieu de rencontre pour déguster une vraie fondue ou une de nos célèbres croûtes au fromage... etc.



Le Marchairuz
aux portes du Jura :
40 km. de Lausanne
40 km. de Genève



Salle à manger

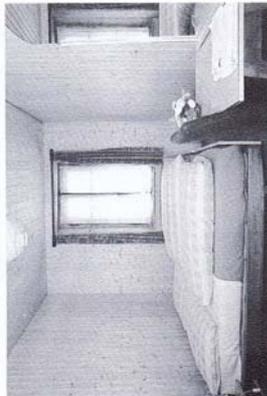
Notre grande salle boisée peut accueillir jusqu'à 80 personnes pour des réunions de famille, séance ou autre occasion.

L'Hôtel en été



Eté
Longues randonnées en forêt dans le Parc Jurassien, vue imprenable sur la chaîne des Alpes, visites de chalets d'alpage, 240 km. de sentiers balisés, terrasse de 150 places.

Hiver
Haut lieu du ski de fond (étape dans la Traversée du Jura) 200 km. de pistes balisées en direction du Mont-Tendre, Mollendruz, Saint-George, Le Brassus, Saint-Cergue ou la France. L'hiver, accès uniquement à ski de fond.



Chambre

L'établissement comprend 4 chambres à 2 lits et 3 dortoirs pour 30 personnes, douches, WC à l'étage. Simplicité, ambiance montagnarde, accueil chaleureux sont offerts dans un cadre idéal à la splendeur de la nature.

Restaurants de l'Orient – aperçu –

Première trace d'un restaurant à l'Orient de l'Orbe, dans le Manuel du Voyageur dans le Canton de Vaud de Louis Vuilliamin, de 1857. On y découvre Delay, Louis, aubergiste à la Croix fédérale. L'homme est en plus boulanger !

Seconde trace dans le dictionnaire géographique, historique et commercial du canton de Vaud, 1888. On y lit, sous l'Orient, que les aubergistes sont Golay et Reymond. Y avait-il donc déjà à cette époque deux restaurants ?

En 1895, selon l'Almanach-Annuaire de la Vallée de Joux, nous avons Schaube, à l'Hôtel de la Poste et Ravussin à la Croix Fédérale, les deux logis publics du village à ce moment-là.

En 1896 Schaube, toujours tenancier de l'Hôtel de la Poste, pratique aussi le commerce de la bière. Ravussin est toujours à la Croix Fédérale.

Les hoirs Ravussin ont émigré vers l'Hôtel de la Poste aux alentours de 1905. La Croix Fédérale a été reprise par Romanet.

Selon la liste incendies de Reymond du Solliat, la Croix Fédérale de l'Orient aurait brûlé le 25 avril 1910. C'est la fin pour cet établissement.

Ne reste donc plus que l'Hôtel de la Poste, établissement portant ce nom en rapport sans aucun doute avec un arrêt de la diligence postale. Différents gérants s'y succéderont. Signalons Henri Viola vers 1925-1930. Puis bientôt Viola A. de 1940 à 1965.

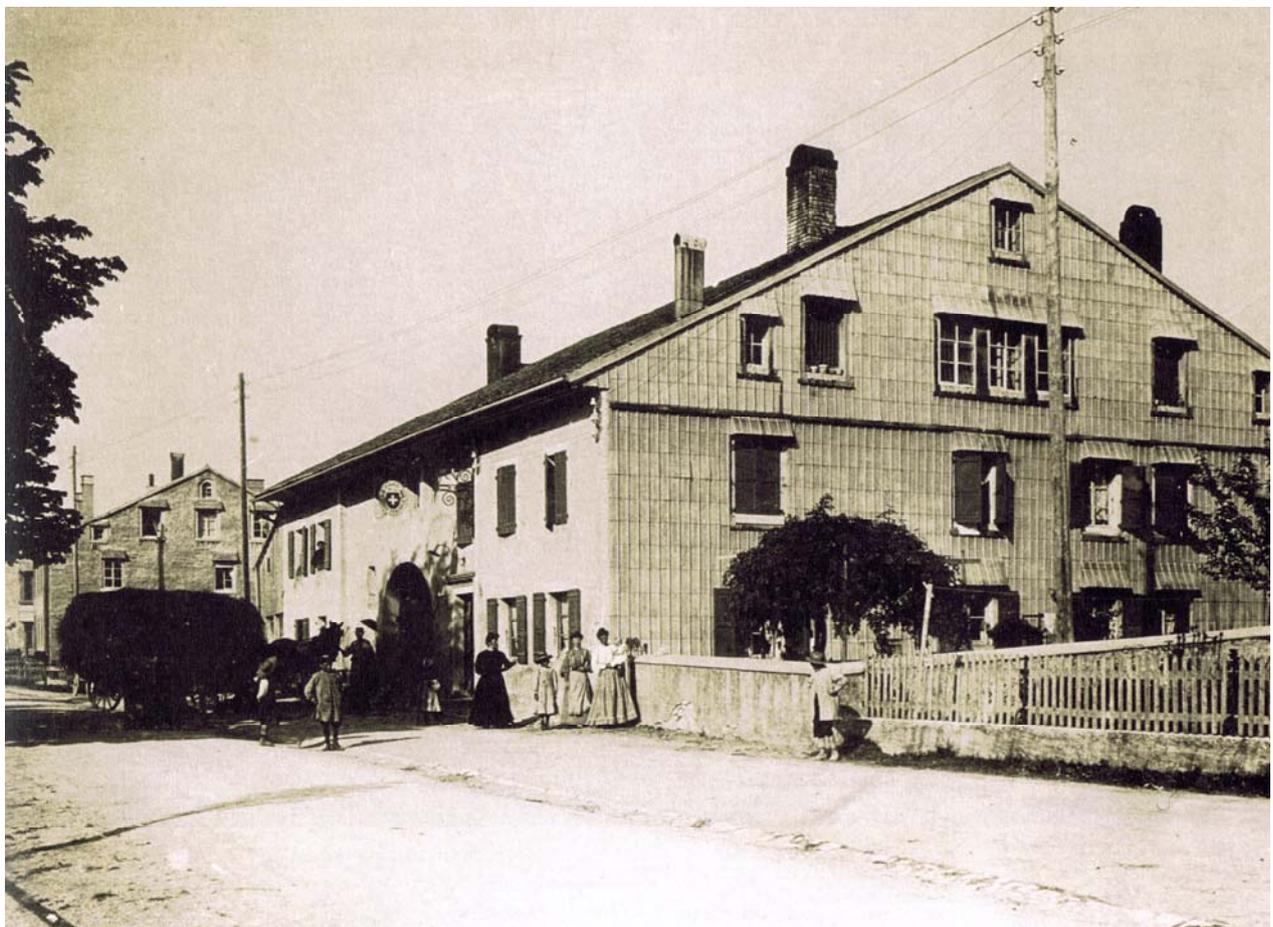
Le restaurant tea-room de la Caravelle est cité en 1989-90 au moins.



Place centrale du village de l'Orient, avec l'Hôtel de la Poste. Monsieur le photographe de la Photographie des arts, Lausanne, a demandé de l'animation.

O R I E N T Hôtel de la Poste.
 (VALLÉ DE JOUX)
 à 800 m. de la gare Sentier-Orient
 tenu par **Hoirs RAVUSSIN**
 membre actif du Touring-Club et de la Société Suisse
 des voyageurs de Commerce.
 Centre d'excursion pour la Dent de Vaulion, le Mont-
 Tendre, le Marchairuz et la Dôle.
 Voitures à disposition. - Toute la saison, fritures de poissons du lac de Joux.

Réclame pour Ravussin dans le Guide Officiel de 1905.



La magnifique bâtisse de la Croix Fédérale dont on aperçoit l'enseigne. Restaurant malheureusement incendié, en 1910, si l'on en croit la tradition.



Tout ce qu'il reste de la Croix Fédérale après le sinistre de 1910.

Il nous reste maintenant à témoigner de la **Pension Capt** qui, selon la réclame qu'elle passait dans le Guide Officiel de 1905 – voir ci-dessous – avait ouvert ses portes en 1882, en plein début du développement du tourisme d'accueil à la Vallée de Joux. Cet établissement dut avoir une excellente renommée et accueillir de nombreux « étrangers ».

IV 1910 : Capt-Chaillet veuve. Elle n'est plus citée en 1915. L'établissement a du fermer ses portes avec l'arrivée de la première guerre mondiale, comme beaucoup d'autres établissements de ce type par ailleurs.

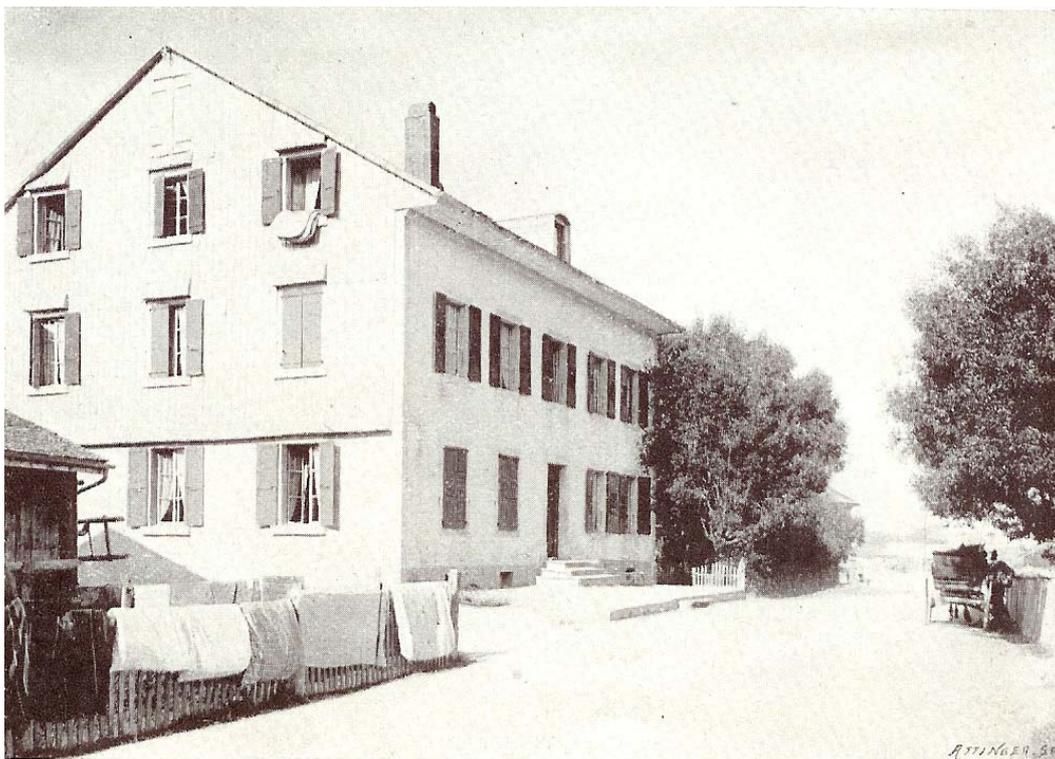
PENSION CAPT

ORIENT-DE-L'ORBE

—♦♦♦—
 Séjour agréable pour étrangers.
 Situation charmante à proximité des lacs de Joux.
 Magnifiques forêts de sapins.
 Soins empressés. Bon logement et bonne table.
 Voiture à volonté. — Prix modérés.
 Bonnes références à disposition.

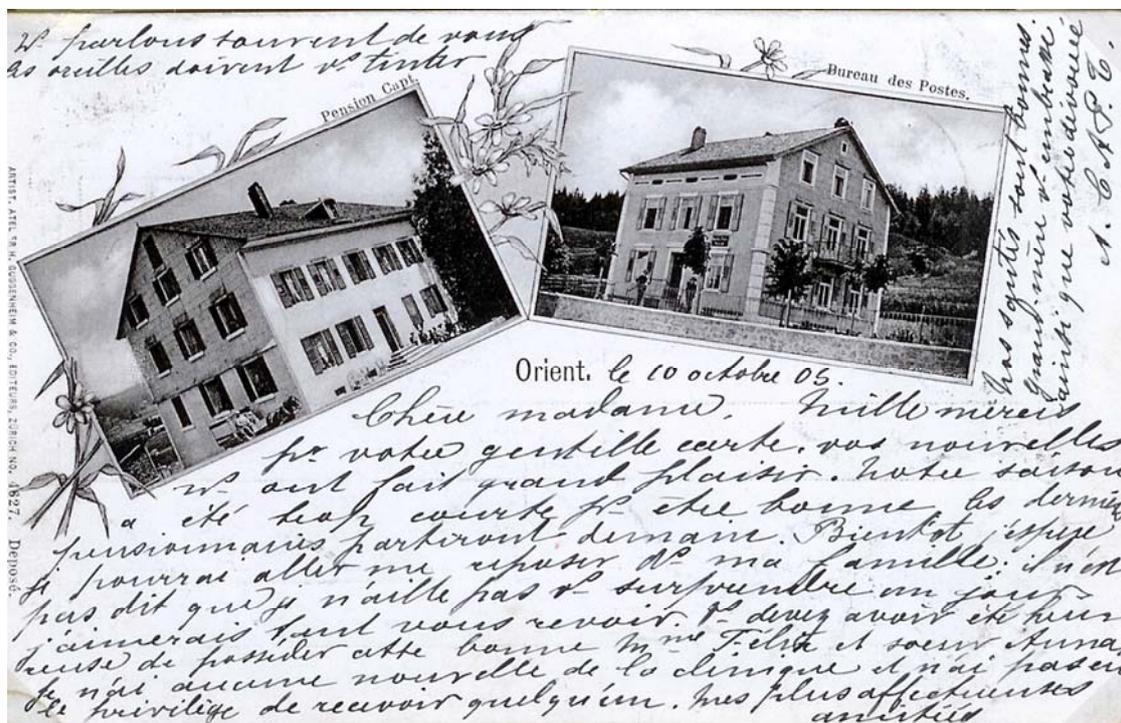
Réclame dans l'Almanach-Annuaire Le Val de Joux de 1896.

Réclame dans le Guide-officiel de 1905-



La Pension Capt à l'Orient de l'Orbe.

Photo tirée du livre de Roger Dombrea, 1896/97. Le bâtiment apparaît flambant neuf et nous inviterait volontiers à faire une petite pause à l'Orient-de-l'Orbe.



La Pension Capt à l'Orient fait sa réclame.



La Pension Capt pleine à craquer ! Photo tirée Auguste Reymond II, 2004. On lit en regard de cette belle image : Tourisme à l'Orient. La pension Capt à L'Orient de l'Orbe est un centre touristique important. Propriété de Charles Henri Capt, l'immeuble date de 1881. A ses débuts cette nouvelle activité attire les étrangers uniquement à la belle saison. Ce n'est pas encore la mode des mountain bikes, mais les vélos ont déjà fière allure. Celles et ceux qui les enfourchent ne craignent pas la graisse du dérailleur. D'après le premier guide touristique illustré de Roger Dombrea (1897), pendant les mois d'été, il y a sous presque chaque toit un ou deux étrangers, venus respirer l'air pur et jouir de cette nature agreste et reposante. Des personnages en noir et blanc, mais hauts en couleurs.

Quelques documents sur les pintes du Chenit

Du 12^e 8bre 1825, lettre au Conseil d'Etat, sur **la pinte** tenue depuis nombre d'années Derrière la Côte et qui a toute son utilité pour trois raisons aux moins : passage des bois que l'on exploite dans les environs, commodité de nombre d'étrangers qui fréquentent ces lieux et enfin pour celle des hameaux voisins qui ont moins de facilité que d'autres de se pourvoir d'un peu de vin au chef-lieu. Il est bien qu'elle soit conservée. La municipalité en conséquence demande un renouvellement de la patente.

Copie-lettres 1829-1832, D6

Du 22^e Xbre 1829 – **réclamation au Conseil d'Etat pour une nouvelle pinte**

La partie occidentale et nord du Chenit où sont les hameaux de la Combe du Moussillon, des Piguet, des Aubert, du Solliat et autres, la plus fréquentée pour

l'exploitation des bois, principalement en hiver, où depuis fort longtemps il y a des marchands à portée des Français de la frontière très achalandés par eux et où notamment à présent il existe un marchand en horlogerie, fourniture, draperie, toilerie et autres articles qui fait beaucoup d'affaires, non seulement avec les Français et toute la commune, mais encore avec les communes du Lieu, de l'Abbaye, de Vallorbes, Vaulion et d'autres des environs où il y a des horlogers, cette partie de hameaux, disons-nous, se trouve assez éloignée de toutes les auberges de cette commune qui sont au Sentier et au Brassus, pour que ceux qui vont et viennent soient dans l'impossibilité de se procurer commodément et convenablement les rafraîchissements ou les aliments et le logement que leur position exige. De telle manière que la voix publique, jointe à l'expérience, s'élève pour réclamer en faveur de cette portion considérable du Chenit pour qu'on lui accorde un établissement propre à recevoir les voyageurs, les allants et venants, et à leur offrir le nécessaire. L'intérêt des habitants sous bien des rapports, réclame également une pareille chose.

D'un autre côté ce n'est qu'à l'autorité locale que l'octroi d'un tel établissement peut convenir pour le choix du local et l'emplacement, suivant les circonstances et celui des personnes propres pour le desservir. De plus, le rapport que donnerait cet établissement, n'importe la valeur, viendrait tout à fait à propos, car la commune se trouve à la veille, par l'augmentation de ses pauvres et la diminution sensible du produit de ses montagnes, d'être forcée d'avoir recours à des moyens extrêmes pour faire face.

Enfin, la possession entière des avantages de ce genre par nombre de communes et les convenances qui en résultent ajoutent ensemble aux motifs qui précèdent.

La Municipalité exposante prend donc avec toute confiance, en offrant d'ailleurs toutes les garanties exigibles, et de se conformer exactement aux ordres supérieurs relatifs au cas, la liberté de vous supplier instamment, très honorés Messieurs, de vouloir bien, dans votre sollicitude paternelle, lui accorder au nom qu'elle agit, un cabaret pour l'endroit sus désigné.

Persuadée que vous daignerez accueillir favorablement sa requête, elle vous en témoigne d'avance toute sa reconnaissance et vous prie d'agréer, très honorés Monsieur le Landammann et Messieurs, l'hommage de son très profond respect.

Du 15^e 7bre 1838, lettre au Conseil d'Etat – **nouvelle enseigne** -

La commune du Chenit, ensuite de la concession qui lui a été accordée devant entrer en possession au 1^{er} octobre prochain du droit d'auberge de l'Ecusson au Brassus et la Municipalité ayant affermé ce droit au sieur François Renaud qui fournit le local dans le beau bâtiment qu'il possède au dit lieu, dans une des meilleures situations possibles, sur la route de la Vallée à Gimel et sur celle du Bois d'Amont, cette municipalité vient vous prier de vouloir bien, s'il vous plaît, régulariser la dite concession, en lui accordant la patente nécessaire, mais au

lieu de l'auberge de l'Ecusson pour l'Hôtel de France ayant pour enseigne cette même inscription en lettres jaunes sur un cadre ovale, fond noir.

Ce changement d'enseigne est désiré par le fermier et on n'y trouve aucun inconvénient, bien le contraire, on y voit quelque convenance, attendu que c'est pour un autre concessionnaire. La Municipalité ose donc espérer que sa demande lui sera pleinement accordée et elle en témoigne d'avance toute sa gratitude.

Du 27^e septembre 1825 – **préavis pour une Pinte à Abel Piguet** –

Communication ayant été donnée à cette municipalité par Mr. le Juge de paix du Cercle du Chenit d'une lettre à lui adressée par le Département de Justice et Police sous date du 22^e du courant et d'une pétition adressée au Conseil d'état par le sieur Abel Piguet de Derrière la Côte et tendante à obtenir un permis de pinte en place de celui qui a été retiré à son fils Auguste ; par laquelle lettre la municipalité est invitée à donner son préavis sur les fins de la dite pétition.

La municipalité, après examen, considérant qu'une pinte derrière la Côte a toujours présenté quelque utilité pour l'exploitation des bois et d'autres cas, paraît devoir en présenter encore ; considérant en outre que le pétitionnaire a eu exercé le droit de pinte au dit lieu pendant nombre d'années à la satisfaction du public et des autorités locales sans que rien soit revenu à sa charge, qu'il offre d'ailleurs des moyens assez bons pour pouvoir desservir de nouveau un tel établissement convenablement, il est délibéré de lui accorder le préavis favorable qui lui est nécessaire.

Du même jour – **pour une pinte** –

La municipalité, vu la demande du sieur Samuel Golay pour qu'il lui soit accordé un préavis favorable sur son projet de transporter son droit de pinte du Bas du Chenit au Brassus, déclare qu'une pinte au Brassus et mieux encore un cabaret soit auberge pour loger à pied, y serait utile en remplacement de la pinte du Bas-du-Chenit qui, par sa proximité du Brassus, devient presque inutile. La concurrence qui s'établirait encore ce cabaret et l'Auberge de la Lande serait favorable aux voyageurs et sous le rapport de la police, il y aurait aussi un avantage marquant par plus de facilité de l'exercer. C'est pourquoi cette municipalité ne peut qu'appuyer le susdit projet. Ne croyant pas pouvoir remarquer qu'une objection puisse y être raisonnablement contraire. Ce préavis lui sera expédié à réquisition.

Du 28^e novembre 1829 – **préavis pour Samuel Golay, aubergiste** –

Le sieur Samuel Golay, aubergiste au Brassus, ayant demandé à cette municipalité qu'il lui fut accordé un préavis favorable pour transporter son

auberge de la maison de Mr. le Ministre Meylan où elle est actuellement, dans celle du sieur Charles Meylan, la municipalité, vu le bon état du nouveau local proposé, son étendue, sa distribution intérieure et sa position sur la route de France très près de la grande route de la Vallée à Gimel et dans l'enceinte du Brassus qui, sur ces divers rapport a l'avantage sur l'autre, et vu encore que la police peut aussi s'exercer facilement, elle accorde le préavis demandé, dont expédition sera donnée à ce requis.

Note : avons-nous ici la naissance du futur Hôtel de France, reconverti aujourd'hui après reconstruction, en Hôtel des Horlogers ?

Du 19^e février 1830 – **règlement contre le jeu** –

La municipalité, considérant le désordre qui se commet depuis quelques temps dans cette commune par l'abus que l'on fait du jeu, chez un certains nombre d'individus en s'y livrant avec passion et en y employant son temps et son argent, considérant que la dépravation des mœurs serait certainement le résultat de ce désordre pour tous ceux qui s'y livrent si on ne le réprimait pas ; considérant d'un autre côté que la loi accorde à l'autorité locale de prendre les mesures qui lui paraissent le plus convenables pour maintenir une bonne police, celle-ci a délibéré d'ajouter à ses règlement généraux de police l'article suivant pour être mis à exécution dès sa publication.

Il est défendu de jouer à l'argent avec les cartes et autres jeux dans les auberges et autres lieux publics de cette commune sous peine de dix batz d'amende pour chaque contrevenant et du double pour une récidive, outre la dénonciation à l'autorité supérieure cas exigeant.

Du 4^e Xbre 1830 – **préavis pour la Maison commune et le Lion d'Or** –

Sur une réquisition de Monsieur le Juge de Paix du Cercle du Chenit de la part du Département de Justice et Police, il a été pris la délibération suivante.

La municipalité, vu que la patente accordée à la commune du chenit pour son auberge du Sentier qui a pour enseigne Maison commune, et celle accordée à Mr. Jean Mandrot pour l'autre auberge du Sentier qui a pour enseigne un Lion d'Or, appartenant actuellement à Mr. Louis Rochat du Pont, sont expirées au 30^e septembre dernier ; et considérant que ces deux anciennes auberges existent dès leur établissement par des titres positifs qui ont été produits dans le temps et que leur utilité est généralement reconnue, soit par leur position au chef-lieu du district, soit pour la concurrence, soit par rapport à la population, donne son préavis pour que le Conseil d'Etat veuille bien accorder le renouvellement des patentes ci-dessus mentionnées.

Du 27 janvier 1855, **liste des bâtiments publics** :

- 1o Hôtel de Ville au sentier
- 2o Hôtel du Lion d'Or au Sentier
- 3o Hôtel de la Lande au Brassus
- 4o Hôtel de France au Brassus
- 5o Hôtel de la Croix-Fédérale à l'Orient-de-l'Orbe
- 6o Cabaret de la Fleur de Lys au Piguët-dessus
- 7o Café de l'Orient
- 8o Cercle de l'Union au Sentier
- 9o Pinte de Tivoli rière le Solliat
- 10o Pinte au bas de la Combe.

Du 27^e février 1855, une **patente de pinte** a été accordée à la veuve de Louis LeCoultré au bas des Mines rière le Solliat.

Du 2^e février 1856, 10 établissements publics pour l'impôt, aucune nouvelle de la **pinte du bas des Mines**.

Du 24 février 1872 – **patentes d'auberges** –

Golay Jules Henry Chez le Maître
Reymond Lucien, brasserie Solliat
Golay Alfred, Hôtel de la Poste, Orient
Piguët Ami, aux Deux Poissons, Bas du Chenit
Capt Louis, Hôtel de France au Brassus
Rochat David, Hôtel de la Lande au Brassus
Grobéty David, café au Brassus
Piguët dit Berger, pinte Bas-du-Chenit
Piguët Auguste, Combe
Reymond Léon, Fleur de Lys, Piguët-dessus
Piguët Ulysse, café Derrière-la-Côte
LeCoultré, veuve de Louis, Tivoli, Solliat
Reber Christian, Hôtel de l'Union, Sentier
Capt Charles, Hôtel de Ville, Sentier
Meylan Ami au Lion d'Or
Fallon Delay Louis, Orient
Reymond François, idem
Reymond Louis Asile du Marchairuz.

Vente à l'emporter :

Piguët frères Villard

Meylan Louis des fleurs, Brassus
Meylan Rosine, Brassus
Piguet Julianne à la Combe
Guignard Louis, Solliat
Audemars Constant Grandes Roches
Meylan Samuel
Piguet Henry forestier, Campe
Meylan Julien, Rocheray
Bouveret frères, Rocheray.

Du 29 mars 1884 – **Dalloz Lucien** –

A la demande du sieur Lucien Dalloz, distillateur au Bas du Chenit, la municipalité préavise en sa faveur pour l'obtention d'une patente de café-auberge et pour que le prix de cette patente soit fixé à 40,- par année.

Il est également accordé au dit sieur Dalloz un acte de bonnes mœurs.

Du 9 août 1884 – **plaintes sur Café du Risoud (Combe)** –

Monsieur le syndic fait part à la municipalité des plaintes qui lui sont parvenues au sujet de faits graves et immoraux qui se seraient pasés dans la pinte du sieur Lucien Golay à la Combe.

Désirant être renseignée d'une manière sûre et certaine sur ces plaintes, la municipalité charge un de ses membres de procéder à une enquête à ce sujet et pareillement de son côté, le chef de police est invité à s'enquérir des mêmes faits, tout en veillant d'une manière toutes particulière sur la marche de cet établissement.

Du 30 août 1884 – **plaintes au Café du Risoud** –

La municipalité entend la lecture du rapport du chef de police Eugène Reymond au sujet des rapports faits à Mr. le syndic sur les désordres qui se seraient passés au café tenu par Lucien Golay et femme à la Combe du Moussillon, lequel conclut à décharger la responsabilité du tenancier, lequel paraît-il, n'a pas provoqué de rendez-vous entre la fille Piguet d'Auguste et des habitués de l'établissement. Ces renseignements étant corroborés par le membre de la municipalité chargé de s'enquérir de ces faits, la municipalité décide qu'il n'y a pas lieu à poursuivre cette affaire.

Du 27 octobre 1884 – **Dalloz, pinte au dit** –

Mr. le syndic signalant à la municipalité la pinte du sieur Dalloz au Bas du Chenit où l'on veille tard et joue de gros jeux. Celle-ci invite le chef de police à veiller d'une manière spéciale cet établissement et le personnel qui le fréquente.

Du 28 janvier 1888 – **Café de la Tempérance** –

Un membre de la municipalité se fait l'interprète de plaintes qui se sont produites contre le Café de Tempérance au Sentier, dont le tenancier reçoit et garde trop tard le soir des enfants dans son établissement à leur détriment et contre le gré de leurs parents. Vu ces faites, la municipalité décide d'écrire à Mr. Rochat, au dit café, qu'il ait à refuser l'entrée de son établissement aux enfants non accompagnés ou sans l'autorisation de leurs parents, tant spécialement de les garder pendant la veillée, l'avisant que son établissement sera à l'avenir soumis à la surveillance de la police locale au même titre que les autres établissements publics et conformément au règlement de police.

Du 27 octobre 1913 – **Reymond Jules des Grandes Roches** –

Par son office du 21 courant, le Département Militaire, service des assurances, avise que sur la réclamation de Mr. Jules Reymond, propriétaire aux Grands Roches, l'autorisation d'établir une ouverture avec porte enfer dans le mur de refend qui sépare le fenil de la salle de danse à l'étage de son bâtiment en construction, ne peut pas être admise, et qu'en outre le plancher de la salle de danse doit être protégé par des planches de gyps et le plafond est à carreler dessus ; ordre en sera donné à l'intéressé.

A la recherche des cafés et restaurants de la Vallée – tournée du 1^{er} mai 2014 -



L'ancienne brasserie de Lucien Reymond, ou de Brunner, à la Brasserie, près du Solliat.



L'ancien Café Vaudois au Solliat.



Chez Tivoli, au Solliat, ancien débit.



La Fleur-de-Lys, au Piguët-Dessus. Le café a été abandonné mais l'enseigne demeure.



Bas de la Combe. A gauche de l'ancien collège et en retrait, on voit encore l'emplacement du Cabaret du Cheval Blanc signalé officiellement au moins en 1857.



Chez Jacob, près du pont de ce nom, au Piguet-Dessous, ancien débit.



La Tempérance, la « Tamponne », au Sentier, construite à la fin du XIXe siècle selon les critères de la Nouvelle Ecole de cette époque-là !



A gauche, ancienne pension Vidoudez au Sentier.



L'Hôtel de l'Union devenu Maison de Paroisse. Un Tea-Room y est en service.



La Ronde des Pains à votre service. Tea-Room et petite restauration.



Hôtel de Ville du Sentier.



La Valeur du Temps, c'est-à-dire l'ancien Lion d'Or, va rouvrir ses portes après quelques années de fermeture.



Le Buffet de la Gare au Sentier, ou la « Brass ».



Café-restaurant du Centre Sportif du Sentier.



Clin d'œil à un wagon tout ce qu'il y a de plus original !



A gauche, derrière les vitres carrées bleues, La Fiesta.



La Maison, proche le parc arrière du village du Sentier.



L'Hôtel de la Poste à l'Orient-de-l'Orbe.



A l'Orient toujours, sauf erreur l'ancienne Caravelle, ce qui était peut-être la Pension Capt dans le temps.



Café du Pont au Brassus.



Le Bivouac, en plein travaux, ancien Café Français du Brasseur.



L'Hôtel de la Lande.



Un nouveau venu, le Selim Bar, toujours au Brassus.



L'Hôtel de France, nouvelle construction suite à l'incendie de juillet 1982. Etablissement devenu Hôtel des Horlogers en 2005.



Les arrières vraiment impressionnants de la bâtisse.



Le café-restaurant de la Gentiane, aujourd'hui fermé.



Le Piquet, dernière maison en direction de la frontière franco-suisse.



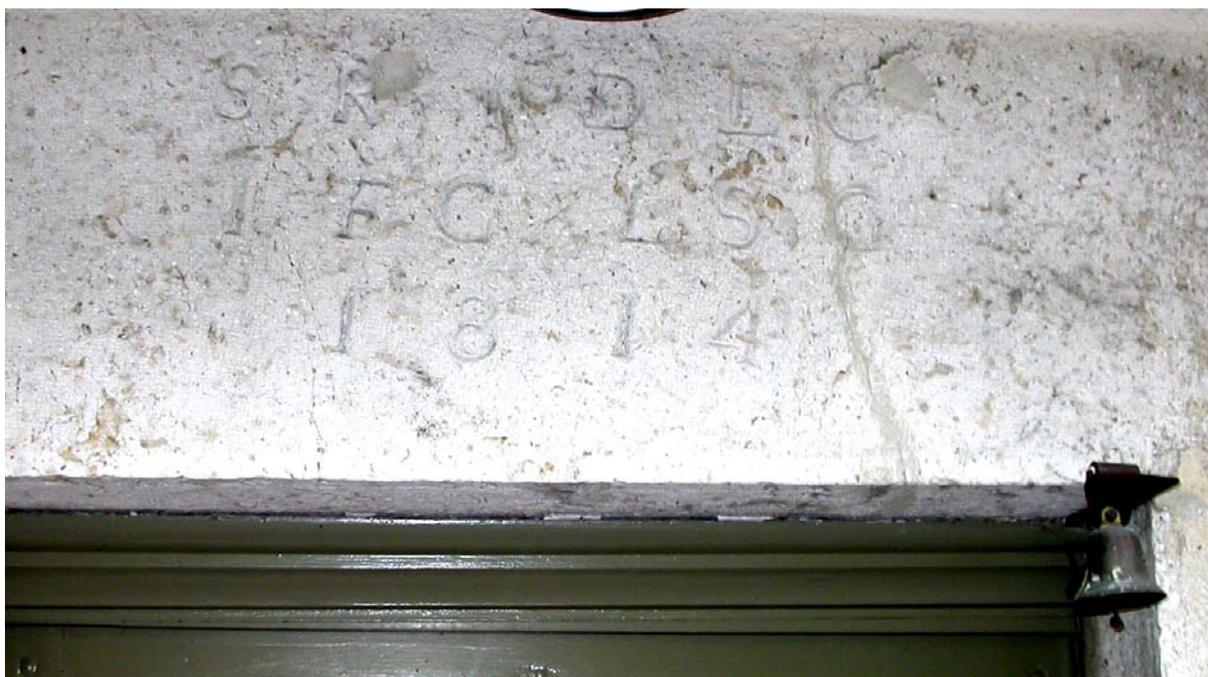
Dernière maison de Chez Berger. On ignore où se trouvait exactement le débit dans les quelques maisons que comprenait ce petit hameau au XIXe siècle.



La Gloriette, avec son Nautilus, autrefois La Panosse.



L'ancienne buvette du Moulin au Rocheray



Encadrement de porte, pierre de faite, de 1814, avec une « floppée » d'initiales. S'agit-il de celles du consortium qui aurait construit l'établissement, soit moulin et scierie ? Et cette maison constituerait-elle aussi notre dernier moulin encore visible à la Vallée ?



L'arrière du Moulin. La maison, après sa vocation « hydraulique », dut se reconverter en ateliers.



L'Hôtel du Rocheray. L'après-midi fut à la pluie du début à la fin !



La Grande Encyclopédie de la Vallée de Joux
No 124

Mise en page Rémy Rochat

***APERCU DE L'HISTOIRE DES CABARETS,
AUBERGES, PINTES, RESTAURANTS, CAFES,
BISTROTS ET AUTRES BOUCHONS DANS LE
COURS DES AGES A LA VALLEE DE JOUX***

Volume troisième : la commune du Chenit



A la Gentiane, chez Dalloz. C'était un bel hiver !

Éditions le Pèlerin
2016

